
UC-NRLF
B 2 904 250





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

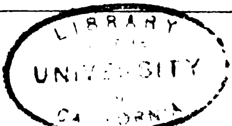
TOME II.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1893.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

II.


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR LE DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

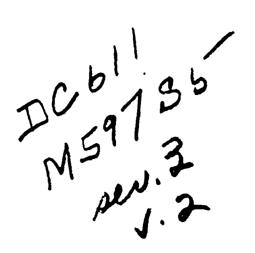


BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1893.





Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1892.

Séance du 6 Janvier.

Présidence de M. LANGROGNET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. **BERTEAUX**, **DANNREUTHER**, **LANGROGNET**, **FISTIÉ**, l'abbé **PLAUCHE**, **PELTIER**.

S'excusent par lettres MM. **DEMOGET** et **LALLEMAND**.

Au début de la séance, les membres présents sont unanimes pour adresser, au nom de la Société, l'expression de leurs sympathies et de leurs condoléances au très distingué Secrétaire, si cruellement frappé dans ses plus chères affections.

M. Albert JACQUOT, membre titulaire, fait hommage à la Société d'un important mémoire sur les Wiriot (Woeiriot), orfèvres-graveurs lorrains (broch. in-8°, 78 pages, chez J. Rouam, éditeur, à Paris).

Ce travail, lu par l'auteur à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris, le 19 mai 1891, est le résultat de recherches très heureuses faites dans les archives lorraines sur des documents peu connus. Il est enrichi de plusieurs gravures, dont 13 figures hors texte.

M. MAXE-WERLY communique à la Société une *Étude sur un graffite chrétien du IVe siècle, au Musée de Bar-le-Duc.* L'auteur croit y retrouver la main d'un chrétien : ce graffite offre, en effet, l'image d'un poisson, symbole chrétien des plus répandus aux premiers siècles : M. MAXE y voit une des plus anciennes traces du christianisme dans le pays des *Leuci* et dans les régions de l'Est de

la France, où l'image de la croix n'apparaît pas, dans les sépultures, avant la fin du VIe siècle, où, même après l'édit de 313, les chrétiens n'osent pas manifester leur foi, mais où il a bien pu exister déjà, dès le IIIe siècle, des communautés chrétiennes, nées peut-être au contact des légionnaires chrétiens. La Société décide qu'il sera demandé à M. MAXE-WERLY de vouloir bien publier dans ses Mémoires son très remarquable travail.

On procède ensuite au vote sur la candidature de M. PIERRE, qui est élu membre titulaire.

La séance est levée.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. LANGROGNET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BONNABELLE, COLIN, DANNREUTHER, FORGET, KONARSKI, PELTIER.

S'excusent par lettres, MM. LALLEMAND et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

MM. DANNREUTHER et BONNABELLE présentent, en qualité de membre correspondant, M. Camille PRESSON, agréé près le Tribunal de Saint-Dizier. Le sort désigne M. BERTEAUX comme rapporteur de la Commission chargée d'examiner cette candidature.

Communications diverses :

M. DANNREUTHER fait part des observations que lui a suggérées une *taque de foyer aux armes de Jean de Luxembourg*, acquise récemment par le Musée de Bar-le-Duc.

M. KONARSKI entretient la Société des recherches qu'il poursuit pour déterminer d'une manière à peu près exacte l'emplacement de la *maison de l'ingénieur Jean Errard*, de qui le nom vient d'être donné, par la municipalité de Bar-le-Duc, à une des rues de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 Mars.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, COLIN, DEMOGET, FISTIÉ, LALLEMAND, LANGROGNET, PELTIER.

Se sont fait excuser : MM. DANNREUTHER, FORGET et JACOB.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

Circulaire ministérielle du 15 décembre 1891, qui soumet à l'examen d'un Comité les travaux présentés pour la séance publique des Sociétés savantes.

Lettre qui fait part à la Société du décès de M. l'abbé Michel, curé de Cousancelles, membre correspondant.

La *Revue d'Alsace* sollicite un abonnement qui est refusé.

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* sollicite un abonnement. — Refusé.

Invitation à assister au Congrès des Américanistes.

Lettre de M. Marichal, du 4 janvier 1892, demandant que le nom de la place de la Halle soit conservé. M. Demoget, qui partage l'avis de M. Marichal, donne à ce sujet d'intéressants détails sur l'ancienne halle aux blés de Bar.

La Société industrielle de Mulhouse communique un programme de ses prix.

Ouvrages reçus (Hommages des auteurs) :

M. Denizot : Monographie du Meix-Tiercelin.

MM. Maxe-Werly et Émile Pierre : Plans de la ville de Bar.

Communications diverses :

M. Demoget donne d'intéressants détails sur *les anciennes maisons de Bar-le-Duc.*

Rapport de M. Berteaux sur la candidature de M. Camille Presson, agréé près le Tribunal de commerce de Saint-Dizier, comme membre correspondant. — Admis.

Séance du 6 Avril.

Présidence de M. Charles Demoget, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Charles Colin, Dannreuther, Camille Fistié, Langrognet et l'abbé Plauche.

Se sont fait excuser : MM. Jacob, Peltier et Konarski.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

M. le Président donne communication de la circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Paris, le 7 juin prochain. — M. Léon Maxe-Werly est délégué pour représenter la Société à cette réunion.

Ouvrages reçus (Hommages des auteurs) :

M. LABOURASSE : Henrion de Pansey, brochure in-8°. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1892.

M. SCHAUDEL : Le carnaval sur les bords de la Chiers et des Thonnes (Extr. du *Journal de Montmédy*).

M. Léon MAXE-WERLY : Étude de l'origine des symboles des monnaies du Sud-Ouest de la Gaule, brochure in-8°. J. Goemarre, 1892.

Lectures :

M. DANNREUTHER donne lecture d'un travail de M. FOURIER DE BACOURT sur le patois de Ligny-en-Barrois et sur un *ancien Noël* de cette localité : *l'Affileil*.

Il donne ensuite lecture d'un chapitre d'un Mémoire sur le *Siège de Stenay en 1654*, par M. GILBERT, avocat, membre titulaire. Ce travail est accompagné de deux planches : plan du siège et profil de la ville, exécutés par l'ingénieur de Beaulieu.

M. DEMOGET analyse un article de M. Joseph DENAIS, sur le *Sire de Joinville et les Angevins*, inséré dans les Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers.

Après cette analyse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 Mai.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, FISTIÉ, KONARSKI, DANNREUTHER, l'abbé PLAUCHE et PELTIER.

MM. LALLEMAND et JACOB se font excuser.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Lettre de M. C. PRESSON, agréé près le tribunal de commerce de Saint-Dizier, remerciant la Société de son admission comme membre correspondant.

La Société pour l'encouragement des sciences, lettres et arts de Dunkerque communique le programme de ses concours pour l'année 1892.

M. DEMOGET communique le projet de demande que la Société adresse à M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'effet d'obtenir une subvention du Comité des travaux historiques pour concourir aux frais d'impression du *Journal de G. Le Marlorat*.

M. KONARSKI ajoute qu'il a appuyé auprès de M. le Préfet de la Meuse la demande ci-dessus.

M. le Président annonce le décès de M. CHAPELLIER, bibliothécaire de la ville d'Epinal, membre correspondant (condoléances).

M. SCHAUDEL, membre correspondant, est nommé capitaine des douanes (félicitations).

MM. DEMOGET et KONARSKI présentent M. F. BRET, préfet de la Meuse, en qualité de membre titulaire.

MM. BONNABELLE et MUNEREL présentent M. VIARD, directeur de la brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc, comme membre correspondant.

Ces Messieurs sont admis à l'unanimité des voix.

Ouvrages reçus :

M. l'abbé Ch. CHAPELIER adresse la *Bibliographie de saint Hydulphe.* Saint-Dié, impr. Humbert, s. d., 9 pages in-8°.

— *Jean Ruyr, sa vie et ses œuvres.* Saint-Dié, *id.*, 68 pages in-8°.

Ch. GUYOT : *Un tableau de l'église de Poussay* (extr. du *Journal d'archéol. lorr.*, 1 photogravure).

L. JOUVE : *Les Wiriot et les Briot.* Brochure in-12 de 136 pages (tirage à 60 ex.).

L. DE MILLOUÉ : *Introduction au Catalogue du Musée Guimet.* Paris, E. Leroux, 1891.

— *Annales du Musée Guimet*, t. XIX et XX.

— *Revue de l'Histoire des religions*, t. XXIV, n° 3, 1891.

Lectures :

M. KONARSKI donne lecture d'un travail de M. FOURIER DE BACOURT, sur *Vanault-Collesson, conseiller à la Chambre des comptes, receveur général du Barrois.*

M. le Président communique, de la part de M. DENIZET, membre correspondant, un *Eloge de Christophe Colomb* à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, 1492.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres de la Société, en y ajoutant quelques explications archéologiques, trois photographies que M. Duval, membre correspondant, a prises de l'*ossuaire et du cimetière de Marville.*

M. KONARSKI fait part de ses remarques sur le curieux *Noël de Bar-le-Duc,* en patois, publié par M. DE BACOURT dans le dernier volume de nos Mémoires, et en particulier sur la date de la composition de cette pièce qui peut remonter au premier tiers du XVIIe siècle.

Séance du 6 Juillet (1).

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Charles COLIN, DANNREUTHER et l'abbé PLAUCHE.

Se font excuser : MM. JACOB et KONARSKI.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus (Hommages des auteurs) :

M. BRET : *Les Ephémères. — Aurores et Crépuscules.* — Sonnets.

M. CHARAUX : *De l'esprit et de l'esprit philosophique.* 1 vol. in-12.

M. SELLIÈRE, Ernest : *Voyage à Ithaque.* 1 vol. in-4°, planches.

L'assemblée vote des remercîments à MM. BRET, CHARAUX et Ernest SELLIÈRE pour le gracieux envoi des ouvrages ci-dessus.

Lecture :

M. DEMOGET lit : *L'émeute à Ligny, juin-juillet 1616,* de notre confrère M. FOURIER DE BACOURT.

Séance du 4 Août.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, DEVELLE, KONARSKI et JACOB.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président donne communication d'une lettre ministétérielle, en date du 31 juillet, avisant la Société qu'une subvention de 400 fr. lui a été octroyée par le Gouvernement pour sa publication du *Journal de Gabriel le Marlorat* dans le dernier volume de ses Mémoires.

Sur la proposition de M. KONARSKI, le titre de *président honoraire* est conféré à M. LANGROGNET qui, durant plusieurs années, a présidé nos séances avec un zèle et une activité qui ne se sont jamais démentis ni lassés.

Puis vient, suivie d'une courte *description* par M. DEMOGET, de la *découverte,* faite sur l'emplacement de l'ancien cimetière, rue des Chènevières, d'une pièce bernoise, au millésime de 1740, et de dix squelettes, la lecture d'une intéressante notice de notre confrère, M. Arthur BENOÎT, sur *l'abbaye de Sainte-Hoïlde.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(1) En raison du passage de M. le Président de la République à Bar-le-Duc, la réunion du mois de Juin n'a pas eu lieu.

Séance du 7 Septembre.

Présidence de M. Charles Demoget, *Président.*

Sont présents MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Colin, Jacob et l'abbé Plauche.

Se fait excuser M. Maxe-Werly.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations :

MM. Demoget et Jacob présentent, en qualité de membres correspondants, MM. H. Lefebvre, ancien contrôleur des contributions directes, membre de la Société d'Archéologie lorraine, en résidence à Nancy, et M. l'abbé Hébert, professeur à l'école Fénelon, en cette ville; sont élus rapporteurs de ces deux candidatures, M. Berteaux et M. l'abbé Plauche.

Correspondance :

Circulaire ministérielle, en date du 12 août 1892, relative à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Circulaire de la Commission des Antiquités de la Côte-D'or rappelant la fondation testamentaire du 3 octobre 1865, par M. le marquis de Saint-Seine, d'un prix de mille francs à décerner à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de la Bourgogne qui aura été publié durant la période de 1888 à 1892, et invitant les auteurs qui voudront participer à ce concours à faire parvenir, francs de port, avant le 1er janvier 1893, leurs travaux, à M. Jules d'Arbaumont, président de la Commission, à Dijon.

Envois d'auteurs :

Communauté des enfants-prêtres de Mirecourt, par notre confrère M. Ch. Guyot, président de la Société d'archéologie lorraine.

Le conventionnel E.-B. Courtois, par notre confrère, M. Labourasse.

Pierre Woeiriot et sa famille, critique de la brochure de M. A. Jacquot, intitulée : *les Wiriot-Woeiriot.* Paris, chez l'Auteur, 4, impasse Excelmans; in-12, 56 pages, par M. Jouve.

Lecture :

En l'absence de l'auteur de ce travail, lecture est donnée d'une note de notre confrère, M. L. Maxe-Werly, sur un *Fragment lapidaire* existant au Musée de Bar-le-Duc, auquel il a été offert par

M. Paulin GILLON, et portant *la signature* de notre grand artiste sanmihiélois, *Ligier Richier*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 Octobre.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, LALLEMAND et l'abbé PLAUCHE.

Se fait excuser : M. JACOB.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre.

Correspondance :

Lettre du Ministre des Beaux-Arts, en date du 30 septembre, au sujet de la 17e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, laquelle aura lieu le 4 avril 1893. Le terme de rigueur pour le dépôt des Mémoires est fixé au 1er février.

La Société délègue MM. DEMOGET et MAXE-WERLY pour la représenter à cette réunion.

Invitation au Congrès international des Américanistes dont la session aura lieu à Huelva, du 7 au 12 octobre.

Lettre de M. Louis BONVALOT, secrétaire général de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart (Haute-Vienne), demandant l'échange des publications. — Cette proposition est adoptée.

Lectures :

M. DANNREUTHER donne lecture d'une *Notice bibliographique des dissertations relatives au CASTRUM VABRENSE*, adressée à la Société par Melle BUVIGNIER-CLOÜET, membre correspondant à Verdun, qui complète et rectifie sur plusieurs points le Mémoire de M. LABOURASSE : — *Encore le Camp de la Woëvre,* publié dans le dernier volume de nos Mémoires.

M. le Secrétaire lit, au nom de M. Léon GERMAIN, une communication sur le *bas-relief de Saint-Benoît-en-Woëvre* (*Meuse*), qui a été publié par M. A. JACQUOT, en 1889. L'auteur s'attache à en compléter la description; il estime que, jusqu'à production de documents nouveaux, il y a lieu de croire, d'après dom Calmet et Dumont, que l'abbé agenouillé est Jean de Kœur, *alias* de Fievre. Il établit enfin, sur des preuves solides, qu'il faut voir, dans le saint patron représenté en abbé, non pas saint Benoît, comme on le croyait générale-

ment, mais saint Bernard, réformateur des Cisterciens : l'attitude de la Vierge, devant laquelle il est agenouillé, et l'un des textes de l'inscription ne laissent aucun doute à cet égard.

Rapports de M. BERTEAUX sur la candidature de M. H. Lefèvre et de M. l'abbé PLAUCHE sur celle de M. l'abbé Hébert, qui sont admis à l'unanimité en qualité de membres correspondants.

Propositions diverses :

M. le Président propose à la Société d'appeler l'attention de M. le Préfet et du Conseil général sur la collection des esquisses offertes au Département de la Meuse par des sculpteurs et peintres subventionnés par le Conseil général, et sur l'intérêt qu'il y aurait à exposer publiquement ces travaux, par exemple en les déposant au Musée de Bar-le-Duc.

M. le Président donne quelques renseignements sur *l'état actuel des ruines du château de Vaucouleurs* et demande à la Société d'exprimer ses remercîments à M. Siméon Luce, membre de l'Institut, pour les démarches couronnées de succès que ce savant a faites en vue d'assurer le classement comme monuments historiques de la Porte de France et de la Chapelle castrale de Vaucouleurs.

La séance est levée.

Séance du 9 Novembre.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, LALLEMAND, FISTIÉ, PELTIER et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

L'Académie de Metz demande à continuer les échanges avec notre Société qui adopte cette proposition et décide, à cette occasion, qu'il sera aussi demandé à M. Wolfram, archiviste de Metz, l'échange des publications avec la Société archéologique de Metz, dont il est le Secrétaire.

Ouvrages reçus :

Il est décidé qu'à l'avenir, la Commission de publication fera, en fin d'année, le recensement de tous les ouvrages et périodiques reçus, et qu'il en sera dressé un catalogue complet dans le volume de fin d'année.

Lectures :

M. Bonnabelle lit une notice sur la vie et les œuvres de notre regretté confrère, M. Florentin, un des membres fondateurs de notre Société. D'abord professeur au collège Gilles-de-Trèves, puis receveur à l'hospice et à la caisse des incendiés, M. Florentin trouvait, en dehors de ses occupations, le temps d'organiser, dès 1848, ces associations ouvrières dont la Société de secours mutuels de Bar-le-Duc est aujourd'hui un modèle. C'était un socialiste dans le bon sens du mot, sans tapage, sans réclame, soucieux uniquement d'améliorer la condition des humbles, d'adoucir le sort des malheureux. « Il a passé en faisant le bien. »

Il est décidé, à l'unanimité, que cette notice sera insérée dans le prochain volume de nos Mémoires.

M. Fistié consent ensuite à lire quelques *Extraits de son Journal,* dont nos confrères ont déjà pu apprécier le charme pénétrant, fait d'une tristesse douce, que relève une pointe d'humour. Aux scènes et portraits, le fantassin et son cheval qui attendent le docteur, dans la Rochelle déserte, par un matin de mai, la tristesse du gâchenot qui a perdu sa mère, la procession des Rogations, le chiffonnier de Bar, roi de droit divin, qui ne laisse aux chiens que ses restes, se mêlent parfois des réflexions philosophiques, des aperçus sur l'infini, le néant, le bonheur, j'allais dire le néant du bonheur, qui font songer à la Rochefoucauld ou à Pascal.

C'est encore à Pascal que nous pensons involontairement en écoutant M. Dannreuther. Il s'agit, en effet, des amis religieux de Pascal et du Jansénisme dans la *lettre* que le chanoine Bayon, de Saint-Mihiel écrivait en janvier 1650 à Ant. le Maistre. Cette lettre vient d'être acquise par lui chez un libraire de Paris. Nous y voyons que les chanoines réguliers de Saint-Mihiel sont surveillés par les jésuites de Pont-à-Mousson (comme l'avait déjà montré M. l'abbé Martin, dans sa thèse sur l'Université de Pont-à-Mousson). — Pour se procurer les œuvres de Jansénius, Arnauld et Saint-Cyran, « que les Pères jésuites empêchent de connaître en Lorraine, » le P. Bayon se les fait adresser par l'intermédiaire des religieuses de Bar. L'auteur de la lettre parle de son amour « pour le bon enseignement que lui « ont donné, touchant la vie chrétienne, » les maîtres de Port-Royal; il dit qu'il honorera toujours saint Augustin, et il déclare que les ouvrages qu'il demande sont destinés à des personnes de son ordre qui ne sont pas beaucoup éloignées de la doctrine de Jansénius et d'Arnauld.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 Décembre.

Présidence de M. Charles DEMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, KONARSKI, PELTIER et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet de la Meuse faisant connaître à la Société qu'il saisira le Conseil général, dans sa prochaine session, du vœu exprimé par elle de voir déposer au Musée de Bar-le-Duc les œuvres offertes au Département par les artistes meusiens subventionnés par lui.

Lettre de remercîments de M. Lefebvre, à Nancy, nouvellement admis comme membre correspondant.

Ouvrages reçus :

La Ballade de la Pucelle, Nancy, Crépin-Leblond, 1892, in-8° de 8 p. (envoi de M. de Braux).

Reproduction photographique d'une tapisserie ancienne, dépendant du presbytère de Lisle-en-Rigault et destinée à être prochainement aliénée (envoi de M. Freund-Deschamps).

Communications :

M. BONNABELLE soumet à la Société les manuscrits préparés par ses soins, de deux catalogues destinés à faciliter les recherches de nos confrères, savoir :

1° Table des articles insérés dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, de 1871 à 1890 ;

2° Catalogue, par ordre alphabétique, des livres, brochures, manuscrits, mémoires et revues reçus par la Société de 1871 à 1891.

Ces catalogues, qui émanent de la seule initiative de notre laborieux confrère et qui sont appelés à rendre de réels services, lui valent les remercîments unanimes des membres présents.

Le Trésorier fait ensuite connaître la situation financière de la Société qui continue à être très prospère, ce qui vaut à M. BONNABELLE de nouveaux remercîments pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de donner des preuves à la Société. Cette situation se résume comme il suit :

Recettes :

Reliquat de 1891	1,921f 95c	
Cotisations perçues	1,610 85	
Placement des Mémoires de la Société	115 »	
Intérêts, en 1891, des fonds placés	99 68	
Escompte sur divers paiements	46 10	
Subvention du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	400 »	
		4,193f 58c

Dépenses :

Frais de recouvrements	38f 25	
Administration	55 10	
Expédition des Mémoires	91 30	
Impressions :		
Facture du tome I, 3e série	1,537 40	
Facture des blasons	141 75	
Lettres mensuelles, billet de mort	128 80	
Indemnité au concierge de la Mairie	30 10	
		2,022f 70c
Reste en caisse		2,170f 88c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.

L'avoir de la Société est donc de **1,903** fr. **18.**

M. Dannreuther donne lecture d'une communication de notre confrère, M. Schaudel, sur *le dernier seigneur de Monquintin.*

Renouvellement du Bureau :

Il est ensuite procédé, dans la forme d'usage, au renouvellement du Bureau et de la Commission de publication pour 1893.

Sont élus :

Président : M. Dannreuther.

Vice-présidents : MM. Demoget et Konarski.

Secrétaire-adjoint : M. Forget.

Trésorier : M. Bonnabelle.

Membres de la Commission de publication : MM. Berteaux, Fistié et Peltier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MÉMOIRES



Stenay,

d'argent, au chevron d'azur,
accompagné en pointe d'un lion d'or
armé et lampassé de gueules.

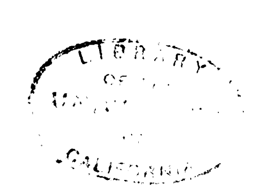
LE SIÈGE DE STENAY

EN 1654

D'après les correspondances des Contemporains

Par M. André GILBERT

MEMBRE TITULAIRE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE
AVOCAT A LA COUR DE PARIS



LE SIÈGE DE STENAY

EN 1654.

Ἃ δὲ κέκευθε δέλτος ἐν πτυχαῖς,
λόγῳ φράσω σοι πάντα τἀγγεγραμμένα·

Mais je veux vous dire ce que renferment ces lettres.
(EURIPIDE, *Iphigénie*, v. 112-113.)

Et pour ce que ceux qui liront ces pages, lesquelles desplairont aux uns, et seront agréables aux autres, trouveront peut-estre estrange, et diront que c'est mal faict à moi d'escrire ces Commentaires, et que je debvois laisser prendre ceste charge à un aultre, je leur dirai, pour toute response, que, en escrivant la vérité, ce n'est pas mal faict.
(BLAISE DE MONTLUC, livre Ier, *Commentaires.*)

CHAPITRE I.

Donation de Stenay au prince de Condé. — La Fronde à Stenay. — Traité avec les Espagnols. — Ils tiennent garnison dans la ville. — Projets de Mazarin sur Stenay. — Il propose de procéder au sacre du Roi. — Les préparatifs en vue du siège. — Démêlés de Condé avec les Espagnols. — Menées des agents du Cardinal dans Stenay. — Elles échouent. — Secours envoyés par Fuensaldagne. — Il dirige un convoi sur Stenay. — Le comte de Grandpré s'en empare. — Mazarin fait décider l'entreprise du siège. — Rassemblement des troupes. — Grandpré intercepte les secours.

« Stenay est composé de ville et citadelle, disait en 1644, « l'ingénieur Le Rasle, la ville n'est pas grand'chose. Le corps « de la citadelle est des plus beaux qu'il y ait en France... (1). »

Dix ans plus tard, lors des événements que nous allons relater, l'ancienne « villa » des rois d'Austrasie, l'antique

(1) *Mém. sur les fortif. de Champagne* (Arch. Dép. de la Guerre, 1644), cité par Bourelly.

« castellum » de Godefroy de Bouillon, était encore après Sedan la première place de la Meuse.

Les Français, en effet, depuis leur prise de possession (1632) (1), avaient pris à tâche de compléter l'œuvre entreprise par les princes lorrains depuis 1610, poursuivant les travaux, multipliant et améliorant sans cesse les ouvrages de défense.

La citadelle, construite sur le modèle de celle d'Anvers, comprenait alors cinq bastions et quatre demi-lunes; la ville était défendue par six demi-lunes et autant de bastions.

A la suite de quels événements Mr de Chamilly se trouvait-il avec les partisans de Condé dans la citadelle, tandis que les Espagnols, sous Mr de Colbranlt, occupaient la ville? — Nous allons l'expliquer en peu de mots.

Stenay, si longtemps disputé aux ducs de Lorraine, ou pour mieux dire à l'Empire, étant enfin tombé au pouvoir des Français, le gouvernement en avait été donné en récompense au prince de Condé.

A la suite d'intrigues menées par ce dernier, Mazarin crut attacher le prince à sa fortune en obtenant pour lui, sur sa prière, le gouvernement du Clermontois.

Cet apanage, dont Stenay faisait partie, lui fut donné (2) en toute propriété « sous couleur » de récompense pour les services qu'il avait rendus à l'aurore du nouveau règne.

Mais la dissension ne tarda pas à naître entre le prince et le ministre. Nous n'essaierons pas de retracer ici les différentes phases de la lutte entre les princes et Mazarin, qu'il nous suffise

(1) D'abord donné en dépôt pour 4 ans à Louis XIII par le duc Charles III aux termes du traité de Vic (6 janvier 1632) que confirma celui de Liverdun (26 juin 1632). Stenay avait été ensuite cédé au roi par le traité de Saint-Germain (1641).

Il convient de rappeler ici que le duc Charles protesta (28 avril 1641) contre cette cession « que, disait-il, on lui avait arrachée. » Le duc François joignit, en cette circonstance, ses protestations à celles de son frère. La duchesse Nicole devait peu après faire entendre les mêmes protestations.

(2) La donation est du 20 décembre 1646. — Le Clermontois comprenait : les prévôtés et châtellenies de Clermont, Stenay, Dun, Jametz et des Montignons (*Vide*, 1648, MS. 252, f° 83. Bibl. de Metz).

de rappeler que Condé fut arrêté, enfermé à la Bastille, et que ses partisans, sous la conduite de Turenne et de Mme de Longueville, gagnant le Clermontois, se jetèrent dans Stenay qui devint alors le boulevard des mécontents où s'organisa la résistance.

La guerre de Trente Ans, dont la paix de Westphalie avait semblé devoir être le terme, se poursuivait alors avec l'Espagne.

A la suite de pourparlers provoqués à Bruxelles par Mme de Longueville, les Espagnols avaient fait alliance avec les Frondeurs. En échange des secours promis, il fut convenu que la ville de Stenay serait livrée aux troupes d'Espagne, la citadelle demeurant aux Français.

Turenne défait à Rethel, Condé délivré, les Espagnols n'en demeurèrent pas moins dans la ville sous Mr de Beer. Condé mis en demeure de les en faire sortir (1) ne bougea mais, et lorsque vint à éclater la seconde Fronde, la situation n'avait pas changé : Espagnols et partisans du prince occupaient toujours dans Stenay les mêmes positions. Le colonel de Colbrant commandait aux premiers dans la ville, et le comte de Chamilly (2) aux seconds dans la citadelle.

Outre qu'elle était puissante par ses défenses, cette place, par sa situation, était encore pour Condé précieuse à plus d'un titre. Elle commandait, en effet, un des passages de l'Argonne et la rivière de Meuse; menaçant d'un côté la Champagne, touchant de l'autre au Luxembourg d'où pouvaient aisément lui venir munitions, vivres et secours.

Aussi Mazarin comme Richelieu, comme Henri IV, comme autrefois encore Henri II et François Ier, désirait-il fort la reprise de Stenay. Blessé dans son amour-propre, il s'en voulait d'autant plus d'avoir bénévolement fait céder cette place à un prince qui s'en servait contre la France, que la possession en était due à une lutte plus longue et plus pénible, à une action

(1) Il s'y était obligé à sa sortie de prison (*Vide, Ch. des C. Louis XIV*, pièces justificatives de Boislisle, 1873). Déclaration contre M. le Prince, 18 août 1651 (Audience du Roi).

(2) Mort en 1622 à 64 ans.

diplomatique plus constante, puisqu'elles duraient depuis tantôt deux cents ans.

Pour ces deux raisons, l'une d'intérêt général, qu'il devait invoquer, l'autre toute personnelle et qu'il n'avoua pas, Mazarin, bien avant l'entreprise du mois de Juin et dès le commencement de l'année 1654, avait déjà dans son esprit décidé le siège de Stenay.

Mais on n'eût pas manqué de lui reprocher une pareille entreprise qui, dirigée contre une place appartenant en propre à Condé, eût parue plus inspirée par esprit de vengeance personnelle que dans l'intérêt de la France et de la royauté.

Et puis, ce siège était-il si opportun et si nécessaire? N'était-ce pas une faute de s'y attarder, d'immobiliser devant cette place des troupes et un matériel considérables qui eussent été mieux employés à conjurer des dangers plus pressants?

Tout cela, Mazarin le pensait bien, mais il avait juré guerre sans trêve à Condé. Les humiliations subies, sa disgrâce et sa chute momentanées étaient encore présentes à sa mémoire. Revenu au pouvoir, il y avait apporté les rancunes du parvenu, et tout en faisant face à la guerre étrangère, il comptait bien en même temps réduire le prince qui l'avait dédaigné à lui demander grâce et merci.

Le problème était donc celui-ci : faire entreprendre le siège de Stenay sans paraître agir dans un but purement personnel.

Après avoir bien réfléchi, le cardinal en vint à penser que seule la présence du roi au siège pouvait, en imposant silence à ses détracteurs, donner à une semblable expédition l'apparence d'une entreprise nécessaire, voulue par le roi et la reine-mère, et désirée de la Cour.

Mais attirer le jeune Louis devant une place aussi avancée constituait une imprudence qu'il n'était pas aisé de légitimer.

Or le roi venait d'atteindre ses onze ans et n'avait pas encore reçu l'onction sainte.

Par suite des troubles qui agitaient la France depuis 1648, les cérémonies du sacre, auxquelles on avait dû par plusieurs fois procéder à Reims, avaient dû être autant de fois différées.

Mazarin songea alors à les provoquer à nouveau, comptant profiter de la présence du roi dans l'Est et du grand déploiement de forces qui devait accompagner cet événement, pour faire décider l'expédition de Stenay (1).

Dans son esprit, ses propositions devaient alors être d'autant moins suspectées qu'il se serait plus récemment affirmé le défenseur de l'autorité royale, et qu'il aurait paru vouloir l'entourer de plus de prestige et de plus d'éclat.

Soumise au conseil, la proposition fut accueillie avec empressement et le sacre fixé au 7 juin.

Mazarin, dès lors, ne douta plus de l'accomplissement de ses desseins, et en prévision du siège qu'il comptait bien ouvrir vers la fin de juin, il songea dès l'instant à aplanir les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans cette entreprise.

Et tout d'abord, il donna ordre au marquis de Fabert, qui lui avait donné plus d'une preuve de son dévouement, de veiller à ce que la place ne reçût aucun renfort.

Avec ses seules forces, le gouverneur de Sedan eût été dans l'impossibilité de mener à bien cette lourde tâche : MM. de Feuquières et de Grandpré, gouverneurs de Toul et de Mouzon, eurent donc avis (4 janvier) de l'assister de leurs troupes, ce dernier faisant auprès de lui fonctions de lieutenant-général (2).

Peu scrupuleux sur les moyens à employer pour parvenir plus aisément à son but, Mazarin, avant d'user de la force, eut, en bon Italien, d'abord recours à la corruption.

Il fit en conséquence passer de grosses sommes à Fabert, s'engageant au surplus à considérer comme siens les engagements qu'il prendrait avec le gouverneur de Stenay.

Le prince de Condé qui se trouvait à Namur, eut vent des menées du cardinal, et dans le but de les prévenir il pressait

(1) Bruzen de la Martinière ne se trompait guère lorsqu'il disait, dans son *Histoire de Louis XIV* (La Haye, 1741, p. 281) : « La cérémonie du sacre servit à cacher l'entreprise du siège de Stenay. »

(2) Arch. Dép. Guerre, T. 143 (Expéd.), fo 18. Dépêch. de Tellier à Feuquières. — Arch. Dép. de la Guerre, T. 143 (Expéd.), fo 15. Dépêch. de Tellier à Grandpré.



les Espagnols d'envoyer des renforts à Stenay; mais Fuensaldagne, pour diverses raisons, faisait la sourde oreille.

2 février. « Pour la ville de Stenay, écrit Condé le 2 février à Lenet, « c'est aux Espagnols à y tenir garnison, et je me plains de « ce qu'ils n'y tiennent pas assez de monde (1). »

Et il mande au comte de Fiesque, le 17 avril : « Je me suis « plaint au comte de Fuensaldagne, qu'il m'avoit promis, dès « le mois de décembre, de mettre dans Stenay des munitions « de guerre desquelles cette place avoit tout à faict besoin; « que sur cette parole là j'avois employé le peu d'argent que « j'avois à autre chose, que présentement que cette place pou- « voit estre asiégée, il n'y avoit pas mis un seul grain de « poudre, que s'il en venoit faute, il en demeureroit respon- « sable, et que ce qu'il auroit pu faire avec 400 chevaux pour « la seureté du convoy, il ne le feroit pas présentement avec « 4,000, les ennemis n'estant pas alors en estat de s'y oppo- « ser, que s'il ne me l'avoit promis si positivement, je me « serois retranché de toute autre despence pour pourvoir à « une chose si nécessaire.

« Il me promit qu'il y remédieroit; mais je doubte qu'il le « puisse faire, et je n'attends tous les jours que la perte de « cette place faute de cela.

« Depuis ma lettre escripte, j'ay receu des advis de Stenay « qui me marquent que l'armée des ennemys, qui estoit en « Liège, et celle du maréchal de La Ferté, qui est en Lorraine, « s'assemblent vers Clermont, jugez si en l'estat qu'est la « place touchant les munitions, je n'ay pas subject de tout « appréhender, et si je n'avois pas raison de presser le comte « de Fuensaldagne, comme je fais depuis cinq mois, d'y en- « voyer celles qu'il m'avoit promises (2). »

Du côté des Français, on ne perdait point de temps.

Moins de quinze jours après l'envoi d'argent qu'il avait fait

(1) *Mém. de Lenet* (Coll. Michaud et Poujoulat).

(2) Arch. de Chantilly. Cette lettre fut interceptée à Bayonne et envoyée à La Vrillière par le maréchal de Gramont. Cité par M. le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*.

à Sedan, le cardinal recevait une lettre de Talon (1) ainsi conçue :

6 février.

« Monseigneur (2),

« C'est avec la dernière douleur que cette lettre marque à Votre Eminence le malheureux succès du dessein que l'on avoit pratiqué sur Stenay, depuis que je suis repassé sur cette frontière, lequel a manqué précisément au poinct de son exécution. 6 février.

« Je n'avois pas eu l'honneur d'escrire à V. E. la trame de cette entreprise, crainte de luy faire concevoir des espérances d'une chose incertaine et que mes lettres ne fussent interceptées. L'affaire, Monseigneur, a esté menée jusques à la porte puisque le 4 de ce mois elle a esté découverte, et que le 5 elle devoit estre exécutée. Nous ne savons pas encores, Monseigneur, par quel moïen ny de quelle façon elle est venüe à la cognoissance de Mr de Chamilly, et nous ne pouvons avoir d'ombrage que de la quantité de personnes gagnées dans la citadelle de Stenay, parmy lesquelles il se sera trouvé quelque faible qui aura décelé le dessein qui estoit de crier « Vive le Roy! », se saisir des officiers principaux, se rendre maistres de ladite citadelle, faire main basse sur ce qui s'y seroit opposé et ensuitte y introduire les troupes du Roy que je m'estois engagé de ny pas faire entrer qu'en payant aux entrepreneurs, la somme que V. E. m'avoit commandé de promettre et de fournir, parmy lesquels il y avoit des officiers et gens d'exécution, avec lesquels je m'estois abouché entre Stenay et Mouzon (3) seul, la nuict et sur leur bonne foy. Nous ne sa-

(1) Philippe Talon, intendant d'armées ou comme on disait alors « Intendant de Justice, Police et Finances dans les armées du Roy, » devint plus tard conseiller d'Etat. Il fut blessé dans la contrescarpe le 12 juillet.

(2) Arch. nat., KK., 1073, f° 419, Talon à Mazarin.

(3) Le 4 février, un chirurgien de la garnison de Stenay entreprend de livrer au roi la citadelle de cette ville; 4,000 hommes, sous la conduite du sieur de Créqui et du comte de Grandpré, devaient se rendre à heure marquée pour entrer par la fausse porte; mais l'entreprise ayant été découverte, l'auteur fut pendu le 6 dudit mois, et sa tête mise au bout d'une perche sur un des bastions (*Hist. ms. de Mouzon*, par le P. Fulgence. Bibl. de Sedan, cité par Bourelly, *Hist. de Fabert,* p. 40).

vons pas encores, Monseigneur, le détail de la découverte ny de la punition que Mr de Chamilly escrit à Mr de Fabert (1) qu'il va faire faire, je suis fort menacé de tout ce party de n'avoir aulcun quartier. Ce qui ne m'empeschera pas de travailler à de nouveaux projects sur ces places. Mr de Chamilly a esté contrainct de faire monter des Espagnolz de la ville à la citadelle et demande des troupes à Mr le Prince en toutte diligence, que l'on assure avoir desjà détaché Mr de Chamilly, le filz, avec de la cavalerie. Auquel Mr le comte de Grandpré doit aller faire compliment avec son régiment de cavalerie, aussytost qu'il apprendra qu'il debvra passer à Stenay, ayant desjà bon ordre à touttes les advenües.

« Mr de Chamilly a faict brusler et piller la maison de M. de Hales, gentilhomme et vieux officier d'infanterie lequel avoit eu aultres fois une compagnie dans Stenay, et sa femme retourna hier en chemise a Mouzon, malade; ce procédé, Monseigneur, est tout à fait inouy. Il est vray qu'il ne se peult servir avec plus de passion que faict ledit sieur de Hales dans cette affaire, mais ça esté pour le service de son Roy contre des rebeles. La perte de sa maison, de ses meubles, chevaulx et bestiaux passe la somme de 20,000 livres, il vouloit s'aller jetter aux pieds du Roy, dont je l'ay empesché. Ce misérable qui a tout perdu médite bien quelque représaille sur ce party, ce qui est d'une exemple de conséquence.

« Mr le comte de Grandpré avoit fort bien mené cette affaire dans laquelle touttes choses se sont faictes par sa participation; sa conduitte et son zèle y ont paru de même force, et quoy que la chose ayt manqué, il ne laisse pas de s'y estre acquis beaucoup de mérite, la disposition dans laquelle je le vois d'entreprendre d'autres choses vault bien que la cour luy tesmoigne satisfaction de cette entreprise.

« Mr le comte de Grandpré y faisoit une aultre menée qui n'est pas encore descouverte, touttes choses ont été communiquées à Mr de Fabert.

(1) La réponse à cette lettre de Chamilly fut faite le 4 avril suivant sous forme d'ordre de prise de corps et emprisonnement de lui et de son fils pour être interrogés et informés (*Gazette de France*).

« Ce qui est considérable en cette entreprise manquée est que le party ne peult plus se fier aux troupes françaises et ne peult trouver son compte à la garde de ses places par des troupes estrangères.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de V. E., le très humble et très obéissant obligé.

« TALON. »

Sedan, le 6 febvrier 1654.

Ce fut Mr de Hales qui, une douzaine de jours après, fut chargé d'aller rendre compte au cardinal de cette affaire. Il était porteur d'une lettre de Mr de Grandpré ainsi conçue :

Mouzon, 18 février. 18 février.

« Monseigneur,

« Ce gentilhomme présent porteur, va rendre compte à V. E. d'une entreprise sur la citadel de Stenay que ses intelligences et menées avec la garnison avoient portées à la veille de son exécution, qui auroit esté faicte très certainement sans un traître qui la déclara ainsy qu'il déduira plus particulièrement à V. E. laquelle il me donne l'honneur d'asseurer de son zèle et de son affection au service du Roy dont en ce rencontre il a donné des marques qui luy ont faict piller et brusler sa maison, en sorte qu'il en reste ruiné; pour quoy il va supplier très humblement Votre Eminence, de quelque récompense et d'une compagnie de cavallerie dans mon régiment, que il souhaitte d'aultant plus volontiers, qu'il est nécessaire lors de nostre départ de cette frontière de laisser dans ceste place (Mouzon) quelque cavalerie pour s'opposer aux courses de celle qu'ils ont depuis ceste entreprise jetté dans Stenay (1).

« C'est la grâce que demande très humblement à V. E. pour ce gentilhomme qui a déjà cy-devant servy dans mon régiment (2).

« Son très humble, obéissant et fidel serviteur,

« GRANPRÉ. »

(1) Il est ici question, comme on le verra ci-après, du régiment d'Issembourg (cavalerie) que Fuensaldagne jeta dans Stenay.

(2) Arch. nat., KK., 1073.

Condé connut l'entreprise dirigée contre Stenay, dès le 6 février, il s'en exprime ainsi à Lenet (1):

De Namur, 7 février.

« Les nouvelles que je viens de recevoir portent que les ennemis sont encore au delà de la rivière de Meuse, et que le 5 de ce mois, toutes les trouppes devoient se présenter devant Stenay pour une certaine conspiration qu'il y avait, laquelle a esté découverte, et dont les complices ont été exécutés.

« Mr de Chamilly a faict entrer dans la citadelle 80 Espagnols de ceux de la ville, et en a envoyé autant dans la ville de ceux de la citadelle.

« Mr de Montal m'escrit que les ennemis ne sont pas passés, et qu'il ne croit pas qu'ils passent, et j'ay les mêmes advis de Neufchâteau et Linchau.

« Vous en avertirez Mr le comte de Fuensaldagne afin qu'il voye ce qu'il doit faire là-dessus, ou pour faire demeurer, ou pour faire advancer des troupes sitôt qu'il le jugera à propos.

« Ce sont là les derniers avis qui m'en sont venus.

« Je continueray à vous faire part de tous ceux que j'aurai.

« LOUIS DE BOURBON. »

Fuensaldagne aussitôt averti jeta dans Stenay (ville), le régiment d'Issembourg de 230 hommes.

Grandpré n'en continua pas moins ses menées, et Talon ses préparatifs silencieux, rassemblant en vue du siège : armes, vivres et fourrages.

7 mars. « Les avoynes pour la cavalerie sont icy à fort bon marché, » « écrit ce dernier au cardinal, le 7 mars, de Sedan (2). « Si « l'on peult gagner du temps en retardant le passage du con- « voy à Stenay, j'assure V. E. que cette place estant tout à « fait dégarnie, beaucoup plus que Clermont, Stenai s'estant « démuni pour Clermont, dans la créance qu'ont eu les enne-

(1) *Mém. de Lenet.*
(2) Arch. nat., KK., 1073, fo 440, Talon à S. E.

« mis de pouvoir faire passer plus facilement des munitions à « Montmédy qu'à Clermont.

« L'on m'annonce l'envoi par les ennemis d'un convoy à « Montmédy, peut-être auroit-on chance d'emporter Stenai en « l'attaquant dès maintenant sans attendre qu'elle soit ravi- « taillée. »

Condé, avait, en effet, « dégarni Stenai pour Clermont, » mais averti par ses amis de Paris qu'il se tramait quelque chose contre cette place, il avait organisé plusieurs convois destinés à la secourir.

L'entreprise tentée par Grandpré et Talon lui fit précipiter l'envoi de quelques troupes qui furent amenées sans encombre par Mr de Chamilly le fils (1), de Luxembourg, et par le comte de Meille, de Clermont.

D'autres convois étaient prêts à partir, et ils avaient quelque chance d'arriver à destination, car l'espace à surveiller était assez vaste pour que, trompant la vigilance des Français, quelques renforts pussent parvenir au moins jusqu'à Montmédy et de là à Stenay.

Grandpré redoublait cependant de surveillance, entretenant des espions chargés de le renseigner sur le moindre mouvement des ennemis, se portant à la moindre alerte sur les points où ils étaient signalés, voltigeant sans cesse, et ne laissant pas, entre temps, de connivence avec les cavaleries de Sainte-Ménehould et Sedan, d'opérer des razzias autour de Stenay.

« Le 15 mars, deux partis sortis de Sainte-Ménehould, l'un 15 mars.
« d'infanterie, l'autre de cavalerie, réussirent après avoir « passé la Meuse, à enlever de nuit 300 vaches et 30 chevaux « au village de Mouza (2). »

« Mais on ne pût empêcher l'entrée à Montmédy, le 2 avril, 2 avril.
« d'un fort convoi destiné à secourir Stenay. »

« Le 15 en suivant, les Espagnols essayèrent d'en faire 15 avril.
« passer une notable partie dans cette place, mais ils en fu-

(1) Devint maréchal de France en 1703.

(2) *Gazette de France* (Bulletin de nouvelles, f° 245).



« rent empêchés par le comte de Grandpré qui fut prévenu à « temps et contraignit le sieur de Marchin qui le conduisoit de « se retirer en Luxembourg, et de jeter précipitamment infan- « terie et munitions dans Montmédy. Il alla même jusqu'à po- « ser un corps de garde avancé aux portes de Stenay où il « avoit enlevé les troupeaux pour attirer la garnison, qui ne « sortit pas.

« Il se retira avec quelques prisonniers faits dans une es- « carmouche, où plusieurs des ennemis demeurèrent sur la « place, et seulement un des 60 bourgeois de Mouzon qui l'a- « voyent suivi, lequel fut tué d'un coup de fauconneau. Le « cheval du chevalier de Grandpré, frère du comte, fut tué « sous lui; il tient le comte de Meille, gouverneur de Cler- « mont, si serré dans Stenay avec le régiment d'Irlandais qui « fait la meilleure partie de notre garnison, qu'il n'en peu « sortir, ny les munitions y entrer (1). »

Le 2 may, Talon écrit à Mazarin de Sedan (2) :

« Le convoy pour Stenay est party de Namur, et Mr de « Grandpré assemble autant qu'il peult de troupes pour s'y « opposer. »

Quelque considérables que fussent les forces des ennemis, de Grandpré avec les seules troupes dont il pouvait disposer, se porta au-devant d'eux. Il les joignit sur la route de Montmédy, vers Margut, Signy et Thonne-le-Thil. L'engagement fut vif, mais le terrain demeura aux Français qui capturèrent près de 100 chevaux et quelques voitures. Une dizaine de charrettes remplies de munitions purent néanmoins entrer dans Montmédy, grâce à un secours, qui, sorti de cette ville, vint disperser les quelques fantassins qui en avaient la garde pendant que la cavalerie poursuivait celle des ennemis jusqu'en Luxembourg où elle enleva Virton.

Le lendemain, Fabert rendant compte de l'affaire écrivait au cardinal :

(1) *Gazette de France* (Bulletin de nouvelles).
(2) Arch. nat., KK., 1073, fo 450.

« Les troupes assemblées par Mr de Grandpré, Saint-Maure « et de Manimont, pour empescher le convoy de Namur d'en- « trer dedans Stenay, ont obligé les ennemis de descharger « dans Montmédy les munitions qu'ils renvoyent. Comme il « faut commander des charrettes du pays pour le transport à « Stenay de ce qui a esté laissé à Montmédy, j'ay prié Mr de « Manimont de veiller à cela (1). »

Vers ce même temps (9 mai), le cardinal, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, proposa ouvertement au conseil l'entreprise du siège de Stenay. « Il fallait, selon lui, « pour donner plus d'éclat à la cérémonie du sacre, faire en « même temps quelque conquête sur les ennemis (2). » « Et « Stenay était la place toute désignée contre laquelle on pou- « vait diriger les forces imposantes qui seraient rassemblées « à Reims. — Le roi qui s'était trouvé l'année précédente « aux sièges de Mouzon et de Sainte-Ménehould n'y avait été « que spectateur. Ne convenait-il pas qu'il conduisît un siège « par lui-même, et qu'au lendemain du sacre il fît enfin ses « premières armes? — En s'emparant de cette place que, « grâce à Fabert et à Grandpré, on n'avait pu secourir, on « rendait la sécurité à la Champagne et on avait barre sur le « Luxembourg, on était maître de la Meuse et d'un passage « important; on menaçait Montmédy et l'on créait, pour la « cavalerie, un important quartier d'hyver. » 9 mai.

A toutes ces raisons, quelques membres du conseil répondaient : « Que le bon estat auquel cette place se trouvoit pour « lors, diminuoit beaucoup l'espérance qu'on avoit d'un bon « succès. Plusieurs jugeoient que cette entreprise n'estoit pas « seulement difficile, mais mesme dangereuse, et d'autres la « blâmaient parce qu'ils prévoyaient bien que le prince de « Condé n'auroit pas manqué de la pourvoir de tout ce dont elle « pouvoit avoir besoin, veu que c'estoit son propre intérest. »

« Le cardinal, sans répondre à ces objections, considérait « que l'armée de Mr de Turenne pouvoit mettre facilement à « couvert le camp des assiégeans, et empescher les ennemis

(1) Arch. nat., KK., 1073, fo 455. 10 may, de Sedan. Fabert à S. E.
(2) *Mém. de Turenne.*

« de donner du secours; que si le prince estoit ardent et ha-« zardeux, surtout lorsqu'il n'avoit rien à perdre, les Espa-« gnols modéreroient bien son ardeur par leur prudence, et « l'empescheroient bien de s'engager dans les hazards, dont « les sinistres succès, au commencement de la campagne, « pourroient causer de très funestes et dangereuses suites.

« Il ajoutait encore à cela, que comme le camp pouvoit « estre facilement pourveu de tout ce dont il avoit besoin pour « entretenir le siège, les ennemis ne pouvoient pas secourir la « place que très difficilement, veu qu'il falloit passer de néces-« sité par le bois d'Ardenne, stérille, dont les routes sont « difficiles pour conduire des chariots, et dont le païs est sans « herbe ny fourage pour les chevaux (1). »

Finalement, on se rendit à ces différentes observations et le siège fut décidé.

Aussitôt, ordre fut donné aux maréchaux de Turenne et de La Ferté-Senneterre, de ramasser promptement entre Stenay et Clermont toutes les troupes en quartiers d'hiver en Alsace, Lorraine et Barrois (2).

On rappela donc les troupes d'Alsace commandées par le marquis de Castelnau, un des lieutenants-généraux de France, et on commanda au marquis de Fabert, gouverneur de Sedan, et au comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon, de tenir les gens de guerre qui étaient en leurs quartiers, prêts à marcher au premier ordre.

« On calculait, en effet, qu'avec ces troupes et avec celles « qui suivaient la cour en Champagne, on pourrait faire un « corps de 6 à 7,000 vaillants hommes (3), sans amoindrir « l'armée des maréchaux (4). »

(1) Priorato, Amsterdam, 1671.

(2) Bibl. nat., ms. ffr. 4188, f° 268 v° et Arch. Dép. de la Guerre, 143. Expéd. dépêch. de Tellier.

(3) On ne soupçonnait pas alors l'expédition contre Arras qui dérangea quelque peu les projets du cardinal. On ne put, en effet, utiliser qu'une partie des troupes destinées au siège de Stenay, car, lors de l'ouverture de la tranchée (4 juillet), il y avait devant Stenay moins de 5,000 hommes, et il n'y en eut jamais plus.

(4) André d'Ormesson, dans ses *Mémoires*, fait bien monter l'armée



Ceux-ci, de leur côté, étaient chargés d'observer l'ennemi et d'empêcher le secours, tout en se tenant à proximité de Stenay et de Sedan pour couvrir le roi et la cour (1). Ils se postèrent tous deux avec tant d'avantage qu'il y eût eu de la témérité à les attaquer.

Sur ces entrefaites, les ennemis firent un retour offensif (12 mai), mais de Grandpré, prévenu à temps, put envoyer un exprès à Mr de Saint-Maure qui vint le rejoindre avec la cavalerie de Sainte-Ménehould. 12 mai

L'ennemi, fort de 600 chevaux, se retira (2).

Les troupes n'étaient pas plutôt rentrées dans leurs quartiers que de Saint-Maure reçut avis, à Sainte-Ménehould, d'une nouvelle tentative des ennemis pour parvenir jusqu'à Stenay.

Le 15 mai au soir, il était à Mouzon. 15 mai.

« Le sieur de Saint-Maure, dit un bulletin daté du 15 (3), « arrivé à Mouzon, en partit à 5 heures du soir avec Mr de « Grandpré et environ 1,200 chevaux et 600 fantassins, pour « aller au-devant de 2,000 hommes des ennemys qui devoyent « conduire de Montmédy à Stenay un grand convoy de char- « rettes chargées de poudre, balles, mèches et pelles, mais ne « les ayant pas pu rencontrer, ils se mirent en embuscade « dans un bois à demi-lieue de Stenay, sur le chemin par où « ils croyoient que les ennemis fussent obligés de passer, ils « y demeurèrent jusques au lendemain 6 heures du soir, sans « rien découvrir. Mr de Saint-Maure partit, laissant le comte « de Grandpré aux trousses des ennemis. » On sut le lende-

du roi à « 20,000 hommes effectifs, » mais il entend évidemment parler de l'armée des maréchaux et non de celle des assiégeants.

(1) « Il fut résolu que l'armée se tiendrait sur la frontière de Cham- « pagne pour pouvoir se rendre aussitôt à Stenay si celle des ennemis « passoit dans le Luxembourg, soit vers Paris ou vers la Flandre, si « l'ennemi tentait diversion de ce côté » (*Mém. de Turenne*).

(2) *Gazette de France*. — La cavalerie de Sainte-Ménehould est amenée à Mr de Grandpré pour arrêter un convoy de 600 chevaux qui bien tost va arriver à Stenay (12 mai).

(3) *Gazette de France* (Bulletin de nouvelles).



main que les Espagnols ayant appris que le maréchal de La Ferté rassemblait ses troupes, avaient renoncé pour le moment à tenter de secourir Stenay.

CHAPITRE II.

Fabert reçoit la direction du siège. — Sacre du Roi. — Premières escarmouches. — Rassemblement du matériel de siège. — Secours envoyé par les Espagnols. — Envoi de cavalerie à Fabert. — Retards occasionnés par le manque d'outils. — Arrivée des troupes du siège. — Elles campent sous Stenay (20 juin). — Forces respectives des assiégeants et des assiégés.

22 mai. Le siège étant décidé, le marquis de Fabert, gouverneur de Sedan, reçut commission (1) (22 mai), de faire le blocus de Stenay et de tout préparer pour les travaux d'investissement et de tranchée. Il se mit aussitôt à l'œuvre aidé de Grandpré et de Saint-Maure.

23 mai. Le 23, la Muse historique de Loret (2), donnant des nouvelles de l'armée, s'exprimait ainsi :

Fabert, gouverneur de la place (Sedan)
Homme de valeur eficace
A, dit-on, si bien investy
Stenay, de contraire party
Contenant ville basse et haute
Qu'enfin il faudra qu'elle faute.

De fait, rien ne pouvait entrer dans la ville (3).

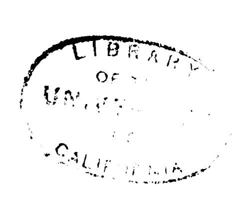
24 mai. Le 24 mai, Fabert eut ordre de se rendre à la cour pour assister au sacre du Roi qui devait avoir lieu le 7 juin, et de laisser la direction du blocus de Stenay à Mr de Grandpré.

Celui-ci s'acquitta heureusement de sa tâche, car le lendemain même du départ de Fabert (26 mai) « il prit un convoy « des ennemis qui marchoit de Montmédy à Stenay, après avoir
26 mai.

(1) Arch. Dép. de la Guerre, I, 143.

(2) *La Muse historiq. de Loret*, fo 77.

(3) 24 may, Fabert à S. E. « ou empesche ce qui est à Montmédy de passer à ΛϷ⊔ (Stenay). Arch. nat., KK., 1073, fo 460.


LIBRARY
OF
CALIF



s sur la Riuiere de
g entre Mouzon et
delle ont un peu de
itadelle est un peu
qui auoit obligé d'y
assiegez ont razé
rder pour gagner le
ns la gorge du bas:
ueforme Capable
eminence sur le dit
nd de 16. a 18. pieds
riuiere est plein d'eau
de la pante. Sa Sci:
longitude de 28. de:
grez 53. minutes.
16
17
18
21
Ceruizi
19
20
22
Pont de bateau

« défait le régiment d'Auguyen de 400 chevaux qui l'escortoit; « depuis laquelle action il tint cette dernière tellement serrée « qu'il n'y entra plus rien (1). »

Le 7 juin, eut lieu le sacre du roi à Reims. Fabert y fut simple spectateur. « Le soir, il eut l'honneur de manger avec « le Roi dans l'appartement du cardinal Mazarin. S. M. leur « déclara la résolution qu'elle avoit prise d'ôter Stenai au « prince de Condé. 7 juin vendredi.

« Elle dit à Mr de Fabert qu'il auroit la conduite du siège (2) « et qu'elle seroit présente à toutes les opérations pour ani- « mer par son exemple l'officier et le soldat (3). »

Mazarin, de son côté, lui promit le bâton de maréchal après la prise. Nous verrons par la suite ce qu'il advint de cette promesse.

Fabert ne reçut que le 15 juin, à Sedan, le pouvoir daté de Reims, de commander en chef l'armée qu'on lui destinait.

« Le 8 juin, le comte de Grandpré continuant de voltiger « avec son petit camp, défit un parti de Stenay de 25 maîtres « qui furent tués ou faits prisonniers avec leur capitaine. » 8 juin samedi.

Jusqu'au 13, on se borna à empêcher Stenay de recevoir aucun secours; mais le 14, les préparatifs du siège ayant été jugés suffisants, on songea à rassembler les troupes destinées à Mr de Fabert. Ordre fut donc donné aux gouverneurs des places frontières de Champagne d'assister ce dernier « pendant « qu'il serait employé à une entreprise importante (4). » 14 juin dimanche.

(1) P. de la Barre.

(2) « Le cardinal se souvenant des services qu'il lui avait rendus, songea « à l'élever et à récompenser ainsi son mérite et sa valeur » (*Mém. du comte de Brienne*).

« Il avoit en effet, toujours été attaché à Mazarin; sans s'embarrasser « des arrêts du Parlement, ni de la colère et des reproches de Condé, il « avoit reçu le ministre dans le temps de ses digrâces. Pour lui marquer « de la reconnoissance, et lui donner en même temps occasion de mériter « les récompenses qu'il lui destinoit, il le choisit pour faire le siège de « Stenai » (de la Martinière, p. 282).

(3) Bibl. nat., Coll. Le Tellier, t. XXI, ms. ffr., 4188, fo 352, copie. — Arch. du Dép. de la Guerre, t. 143 (minute).

(4) Ordre à MMrs de Feuquières, de Grandpré, de St-Pé et de Manimont (Bibl. nat., ms. ffr., 4188, fo 269) (Arch. du Dép. de la Guerre, t. 143, fo 351. Expéd. des dépêch. de Tellier).

Cette discrétion de la dépêche de Tellier était alors bien inutile car la nouvelle de l'expédition de Stenay s'était déjà répandue de tous côtés, on s'en entretenait journellement :

« On a de fort bonnes nouvelles du siège de Stenay, écrivait « à cette même date (14) la princesse de Conti (1), a circonval- « lation sera faite (entreprise) dimanche (21 juin), et l'on croit « qu'après 15 jours de tranchée ouverte, ce sera une affaire « faicte (2). On a pris des lettres que le gouvernement de Ste- « nay écrivait à Mr le Prince qui est à Bruxelles. »

Celui-ci entretenait, en effet, une correspondance active avec ses amis demeurés à la cour. Prévenu dès le 10 juin des projets du cardinal, il dirigea aussitôt sur Stenay quelques secours assemblés en hâte. Grandpré en fut averti.

15 juin lundi. « On me signale treize régiments de cavalerie et cinq d'infan- « terie des ennemis, écrit-il le 15 juin au cardinal (3), je me « rapproche de Stenay. Je vous asseure que leurs trouppes « n'entreront pas dans Stenay sans combat. Il faut, du reste, « qu'elles défilent devant moi, et si elles ne sont pas secou- « rues je les embarrasserai. »

En dépit de la diligence apportée par Fabert, des lettres pressantes de Mazarin, les troupes et les munitions n'arrivaient pas, l'argent manquait, les quelques régiments assemblés à Chauvency, privés d'armes et d'outils, se contentaient de surveiller les abords de la place.

« Le sieur Talon s'en va vous trouver, mande le cardinal à « Fabert, le 16 juin (4), il emmène toutes les provisions qui es- « toient ici capables de vous servir, en attendant d'autres que « j'attends à toute heure.

« Je vous conjure faire travailler sans retard à la circonval-

(1) *La princesse de Conti d'après sa correspond.* par E. de Barthélemy, 1875. 7 juin, de Reims. « Nous partons demain d'icy pour aller à Rethel, et de là à Sedan, l'on veut assiéger Stenay, Mr Faber commandera les troupes du siège. On croit qu'on le fera maréchal après la prise de Stenay. »

(2) « La cour se trompait de moitié, car la ville ne se rendit qu'après 33 jours de tranchée. »

(3) Arch. nat., KK., 1073, fo 474.

(4) Bibl. nat., ms. fr., *Mél. de Colb.*, t. 41, fo 214 (min.), de Reims.

« lation, y employant le plus de paysans que vous pourrez « assembler, et vous servant d'abord de tous les outils que « vous avez.

« J'ai donné aussy 1,000 louis d'or de mon argent au sieur « Talon pour la circonvallation.

« Cependant, sur l'advis que vous avez donné ce matin que « les ennemis s'advancent en plus grand nombre qu'on ne « croyoit, l'on a despesché Mr le maréchal de la Ferté pour « luy donner ordre d'envoyer La Cardonière, avec mon régi- « ment, et 2 ou 3 autres entre Rethel et Stenay, à 4 lieues du- « dit Stenay sur la rivière de Bar, afin qu'il vous puisse aller « joindre si vous en aviez besoing, au cas que les ennemis « vînssent vers vous avant que la circonvallation ne fust ache- « vée, mais je m'asseure que vous ferez travailler de telle « sorte qu'elle le sera bientost. »

Malgré les prières du cardinal et tout le désir qu'avait Fabert de commencer le siège de Stenay et de faire travailler de suite à la circonvallation, il était dans l'obligation de demeurer inactif, manquant d'outils et de bras pour entreprendre les travaux de siège. Il s'en plaignit le 16 à Mazarin qui, juste- 16 juin mardi.
ment étonné qu'il n'eût pas reçu les outils que devaient lui fournir MMrs Brachet, Gargan (1), Talon, de Feuquières, gouverneur de Toul, et de Saint-Maur, gouvernenr de Sainte-Ménehould, lui indiqua, par lettre du 17, les dépôts d'où il 17 juin mercredi.
pourrait en tirer (2), lui donnant en outre pleins pouvoirs pour les faire amener au camp.

Le 18, après l'arrivée d'un convoi d'outils et d'armes, Fa- 18 juin jeudi.
bert partit de Sedan et commença à rassembler des troupes, mandant aux gouverneurs de Toul (3), Longwy, Mouzon et

(1) Le financier Gargan avait reçu ordre de Reims de fournir les outils nécessaires aux travaux du siège et de rassembler le plus grand nombre de charrettes possible pour le transport de convois à l'armée de Stenay (*Mél. de Colb.*, t. 41, fo 216).

(2) *Mél. de Colb.,* t. 41, fo 214.

(3) *Vide, Mél. de Colb.,* 41, fo 215. Lettre de S. E. à Feuquières, gouv. de Toul le priant d'assister Fabert de toutes ses forces (17 juin). *Id.,* fo 211 vo du 15 juin le priant d'envoyer 20 millions de poudre au camp. *Id.,* fo 205 du 5 juin, demandant des boulets pour le siège.



Sainte-Ménehould (1), d'amener avec une partie de leur garnison le plus de paysans qu'ils pourraient, rassemblant des vivres et de l'artillerie.

19 juin vendredi. Le 19, Fabert avait déjà réuni 500 hommes de pied et environ 1,200 cavaliers à Chauvency (2).

« Je suis ravy de voir que vous ne perdez un moment, lui « mandait le cardinal le 19 juin (3), et je vous advoue même « que je trouve extraordinaire la diligence avec laquelle vous « donnez ordre à toutes choses.

« Vous aurez trouvé au camp les gardes, le sieur Talon et « l'argent.

« Pour ce qui est de la distribution qui s'en devra faire, je « scay qu'il n'y a pas un homme en France qui scache si bien « que vous ce que l'on doit donner pour les travaux, et que le « Roy sera fort bien servy quand le sieur Talon exécutera vos « ordres là-dessus, mais je crois que vous jugerez à propos « que l'on fasse quelque différence dans le payement entre les « soldats et les paysans, auxquels l'intention de S. M. est « qu'outre le pain, on donne quelque peu d'argent, afin qu'ils « travaillent avec plus de gayeté.

« Il ne faudra pas que vous preniez davantage de chevaux « de Bouillon, puisque, avec ceux des vivres et de l'artillerie « et ce que j'ay envoyé de Rheims et d'icy, vous en aurez « suffisamment, et vous pourrez mesme vous servir d'une « partie des chevaux des vivres pour l'artillerie, ayant la com- « modité de la rivière pour faire venir le pain.

« Je suis bien aise de ce que vous me mandez des mineurs.

(1) Mazarin lui mandait le 20 de venir au camp avec toute sa cavalerie et le plus d'hommes possible (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 3).

(2) Chauvency avait été pris par le comte de Grandpré le 3 juin. Le cardinal fit compliment à celui-ci de cet heureux événement : « C'est un bon commencement de campagne, écrivait-il, et il ne faut rien oublier pour conserver ce poste qui est avantageux (B. N., ms. ffr., *Mél. Colb.*, t. 41, f° 205). D'après Priorato, Fabert avait, le 19, 2,500 hommes sous ses ordres. Turenne dans ses *Mémoires* parle de 4 ou 5 régiments d'infanterie et de 12 à 1,500 chevaux.

(3) Aff. étr., France, t. 89, f° 202, copie. S. E. à Fabert, de Rethel.

« Je vous ay trouvé encore un excellent ingénieur, nommé le « sieur de Romanet (1).

« Je luy ai donné 100 pistoles, et je vous l'envoyeray sans « délay. »

Le 20 au matin, Fabert, ayant quitté Chauvency, s'avança jusqu'à Mouza la Sens du Jardinet (2) et Servisy, où il prit ses quartiers. 20 juin samedi.

Il amenait avec lui, outre les troupes dont il s'était servi pour défendre les Liégeois (3), une partie des garnisons des places-frontières, bon nombre des régiments qui avaient assisté au sacre, et quelques autres tirés de l'armée de La Ferté, qui avaient servi à réduire le comte d'Harcourt.

Le tout faisait neuf régiments d'infanterie et dix de cavalerie (4) dont voici les noms :

Infanterie.

Régiment de Grandpré, campé à Mouza.
Régiment de Bourlemont, campé à Servisy.

(1) La chronique militaire ne parle pas de ce Romanet. Il arriva le 23 juin et fut blessé le 13 juillet.

(2) La Jardinette aujourd'hui. Cette cense était placée sous la suzeraineté commune des ducs de Bar et de ceux de Luxembourg (1270 à 1603) et formait le bénéfice militaire des capitaines-prévôts de la châtellenie de Stenay (Liénard, p. 116, *Dict. topog.*).

(3) Les Espagnols avaient attaqué les Liégeois pour les forcer à rompre la neutralité.

(4) Il serait difficile de dire exactement à combien montaient les troupes qui se présentèrent devant Stenay le 20 juin, car la plupart des régiments étaient incomplets. Chamilly, dans sa lettre du 21, estime que l'armée de Fabert ne comprenait que 500 hommes de pied et 12 à 1,500 chevaux (Arch. nat., KK., 1073, f° 492). Colbrant, dans une lettre du même jour, prétend que les assiégeants avaient environ 1,800 chevaux et de 12 à 1,500 hommes de pied (*Id.*, f° 505). Ce serait donc à 2 ou 3,000 hommes que se serait élevée l'armée de Fabert. Celle-ci ne se composa de 4,729 hommes, comme le disent dom Calmet (II, 353) et P. de la Barre, qu'à partir de l'arrivée du roi (27-28 juin).

Quoi qu'il en soit, la liste que nous donnons des régiments présents le 20 juin est rigoureusemeut exacte, elle a été établie d'après les indications contenues dans les correspondances du temps (Arch. nat., B. N., Aff. étr., Dép. de la Guerre).

Régiments des gardes Françaises, des gardes Suisses et des gardes Cardinales, arrivés de Reims le 19, campés à Mouza.

Régiments d'Uxelles et de Niper Irlandois, campés à Servisy.

Infanterie des garnisons de Sedan et de Mouzon campée à la Sense du Jardinet.

Infanterie de la garnison de Jametz (50 maîtres), campée à Servisy.

Infanterie de la garnison de Verdun, campée à la Sense du Jardinet.

Cavalerie.

Régiments de Marolles et d'Albret, campés à Servisy.

Régiment de Gramont, campé à la Sense du Jardinet.

Régiments de la Guillotière et de la Luzerne, campés à Servisy.

Régiment de Bourlemont, campé à la Sense du Jardinet.

Régiment de Grandpré, campé à Mouza.

Régiment de Mancini, campé à Servisy.

Régiments de Bougy et de Fabert, campés à Mouza.

D'autres troupes étaient attendues au camp d'un moment à l'autre.

Les ennemis pouvaient disposer dans Stenay d'environ 1,400 hommes. En voici « l'estat » tel qu'il fut adressé par le marquis de Fabert au cardinal (1).

« V. E. verra ci-joint ce que j'ai appris de plus certain de « la force des ennemis lors que Stenay fut attaqué. »

(1) KK., 1074, f° 67. Fabert à S. E.

Estat de la force des troupes qui estoient dans Stenay lorsque le siège a comencé.

Troupes Espagnolles.

Le régiment d'Issembourg.........	230 hommes.	
Celuy de Colbrand................	200	
d'Almany..................	120	
La Cie de Stassin (1)............	40	
Celle de Corrette.................	25	
Hommes détachés du Luxembourg et Arlon........................	120	
Officiers dans tous lesditz corps...	70	
faict	805 hommes.	805

Troupes de Mr le Prince.

Compagnie de la citadelle...	100	
Les 12 Cies franches de la ville.....	120	
Le régiment de Persand 20 français et 60 irlandais................	80	
Le régiment d'Anguien...........	120	
Gendarmes à pied................	50	
Chevau-légers d'Anguien (40 à cheval et 10 à pied)...............	50	
Chevau-légers de Chamilly (10 à cheval et 8 à pied).............	18	
Officiers, en tout environ.........	80	
faict	618 hommes.	618
Monte le tout à 1,423 (2).........		1,423 hommes.

(1) Colbrand dans la lettre du 21 juin ci-après, déclare n'avoir que 28 hommes de la Cie de Tassin, mais 12 autres purent entrer dans Stenay le 22, avec le secours qui parvint à y pénétrer. Le présent état ne fut fourni qu'après la prise de Stenay.

(2) Dom Calmet fait monter la garnison à 1,400 hommes (II, 353). — Priorato (p. 220), à 1,300 fantassins et 200 chevaux. — De la Barre, dans son *Histoire de Fabert* d'après ses *Mémoires*, à 1,423. Cette dernière donnée est conforme au document des archives.

Mr de Chamilly (1), attaché à la fortune du prince de Condé, commandait dans la citadelle, ainsi que nous l'avons déjà dit, aux 618 Français qui, seuls avaient le droit de l'occuper, les Espagnols étant relégués, d'après le traité de 1650, dans la ville (2) dont Mr de Colbrant, colonel allemand, était gouverneur depuis 1653 (3).

CHAPITRE III.

Démêlés du prince de Condé avec le duc de Lorraine et les Espagnols au sujet du secours de Stenay. — Il entreprend le siège d'Arras, pensant faire lever celui de Stenay. — Fabert ouvre la ligne de circonvallation (20 juin). — Retards causés par le manque de travailleurs. — Lenteurs de l'artillerie. — Arrivée des gardes françaises et suisses et du régiment de La Cardonnière-cavalerie (21). — Sortie des assiégés (23). — Le convoi de Montmédy pénètre dans Stenay. — Les officiers n'arrivent pas, les troupes n'ont pas d'armes ni d'outils. — On achève les deux ponts de bateaux au-dessus et au-dessous de la ville (22-24). — Chamilly est sommé (24). — La Cour à Sedan (25). — La circonvallation est achevée sur la rive gauche de la Meuse (27).

A la nouvelle de l'investissement de Stenay, Condé, « piqué qu'on s'attachast à une ville qui lui appartenoit en propre (4), chargea son conseiller Lenet de prévenir Fuensaldagne, afin qu'il portât secours. Celui-ci n'avait guère à cœur de défendre cette place « en haine de Condé (5). »

« Il s'en excusa, dit Lenet dans ses Mémoires, sur ce qu'il « pensait que le duc François, arrivé de Flandre était à la tête

(1) Nicolas Bouton, comte de Chamilly, avait été lieutenant de La Moussaye (François de Goyon, marquis de Nogent et de) précédent gouverneur de Stenay). Il lui succéda en 1651 lorsqu'il mourut dans cette ville pendant la première Fronde.

(2) 80 Espagnols furent cependant introduits dans la citadelle après le coup de main tenté en février (Vide *suprà*).

(3) Il avait succédé à M. de Beer introduit par Turenne et Mme de Longueville en 1650-51.

(4) *Mém. de Turenne.* Priorato.

(5) Le comte affectait d'écrire au prince « Monsieur » au lieu de « Monseigneur. » Le prince de Condé, par rancune, ne le traitait guère autrement qu'un simple gentilhomme.

« des troupes du duc son frère (1), ne voulant pas aller au se-« cours de cette place pour ce qu'elle était naturellement une « place de Lorraine et qu'il l'aimait mieux entre les mains du « roi de France qu'en celles du prince de Condé (2). »

Le secours que Fuensaldagne lui refusait, Condé le demanda à l'Archiduc, et il proposa dans le conseil le moyen d'exécuter ses desseins.

« On jugea que les difficultés de le pouvoir faire estoient

(1) La présence de Condé sous les étendards castillans, l'avait rendu intraitable, il menaçait continuellement de traiter avec la France, jaloux du Prince français, et refusant de reconnaître sa suprématie. Il avait prétendu que Condé lui rendit les places Lorraines, telles que Stenay, Jametz ou partageât avec lui ses conquêtes (Henri Martin).

Il fut arrêté à Bruxelles sur l'ordre du roi d'Espagne. « La cour de « Madrid, qui espéroit de voir ses affaires rétablies par la valeur et la « bonne conduite du prince de Condé, lui sacrifia sans peine le duc de « Lorraine. »

(2) 20 juin 1654. Mr le Prince au comte de Fiesque (Arch. de Chantilly. Voir pièces et documents, *Hist. des Princes de Condé,* par Mr le duc d'Aumale, t. 6, p. 726-7). « ... Sur l'advis que j'ay eu que les ennemis « marchent sur Stenay; j'ay veu le comte de Fuensaldagne pour lui de-« mander l'exécution de l'article de mon traité, qui porte que : quelqu'une « de mes places, venant à estre attaquée, S. M. C. ordonnera à tous ceux « qui commandent ses troupes, d'aller au secours avec toutes leurs forces. »

« J'en ay aussi parlé à Mr l'Archiduc, et ils ont tous deux trouvé ma « prétention raisonnable; mais le prince François n'y veut point aller, « ny prester ses troupes, que je ne luy remette Clermont. Là-dessus, « j'ay respondu que si les Espagnols pouvoient à la paix obliger la France « à donner satisfaction à la maison de Lorraine, je ne ferois point de « difficulté de luy remettre Clermont et Stenay, la France m'en rempla-« çant la valeur en d'autres places et domaines, qui est la mesme ma-« nière dont Mr le duc de Lorraine est toujours demeuré d'accord.

« Le prince François ne s'est point voulu contenter de cela et à tous-« jours demeuré dans sa prétention sur Clermont, me voulant faire ache-« ter au prix de cette place, l'assistance de ses troupes pour le secours « de Stenay, en cas qu'il soit attaqué...

« Je vois bien qu'après avoir perdu et la Guyenne et mes places de « Bourgogne, il me faut encore me résoudre à me voir despouiller de « ce qui me reste. Cependant, à telle extrémité que je puisse estre ré-« duict, je ne feray que plaindre mon malheur, et je demeureray toujours « ferme dans la fidélité pour le service de S. M. C. et pour ses intérêts, « dont je ne me départiray jamais quelque traitement que je reçoive. »

« insurmontables, tant à cause de l'infertilité du païs, remply « d'espaisses forêts, despourveu de fourrage, que parce que « le duc François de Lorraine, qui estoit venu (de Vienne) « depuis peu de jours, prendre le commandement des troupes « de son frère, détenu en prison par les Espagnols, ne vouloit « pas concourir à ce dessein. S'excusant de ne pouvoir pas ris- « quer les troupes qu'il avoit, parce que c'estoit tout ce qui « restoit à sa maison, pour conserver une place au prince de « Condé. Il donna pourtant à connaître qu'il auroit donné les « mains à cela, si Condé, luy avoit voulu consigner Stenai et « Clermont entre les mains.

« Il faut sçavoir que Stenay, Clermont et Jametz ont appar- « tenu autresfois aux ducs de Lorraine; mais que les Français « s'en estans rendu les maistres, Condé en avoit la possession « par un don que le roy très chrestien luy en avoit fait en re- « connaissance de services rendus à la couronne. »

« Cette jouissance, jointe à l'ancienne jalousie qui est entre « les deux maisons de Condé et Lorraine, et à l'accord que le « duc Charles fit avec le roy de France près de Paris en l'an « 1652, quand il vint secourir Etampes, en quittant les inté- « rêts du duc d'Orléans, son beau-frère, et ceux du prince « quelque temps après pour d'autres raisons, avoit si fort « irrité les esprits de ces deux princes, qu'ils estoient sur le « point de devenir ennemis irréconciliables, inimitié qui s'es- « toit beaucoup augmentée depuis l'emprisonnement du duc « Charles, parce qu'outre que Condé tascha d'attirer à son « service les troupes de Lorraine après ledit emprisonne- « ment (1), c'est que les mécontentemens prirent de nouveaux

(1) L'archiduc, après l'arrestation du duc Charles, parvint à conserver les Lorrains à son service en gagnant le comte de Ligneville qui les commandait et en appelant à leur tête le duc François alors à Vienne (Voy. encore Bruzen de La Martinière). On se hâta de les payer pour arrête leur licence.

Mazarin lui aussi essaya de détourner les troupes de Lorraine du service du duc et de l'Espagne. Il écrit, en effet, le 1er août du camp de Stenay à M. de Silhon « de faire son possible pour exciter contre le duc François les troupes Lorraines et de publier pour le rendre odieux un factum qui, pour produire quelque effet, devra être vif et court » (Bibl. nat., *Mél. de Colb.*,

« accroissemens à l'arrivée du duc François sur le sujet de a « préséance, des visites et des complimens (1).

« Il falloit de nécessité avoir les Lorrains pour pouvoir « secourir Stenay, parce qu'ils composoient la troisième partie « de l'armée espagnole.

« Le prince ne voulut céder ni Stenai, ni Clermont, et disoit « qu'il n'avoit rien à faire avec la Lorraine, qu'il estoit dans les « intérêts du roy d'Espagne, lequel s'estoit engagé de def- « fendre ses places comme les siennes propres, et qu'il les « avoit receues du roy de France comme une récompense de « ses services : qu'ainsy il les vouloit conserver tout autant « qu'il luy seroit possible.

« Il sollicitoit donc tousjours l'Archiduc et les ministres « d'Espagne de luy fournir le secours dont il avoit besoin, et « ceux-ci prièrent le duc François de faire marcher ses troupes « avec les leurs; mais ils ne peurent jamais le résoudre à « cela.

« Le duc disoit tousjours qu'il serviroit le roy d'Espagne « pour recouvrer ses places ou en gagner d'autres sur la « France; pourveu que ce ne fussent point de celles qui « devoient appartenir à Condé, d'autant qu'il ne vouloit pas « faire un pas à son occasion ny pour son service (2).

t. 51, f[os] 58-59). Ce factum fut rédigé et répandu en Lorraine, « M[r] de Fa- « bert, écrit Condé le 17 avril au comte de Fiesque, a escrit des lettres « aux officiers de Lorraine, et à ceux de mon armée pour les desbaucher, « pleines d'invectives contre les Espagnols, et qui n'ont rien oublié pour « desservir dans ces lettres là la conduicte des Espagnols sur le subject « de la prison de M[r] le duc de Lorraine » (Arch. de Chantilly).

(1) Condé pressait l'archiduc de donner du secours à cette place, « il au- roit bien souhaité que les troupes Lorraines allassent au secours de Ste- nay, mais il ne pouvoit se résoudre à en faire la demande au duc Fran- çois avec qui, jusques-là, il avait été sur le qui-vive, n'ayant pas voulu lui rendre visite depuis son arrivée. Il vouloit avoir toute l'obligation à l'archiduc qui sollicita François de lui accorder des troupes, mais le duc ny voulut consentir que sous la condition que Stenay serait restituée à la Lorraine, à quoi, le prince de Condé ne voulust pas donner la main » (Dom Calmet, p. 500).

(2) *Vide* Lettre de Maz. à La Ferté. De Sedan, 27 juin (*Mél. de Colb.*, t. 41, f[o] 10 v[o]).

De Bruxelles on annonce que le duc de Lorraine ne veut pas secourir

« Cette façon d'agir parut fort estrange et mesme fort dérai-
« sonnable à l'archiduc; parce que le service du roy estoit « inséparable des intérêts du prince, depuis qu'il estoit entré « dans son party; néanmoins comme les Espagnols avoient « besoin de ses gens ils ne peurent pas faire autrement qu'ils « ne se conformassent aux volontés du duc (1).

« Ils remirent l'estat de l'affaire au prince, et taschèrent de « l'obliger, sans perdre de temps, au lieu de songer à secourir « Stenay, d'assiéger une place que les François tenoient dans « le Païs-Bas; parce qu'ils croyoient pouvoir faire lever le « siège dudit Stenay ou du moins prendre l'équivalent, et pour « donner plus de satisfaction à Condé luy offrirent « La Ca-
« pelle » et « le Chastelet » en récompense, qui estoient des « places de la Champagne et qui estoient pour lors sous la « puissance du roy catholique.

« Condé accepta..... et receut ces deux places comme « une preuve de l'affection que S. M. catholique luy portoit, et « non pas comme en payement d'Stenay (2), mais il ne voulut « pas assiéger « La Bassée » et il proposa le siège d'Arras... « ce qui fut accepté (3). »

Il espérait, en effet, que l'affaiblissement, qu'occasionnerait chez les Français le maintien des troupes devant Stenay, lui permettrait d'enlever plus facilement Arras, comptant, au surplus, sur le succès de cette entreprise pour faire lever le siège de sa ville favorite, et tout au moins, obliger Mazarin à

Stenay, croyant le prince de Condé plus son ennemi que le Roy. « Condé jette feu et flamme pour obliger les Espagnols à réunir leurs troupes et secourir Stenay. »

(1) « Il faut avouer que bien qu'ils parussent entrer dans les raisons du prince de Condé, les Espagnols n'étaient pas fâchés de le voir dépouillé, espérant qu'il en serait plus souple, plus dépendant d'eux et moins recherché de la France » (La Martinière).

(2) Lenet, dans ses *Mémoires*, dit qu'il les refusa.

(3) « Si je prends Arras, avait dit Condé, vous y gagnerez et moi aussi avec usure (*Mém. du comte de Brienne*).

N. B. — Nous avons préféré reproduire ici ce passage de Priorato qui résume assez bien les documents des Archives nationales sur les différends de Condé et des ducs Charles et François touchant le secours de Stenay.

envoyer des secours en Artois et retarder quelque peu la prise de Stenay. Mazarin offrit en effet à Turenne de faire lever le siège de cette ville s'il avait besoin des troupes qui étaient devant la place; mais le vicomte croyant qu'on pouvait bien secourir Arras sans abandonner Stenay, en laissa continuer le siège, et commença seulement à détacher le chevalier de Créquy avec deux autres officiers et 1,200 chevaux, et il marcha après eux avec le maréchal de la Ferté (1).

La nouvelle de la marche des Espagnols du côté de l'Artois ne vint à la cour que vers le 6 juillet; on put donc, pendant plus de quinze jours, travailler à la circonvallation (2), sans que rien vînt obliger les troupes à se distraire de ce travail.

Le sieur Talon fut au camp le 20 juin au soir :

« Je n'ay arrivé qu'hyer au camp, écrit ce dernier à Ma-
« zarin le 21 (3), aiant jugé à propos de faire partir de Sedan, 21 juin
« les bateaux (4) avec toutes choses nécessaires pour le siège. dimanche.

« Mr de Fabert fist hyer ouvrir la ligne de circonvallation « dont il prist ensuite les mesures pour la tracer ce matin plus « au long et l'estendre davantage que lon avoit faict, de façon « à y comprendre plusieurs haulteurs voisines que Mr de Fa- « bert nous fist veoir hier, et qu'il avoit recogneu auparavant. »

Mr de Fabert prit le premier un pic pour remuer la terre et fut aussitôt suivi par les officiers, mais on ne put commencer ce siège si tôt, parce qu'on attendait les troupes et l'artillerie nécessaires pour les travaux de la tranchée (5).

Mazarin, contrarié de ces retards, mande de Rethel, le 21 au soir, à Mr de Turenne (6) :

(1) *Mém. de Turenne.*

(2) *Mém. du duc de Navailles.*

(3) KK., 1073, fo 496.

(4) Ces bateaux servirent à établir deux ponts l'un en amont, l'autre en aval de Stenay. A la tête de chacun d'eux on établit une redoute sur la rive droite de la Meuse. Ce fut M. le marquis de Feuquières, gouverneur de Toul, qui fut chargé d'en fournir la plus grande partie (*Vide,* Lettre de S. E. à Feuquières, 15 juin, *Mél. Colb.*, t. 41, fo 211 vo).

(5) De la Barre, *Hist. de Fabert.*

(6) Aff. étr., Pays-Bas, t. 34, copie et Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. Colb.*, t. 51, fo 3 (minute).



« Il est important que le sieur Deshayes envoye sans perte « de temps les officiers d'artillerie, et d'autres choses de son « équipage, desquelles on a absolument besoin pour le siège « de Stenay, et dont on luy envoye le mémoire. Je croy outre « ce que je luy en mande que vous preniez la peine de luy en « escrire aussy un mot. »

« Je vous prie de lui donner escorte jusqu'à Sedan où on « luy donnera ordre de ce qu'il aura à faire.

« Champfort (1) arriva hyer matin 2 heures après son dé- « part. On travaille fortement à la circonvallation et aux deux « ponts. Il n'est rien rentré dans Stenay du grand convoy qui « est à Montmédy. Nonobstant l'impatience que le roi avoit « d'aller promptement à Sedan pour aller de là au camp, j'ay « obtenu que S. M. ne partira d'icy que jeudy et par ce moyen « lorsque les ennemis apprendront le siège de Stenay ils scau- « ront aussy que le roy avec ses gardes est à Rethel. »

Vers le temps où cette lettre était rédigée, deux courriers sortis secrètement de Stenay essayaient de franchir les lignes; ils donnèrent l'un dans le régiment de Bougy, l'autre dans celui de Bourlemont. Aussitôt saisis, ils furent trouvés porteurs de deux dépêches adressées par M. de Chamilly au prince de Condé et par Colbran à Pardo.

Le premier écrivait (2) :

21 juin, de Stenay.

« Depuis le billet que je me suis donné l'honneur d'escrire « à V. A. du 18 de ce mois, les ennemis ont décampé d'auprès « de Chauvancy et sont venus prendre trois quartiers deçà la « rivière, l'un, à Mouza, l'autre à la Sanse-Jardinet et l'autre « à Servisy. M[rs] de Fabert et de Grandpré sont dans Mouza « avecque leur régiment de cavalerie et ceux de Bougy, de « Bourlemont et Gramont à la Sanse-Jardinet.

« Il y a les régiments de Manchiny de cavalerie et celuy de

(1) Il devait commander l'artillerie en l'absence du Grand Maître qui suivait la cour (Priorato).

(2) Arch. nat., KK., 1073, f[os] 492, 505.

« Bourlemont d'infanterie à Servisy. Il y a les régiments de « cavallerie de Marolles (1) et de la Luzerne et 50 maistres de « Jamais, et un régiment d'infanierie Irlandoise avec un autre « dont je n'ay peu encore savoir le nom, le tout ensemble « pour cavallerie faict 12 à 1,300 chevaux, et pour infanterie « 500 hommes. Voilà tout ce qui nous tient investi en deçà « l'eau. Toute leur cavallerie a ordre de monter à chevalà l'en « trée de la nuict et de s'approcher d'icy le plus qu'ils pour- « ront. Je croy que c'est plus pour éviter l'insulte que nous « pourrions faire à quelqu'un de leurs quartiers que pour em- « pescher qu'il n'entre rien icy. »

« Aucunes troupes ne nous ont encore paru de delà l'eau; « les troupes que je mandois à V. A. qui avoient logé à « Noua (?) estoient celles qui joignirent Mr de Faber.

« Je commence à croire que ces gens là peuvent avoir quel- « que autre dessein que sur nous, cela ne diminue en rien « mes soins. »

« Ce matin 21, les ennemis ont faict monter des batteaux de « Sedan ou Mouzon chargés de planches, il nous paroit qu'ils « veulent faire un pont sur la rivière pour communiquer les « quartiers de delà l'eau à ceux de deçà.

« Ils font le pont au droict de Servisy et un fort pour la « garde du pont, il nous paroist aussy qu'ils commencent leurs « lignes au-dessus de Servisy, ils ont quantité de paysans pour « travailler. »

Colbran de son côté mandait à Pardo :

Stenay, 21 juin (2).

« Nous sommes enfin formellement bloqués. Les ennemys « ayant pris poste hyer vers les onze heures du matin à Mouza, « Servisy et la Sense-Jardinet, ils travaillent au bas de Servisy « vers la rivière, à faire une espèce de fort. Je croy que c'est

(1) Sauf ce régiment de cavalerie, les troupes de Mr de Marolles, gouverneur de Thionville, ne parurent guère au siège qu'après la venue du roi; elles ne furent employées qu'à escorter les convois de poudre et de munitions dirigés vers le camp.

(2) Arch. nat., KK., 1073, fo 493.

« pour asseurer un pont à ce que nous avons peu conjecture .
« Ils sont forts environ de 1,800 chevaux et 12 à 1,500 hom-
« mes de pied, un cavalier du régiment de Mansiny qui s'est
« venu rendre hyer et qui a servi ci-devant Mr de Chamilly,
« dit qu'on attend pour aujourd'huy ou demain le roy à Sedan
« et que Mr de Faber doit partir pour l'aller trouver. Il n'y a
« encore personne de l'autre costé. Si on nous veult envoyer
« quelque monde, il est plus que temps. Le sieur Bernujo n'a
« pas eu beaucoup de raison de tant tarder à envoyer les
« livrances pour les deux mois de service, parce que cela re-
« tarde la satisfaction qu'on peut donner aux soldats. Si quel-
« qu'un avoit envie d'entrer icy, le plus sûr seroit de venir
« jusques au bord du bois entre Jardinet et Mouza, et comme
« leurs sentinelles de G. sont assès éloignées l'une de l'autre
« et les grains fort hauts, les nuicts assez obscures, on pour-
« roit facilement glisser. »

« Je n'ay icy que 28 hommes de la compagnie du Tassin et
« comme j'ay prié, passé quelques jours, Mr Behr de m'envoyer
« le reste, j'espère cet effect de luy. Si les ennemys tardoient
« à nous bloquer de l'autre côté, on pourroit passer à Dun
« pour se jeter icy dedans par les bois qui continuent jusques
« auprès La Neuville. »

« Tous les officiers et soldats sont très résolus de bien faire,
« de quoy vous pouvez estre persuadé hautement, et que je
« suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant servi-
« teur. » « COLBRANT. »

Mais Fabert ne négligeait rien; il connaissait Chamilly et sachant par expérience qu'il ne se rendrait qu'à toute extrémité, il pressait de tout son pouvoir la venue des troupes.

22 juin lundi. Le 22 juin au matin, il adresse ce court billet à Mazarin :

De Mouza.

« Monseigneur (1),

« Les gardes françoises et suisses et Mr de la Cardonière (2)
« arrivèrent hyer icy. L'infanterie a commencé aujourd'huy à

(1) KK. 1073, fo 500.

(2) Le régiment de La Cardonnière-cavalerie, de l'armée de la Ferté,

« travailler aux lignes, il ne nous vient point de paysans. Sy « nous avions des outils, je croy que la cavallerie travailleroit, « car je veois tout le monde affectionné à bien servir. »

« J'envoye à V. E. des lettres que l'on m'a laissées aujour« d'huy, par lesquelles elle verra que la marche que les enne« mis font en decà ne peut estre que sur l'opinion qu'ils ont « que nous sommes encor aussi faibles que nous l'étions « advant hier.

« L'on m'asseure qu'ils ont passé Virton et qu'ils seront ce « soir à Montmédy. »

« FABERT. »

Le cardinal lui répondit le soir même de Rethel (22 juin) :

« Vous avez bien faict d'appeler Mr de la Cardonnière, car « dans ce commencement et jusques à tant que la circonval« lation soit achevée, il me semble qu'il faut estre fort pour « empescher le succès des tentatives des ennemis pour se« courir la place.

« Le Roy sera jeudi à Sedan et voudroit pouvoir aller sa« medy au camp où il a dessein de demeurer 2 ou 3 jours. On « se remet à vous de choisir le lieu que vous jugerez le plus « propre pour sa demeure (1). »

Et il écrivait à Talon en réponse à sa lettre du 21 :

De Rethel, 22 juin (2).

« Vous avez bien faict de n'aller poinct au camp que vous « n'y eussiez envoyé toutes choses nécessaires pour com« mencer à travailler. Je voys que Fabert y apporte toute la « diligence possible, et l'on a fort approuvé qu'il y ait enfermé « dans la circonvallation les hauteurs qui pouvoient nuire au « camp.

était commandé par Balthazar de La Cardonnière qui fut maréchal de camp en 1662, lieutenant général en 1676 et mourut en 1679 (*Vide, Chron. milit. de Penard,* t. IV, p. 271).

(1) Arch. nat., KK., 1073, fo 500.

(2) Bibl. nat., ms. ffr. *Mél. Colb.,* t. 51, fo 4 vo (minute). *Id.,* S. E. à Fabert, même source.

« Il faudra que vous fassiez donner des mousquets et des « piques (1) à proportion aux deux régiments de la Marine et « de Bretagne (ce dernier régiment est composé de 700 hom- « mes et commandé par de bons officiers).

« Si vous n'avez pas de piques, vous promettrez aux soldats « qui en devront avoir, qu'on les leur donnera au premier jour « et vous en achèterez 600, ou ce qu'il faudra, de delà si cela « se peut : sinon, mandez-le moy et je vous enverray les 600 « de Rheims. »

« Ce que vous proposez de faire construire des fours pro- « ches du camp, afin d'y pouvoir porter quantité de farines « est absolument nécessaire et fort bien pensé, et je vous prie « de dire, de ma part, de donner les ordres et l'assistance « nécessaires pour cela.

« Il est superflu de vous dire de hâter la circonvallation « car je suis asseuré que Mr de Fabert profitera des momens « pour advancer un travail duquel dépend la prise de Stenay. »

Les Espagnols le pensaient bien, aussi essayèrent-ils avant l'achèvement de la circonvallation de faire entrer dans Stenay une partie des secours et du convoy qui se trouvaient dans Montmédy. Ils firent aviser de Chamilly que l'on tenterait
23 juin mardi. l'opération dans la nuit du 23.

Celui-ci prit aussitôt ses précautions pour faciliter l'arrivée des renforts qu'on lui destinait.

Et tout d'abord, il fallait empêcher de travailler à la circonvallation que l'on commençait à ouvrir pour barrer la route de Stenay à Montmédy.

Il commanda une sortie qui eut lieu le 23 au matin.

« Ils firent une sortie de 100 maistres, mandait après l'af- « faire Talon à Mazarin, soustenüe du feu de leurs dehors, « ces 100 maistres furent par trois fois poussés dans leurs « contrescarpes par Mr de Grandpré et La Cardonnière. Le « grand feu de la mousqueterie ennemie tua 12 à 14 chevaulx « des nôtres. V. E. en aiant perdu 10 de son régiment, un « cavalier du mesme régiment y ayant eu la cuisse cassée d'un

(1) Les piques et les hallebardes étaient destinées aux gardes de tranchée.

« coup de fauconneau et un aultre blessé. Mr de Mallon, capi-
« taine dans Bougy, y a perdu un cheval de 500 escus et a
« esté blessé fort favorablement. Un officier du régiment de
« V. E. y a aussy perdu un cheval de 60 pistolles. Il ne se
« peult pas agir avec plus de cœur et de vigueur que MMrs de
« Grandpré, La Cardonnière et aultres officiers ont faict
« dans cette action. Les assiégés y ont perdu plusieurs des
« leurs (1). »

En somme, Chamilly avait atteint son but, car sur le soir, la route était encore libre, et les assiégeants fatigués s'étaient retirés dans leurs cantonnements.

Favorisé par une nuit noire, le convoi de Montmédy, escorté de quelque cavalerie et de 500 hommes, arriva jusqu'à un quart de lieue environ de Stenay sans avoir été signalé. A ce moment une patrouille qui se trouva sur son passage, donna l'alarme.

Résolus à tout risquer, les Espagnols précipitèrent l'allure du convoi qui arriva à toute bride sous le canon de Stenay avant même qu'aucune troupe ne se fût portée à sa rencontre.

La file entière des voitures serait entrée dans la ville, sans un embarras qui se produisit, et obligea la moitié du convoi à s'arrêter, tandis que le reste pénétrait dans la place. Le régiment de Mancini survint sur ces entrefaites. Après un court combat avec les cavaliers de l'escorte, en dépit du feu nourri des assiégés, qui d'ailleurs fit peu de mal en raison de l'obscurité, le reste du convoi fut capturé.

Cet avantage remporté par les ennemis était d'autant plus regrettable, que l'on travaillait depuis tantôt cinq mois à intercepter les secours rassemblés à Montmédy.

Mazarin en l'apprenant, et pour couper court au grand bruit que les Espagnols ne devaient pas manquer de mener autour de ce succès relatif, écrivit aussitôt de Rethel à Mr Chanut (2), ambassadeur en Hollande.

(1) Arch. nat., KK., 1073, f° 504.

(2) Pierre Chanut, d'abord ambassadeur en Suède (1646-1650), puis ministre plénipotentiaire à Lubëck (1650-1653), et ambassadeur près la République des Provinces-Unies depuis 1653, mourut en 1662, à 62 ans.



24 juin mercredi.

24 juin.

« Monsieur,

« Le secours qui a esté jeté dans Stenay n'en empeschera « pas la prise, et à peine la retardera-t-il d'un jour parce « qu'il est foible. J'ay jugé vous le devoir escrire, afin que « vous ne soyez pas estonné du bruit qu'en feront les enne- « mis, et que vous puissiez dire le vrai : ce secours n'est pas « au-delà de 300 hommes (1). »

En réalité le siège était loin d'être encore commencé. Tout manquait au camp devant Stenay, les officiers n'arrivaient pas, les troupes n'avaient pas de mousquets, les travailleurs n'avaient pas d'outils, les services de manutention n'étaient pas encore installés.

Une lettre de Talon à Mazarin en dira plus long que n'importe quels commentaires sur l'état du siège à la date du 24 juin.

Du camp devant Stenay.

« Monseigneur,

« Je receus seulement hier assez tard la lettre de V. E. du « 20 juin par M. l'abbé de Drouët (2), qui ne faisoit que d'ar- « river à ce camp avec Mr de Guadagne (3), de Champfort (4) « et de Romanet (5); Mr de Varennes (6) y estant arrivé la « veille et le chevalier de Clerville (7).

« J'avois receu 6 heures auparavant la lettre de V. E. du « 22 par le retour du sieur Ruaux, qui arriva icy à 10 heures « du matin.

« Je vais donner ordre à faire voiturer à Rheims les 1,500 « mousquetz de ceux de l'année passée, conformément à l'or- « dre de V. E., qui sera exécuté ponctuellement.

(1) Aff. étrang., t. 891, f° 147 (minute).

(2) L'abbé de Reynier de Drouet. Voy. *infrà,* 30 juillet.

(3) Charles-Félix de Galeau, comte de Gadagne, maréchal de camp en 1651, lieutenant-général en 1655, servit au siège comme maréchal de camp.

(4) *Vide* ci-après, p. 67.

(5) *Vide suprà,* p. 21.

(6) Voy. p. 77, note 1.

(7) *Vide infrà*, p. 43.

« J'ai fait veoir à Mr de Fabert l'article de la lettre de V. E. « touchant les milices pour la garde des lignes de circonval- « lation.

« Je rends grâces très humbles à V. E. de la bonne volonté « dont elle veult obliger le pauvre Ruaux et du présent qu'elle « luy a faict; il ne sera pas inutile dans ce siège et est extrê- « mement très digne de la bonté de V. E.

« J'ay donné ordre de faire délivrer au régiment de la Ma- « rine 400 mousquetz des vieux, avec leurs bandoulières, et « 200 piques que j'ay recouvert par le moien de Mr de Fabert, « n'estant pas nécessaire que V. E. se donne le soing de faire « venir à Sedan les 600 piques dont elle me faict l'honneur de « m'escrire.

« Je feray fournir les armes au régiment de Bretagne aussy « tost qu'il arrivera; j'ay faict distribuer au régiment de Mus- « cry 50 mousquetz avec les bandoulières pour les nouveaux « soldats.

« Mr de Gargan est arrivé avec un grand convoy.

« On travaille incessamment à la circonvallation, et il y a « déjà près de 3,000 toises capables d'empescher l'abbord du « camp. Le pont de batteaux d'au dessous de Stenay fut « achevé avant-hyer (22 juin). Il est en estat de porter canon. « L'on va travailler aujourd'huy à celuy d'au-dessus dont les « batteaux sont arrivés de Verdun avec les choses néces- « saires (1). »

Rethel, 24 juin.

« Je vous escris ce billet, mande aussitôt le cardinal au ma- « réchal de Turenne, pour vous dire que les deux ponts sont « posez à Stenay, et qu'on travaille diligemment à la circon- « vallation. Le Roy part demain d'icy pour aller coucher à « Sedan.

« M. de Castelnau doit estre demain à ces environs avec « l'équipage d'artillerie de Mr de Fabert et les troupes qu'il a « amenées d'Alsace.

(1) Arch. nat., KK., 1073, fos 504-508. Talon à S. E.

« Deux régiments d'Irlandois venus en deçà sont repassés « à Givet, ce qui peut faire croire que les ennemis veulent « joindre toutes leurs forces ensemble (1). »

Et dans une lettre du même jour au prince de Conti :

« Il y a 4 jours que l'on a commencé la circonvallation de « Stenay, les ponts sont posez au-dessus et au-dessous de la « rivière, et nous espérons qu'elle (*sic*) sera bientôt achevée.

« La cour ira demain à Sedan et le Roy au camp deux jours « après, pour donner chaleur au siège par sa présence (2). »

M[r] de Fabert avait été averti de l'arrivée du Roi par lettre du 22 juin.

Touché du péril auquel M. de Chamilly était exposé, il lui écrivit le 24 au soir pour l'engager à se soumettre.

« Vous pouvez, lui dit-il, rendre à Votre Maison un service « considérable en faisant ce que votre naissance vous oblige « de faire en pareille rencontre. Le Roi sera demain à Sedan, « deux jours après à la tête de l'armée assiégeante; il est votre « souverain et votre maître, pensez à ce que vous lui devez « comme sujet, et comme étant dans une place qu'il a confiée « à M[r] le Prince pour lui être remise quand il la redeman- « dera (3). »

Cette lettre, et une autre écrite par M[r] de Fabert, ne firent aucune impression sur M[r] de Chamilly; il se prépara à faire une défense vigoureuse, qui aurait mérité des éloges, s'il n'eût combattu contre son roi.

A la lettre qui lui apprenait la venue de la cour au siège de Stenay, Turenne ne put s'empêcher de répondre par des remontrances sur le danger qu'il y avait d'aventurer la per-

(1) Arch. Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, f° 25; et Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. Colb.,* t. 51, f° 6 (min.).

« Au reçu de ce mot, Turenne qui s'était porté à Marles avec 8,000 « chevaux et 10,000 hommes pour empêcher de secourir Stenay, se rap- « procha du camp » (*Gaz. de France,* Bulletin).

(2) Bibl. nat., ms. ffr. 51, f° 7 (min.).

(3) P. de La Barre, 1752. *Hist. de Fabert,* d'après ses *Mémoires.*



sonne du Roi au travers d'un pays que sillonnaient en tous sens les détachements ennemis.

Mazarin, qui avait combiné l'expédition dans ses moindres détails, objecta la volonté de Louis XIV (1).

« Ne prenez pas souci du voyage du roi au camp de Stenay, « lui écrivit-il le 25 juin, j'ai supplié S. M. de ne pas s'engager « près d'une place avancée, cela n'étant ni de sa dignité, ni « de son service. 25 juin jeudi.

« Au surplus, on peut appréhender que les ennemis ne « pourront tenter secours, et S. M. pourrait avoir la satisfac- « tion de se trouver à la prise d'une place. On lui donnera « 2,000 hommes de pied et 1,500 chevaux pour escorte et pour « sa seureté (2). »

De son côté, Fabert mande à Mazarin en réponse à sa lettre du 22.

25 juin. Du camp dev. Stenay.

« Monseigneur,

« Il n'y a nul logement propre pour le Roy à Luzy, La « Neufville, Wiseppe, Villefranche, ny aucun lieu en dellà de « la rivière près d'icy; ainsi Monseigneur, si vous ne résolvez « de le mettre dans Mouza, il faudra que S. M. retourne le « soir à Mouzon. Quoique vous résolviez on prépare toujours « des logements à Mouza (3). »

Mazarin ne prit aucune résolution et se reposa entièrement sur Fabert du soin de mettre le Roi en sûreté.

(1) Turenne ne s'y trompa pas, car, dans ses *Mémoires*, il fait dépendre le siège et la venue du roi de la seule volonté du cardinal: « Le ressenti- « ment qu'il avoit contre le prince de Condé, dit-il, lui avoit fait entre- « prendre le siège de Stenay, qui étoit la place de sûreté favorite de ce « prince » (*Mém. de Turenne*).

« Mais pour ce que le cardinal sçavoit supléer par son esprit au deffaut « des forces, il fit en sorte que le Roy entreprit, résolut de faire le siège, « dont l'entreprise estoit d'autant plus glorieuse qu'elle estoit plus diffi- « cille et moins attendüe » (Priorato, 1671, p. 221).

(2) S. E. à Turenne, à La Fère. Aff. étr., Pays-Bas, 341, copie, f° 27.

(3) Arch. nat., KK., 1073, f° 508.

Le jeudi 25 « les assiégés maintenus dans Stenay, assistent « impuissants à l'achèvement de nouvelle ligne et de la di- « gue (1). »

« Sur le soir arrivèrent au camp 12 milliers de pouldre, « 2 mortiers et 40 bombes, on attendait de la poudre de Ver- « dun avant la nuit ainsi que onze pièces de canon de Sainte- « Ménehould (2). »

« M. Talon s'en va à Sedan pour faire venir des armes pour « le régiment de Bretagne que l'on attend aujourd'hui avec « celui de la Marine, car quoy qu'ils soient sans armes, ils ne « laisseront pas de travailler à la circonvallation pour laquelle « on n'a pu ramasser que 964 paysans, dont il s'en va tou- « siours quelqu'un (3). »

Le 25 au soir, Sa Majesté couchait au château de Sedan.

26 juin vendredi. Le 26 Fabert reçut une lettre de S. E. lui annonçant l'arrivée de la cour la veille au soir à Sedan. « Le Roi, continue- « t-il, ira coucher vendredi à Mouzon pour voir le camp après- « demain (samedi). S. M. ne désire pas qu'on fasse de démons- « tration à son arrivée, se réservant d'être reçeue avec esclat

(1) Une digue fut établie pour empêcher l'eau de la Meuse de se déverser dans les fossés de la citadelle.

Les gués de Douzy à Montmédy sur la Chiers furent rompus pour empêcher les ennemis de traverser la Meuse pour secourir Stenay (*Vide* Lettre de S. E. à Grandpré sur les travaux à exécuter; *Mél. de Colb.*, 41, f° 214 v°).

(2) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, f° 27 copie. — S. E. à Turenne et Fabert à S. E., KK., 1073, f° 508.

(3) Une lettre de S. E. à Fabert du 22 juin, de Réthel (*Mél. de Colb.*, 51, f° 6), lui annonce l'arrivée du régiment de Bretagne venant de Sainte-Ménehould avec un convoi de chevaux, vivres, poudre et munitions pour le siège, celui de la Marine avait été appelé au siège dès le 17 juin par lettre de Mazarin à M. de Tiron ou Ciron commandant de ce régiment (*Mél. de Colb.*, t. 41, f° 210).

Le convoi était accompagné par Messieurs de Saint-Thomas et Molé qui amenaient des chevaux d'artillerie et de charrois, d'ouvriers, de 5 milliers de poudre provenant de Verdun et de 1,400 outils. Ceux-ci avaient été amenés à Sainte-Ménehould de Châlons par MM. de Gargan et de Bauda, sur trois charrettes, et sur deux autres venant de Reims (*Mél. de Colb.*, f° 6, S. E. à Fabert et Talon, 20-22 juin, 41, f° 217).

« lorsque tout le canon sera au camp et que cela pourra pro-
« duire quelque effet (1). »

En dépit des efforts de Mazarin, l'artillerie, comme on le voit, n'était pas encore arrivée. Celle qu'on attendait le 25 était, par suite du mauvais temps, restée à moitié chemin de Sainte-Ménehould; celle qui devait venir de Sedan n'était pas encore sortie de la ville; ce qui venait de Metz, Toul, Donchery et Longwy, bivouaqué dans la boue, attendait que les chemins défoncés fussent devenus praticables, pour continuer sa marche vers le camp.

D'autre part, les travaux n'avançaient que lentement, Mazarin rend compte de leur état en ces termes à M. de Turenne le 27 juin : 27 juin samedi.

De Sedan.

« La circonvallation de Stenay dure un peu plus que l'on
« n'avoit creu, parce que l'on a trouvé du roc qui a rendu le
« travail plus difficile, l'on espère néantmoins qu'elle sera
« achevée aujourd'huy du costé de deçà la rivière.

« Le Roy ira ce soir coucher à Mouzon et demain voir le
« camp (2). »

La circonvallation fut, en effet, achevée le 27 sur la rive gauche de la Meuse; celle de la rive droite était alors fort avancée, mais on y travaillait encore du côté de Mouza, où sur un espace de 250 toises, de nombreux paysans s'efforçaient de la tracer dans le roc (3).

(1) Bibl. nat., *Mél. de Colbert,* 51, f° 9.

(2) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34 (minute).

(3) On ne lui donna d'abord qu'une profondeur de deux mètres environ sur un peu plus de quatre mètres de largeur. Les premiers travaux faits en hâte, furent dans la suite perfectionnés; des paysans furent employés jusqu'à la fin du siège à lui donner plus de proportion. On en occupa environ 1,800, dont la plupart étaient encore au camp le 30 juillet. La circonvallation eut un développement d'environ 5,300 toises (Voy. lettre (aut.) de l'abbé de Feuquières à S. E. 30 juillet, Arch. nat., KK., 1074. — *Gaz. de France,* 1er juillet. — Et Arch. nat., KK., 1073, f° 508. Fabert à son S. E., etc.).

CHAPITRE IV.

Opinions diverses du chevalier de Clerville et de Fabert concernant l'attaque de Stenay. — Vauban assiste au siège. — Achèvement des lignes (28 juin). — Mr le Prince se porte vers Arlon simulant une marche sur Stenay. — Le Roi au camp (28). — On décide l'attaque par la citadelle (29). — Retour du Roi à Sedan. — Les troupes campent dans les lignes (30). — Fausse alerte. — Réquisition de paysans pour travailler aux lignes. — Renforts. — Des fours sont établis à La Neuville. — La marche de Condé sur Arlon n'était qu'une feinte. — Fabert renvoie la cavalerie à l'armée de La Ferté (3 juillet). — Plan d'attaque. — Sortie des assiégés. — Ouverture des tranchées. — Nouvelle sortie. — Le Roi retourne au siège (4). — Aspect du camp (4). — Fabert invente les parallèles et les cavaliers de tranchée. — Le Roi va coucher à Mouzon. — Nouvelle sommation à Chamilly (5). — Nouvelle sortie des assiégés (6). — La Reine se plaint de la longue absence du Roi. — Le Roi retourne au camp (8). — Sortie des ennemis. — Établissement d'une batterie de onze pièces. — M. de Champfort, lieutenant-général de l'artillerie, est tué. — Les gardes font un logement au pied des glacis de la contrescarpe. — On travaille à deux fourneaux. — Renforts. — Le Roi couche à Mouzon. — Établissement d'une deuxième batterie, de 13 pièces (9). — Essai d'une mitrailleuse. — Une communication est établie entre l'attaque des gardes et celle des maréchaux. — On repousse une sortie des assiégés. — Chamilly demande trêve. — On la lui refuse. — Retour du Roi à Sedan (10). — Attaque de la contrescarpe, on s'y loge un instant, mais on en est chassé. — Une sortie sur les gardes est repoussée. — Le siège se ressent de la perte de Champfort. — On fait le logement de la contrescarpe.

Les travaux d'investissement étaient donc sur le point d'être terminés, les lignes allaient bientôt se trouver définitivement formées, et l'on n'avait cependant pas encore décidé à quel mode d'attaque on aurait recours.

Les ingénieurs étaient divisés en deux camps : les uns, avec le chevalier de Clerville (1), proposaient d'agir par une double attaque contre la ville et la citadelle; d'autres, avec Mr de Fabert, contre cette dernière seulement.

(1) Ingénieur en chef devant Stenay, arrivé le 22 juin (KK., 1073, f° 504). Il était parti de Chaalons, le 18 avec MM. de Gargan et de la Gueste avec un grand convoy de vivres et outils (*Mél. de Colbert*, t. 41, f° 214) venant de Reims où il était le 15 juin passant par Toul porteur d'ordres pour Mr de Feuquières (*Mél. de Colbert*, S. E. à Fouquières, t. 41, f° 211 v°).

De part et d'autre, les raisons invoquées méritaient d'être prises en considération.

Fabert, qui dans l'occasion pouvait faire prédominer son opinion, ne voulut rien entreprendre sans en avoir référé au cardinal. Il chargea Clerville (1) d'en écrire à ce dernier. Voici la lettre que rédigea le chevalier.

Du camp devant Stenay, 27 juin.

« Monseigneur, 27 juin samedi.

« S. E. verra ce qui est achevé ou peu s'en fault de nos li-« gnes, que la situation des lieux et la nécessité d'occuper les « haulteurs préjudiciables nous a obligé d'estendre bien plus « loing que nous ne l'eussions désiré (2); mais cela ne s'ac-« commodera pas mal au dessein qu'elle a d'y enfermer l'ar-« mée du Roy, en cas que celle des ennemis voulust tenter « quelque secours.

« Je me suis entretenu avec Mr de Fabert sur les ataques « que nous avons à faire, mais jamais il n'y eust à mon « advis rien de si problématique que de savoir si nous ferons « bien d'attaquer la ville ou la citadelle, ou tous les deux « ensemble.

« Je say bien que par une maxime généralle on doit attaquer « les villes les premières, et pour l'avoir choquée, j'ay veu « périr deux entreprises considérables. Mais icy la crainte que « doit avoir le commandant d'introduire dans la citadelle les « deffenseurs qui en puissent devenir les maistres, fait une « circonstance digne de si fortes réflexions, qu'il est à doutter, « si nous debvons jamais songer à les forcer de s'y retirer. « Cela cause ma perplexité, et m'embarrasseroit bien davan-« tage si je n'estois assuré que le grand sens de V. E. nous « en tirera.

« Pour cet effect, je prends, avec le respect que je doibs, « la liberté de luy dire par avance mes pensées sur se subject,

(1) Nicolas de Clerville, maréchal de camp depuis 1652, fut nommé plus tard (1662) commissaire général des fortifications, mourut en décembre 1677.

(2) Voy. lettre du 21 juin. Talon à S. E.



« affin qu'elle puisse toujours d'aultant plus clairement « recognoistre toutes choses et nous donner en suitte ses ré- « solutions et ses ordres.

« Mr de Fabert penche beaucoup, à ce que j'en vois, à n'at- « taquer que la citadelle, par où je crains que le sieur de « Chamilly ne nous jette toutes les troupes de la ville dans les « dehors de la citadelle, ce qu'il peut faire sans aulcune dé- « fiance, et qu'ainsy nous ne perdions les avantages que nous « pouvons attendre de la faiblesse et de la disposition des « François qui doibvent deffendre. Pour cela, je suis tout à « fait pour une attaque à la ville jusqu'à ce que nous soyons « les maistres de la contréscarpe de la citadelle et de la demi- « lune marquée A (1); après quoy la prise nous en debvient « inévitable, quoy que les troupes de la ville et mesme qque « moien secours vinssent à la renforcer. Ce n'est pas qu'aul- « trement je condamne une seule attaque à la ville, sachant « bien que dans les lieux où il y a une retraite asseurée, et « qu'il n'y a qu'une bresche, on la deffend d'ordinaire et les « retranchements aussy, jusques aux dernières extrémités. « Mais lorsqu'il y en a 2, on ne les deffend presque jamais, « la deffiance qu'à chasque attaque de la lascheté de sa com- « pagne faisant que l'on recherche de bonne heure le salut « commun quand on le peut faire, comme quand on a une « citadelle ou un bon chasteau pour retraite.

« La mesme chose arrive des grands dehors attaqués par « deux endroicts, et les ennemis n'abandonnèrent de si bonne « heure ceux de Mouzon que par cette maxime.

« L'on peut tirer de là au moins quelques conjectures sur « les attaques que nous avons à faire ou à ne pas faire à la « ville. Pour cela j'ay pris la liberté d'importuner V. E. d'un « si long et peut-être si ennuyeux raisonnement.

« J'ai amené de Sainte-Menehould le jeune homme qui estoit « auprès de Mr de Saint-Maure, lequel est en vérité un fort « brave garçon, et ce que j'en estime davantage est que n'es-

(1) Un plan était évidemment annexé à cette lettre; il ne nous est malheureusement pas parvenu.

« tant qu'à V. E. elle s'en pourra servir quand et où bon luy « semblera.

« Je ne luy ay donné que peu d'argent pour s'accommoder « de quelques habits, mais comme il luy manque encore beau- « coup de choses, je supplie V. E. de luy faire donner les 200 « livres qu'elle m'a ordonné de luy promettre.

« Ce n'est pas qu'outre cela, je ne sois obligé à le monter et « à le nourrir, aussy bien qu'un autre jeune homme que j'ay « fait venir de Paris, qui pourtant ne sera bon cette année « qu'à perfectionner de jour les travaux qui auront estés com- « mancés la nuict et aux aultres choses plus aisées. »

Le chevalier DE CLERVILLE (1).

Le brave garçon dont parlait si longuement le chevalier, n'était autre que Leprestre de Vauban, alors jeune lieutenant au régiment de Bourgogne, qui, âgé d'un peu plus de vingt et un ans, faisait en sous ordre, *sans en avoir le titre*, les fonctions d'ingénieur devant Stenay (2).

En attendant la solution des questions posées par le chevalier de Clerville, on se hâtait d'achever la circonvallation et de tout préparer pour l'arrivée du roi.

« Demain, dimanche (28 juin), écrit M[r] de Manimont le 27 au soir (3), S. M. vient dîner au camp au logis de M[r] le mar- « quis de Fabert. Les lignes sont achevées aujourd'hui. Nous « advons pris 3 capitaines ceste nuit que M[r] le Prince en- « voyoit à Stenay et se voulloient jetter à la nage par la ri- « vière de Meuze, ils sont partis de Bruxelles il n'y a pas « deux jours.

« Les pontons et aultres bateaux propres à faire des ponts « se doibvent descharger aujourd'hui à Arlon.

(1) Arch. nat., KK., 1073, f° 513. Chev. de Clerville à S. E.

(2) Il fut blessé par deux fois, le 14 et le 25 juillet. Voy. *Annales de Sedan* (1769), par le P. Norbert. Bibl. nat., ms. ffr. 11581.

(3) Dans cette lettre à M. de Lambertye, gouverneur de Longwy (Arch. nat., KK., 1073, f° 511), M. de Manimont (Jean d'Auger) lui fait part de sa nomination au grade de maréchal de camp pour sa blessure.



« Le marquis de Feuquières, dit un Bulletin de nouvelles,
28 juin dimanche. « daté du 28 (1), est parti ce matin pour se rendre au camp « de Stenay où l'on attend le Roy à disner afin de voir ouvrir « la tranchée, la circonvallation étant achevée aussi bien que « les deux ponts de bateaux qui servent à la communication « des quartiers tant au dessus qu'au dessous de la ville, de- « vant laquelle les munitions de guerre avec tout l'équipage « d'artillerie arrivèrent hier de Châlons (2), et devoyent estre « suivis de onze pièces de canon de Sainte-Ménehould (3), et « d'autres de Sedan; lesquelles places ont envoyé si grande « quantité de vivres aux assiégeans qu'il ne leur manque rien « pour venir à bout des assiégés, qui n'oublians rien aussi « pour se conserver, démolissent un ouvrage à corne du costé « de la citadelle et restablissent les autres du costé de la « ville (4). »

Un autre Bulletin, venu de Sedan, mande encore à la même date :

« Le Roy estant monté au château d'en haut, en fit des- « cendre trois belles pièces de fonte verte de 36 livres de bale, « pour estre demain conduites au camp devant Stenay.

(1) *Gazette de France.*

(2) C'était le convoi annoncé pour Mazarin le 22 (*Vide suprà*).

(3) Ces pièces n'arrivèrent que le 2 juillet (*Vide infrà*) amenées par Gargan, elles avaient été demandées par Mazarin les 24 et 26 juin, par lettres au Grand Maître et à M. de Saint-Maure, avec les canonniers les plus habiles de Sainte-Ménehould :

« Le canon et les munitions que Gargan doit conduire à Stenay, man- « dait-il, estant ce qui est le plus important pour le succès du siège, on ne « sauroit prendre trop de précautions pour qu'ils arrivent en seureté.

« Il faut que Fabert aille au-devant d'eux avec toute la cavalerie et « deux compagnies de Suisses » (*Mél. de Colbert*, t. 51, f°s 7, 8, 9).

(4) La ville et la citadelle de Stenay étant sur une pente tirant à la rivière, la citadelle était en conséquence commandée du côté de Verdun, ce qui avait obligé de faire des ouvrages à corne que les assiégés rasèrent, ne les pouvant garder.

Dans le même temps, de Chamilly pour « gagner le commandement » faisait exécuter dans la gorge du bastion de Saint-Louis (ci-devant de la Bouverie, puis d'Estrées) un cavalier ou plate-forme, où l'on pût établir 16 canons « pour gagner l'Éminence sur ledit commandement. »

« Après disner avec la Reyne, S. M. partit sur les 5 heures « avec S. E. pour se rendre aujourd'hui au camp, où l'on « envoye continuellement d'ici toutes choses nécessaires pour « avancer le siège, dont on espère un bon succès, bien que les « ennemis rassemblés depuis 3 jours à Givet, fassent tenir un « régiment de cavalerie près ladite Stenay pour y faire ren- « trer 400 fantassins (1). »

Fabert fut avisé le 28 au soir du dessein des ennemis sur Stenay, il en fit part aussitôt au cardinal :

« Depuis mes lettres escriptes, un homme en qui j'ay créance « me rapporte de Luxembourg que Mr le Prince arrive aujour- « d'huy à Arlons et que dans 4 jours au plus tard il doit atta- « quer les lignes de Stenay. Il n'a au plus que 8 à 9,000 hom- « mes, que 4 Suisses qui se sont venus rendre à Luxembourg « luy disent qu'il n'y en a que 5,000 devant Stenay. 29 juin lundi.

« Mr le Prince n'est pas satisfait des Espagnols.

« Toutes les troupes destinées à leur grande armée retour- « nent droit en Flandre (2).

« J'avois commencé dès les 4 heures du matin à faire tracer « les hauteurs, mais il n'y a eu nul travailleurs parce que les « Suisses ne sont arrivés que tard, et les Français commandés « par des gardes logées à Mouzon, qu'environ les 2 heures.

« Eux et tous ces régiments d'infanteries seront demain « matin au travail en dellà de la rivière (3). »

Le cardinal ne reçut pas la missive de Fabert parce qu'elle arriva à mouzon peu après le départ de celui-ci.

Tandis, en effet, que le Roi désireux de visiter le camp avait quitté Mouzon le dimanche après dîner, Mazarin avait tenu pour diverses raisons à demeurer dans cette ville, remettant son départ au lendemain.

(1) Ce régiment de cavalerie n'était pas destiné à secourir Stenay comme on fut porté à le croire (Voy. Lettre de S. R. à La Ferté du 3 juillet et la note, *infrà*).

(2) KK., 1073, f° 510 (Bulletin, 29 juin).

(3) KK., 1073, f° 515. De Mouza.



« S. M. arrivée dès la veille au soir, escortée des troupes « de sa maison, et des détachemens de plusieurs régimens (1), « coucha donc à Mouza au quartier de Mr de Fabert.

« Le lundi, elle passa la matinée à visiter les lignes jusqu'à « l'arrivée du cardinal (2), qui fut au camp vers une heure. »

Après s'être rendu compte par lui-même de l'état des travaux, Mazarin fit assembler en un conseil présidé par le Roy les principaux officiers alors devant Stenay. Après une longue délibération, au cours de laquelle chacun fut admis à exposer ses raisons pour ou contre la double attaque proposée par le chevalier de Clerville, il fut convenu que tous les efforts seraient dirigés contre la citadelle seule.

« S. M. retourna à Sedan l'après-dinée, elle y arriva sur les « 3 heures avec S. E. (3). »

30 juin mardi. La circonvallation étant terminée, et dans la crainte d'une surprise des ennemis, on se hâta de faire transporter dans les lignes les troupes et le matériel.

« Il n'y a plus dans Mouza que quelques outilz et quelques « mesches, écrit Fabert au cardinal, le 30 juin; toutes les « autres choses de l'artillerie étant dans le camp. Les Gardes « Françaises et Suisses s'y sont logées aujourd'huy et n'ont « pas laissé de travailler à la circonvallation.

« Je m'emploie du mieux qu'il m'est possible au siège de « Stenay, de façon à mériter l'honneur qui m'a été fait de « m'en donner la direction (4). »

(1) Ce furent ceux d'Espies-cavalerie, Cardinal-cavalerie, d'Aumont-Allemand-cavalerie, et de Joyeuse-cavalerie. Nous sommes loin des 2,000 hommes de pied et des 1,500 chevaux promis par le cardinal dans sa lettre du 22 juin.

Il ne fut pas fait de démonstration à l'arrivée du Roi, en conformité de la lettre du cardinal du 26 juin (*Vide suprà*). Jeantin parle de la venue du Roi le 27, on voit par ce qui précède qu'il fait erreur.

(2) *Gaz. de France.* Bulletin de nouvelles. P. de La Barre, *Hist. de Fabert. Mémoires* de M. de Monglat.

(3) *Gazette de France,* Bulletin. — P. de La Barre. — *Mém.* de Monglat.

(4) KK., 1073. — Fabert à S. E. Du camp devant Stenay.

Talon, de son côté, déployait la même activité. De retour au camp de Stenay, le 30, il rendait aussitôt compte, au cardinal, de son voyage à Mouzon :

« Monseigneur (1),

« Je ne partis pas de Mouzon à l'heure que V. E. m'avait « ordonné, ayant été obligé de donner des ordres pour faire « sortir le canon, et 2 pièces de 24, et les 2 de 12 avec les bou- « lets de 12, qui entrèrent hier dans les lignes (2). J'ai fait « venir, pour un long temps, par bateaux, du pain, du blé et « de la pouldre de Verdun. Par charettes du Verdunois, on « apportera une bonne quantité de farine. On a oublié d'en- « voyer des pelles avec les picqz envoyés de Châlons.

« M. de Fabert a donné ordre de faire venir des pesles de « Sedan. On tire 10 milliers de pouldre de Jametz.

« Aujourd'huy toutes les troupes vont camper dans les li- « gnes et on fera porter toutes les munitions de guerre, que « l'on avait fait descharger, dans le magasin que l'on avait « faict dans l'église de Mouza.

« Une femme de Stenay qui y gardait un officier malade, « est venue donner advis cette nuict que le fils de M. de Cha- « milly, estant venu visitter ce malade, lui avait dict que « 10,000 chevaux chargés de pouldre, debvoient y rentrer la « nuict, ce qui a faict monter la cavalerie à cheval.

« Le signal d'un feu sur le cavalier de la citadelle avec 8 « coups de canon tirez d'une suite, faisoit croire cet advis « véritable, mais il s'est trouvé faux. »

Fabert vivait dans la crainte continuelle d'être attaqué par les troupes signalées du côté d'Arlon; aussi s'efforçait-il de créer autour de Stenay comme un vaste camp retranché, à l'aide duquel il put quelque temps faire face aux secours qu'enverrait le prince de Condé, et permettre à Turenne et La Ferté d'amener des renforts. Les 900 paysans qu'il avait depuis le commencement du siège, aidés par les soldats, tra-

(1) Arch. nat., KK., 1073, f° 517. — Talon à S. E., de Stenay.

(2) Ce sont les pièces qu'on attendait le 28.

vaillaient sans relâche à élargir et parachever la circonvallation. Mais les travaux ne marchaient pas assez vite à son gré. D'autre part, on était sur le point d'ouvrir la tranchée; les troupes allaient donc être obligées de quitter les lignes pour être employées aux travaux d'approche. A tout prix il fallait des paysans pour les remplacer. Le général rédigea donc en toute hâte un bulletin pour le cardinal, dans lequel il réclamait d'urgence les travailleurs que depuis longtemps on promettait de lui envoyer.

Ce même jour, « cinq pièces d'artillerie avec leurs boulets « furent conduites par bateaux au siège, où 800 paysans des « environs de Sedan eurent ordre d'aller avec des hoyaux, « pesles et autres instruments pour travailler aux retranche- « ments, outre ceux que M. de Fabert avait envoyés du maga- « sin du château (1). » En outre le cardinal faisait signer au Roi le soir même, une lettre adressée à Messieurs de Saint-Pé, de Noirmoutier, de Rubentel et de Saint-Maure, gouverneurs de Donchery, Rethel, Sainte-Ménehould et Dampvillers leur donnant ordre « de lever des travailleurs dans leur gou- « vernement pour aller servir au camp devant Stenay. »

Cette lettre était ainsi conçue :

30 juin 1654, de Sedan.

« Monsieur,

« Ayant besoin d'augmenter promptement le nombre des « travailleurs qui sont employez aux lignes de la circonvallation « de Stenay, afin de les achever en dilligence, je vous faitz « cette lettre pour vous dire qu'aussy tost que vous l'aurez « recueue, vous ayez à donner les ordres très exprès en tous « les villages de vos gouvernements et prévôtés pour les obli- « ger à fournir et envoyer auxd. gouvernements le plus grand « nombre qu'il se pourra de paysans, avec outilz propres à re- « muer la terre, pour travailler à lad. circonvallation; y faisant « mention que le pain leur sera fourny et qu'ils seront payés « par chacun jour pendant tout le temps de leur travail; que

(1) *Gazette de France*, Bulletin de nouvelles.

« vous ordonniez une ou plusieurs parsonnes intelligentes et « capables, à proportion du nombre que vous en pourrez tirer « desd. villages, pour prendre soin de leur conduitte et con- « servation, tant en marchant que lorsqu'ils seront au camp « aux ordres de ces personnes; de dresser un rôle de leurs « noms, surnoms, âge, signal des lieux de leur demeure; « d'observer que du jour qu'ils les auront enroolés, ils ne se « puissent évader (1). »

Outre qu'on faisait le nécessaire pour assurer la continuation des travaux de circonvallation, on prenait toutes mesures pour être en état de repousser les troupes espagnoles. 80 gardes de Monsieur furent envoyés de Sedan au camp de Stenay (2), et Talon annonçait au cardinal : 1er juillet (mercredi).

« On porte des troupes à Montigny, pour sûreté de la route « de Rethel à Sedan.

« L'on donna hier une furieuse atteinte à la ligne à laquelle « toute l'infanterie travailla en bataillon, l'on continue de « même force aujourd'huy, et dans peu elle sera en état.

« Notre pain de munition va fort bien, l'on a basti dans La « Neuville 4 grands fours où l'on commencera de cuire aujour- « d'huy; c'est le lieu de nôs magazins, où je fais mettre non- « seulement des farines en quantité, mais aussi force grains « que l'on pourra faire moudre par les moulins du voisi- « nage (3).

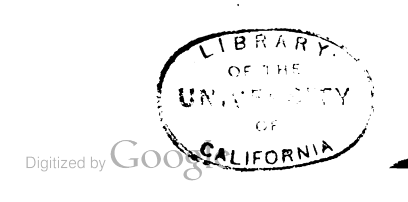
« Les canons de Sedan vont entrer ce matin dans la ligne « et nous attendons demain ceux de Sainte-Menehould (4).

(1) Bibl. nat., ms. 4188, fos 384-385 et arch. dép. Guerre, t. 143, p. 384 (expéd.). Ce même jour, 30 juin, la princesse de Conti écrivait (Correspondance de la princesse de Conti, de Barthélemy, 1875) : « Le siège de « Stenay est fort avancé, le roi et Mr le Cardinal y sont presque tous « les jours, ils en revinrent hier et s'y retournent aujourd'huy. » Le roi devait en effet venir au camp, mais un événement imprévu fit remettre sa visite.

(2) Bulletin de nouvelles (*Gaz. de France*).

(3) Voy. Lettre de Talon à Tellier du 4 juillet.

(4) De Saint-Maure écrivait le même jour à S. E. : « J'amène les canons « de Sainte-Menehould, ils seront demain à Sténé avec le régiment des



« Les mousquetz de l'infanterie sont fort nécessaires, s'il « plaist à V. E. de les faire commander au sieur Colas. »

« Les pesles qu'a fait venir M. de Fabert font bien avancer « l'ouvrage. Il seroit nécessaire d'envoyer l'argent de paye, « car les soldats deviennent défiants (1). »

« Les ennemis ont laissé à la nuict dernière son entière « tranquillité (2). »

TALON.

Sur le soir des émissaires du cardinal arrivèrent à Sedan et lui apprirent que la présence des troupes ennemies du côté d'Arlon était une feinte, et que sur le refus du duc de Lorraine et de son frère de se porter au secours de Stenay, Condé marchait sur les Pays-Bas.

« Mazarin en avertit aussitôt le maréchal de Turenne.

« Vous verrez, lui disait-il, par ce que j'écris à M. de la « Ferté (3), que les ennemis font passer par Givet toutes les « troupes qu'ils avaient dans le Luxembourg, en sorte que, n'y « restant rien de ce qui nous puisse inquiéter pour le siège « de Stenay, on a résolu de renvoyer la plus grande partie de « la cavalerie qui estoit dans le camp (4). »

2 juillet. (jeudi). Et il lui mande encore le lendemain :

« Ny les Lorrains, ni le corps des Wirtembergs, ny les « troupes de Flandre n'avoient aucune envie d'entreprendre,

« Irlandois qui vient de Clermont, lequel se desbande toujours. Il est « absolument nécessaire qu'on règle leur subsistance et qu'ils soient payés, « autrement les officiers et soldats quitteront. Les régiments de Ronce- « rolle et Longueville sont dans ce cas. » Arch. nat., KK., 1074, f° 10.

(1) On n'en reçut que le 14 juillet, envoyé per Servien (2,000 écus). Un jour de plus et les Suisses quittaient le service (Bibl. nat., *Mél. de Colbert*, t. 51, f° 45).

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 11. Talon à S. E. Du camp dev. Stenay.

(3) Le cardinal avait écrit le matin même (1er juillet) à Brachet de donner ordre à La Ferté de se joindre à Turenne pour s'opposer aux ennemis qui s'avançaient sur Stenay (Bibl. nat., *Mél. de Colbert*, t. 41, f° 223). — La lettre dont il est ici question contenait un contre-ordre.

(4) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, f° 36 et Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colbert*, t. 41, f° 223 v° copie.

« par force ouverte, le secours de Stenay; ils ont faict repasser « en deçà tout ce qui estoit dans le Luxembourg, et ont « asseurement dessein d'entreprendre quelque chose de con- « sidérable de vostre costé. Je ne doute pas qu'on ne vous « renvoye la meilleure partie de la cavalerie qui estoit devant « Stenay sous la conduite du sieur de la Cardonière. »

Craignant, en effet, que Turenne ne fût attaqué d'un moment à l'autre, Mazarin avait donné ordre à Fabert de renvoyer au maréchal le secours de cavalerie qu'il avait demandé le 21 juin.

« M. de la Cardonnière part demain soir, répondit le soir « même M. de Fabert (1); il emmène les régiments Cardinal, « Gramont, Espied, Albret, La Guillotière et Mancini (2).

« La tranchée s'ouvrira le soir quoyque le soin que nous « avons pris à la circonvallation nous ait empêché de rien faire « pour cela.

« Nous ferons deux attaques, et les soldats auront trois « nuits de franches dont une sera pour les travaux et les « gardes du camp et des lignes, nos gardes de tranchées se- « ront réglées sur le pied de 600 hommes, dont une donnera « la main à l'autre, et la cavalerie qui nous restera soutiendra « l'infanterie. Voilà ce qui vient d'être réglé :

« Cinq milliers de pouldre ont été envoyés par M. de Ma- « nimont.

« Je ne doute pas que M. de Chamilly ne s'estonne de « l'esloignement de M. le Prince. Je tâcherai de lui faire parler « si l'occasion s'en offre, mais à moins de luy envoyer un « exprès je ne vois pas de moyen pour cela. »

« M. de Savaillan est arrivé avec les gardes de V. E.

(1) Arch. nat., KK., 1074. Fabert à S. E. — Du camp devant Stenay, 7 heures et demie du soir, 2 juillet.

(2) Le régiment de Bauda arriva le 2 au soir. Il avait été formé de soldats venus de Clermont-en-Argonne, d'Irlandois et autres troupes sur l'ordre du cardinal (24 juin, de Rethel) à M. de Saint-Maure. M. de Bauda les commandait. Ils avaient servi d'escorte à un convoi d'outils venu de Sainte-Ménehould (*Mél. de Colbert*, t. 51, f° 7).

« Sy tous les régiments reçoyvent autant de diminution « que celuy de Grandpré en recevra, pris sur le pied de 400 « hommes, nos gardes seroyent faibles, il n'est point encore « arrivé ni celuy d'Uxelles, mais nous croyons qu'ils seront « icy pour leurs gardes. Celui d'Uxelles sera à la tranchée « après-demain.

« S'il faut continuer la circonvallation, il faudra nous en- « voyer des païsans et les gardes qui sont à Mouzon. Nous « n'avons plus icy que les paysans de Sedan et ceux du Ver- « dunois (1). Pour nostre infanterie, il ne faut plus penser à « l'employer à cela aujourd'huy passé.

« Quand il plaira au Roi de se contenter d'un disner sem- « blable à celuy qu'il eust icy, il ny aura pas grandpeine à « l'aprester si V. E. a la bonté de me faire advertir ou ma « femme, un jour ou deux auparavant. »

« Il entre et sort toujours des gens de Stenay, mais nous « sommes si faibles en cavalerie que nous ne pouvons l'em- « pescher. Mr le Prince pourroit, avec un corps considérable, « nous tomber sur les bras sans que Mr de la Ferté puisse « arriver assez tost s'il n'est bien averty du départ de Mr le « Prince. »

Ces dernières lignes de Fabert firent réfléchir Mazarin, et il écrivit aussitôt à Mr de la Cardonnière :

« Il est resté si peu de cavalerie à Mr de Fabert qu'il n'en a « pas assez pour faire les gardes. Vous laisserez le régiment « de Mancini avec ordre de se rendre après demain au camp, « et vous direz à votre arrivée à Mr de La Ferté qu'on n'a peu « éviter de renvoyer ce corps. Mais il est assez bien remplacé « par mes compagnies de gendarmes et chevaux-légers (2).

(1) Ceux des places frontières (appelés par lettre du roi du 30 juin) n'arrivèrent au camp que les 7-9 et 10 juillet. Les paysans de Sedan, au nombre de 800, étaient arrivés le 30 juin, ceux du Verdunois étaient devant Stenay depuis le 20 juin. Depuis le 22 juin Fabert ne cessait d'en demander.

(2) Mr de Turenne reçut de son côté ce mot de Mazarin : De Mouzon, 5 juillet..... « Ceux de Stenay faisant des sorties de 100 et 200 chevaux, « j'ay esté contrainct de faire revenir le régiment de mon nepveu de façon

« Je ne vous envoye pas d'argent pour remonter les cava-
« liers qui ont estez demontez devant Stenay (1), parce qu'outre « qu'il n'y auroit pas de seureté de vous l'envoyer présente- « ment, je ne le puis faire, n'en ayant pas receu de Paris; « mais je vous donne ma parole que vous l'aurez dans peu de « jours. »

Cette mesure de précaution prise en hâte était inutile car le jour même on était averti de la retraite définitive des ennemis.

« J'ay advis certain, annonçait en effet, Mr de Bridieu à « Tellier, et confirmé de plusieurs endroicts, que Mr le Prince « aiant fait, avant hier, une fausse marche, feignant d'aller pour « le secours de Stenay, marcha hier avec toutes ses troupes « du costé de l'Artois (2). »

Le cardinal en avertit La Ferté (3) : 3 juillet (vendredi).

« Les ennemys n'envoyent rien ou bien peu de chose pour « le secours de Stenay. Le pont de Givet était pour faire re- « passer en Flandre tout ce qui estoit dans le Luxembourg (4).

« Ce mouvement des ennemys fait voir qu'en abandonnant « Stenay, leur dessein ne peut estre que d'attaquer quelqu'une « de nos places, peut-être se résoudront-ils au siège d'Arras (5). »

« que toute la cavalerie qui sert au siège est de l'armée que commande « Mr de La Ferté, hormis le régiment de Fabert qui est de la vostre. « Celuy d'Espernon mesme, qu'on avoit destiné pour Mr de la Ferté est « passé en Italye n'ayant pas reçeu les ordres à temps. » (Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, fo 52).

(1) (Voir lettre du 23). Le régiment Cardinal-cavalerie perdit 10 chevaux à l'affaire du 23 juin.

(2) Arch. dépôt Guerre, t. 157.

(3) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34 (minute). S. E. à La Ferté. De Sedan, 3 juillet.

(4) L'établissement par les Espagnols du pont de Givet avait fait croire un instant à une tentative de délivrance de Stenay. On avait alors demandé à La Ferté de prendre position à Villefranche. Au reçu de cette lettre, il se mit en marche pour rejoindre Turenne à Marle.

(5) La prévision de Mazarin était juste, car ce jour même (3 juillet) les troupes de Condé se portoient sur Arras. Le maréchal de Turenne se porta aussitôt entre lui et le siège. Il le suivit ensuite pour l'inquiéter,

Au moment où l'on allait commencer l'ouverture de la tranchée, l'on apprit avec satisfaction que les ennemis renonçaient à secourir Stenay. Mazarin pensa alors pouvoir, sans imprudence, accéder au désir du Roi qui brûlait de retourner au camp.

Il fut décidé que Sa Majesté irait coucher à Mouzon pour être le lendemain au siège (1) et voir le travail de la nuit.

Mr de Fabert ayant été avisé de la venue du Roi, la nouvelle s'en répandit dans le camp, et chacun s'employa avec plus de force et d'ardeur à assurer le succès de l'attaque projetée.

« Chacun va travailler de bonne sorte, mandait le jour même « Talon à Son Eminence et à Tellier, Mr de Fabert a recongnu « cette nuict dernière lattaque dont il ouvrira ce soir la tran- « chée. 300 hommes travailloient aux fascines dès la pointe « du jour pour la pousser bien avant, et l'on donne ordre à « ce que rien ne manque. Des paysans seront nécessaires « pour paraschever les lignes puisque les soldats auront assez « à faire dans la tranchée. On aura besoin des hallebardes « venues de Rheims consignées au Sieur Colas avec les ban- « doulières. Si l'on en peut avoir 100 on s'en servira utilement « dans la tranchée. Il faudroit promptement des piques et hal- « lebardes pour ces mêmes tranchées. Mr de Bourlemont de- « mande des mousquetz pour son régiment au lieu fusilz dont « il est armé. Mr de la Cardonnière est parti à la poincte du « jour avec la cavalerie aux ordres de V. E. (2).

« Mr de Lignières fut hier blessé à la cuisse à la sortie des

évitant de l'attaquer; ne se sentant pas assez fort tant que durait le siège de Stenay. Presque toute la cavalerie détachée devant cette ville sous Mr de La Cardonnière rejoignit MMrs de Turenne et de La Ferté, pour les aider à maintenir les Espagnols.

(1) 3 juillet. « Je vous diray que le Roy va aujourd'hui à Mouzon et « demain au camp, et que la tranchée sera ouverte la nuit qui vient. » Mazarin à Turenne (Arch. dép. Guerre, t. 157).

(2) Il rejoignit le maréchal de La Ferté, le 7 juillet à Seraucourt et Mouchy avec les 2,000 chevaux qu'il avait amenés de Stenay (*Gaz. de France.* — Bulletin de nouvelles. — Du camp de Stenay, 1654, fo 718).

« ennemis (1). La cavalerie des garnisons ne sauroit venir « trop tost après le départ de Mr de la Cardonnière (2).

« Voilà Monseigneur, ce qui se passe dans ce camp, ce qui « est de plus en plus certain est que vous y avez absolument

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

TALON (3).

N. B. — « Il seroit à souhaiter que le Roy fut salué du « canon en batterie à son premier voyage puisque la tran-« chée sera ouverte, et non pas du canon qui sera dans le « parcq. »

« La nuit venue, les gardes Françaises et Suisses com-« mencèrent une attaque vers la demi-lune qui couvre la face « du bastion sur la rivière (4), et les Mareschaux de camp « une autre à la gauche moins avancée que la première, entre « lesquelles on dressa une batterie de onze pièces (5).

« La garde de la tranchée fut commise au régiment de « Bougy commandé par le Sieur de Boisyon, mareschal de

(1) « Le marquis de Lignières fut blessé à la cuisse d'une mousque-tade (Bulletin de nouvelles, *Gazette de France*).

« Les assiégés dans Stenay se défendent assez vigoureusement, mais « jusques à présent ils n'ont pas tiré grand avantage de leurs sorties. « Deux compagnies de Sainte-Menehould ont receu ordre d'aller au « camp et partiront demain avec le canon pour faire place à 200 recrues « du régiment de Longueville » (3 juillet, *id.*).

(2) Cette cavalerie fut au camp le 3 à minuit.

(3) Arch. nat., KK., 1074, f° 17. — Et Arch. du dépôt de la Guerre, t. 157 à Tellier. Du camp devant Stenay, 3 juillet.

(4) La tranchée fut ouverte à 150 toises du bastion d'Esnes ou de Mouza, précédemment de Saint-Pierre et depuis de Béthune.

(5) « On attaqua la citadelle avec deux rameaux, l'un à gauche du « costé de la rivière entrepris par les gardes, commandé par le capitaine « de Vitermant, et l'autre à droite sous le commandement du mareschal « de camp où l'on mit en peu de jours 24 pièces de canon dispersées en « plusieurs batteries » (P. de la Barre). *Gaz. de France*, 1654, f° 718. — *Hist. de Louis XIV* de Riencourt, Paris, 1693. — de Bruzen de la Mar-tinière, 1741, p. 258. — *Annales de Sedan*, par le P. Norbert. Bibl. nat., 1769, ms. ffr. 11,581, p. 163 et sq. — *Mém.* de M. de Montglat.

« bataille, qui receut une mousquetade dans son chapeau, « en une fausse sortie que les ennemis voulurent faire. »

4 juillet (samedi). Le 4 au matin, Talon rendant compte à Tellier de l'affaire s'exprime ainsi :

« La tranchée a esté ouverte la nuict passée, de fort près, par « deux attaques du costé où est l'ouvrage à corne. Le travail « s'est faict fort heureusement, ny ayant eu qu'un soldat tué « et deux blessés (1). Il ne se peut pas commencer un travail « de meilleure grâce et avec plus de gayeté.

« Les gardes soubs Mr de Vitermont (2) et la Marine soubs « Mr de Varenne, ont beaucoup d'honneur chacune dans son attaque. Mr de Fabert y a passé la nuict (3). »

« Mr de Varennes l'a eschappé belle, annonçait le cardinal à « Turenne et La Ferté le même jour ; il a esté bien heureux « d'estre le premier de jour à la tranchée, car après avoir eu « deux chevaux tués le jour, dans la lutte, d'un coup de canon, « un autre coup de canon a donné la nuict dans ses matelas « et la couverture. Le Roy ira ce soir au camp et l'on travail-« lera en toute diligence possible (4). »

« L'on espère n'estre pas le dimanche matin plus éloigné de « la citadelle que de la portée du pistolet, chacun se portant « au siège avec beaucoup de vigueur (5). »

(1) Le cardinal dans sa lettre à Turenne, ne parle aussi, à propos de cette affaire, que d'un soldat tué et trois de blessés ; mais un bulletin de nouvelles, daté de Stenay (4 juillet) et envoyé à la *Gazette de France*, compte « sept soldats et un sergent des gardes, tuez ou blessez du grand « feu que les assiégeans font particulièrement de leur canon, dont ils « tirèrent hier plus de 2,000 coups, sans autre effet que de tuer quelques « chevaux. »

(2) Alexandre du Bosc de Vittermont, maréchal de camp en 1649, tué en 1656 à Valenciennes.

(3) Arch. dép. Guerre, 157. 4 juillet, Talon à Tellier.

(4) S. E. à Turenne et La Ferté, De Mouzon (Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, f° 48). « S. M. qui vint visiter le camp dimanche dernier, y est « encore aujourd'huy attendüe... » (Bulletin de nouvelles, *Gaz. de France*).

(5) (Bulletin de nouvelles, *Gaz. de France*). Mazarin fit porter à Paris

Lorsqu'au matin, les assiégés virent l'heureux résultat de l'attaque des troupes royales, ils essayèrent par une vigoureuse sortie, tant d'infanterie que de cavalerie, sous la conduite de Mr de Melun, major de la place de Stenay, de déloger les gardes de tranchée; mais ils furent repoussés par les Suisses qui venaient de relever à la tranchée le régiment de Bougy (1).

La journée fut employée à préparer une nouvelle attaque pour la nuit, laquelle devait avoir lieu en présence du Roi.

« Sa Majesté arriva au camp sur les six heures après disner.
« Avant de visiter la tranchée, elle voulut parcourir les lignes « et se rendre compte des moindres travaux. »

Voici, à la date du 4 juillet, l'aspect que présentait le camp de Stenay.

par un courrier la nouvelle de ce succès, et la muse historique de Loret qui peu auparavant disait aux Parisiens :

Les Bouches de la renommée
Ne m'ont rien appris de l'armée,
Ny mesmes du camp dont Stené
Est maintenant environné,

leur annonce en ces termes l'ouverture de la tranchée :

On a, mais avec un peu de perte
De Stené la tranchée ouverte
Illec, le marquis de Fabert
Aucun petit moment ne perd
Pour voir cette place réduite
Par son grand courage et conduite.
Notre monarque glorieux
Se porte souvent sur les lieux
Pour par sa présence royale
Inspirer l'ardeur martiale
Dans le cœur de nos assiégeans
Qui la plupart sont braves gens.
Les assiégez, loin de se rendre
Ne songent qu'à bien se défendre,
Mais plus ces gens se défendront
Plus les attaquants parviendront,
Ayant d'eux obtenu victoire,
En un plus haut degré de gloire.

(1) (Priorato, p. 221 et *Gaz. de France.*)

Le vaste espace enfermé dans les lignes (1), avait été divisé par Fabert en trois quartiers :

Le sien ou quartier du Roi, et ceux d'Hocquincourt et de Grandpré.

Le quartier du Roi où avait lieu l'attaque, embrassait tout l'espace compris entre la rive droite de la Meuse et la route de Montmédy, et commandait les routes de Jametz, Damvillers et Verdun.

Celui de Grandpré comprenait Cervisy, s'étendait depuis la route de Montmédy jusqu'à la Meuse, et commandait les routes de Montmédy, Ivoy et Mouzon.

Enfin sur la rive gauche de la Meuse, relié à MM[rs] de Fabert et de Grandpré par deux ponts de bateaux, défendus chacun par une redoute, se trouvait le quartier du marquis d'Hocquincourt, auquel La Neuville était annexée. Ce dernier tenait ainsi la route de Beaumont à Milly par Wiseppe et la Chaussée de Stenay.

Sept régiments d'infanterie et six de cavalerie étaient campés dans le quartier de Fabert et échelonnés le long des lignes, c'était : sur les hauteurs vers Mouza les gardes Françoises, Suisses et Cardinales, entre la Meuse et la route de Damvillers; les gardes Cardinal-cavalerie, les régiments d'Aumont-Allemand et Uxelles-cavaleries entre les routes de Dampvillers et de Jametz; ceux de Niper-Irlandois-infanterie, Joyeuse, Mancini, Bougy et Fabert-cavaleries; enfin trois compagnies de gardes dont deux de Suisses venues de Sainte-Menehould (2) et une des gardes de Monsieur, lesquelles donnaient la main aux régiments d'Espies et de la Luzerne-cavaleries, du quartier de Grandpré.

Dans ce dernier, se trouvaient quatre régiments de cavalerie et cinq d'infanterie :

Ceux d'Espies et de la Luzerne-cavaleries, campés à droite de la route de Montmédy; celui de Bourlemont-cavalerie

(1) La circonvallation ouverte à environ 600 toises de la ville, avait un développement circulaire d'environ 5,300 toises, soit de plus d'une lieue.

(2) Elles furent remplacées à Sainte-Ménehould par 200 recrues du régiment de Longueville.

entre cette dernière et celle d'Ivoy. Enfin en avant de Cervisy entre la route d'Ivoy d'une part et celle de Verdun et la Meuse de l'autre, les régiments de Grandpré, Muscri-Irlandois, Bauda, de la Marine et de Bourlemont-infanteries. A droite de Cervisy et derrière ces cinq régiments, celui de Grandpré-cavalerie (1).

Le marquis d'Hocquincourt n'avait sous ses ordres, dans son quartier, que cinq régiments, savoir : celui de Limousin-infanterie, dont les tentes étaient plantées en arrière de La Neuville, dans le triangle formé par les lignes, la route de Beaumont à Wiseppe et la chaussée de Stenay. Celui de Bretagne-infanterie, les régiments des garnisons de Sedan (inf.)-Dampvillers, Jametz, Thionville, etc. (cavaleries) (2), Mouzon, Jametz, Verdun, etc. (inf.) étaient campés à droite de cette dernière voie et échelonnés jusqu'auprès de Wiseppe entre les lignes et la route de Beaumont.

C'était dans ce dernier quartier, à La Neuville, que se trouvaient établis les fours, et amoncelés les vivres et subsistances (3).

(1) C'est au sujet de ce dernier régiment que Mr de Grandpré écrivit à Tellier le 7 juillet. Du camp de Stenay : « Monseigneur, Depuis mon re-« tour de Liège, mon régiment de cavalerie a tousiours esté en campa-« gne pour s'opposer au convoy que les ennemis avoient dessein de jetter « dans Stenay, j'ay esté contrainct de leur faire donner du pain de mu-« nition depuis le 18 May dans la croyance que j'avois que le munition-« naire général me le feroit rembourser; mais Mr Jacques n'a voulu « le faire que depuis l'ordre que vous m'avez envoyé pour assembler « quelque troupe aux environs de Chauvency » (Arch. dép. Guerre, t. 157).

(2) Le camp du marquis s'était vu diminué de cinq régiments de cavalerie, par suite du départ de Mr de la Cardonnière à l'armée de La Ferté (3 juillet). C'était ceux de La Cardonnière, de Marolles, d'Albret, de Gramont et de la Guillotière. Il s'augmenta le 18 juillet d'un régiment venu de Brisach et formé de soldats tirés des régiments de La Meilleraye, Foix et Candale; et le 26 du même mois de celui de Roncherolles, venu de Sainte-Ménehould.

(3) Talon à Tellier, 4 juillet (Arch. du dép. de la Guerre, t. 157), de Stenay :

« Monseigneur, Tous les pionniers qui seront employés aux travaulx « de ce siège auront les 2 rations de pain par jour que vous m'ordonnez

Le Roi ayant rapidement visité tous les campements, se rendit à la tranchée qui déjà s'étendait sur une longueur de près de 50 toises.

Les deux attaques, des gardes et des maréchaux, venaient d'être reliées à leur extrémité par une ligne de communication, et sur les cavaliers de tranchée élevés en hâte sur cette traverse, onze pièces étaient en batterie depuis le matin.

Ces deux attaques avaient été faites suivant les plans du marquis de Fabert, qui en cette occasion, dit de la Barre, fut inventeur.

Jusqu'à cette époque, en effet, on avait suivi « avec plus « d'adresse que de conduite, » les règles depuis fort longtemps en usage dans les sièges. Fabert, qui disposait, devant une place forte par sa position et par ses ressources, d'une armée peu nombreuse, avait, tout en s'assurant l'approche de la ville, cherché à mettre le plus possible ses troupes à l'abri. Il avait, en conséquence, eu recours aux parallèles et aux cavaliers de tranchée, qui depuis ont joué un si grand rôle dans le système d'attaque et de défense des villes.

Les parallèles qui, paraît-il, furent employées pour la première fois par les Turcs au siège de Candie, ne paraissent pas telles qu'elles furent appliquées par Fabert, présenter une grande différence avec celles employées plus tard par Vauban aux sièges de Lille (1667), Maestricht (1672) et Luxembourg (1684). D'après le commandant Bourelly, les moyens dont se servit le premier, et les méthodes régulières appliquées plus tard par le second, ne présentent pas une différence aussi sensible qu'on l'a cru jusqu'ici. Au reste, Vauban, présent à ce siège, ne fit vraisemblablement qu'appliquer par la suite, en la perfectionnant, l'invention du marquis de Fabert, grâce à laquelle tant de monde fut sauvé.

« de leur faire fournir, cela ne sera pas à la charge de la fourniture or-« dinaire des troupes, puisque Mr Jacques a faict jetter dans ces lignes « des farines pour 6 sepmaines et a faict construire des fours à La Neu-« ville pour 25,000 rations par jour. »

(Voy. *suprà,* lettres de Talon à S. E. et de S. E. à Talon des 22 et 30 juin).



Quoi qu'il en soit, les travaux avaient été conduits, de manière à présenter deux « cheminements en zigzag » poussés vers le front de la citadelle, qui avaient été reliés entre eux par des tranchées transversales ou lignes tirées de l'une à l'autre attaque.

« La nuit étant venue, on reprit les travaux d'approche. « S. M. passa la nuict presque entière à cheval, au grand « estonnement de tous les siens (1), » suivant avec intérêt les progrès de la tranchée, recevant du marquis de Fabert, du chevalier de Clerville et du maréchal du Plessis (2), des explications sur toutes les opérations du siège.

« Les ennemis firent grand feu, mais cela n'empêcha pas « le travail de se fort advancer. Il n'y eut que deux soldats « tués et six blessés (3). »

« Le Roy revint coucher à Mouzon « après avoir été à cheval jusqu'à deux heures après minuit dans le camp. 5 juillet (dimanche).

« A son réveil il envoya sommer le gouverneur de Stenay « par le marquis de Gesvres (4) accompagné d'un trompette, « de rendre la place en son nom, comme en estant le souve- « rain et le maistre. »

« Mr de Chamilly fit faire response à l'entrée de la ville : « qu'il estoit bon serviteur de Sa Majesté; mais que comme le « prince de Condé la luy avoit confiée, il ne pouvoit pas la « remettre avec honneur en d'aultres mains que dans celles qui « la luy avoient donnée (5). »

« Quelque mine que les assiégés fassent de vouloir tenir

(1) *Gaz. de France*. Bulletin, f° 718.

(2) « Le cardinal voulut que le maréchal du Plessis accompagna Sa « Majesté, soit pour être ordinairement auprès de sa personne, soit pour « donner son avis dans les conseils qui se tenaient pour hâter la prise de « la place. Aussi allait-il souvent à la tranchée afin de rendre compte « au Roi de l'état des travaux » (*Mém.* du maréchal du Plessis).

Mr du Plessis était maréchal depuis 1645; son régiment vint devant Stenay le 12 juillet.

(3) Bibl. nat., ms. ffr. *Mél. de Colb.*, t. 51, f° 16 v° (minute).

(4) Léon Potin, marquis de Gesvres.

(5) *Gazette de France*. Bulletin du 13 juillet, et Priorato, Amsterdam, 1671.

« jusqu'à l'extrémité, écrivit le cardinal à Turenne quand il « connut la réponse de Chamilly, je ne puis me le persuader; « particulièrement par le discours du marquis de Gesvres, tenu « à Chamilly père et fils, et à plus de 60 officiers qui demeu- « rèrent longtemps avec lui, nonobstant que Chamilly se « fust retiré, ou pour mieux dire que Colbrand l'eust faict « retirer. »

« La substance du discours dud. marquis a esté que le Roy « ordonne à Chamilly et à tous les officiers et soldats françois « qui servent sous luy, de remettre la place à S. M. Et d'au- « tant plus que le prince de Condé qui la leur avoit confiée, « l'avoit abandonnée, sans songer en aucune façon à la secou- « rir; et s'ils s'opiniastroient à ne le vouloir pas, pour donner « seulement lieu aux Espagnols de profiter de leur résistance « pour attenter sur quelqu'une de nos places; S. M. fera res- « sentir sans aucune rémission, les effects de sa juste indi- « gnation aud. Chamilly et à tous les François en leurs biens « et vies. Adjouctant qu'ils ne devoient pas faire leur compte « et concevoir des espérances de la clémence du Roy, sur ce « qu'il avoit plu à S. M. l'exercer jusqu'à présent envers ceux « qui avoient servy Mr le Prince en des places que S. M. « avoit prises, parce que la prudence avoit obligé d'en user « ainsy, non-seulement pour obliger par cet exemple de bonté « ceux qui estoient dans la faute, de revenir à leur devoir, « mais aussy parce que le nombre des criminels estoit grand; « et que n'ayant plus que 2 ou 3 places entre les mains dudit « prince, S. M. punira exemplairement ceux qui les gardent et « se portent à les vouloir deffendre à l'extrémité, quand mesme « led. prince ne veut pas les secourir, comme il arrive de « Stenay.

« Je ne scay pas l'effect que cette médecine produira, mais « il est certain que le marquis de Gesvres a recogneu de l'es- « tonnement à Chamilly et à tous les officiers françois. »

« Nous aurons demain 12 grosses pièces en batterie sur une « hauteur qu'il y a au lieu où estoit la corne qui a esté razée (1). »

(1) Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. Colb.*, t. 51, f° 16 v° (minute). — Ms.

Le gouverneur de Stenay ne fut pas, à ce qu'il semble, beaucoup influencé par les paroles du marquis de Gesvres, car tout en se déclarant bon serviteur du Roi, il ne laissa pas le lendemain matin de commander une sortie contre l'attaque des gardes. Mr de Fabert en fit part à S. E. en ces termes :

— Monseigneur, Les assiégez ont faict une sortie sur les gardes. « Le sergent qui estoit à la teste de la tranchée a « faict faire sa descharge et s'est retiré auprès du lieutenant « de Mr de Varennes, nommé Mr de Michery, qui devoit le « soutenir, et qui ensuitte a marché aux ennemis et les a re- « poussez. Non plus qu'auparavant ils n'ont eu aucun avan- « tage, sinon d'avoir tué un sergent, blessé dangereusement « le baron de Rouvroy, capitaine aux gardes (1), un ensei- « gne atteint à la cuisse, un capitaine de Bourlemont aux « deux, allant à l'attaque de Messieurs les mareschaux de « camp aux ennemis, et le sieur du Fay, lieutenant aux gar- « des (2). » 6 juillet (lundi).

ffr., 6892, f° 97 (copie), et Aff. étrang., t. 893, f° 43. — Et aussi Pays-Bas, t. 34, f° 59 (copies). De Mouzon, 6 juillet. S. E. à Turenne.

Il n'y avait au camp, le 6 juillet, que 23 pièces de canon, les 12 dont il est ici question et 11 autres mises en batterie sur la face de la première traverse. On en attendait d'autres demandées à La Ferté et à Mr de Saint-Maure. Ce dernier recevait l'ordre ce même jour de livrer celles de Sainte-Menehould au Grand-Maître de l'artillerie, ainsi que plusieurs affûts, de la poudre, des munitions (3 ou 400 boulets de couleuvrine) et des outils à manche « pour être amenés au camp sous la con- « duite dud. Grand-Maistre; ainsi que les 5 canonniers et les 5 mineurs « venus de Rethel avec ceux dont Mr de Saint-Maure pouvoit disposer « dans Sainte-Menehould, délivrant de sa prison le mineur détenu pour « crime (*Mél. de Colb.*, t. 51, fos 9, 12 et t. 41, f° 215).

(1) Mazarin écrivit à son frère, Mr de Rouvroy, le 15 juillet, de Sedan, pour lui annoncer que le baron avait été dangereusement blessé (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 27). *Id.* à Turenne (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 28). Le baron, comme on le verra par la suite, mourut de sa blessure le 25 de ce mois, à Sedan, où il avait été transporté.

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 22. 6 juillet. Du camp devant Stenay, Fabert à S. E. Et *Gazette de France*, 1654, f° 718. Bulletin du camp devant Stenay, 13 juillet.

Sur ces entrefaites, le cardinal reçut à Mouzon une lettre de la Reine qui, se trouvant avec la cour à Sedan, commençait à s'inquiéter de la longue absence du Roi.

Mazarin fit aussitôt partir pour Sedan M[r] Talon, porteur d'un mot à l'adresse de Tellier. Il disait à ce dernier :

« Le sieur Talon vous dira des nouvelles du camp, et vous « le pourrez mener à la Reyne à cet effect, l'assurant que « c'est par raison et non par volonté que S. M. ne revient « pas.

« Le Roy faict estat de retourner demain pour coucher « devant Stenay et veoir mercredy tirer le canon qui sera en « batterie.

« Je suis icy où je tasche qu'il ne manque rien au siège (1). »

7 juillet (mardi). — « Puisque c'est par raison, répondit la Reine, et non « par volonté que vous ne revenez pas, je ne trouve rien à « redire. Je veux grand mal aux destinées de vous obliger à « rester plus long temps que je ne voudrois, et vous croirez « aysément que je ne suis point faschée quand je vois le « Con- « fident » (le Roi) et ce qu'il ayme ici.

« Embrassez le « Confident » de ma part, et je vous donne « le bonsoir. Ce mardy au soir. »

Pour éviter les plaintes et les reproches de la Reine, Mazarin avait pris le parti de n'écrire qu'à Tellier qu'il chargeait de tenir Sa Majesté au courant des opérations du siège.

Il lui mande de Mouzon, le 7 juillet :

« Nous n'avons d'autres nouvelles du siège, si ce n'est que « l'on a fort travaillé la nuict dernière, et que les batteries « seront demain en estat (2).

(1) Bibl. nat., ms. ffr., t. 6892, f° 97 (orig.). Et Aff. étrang., France, t. 893, ancien 151 (copie). S. E. à Tellier, 6 juillet, de Mouzon.

(2) « Le travail de la tranchée s'est fort heureusement advancé cette « nuict assez près de la contrescarpe. Onze pièces seront demain en bat- « terie pour tirer sur les 9 heures du matin. » Du camp devant Stenay, Talon à Tellier, 8 juillet. Arch. du Dép. de la Guerre, t. 157.

« Le Roy n'ira pas aujourd'huy, mais il y couchera la nuict « de demain (1). »

— Et encore le lendemain : 8 juillet (mercredi).

« Je feray tout mon possible pour faire prendre au Roy la « résolution de retourner demain à Sedan ; mais je crains fort « que le plaisir que S. M. prend à demeurer au camp ne m'em- « pesche de le persuader (2).

« Le cardinal fut au camp avec le roi dans la matinée du « 8 juillet, juste à temps pour assister à une sortie que les « assiégés firent par la porte de France, lesquels furent si « prestement repoussez par les Suisses qu'ils y laissèrent plus « de 60 des leurs pour 3 des François (3).

« Onze pièces de canon commencèrent à battre la ville le « soir même (4).

« Le 9, la Reyne apprit que S. M. avait passé la nuit et « disné au camp de Stenay d'où elle devait aller coucher en « son quartier à Mouza ; qu'une batterie de onze pièces avait « donné contre la citadelle ; que le sieur de Champfort, lieu- « tenant général de l'artillerie, qui commandait l'équipage, « avoit été tué la nuit précédente d'une mousquetade dans « l'œil en faisant dresser cette batterie sur la contrescarpe « du fossé ; que le marquis de Carcado, volontaire, y avait été « aussi la mesme nuit blessé d'un coup de mousquet à la « teste, visitant les tranchées avec M. de Fabert (5) ; enfin « que malgré une grande sortie, Vitermont, avec un bataillon 9 juillet (jeudi).

(1) Aff. étrang., France, I, 893 (ancien 151), f° 47 (copie). — Bibl. nat., ms. ffr., 6892, f° 101 (autogr.). — Et *Id.*, 4289, f° 344 v°, 344 à 346 v° (copies). S. E. à Tellier, de Mouzon, 7 juillet.

(2) Aff. étrang., France, I, 893, f° 49. — Bibl. nat., ms. ffr., 4209, f°s 346-7 (copies). S. E. à Tellier. De Mouzon, 8 juillet.

(3) *Gazette de France*, 1654, f° 718.

(4) (*Mém. de Monglat*. — Bruzen de La Martinière, 1741. La Haye.)

(5) (*Gazette de France*, Bulletin de nouvelles.)

« Jean le Senechal, marquis de Kercado, colonel du régiment de ce nom, « qui, depuis, fut appelé le régiment de Touraine, reçut, au siège de la place, « une blessure dont il mourut peu après, le 19 juillet... » (P. Daniel, *Histoire de France*, 1756). Mr de Kercado ne mourut pas le 19, mais le 25 juillet. *Vide infrà*.

« des Gardes Françoises, et Praraman avec un des Suisses, « avaient fait un logement au pied des glacis de la constres- « carpe de la citadelle et qu'on travaillait à deux fourneaux (1). »

Le soir, arrivèrent au camp une partie des Gardes Suisses et Françaises demeurées avec la cour à Sedan (2), et peu après le cardinal partit pour aller coucher à Mouzon.

Ce même soir, Mazarin écrivit à Turenne et à Tellier :

« De ce costé-cy, disait-il au premier, nous advançons le « siège autant qu'il se peut, mais la nuit passée, il est arrivé « un grand malheur, le sieur de Champfort ayant esté tué « en faisant travailler à sa batterie; et pour surcroist, le sieur « Dolé, qui estoit le seul qui pouvoit prendre sa place, a esté « blessé mortellement aussytost après, en voulant aller quérir « son corps, et le sieur Souchet, qui conduisoit le travail et « qui est fort intelligent, a eu aussy 2 coups de mousquet dans « la cuisse au mesme temps; de sorte que nous avons perdu « tout à la fois les 3 personnes qui nous estoient les plus « nécessaires, quoyque du reste, il n'y ayt eu que 8 soldats « blessez en toute la nuict.

« On n'a pas laissé de mettre 13 pièces de canon en batte- « rie, qui commenceront à tirer après midy; mais comme il « nous est de la dernière importance d'avoir au plus tost quel- « qu'un pour commander l'artillerie en place du pauvre Chan- « fort, je vous conjure de ne perdre pas un moment de temps « de nous envoyer le sieur Deshayes ou le sieur de Letan- « court, en conformité de l'ordre du roy, que Mr Le Tellier en

(1) Les 2 fourneaux ne jouèrent que le 22, en présence du roi. — Comme on peut le voir, on n'avait mis que 5 jours pour s'avancer jusqu'au fossé, ce qui faisait dire à la princesse de Conti que « le siège était bien avancé. » Et elle ajoutait : « Il y a 4 jours que le roy et Mr le cardinal i sont, et ont couché au camp, ils reviendront demain » (de Barthelemy, 1875).

(2) Dans sa lettre du 8 juillet à Fabert (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 18). Le cardinal mandait « que le roi vouloit envoyer au camp l'élite des Gardes Françoises et Suisses. » Nous avons vu que la moitié de ces régiments était présente au siège depuis le 20 juin où elle arriva de Reims; l'autre moitié suivit la cour à Sedan. C'est une partie de cette dernière que le roi fit venir au camp le 9 juillet.

« adresse à vous et à Mr de la Ferté; et vu que présentement « vous n'en avez pas tant besoin que nous, vous pourrez plus « aysément en faire venir quelque autre de Paris en la place « de celui que vous nous donnerez.

« Je me réjouys de ce que vous me mandez de Mr le maré- « chal d'Hocquincourt (1). »

Au second, il adressait la lettre qui suit :

« Je suis très affligé de la mort du pauvre Chanfort, arrivée « la nuit dernière, voulant faire marcher un cheval que le « charretier avait quitté par appréhension, lorsqu'il estoit

(1)(Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colb.*, t. 41, fo 219 (min.). S. E. à Turenne, 9 juillet. Au camp de Mouzon.) On confond fréquemment le maréchal d'Hocquincourt avec son fils le marquis. Beaulieu (1660) et Mr Charuel entr'autres (Correspondance du ministère de Mazarin) semblent avoir commis cette erreur. Ce ne fut pas le premier, mais bien le second qui commanda devant Stenay. Le maréchal, en effet, était à cette époque gouverneur de Ham et de Péronne (*Vid. Mél. de Colb.*, ms. ffr., t. 41 et 51, fo 13).

Charles de Mouchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France (1651), était né en Picardie en 1599. Il fit ses premières armes en Italie, exerça un commandement à la bataille de La Marfée (1641). Pendant les troubles de la Fronde, il resta attaché à la cour et alla jusqu'à proposer à la Reine de tuer le prince de Condé en pleine rue. Celui-ci lui fit éprouver un échec humiliant à Bléneau (1652). Nommé vice-roi de Catalogne l'année suivante, il échoua devant Girone et fut envoyé à Péronne, dont il fut créé gouverneur.

Pendant toute la durée du siège, le maréchal fut très surveillé à cause de ses relations avec le parti de Condé, et Mazarin ne cessa un seul instant de l'entourer d'attention, recommandant « de dissiper dans son « esprit la croyance qu'il a de soupçons portés contre luy, et de faire « cesser les malentendus que plusieurs s'efforcent de faire naître pour « brouiller entre eux les meilleurs amis du Roi » (9 juillet).

Ce fut même pour l'attirer au parti de la cour que Mazarin pourvut le marquis, son fils, d'un commandement devant Stenay. Durant le siège, il ne cessa de donner au maréchal et à la maréchale des nouvelles du marquis : « Je l'ay recommandé comme s'il avoit esté mon neveu, « écrit-il, le 2 juillet » (*Mél. de Colb.*, t. 51, fo 13). Et le 3 août : « Mr « le marquis d'Hocquincourt se porte bien, et sert avec une approbation « générale, et même j'espère que la place se prendra par l'attaque où il « agit, qui est celle des mareschaux de camp » (Ms. fr. 6892, fo 250). Enfin le 7 août, le cardinal dépêcha le marquis avec une lettre pour son père,

« bien prez d'entrer dans la batterie. Le roy perd absolument « le meilleur officier d'artillerie qu'il eust, et il est mal aysé « qu'il n'y paroisse dans ce siège, quelque chose qu'on fasse « pour mettre un habile homme dans sa place. On n'a pas « laissé de mettre la batterie au poinct qu'elle doibt estre, et « je crois qu'elle tirera après midy.

« Cependant il faut nous envoyer en diligence un lieutenant « d'artillerie pour commander en la place de Chanfort, n'y « ayant dans l'équipage personne d'en faire la fonction.

« Et pour cet effect je vous prie de dépescher à Paris en « toute diligence pour avoir La Louvière, que je ne crois pas « destiné en aucun lieu cette campagne, ou, si c'est luy que

dans laquelle après avoir fait les plus grands éloges de la valeur de son fils « qui s'est fort distingué au siège de Stenay, » il termine par des protestations d'estime et d'amitié qu'il renouvelle encore par lettre du 10 août (de La Fère) en lui reprochant son manque de confiance (*id.*, f° 240). Mazarin qui, dans une lettre du même jour (*Mél. de Colb.*, t. 41), entretenait Tellier de ses efforts pour s'assurer le maréchal et qui croyait y être parvenu, se trouva fort désillusionné, quand après la levée du siège d'Arras celui-ci offrit de rendre à Condé Ham et Péronne et finit par les restituer au Roi moyennant 600,000 écus et un gouvernement pour son fils, après avoir mis pendant quinze jours sa trahison à l'enchère. Il se jeta ensuite pour plaire à Mmes de Montbazon et de Chatillon dans le parti de Condé (1655) qui lui confia la défense de Dunkerque assiégé par les Français. Il y fut mortellement blessé dans une reconnaissance des lignes de l'armée royale (1658).

Anne d'Autriche s'amusait fréquemment du maréchal. On raconte, dit Lamoureux, qu'un jour où cette princesse l'avait mis sur le chapitre de ses chevaux qu'il aimait fort, elle lui demanda sérieusement auquel il donnait la préférence : « Madame, répondit-il avec une gravité tout à fait risible; si un jour de bataille, j'étais monté sur mon cheval pie, je n'en descendrais pas pour monter sur mon cheval bai, mais si j'étais monté sur mon cheval bai, je n'en descendrais pas non plus pour monter sur mon cheval pie. » On conçoit de quels rires cette réponse fut accueillie par les courtisans. Après un moment de silence, on parla des femmes de la cour. Deux passaient pour les plus belles. Anne d'Autriche demanda à Roquelaure son avis. Alors, prenant le ton solennel du maréchal, le facétieux courtisan dit : Madame, un jour de bataille, si j'étais monté...... Assez, assez, dit la reine avec vivacité. Et tout le monde de rire avec éclats :

« Il avoit fort peu d'esprit, dit Bussy-Rabutin, il estoit brave et toujours « amoureux, et sa valeur auprès des Dames lui tenait lieu de gentillesse. »

« le Grand-Maistre (1) envoye en Piedmont, faire venir Sainct-« Hilaire (2), ou si Sainct-Martin (3) n'estoit pas encore party « pour la Guyenne, nous envoyer celuy-cy, car il aura assez « de temps pour se rendre après en ce pays-là.

« Enfin, s'il n'y avoit pas moyen d'avoir pas un des trois « (ce que j'ay peine à croire) il faut que le sieur de Clapisson (4) « nous envoye en toute diligence quelqu'un qu'il croira le « plus capable, et il sera bon de prendre garde que si, pour « faire cela, il faut attendre les ordres de Mr le Grand-Maistre, « on courra risque de tout perdre.

« Je vous prie d'en escrire présentement à Messieurs les « surintendants, leur adressant la lettre du Roy ou la vostre « pour Clapisson qu'il faut qui soit bien précise, et Messieurs « les surintendants donneront l'argent pour le voyage à l'offi-« cier qui viendra en poste, estant de la dernière importance « qu'il soit icy pour lundy (13 juillet).

« Il faut en outre que vous mandiez à Messieurs de Turenne

(1) Le Grand-Maître de l'artillerie était alors Charles de la Porte, marquis de La Meilleraye, maréchal de France (1639). Une partie de son régiment était devant Stenay depuis le 25 juin, réunie à celui de la Marine. Il fut formé un régiment distinct de La Meilleraye lors de l'arrivée au camp le 18 juillet, venant de Brisach, du surplus de ce corps.

Ce La Meilleraye, né en 1602, était petit-fils d'un apothycaire de Parthenay, et cousin du cardinal de Richelieu. Il devint plus tard parent de Mazarin : son fils Armand Charles, ayant épousé une nièce de ce dernier. « Il était aussi laid de figure que désagréable de caractère. » Créé duc et pair par lettres de Louis XIV en 1663, il mourut l'année suivante.

(2) Pierre de Mormès de Saint-Hilaire, le même qui eut le bras brisé par le boulet qui tua Turenne en 1675. Maréchal de camp en 1677, tué en 1680, à 66 ans.

(3) André Blanchard de Saint-Martin, maréchal de camp en 1656, mourut en 1696 à 83 ans : « Ce bon homme Saint-Martin, gouverneur des « Invalides est mort, il etoit commandeur de l'Ordre de Saint-Louis » (Dangeau).

Il avait été détenu en 1650 à la Bastille pour avoir été pris se voulant jeter dans Stenay, lors de la première Fronde (*Mém. de Math. Molé*). Il ne fut relâché que sur promesse de se retirer en sa maison du Languedoc.

(4) Il était chargé du service de l'artillerie devant Stenay (*Vid. Mél. de Colb.*, t. 51, f° 36 v°).

« et de La Ferté de nous envoyer aussy en toute diligence le « sieur Deshayes ou Letancourt, un d'eux estant plus néces- « saire pour achever ce siège qu'auprès d'eux. Je crois qu'ils « n'y manqueront pas, et souvenez-vous qu'ayant affaire des « deux lieutenans, il ne faut pas escrire moins fortement à « Paris qu'auxdits Messieurs.

« Le Roy m'a commandé de supplier la Reyne de trouver « bon qu'il remette à demain son retour à Sedan, puisqu'il « n'étoit venu icy que pour voir l'effect que fera la batterie (1). « Il ne pourroit pas avoir ce contentement s'il partoit ce matin.

« Je vous prie de le dire à S. M. et qu'infailliblement le Roy « sera de bonne heure demain auprèz d'elle (2).

Addition : « Il fauldroit escrire aussy à Paris qu'on fist « suivre celuy qui viendra commander l'artillerie par deux ou « trois commissaires et sept ou huit canonniers, car assuré- « ment on en aura besoing.

(1) Celle de 13 canons dont il est question plus haut.

Il semble qu'on ait fait au siège l'essai d'une pièce assez semblable à une mitrailleuse, voici ce que dit, en effet, la muse historique de Loret (11 juillet, *Bulletin*) :

...... Jeudy, Sa Majesté
Vit l'incroyable nouveauté
D'un certain canon ou machine
D'invention subtile et fine
Qui, sans charger plus d'une fois
Et non quatre, ni deux, ni trois,
Tire cinquante coups de suite
Tant elle est rarement construite.
Et mesmement dix d'un seul coup
Chose qu'elle admira beaucoup,
Et par un obligeant langage
Loua l'ouvrier et l'ouvrage ;
Et cet ouvrier est, ma foy,
Lecouvreur, armurier du Roy
Homme pour servir sa patrie
Remply d'esprit et d'industrie.

(2) Dans une autre lettre du même jour, Tellier reçoit avis de S. E. « que le Roy retournera demain au camp pour tirer le profit de sa pré- « sence et parce qu'il est de la dernière conséquence de venir prompte- « ment à bout de Stenay » (9 juillet, au camp. dev. Mouzon, Arch. du Dép. de la Guerre, t. 157).

« Après avoir écrit ce que dessus, j'ay songé que le meilleur « de tout seroit d'envoyer un ordre du Roy au sieur Laguette (1) « pour venir servir; mais il faut estre asseuré que lui ne se « trouvant pas à Paris, vienne toujours un des autres et Sainct- « Martin seroit le meilleur (2). »

En attendant le commandant d'artillerie qui devait remplacer Mr de Champfort, on ne laissait pas, en présence du Roi, de donner au siège une vigoureuse impulsion : « Le marquis « de Fabert ne jugeant pas que l'attaque des gardes fut assez « advancée pour construire un logement sur la contrescarpe « de la demi-lune, ordonna au sieur de Vitermont qui les « commandoit, de tirer une ligne de communication depuis « leur attaque jusques à celle des mareschaux de camp et au « sieur du Bosquet, mareschal de camp, de suivre cette ligne, « et en pousser une autre près de la mesme contrescarpe, avec « une troisième au fossé du bastion à main droite, ce qui fust « très bien exécuté, en dépit d'une sortie des assiégez, qui « sortis au nombre de 150 dans les retranchemens sur le 1er « et le 2e bataillon des Suisses, commandés par le sieur de « Prareman qui en est capitaine, furent si vertement receus « qu'ils rentrèrent dans la contrescarpe avec précipitation sans « avoir eu le loisir de se reconnaître. Leur capitaine y fut tué « sur la place avec 25 soldats; tous les nostres ayant à l'envy « signalé leur courage en cette action; dont les suites ont tel- « lement étonné ceux de la place, que le matin le gouverneur 10 juillet (vendredi). « de la citadelle a demandé trève pour quelques jours, mais « elle lui a esté refusée (3). »

(1) Le sieur de La Guette était chargé depuis le commencement du siège d'assurer les munitions pour l'artillerie (*Vid. Mél. de Colb.*, t. 51, fo 6 et t. 41, fo 214).

(2) Ce fut Saint-Martin qui vint. On le trouva à Paris prêt à partir pour l'armée du Languedoc. Il était au camp le 14 (mardy) au matin, soit 5 jours après l'envoi de cette lettre. Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colb.*, t. 41, fo 221 (min.); *id.*, t. 1, 6892, fo 105 (autogr.); Aff. étrang., t. 893, fo 51 (copie).

(3) Mazarin à son retour à Sedan écrivit au premier président du Parlement de Paris :

« Les nouvelles que je vous puis donner d'icy, sont que la nuict der-

« Le roy partit à ce moment et fut à Sedan sur les 3 heures « passant par Mouzon prendre le cardinal.

« Sur les six heures, le marquis de Fabert commanda à « M. d'Hocquincourt, maréchal de camp, qui estoit de jour « avec le régiment de la Marine, d'ataquer la contrescarpe « par la droite, et au sieur de Vitermont de l'ataquer par la « gauche; comme ils firent si bravement qu'ils s'en rendirent « maistres et s'y logèrent un moment nonobstant la chaleur « avec laquelle elle était défendue par les assiégez (1). »

« Les ennemis feirent à 4 heures du soir une sortie sur l'at- « taque des gardes françoises, dans laquelle ils furent repous- « sez vigoureusement; les gardes, en effet, estant sorties hors « de la tranchée pour les repousser (2) leur feirent lascher le « pied et se retirer sans oser venir jusques à la tranchée quoy « que le mauvais temps qu'il avoit faict eut mis les mousquets « en estat de ne pouvoir servir.

« Les assiégez feirent la nuict grand feu de mousquet et « de grenades, et nous avons eu près de 40 hommes hors de « combat aux deux attaques, ce qui a faict enchérir les tra- « vailleurs et les mettre à 40 francs (3). »

11 juillet (samedi). Le 11, on apprit que les assiégés ne « tiroient plus que 2 « pièces de canon, 4 s'estant démontées d'elles-mêmes dont « l'une estoit roulée du haut en bas d'un cavalier, lequel « avait esté grandement endommagé par les nostres qui un « instant s'étoient rendus maîtres de la contrescarpe, nonobs-

« nière on s'est rendu maistre de la contrescarpe, et on s'y est logé en « sorte que malaysément les assiégez la regagneront, quelque effort qu'ils « puissent faire. L'occasion a esté chaude, et il y a quantité de blessez « de part et d'autre.

« On pressera vivement la place pour sortir complètement d'affaire et « pouvoir accourir en Picardie » (Aff. étrang., France, t. 893, f° 54 « v°. De Sedan, 10 juillet).

Mazarin anticipe un peu sur les événements, car le logement de la contrescarpe n'était pas encore fait.

(1) *Gazette de France*, 1654, f° 718. Et Priorato, 1671, Amsterdam.

(2) (Arch. nat. KK., 1074, f° 28. Talon à S. E., 11 juillet.)

(3) (Arch. nat., *Id.* Fabert à S. E. (11 juillet). Et *Id.* Talon à Tellier, f° 28.)

« tant vigoureuse défense des ennemis, sans autre perte que « quelques soldats et un capitaine de la Marine (1). »

Talon en envoyant à son Eminence et à Tellier ces quelques nouvelles du siège ajoute encore :

« L'on n'a pas fait le logement de la contrescarpe la nuict « dernière, mais bien advancé les deux tranchées et raproché « de sorte l'une de l'aultre quelles feront la nuict prochaine « led. logement de contrescarpe à force commune.

« Je vais faire préparer le nécessaire pour le logement; on « a grand besoin de hallebardes, ce qu'on en a est insuffi- « sant (2), et quelque soing qui se prenne de les faire retirer « à la teste de la tranchée, il en demeure toujours quelqu'une « aux sergents.

« Les commandants de la tranchée ont promis la nuict der- « nière 40 sols aux travailleurs, ce qui augmente fort la des- « pense à laquelle je résisteray aultant que me sera pos- « sible (3). »

Le logement de la contrescarpe tenté par deux fois, n'avait échoué que parce qu'on n'avait pas été soutenu par l'artillerie, dont la direction se ressentait singulièrement de la perte de Champfort, Dolé et Souchet.

L'obligation dans laquelle on s'était trouvé de remplacer ces derniers par quelques ingénieurs aux ordres de M. de Clerville, avait d'autre part, en le privant de ses aides les plus précieux, obligé ce dernier à se multiplier et à veiller par lui-même à l'exécution de ses ordres.

(1) *Gazette de France.*

(2) Il devait arriver le lendemain, envoyés de Rethel par Brachet, 300 mousquets et 150 piques amenés par le régiment du Plessis-Praslin qui avait ordre de venir au camp (S. E. à Brachet, *Mél. de Colbert*, t. 41, f° 221). Brachet avait déjà fait un semblable envoi le 6 juillet (*Mél. de Colbert,* t. 51, f°s 16 et 18). Comme on le voit toutes les troupes n'étaient pas encore armées le 11 juillet : elles ne l'étaient pas encore le 17 (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 31).

(3) (Arch. Dép. Guerre, 157. Arch. nat., KK., 1074, f° 28. Talon à Tellier et S. E., 11 juillet. Du camp devant Stenay.)

Pour remédier à cette désorganisation de tous les services, M. de Fabert, en attendant le nouveau commandant de l'artillerie, proposa d'adjoindre des ingénieurs à M. de Clerville :

« Je croy, Monseigneur, disait-il à Son Eminence, qu'il est « important d'avoir quelqu'un pour aider le chevalier à l'at- « taque des gardes. Sy M. le chevalier de Montegu (1) n'eust « la nuict passée posé les fascines luy-mesme à un ouvrage, il « ne sy seroit rien faict.

« Le régiment de Rapes, manque d'armes pour 40 soldats. « Vingt milliers de pouldre arrivèrent hier de Metz, Thion- « ville et Toul (2). »

Le soir, après avoir minutieusement pris des précautions, Fabert fit renouveler l'attaque qu'il avait commandée la veille. Après un furieux combat, les gardes françaises et le régiment de la Marine firent enfin le logement de la contrescarpe.

Voici en quels termes Fabert fit part au cardinal de ce succès :

12 juillet (dimanche).

12 juillet, 4 heures du matin.

« Monseigneur,

« Mr du Bosquet qui advança hier la tranchée sur le bord « de la contrescarpe de la demy-lune, dira à V. E. que Mr le

(1) « Mr de Montegu (arrivé de la veille) servit d'ingénieur à la teste « de la tranchée pour empescher que Mr de Fabert plantast luy-mesme « le piquet » (Arch. nat., KK., 1074, fo 36. Talon à S. E., 11 juillet).

(2) Arch. nat., KK., 1074. Fabert, à S. E., 11 juillet.

Le cardinal par lettre du même jour à Fabert lui en annonçait l'envoi fait tant par le marquis de Feuquières que par le chevalier de Montegu et MM. de Marolles, de Saint-Maure et Sillery, ainsi que d'un commissaire de l'artillerie « qui est fort intelligent » (*Mél. de Colb.*, t. 41, fo 223). Mazarin avait fait la demande à M. de Feuquières (7 milliers) de celle fabriquée à Verdun, dès le 26 juin; le gourmandant de sa lenteur à l'envoyer, par lettres des 2 et 6 juillet; priant l'abbé de Feuquières (13 juillet) d'obtenir plus de diligence de la part de son frère (*Mél. de Colb.*, t. 51, fos 10, 13, et 18).

La poudre venue de Metz fut amenée par M. de Marolles qui avait, par lettre du cardinal du 2 juillet, reçu l'ordre de la diriger sur Stenay (*Mél. de Colb.*, t. 41, fo 224).

Quant aux 12 milliers de poudre venus avec M. de Sillery, Mazarin les avait réclamés par lettre du 1er juillet (*Mél. de Colb.*, t. 41, fo 227).

« marquis d'Hocquincourt avec La Marine y a faict la nuict « passée le logement d'un costé de la pointe, et les gardes « françoises de l'autre.

« Les troupes étoient pleines de vigueur et les volontaires « ont donné aussy dans la contrescarpe où le sieur Talon qui « en estoit a esté blessé.

« La blessure de Mr de Varennes (1) n'est pas bien considé- « rable, dont j'ay bien de la joye (2). »

Ce billet lu et Mr du Bosquet entendu, Mazarin écrivit aussitôt à Turenne.

De Sedan, 12 juillet.

« Tout présentement un lieutenant de la Marine vient d'ar- « river du camp de Stenay, qui nous a rapporté que ceste nuit « l'on s'est logé sur la contrescarpe. Les ennemis ont faict « grand feu et tiré force grenades, et ont blessé bon nombre « de nos soldatz, non sans perte de beaucoup des leurs, qu'on « a veus ce matin estendus sur la place au travers de la palis- « sade.

« D'un costé le sieur de Vittermont, de l'autre d'Hocquin- « court commandoient les deux attaques avec le sieur Batta- « lon(?), les gardes françoises et le régiment de la Marine (3).

« Tous ont faict des merveilles et donné sujet de louer autant « son cœur que sa bonne conduite.

« Vittermont n'a rien laissé à souhaiter de son costé, et il a « une contusion à la teste. Un capitaine de la Marine, parent « de Gadagne y a esté tué, et plusieurs officiers de ce régiment « blessez.

(1) Roger de Nagu, marquis de Varennes, maréchal de camp en 1642, lieutenant général en 1655, tué en 1658 à Gravelines : « Mr de Varennes « a receu une blessure. J'ay sceu depuis qu'elle n'est pas dangereuse » (S. E. à Talon. *Mél. de Colbert,* t. 41, f° 222).

(2) Arch. nat., KK., 1074.

(3) « Le marquis d'Hocquincourt à la tête du régiment de la Marine, « fit un logement sur la contrescarpe de la demi-lune et les gardes fran- « çoises, en firent un à sa gauche » (P. de la Barre, 1752, *Hist. de Fabert*).



« Mr de Varennes, par un excès de zèle, et sans qu'il fust de « jour (1), ayant voulu estre des premiers en cette occasion, a « receu un coup de mousquet sur la joue qui ne luy a percé « que la peau. L'on a eu peine à le faire retirer, et le sieur du « Bosquet (2) qui est venu icy me donner des nouvelles de ce « qui s'est passé, m'a dict qu'il en seroit bientost guéry et « qu'il prétendoit entrer dans la tranchée à son rang qui sera « dans trois jours. Je l'empescheray pourtant de le faire et « j'auray un soin tout particulier de luy. »

« Quoyque Mr de Fabert m'eust donné parole de n'aller plus « à descouvert, comme il avoit faict tout le long du siège, tra- « çant luy-mesme les travaux et portant la fascine comme un « simple soldat, il n'a pas bougé du logement jusqu'à ce qu'il « ayt été achevé et asseuré.

« Cette nuit, l'on pressera vivement les assiégés et j'espère « qu'on les obligera à parler plus tost qu'ilz ne s'estoient pro- « posés, car on les attaque avec grande vigueur, et l'on reco- « gnoit une envie extraordinaire de bien faire, tant dans les « officiers que dans les soldats (3). »

(1) Les maréchaux de camp commandaient à tour de rôle dans la tranchée.

(2) René Charles de Baugy du Bosquet, maréchal de camp, lieutenant général en 1655, mort en 1665.

(3) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34 (minute).

CHAPITRE V.

Les assiégés manquent de chirurgiens (12 juillet). — Ils prient qu'on en laisse passer dans la ville. — Refus de Fabert. — Chamilly refuse de parlementer (13). — Une tentative de logement sur la contrescarpe du bastion de la Bouverie est repoussée. — On commence deux sapes. — Une batterie est établie pour ruiner le « Moyneau. » — Arrivée du commandant de l'artillerie, Mr de Saint-Martin (14), nommé en remplacement de Mr de Champfort, tué précédemment. — Deux batteries ruinent le bastion d'Esnes (15). — Le Roi au camp (16). — Mr le Prince promet des secours à Chamilly. — La contrescarpe est emportée dans la nuit (16), mais elle est reprise le lendemain (17). — On a recours aux sapes. — Le Roi retourne à Sedan (18). — Renforts. — On perce le fossé de la demi-lune (19). — Deux sapes sont achevées le 22. — On fait jouer deux fourneaux. — L'attaque de la palissade échoue. — Le Roi revient à Mouza, amenant un renfort de 900 de ses gardes. — Six attaques de la palissade sont repoussées (23). — On perce la contrescarpe et on attache le mineur. — Établissement d'une batterie de 11 pièces pour ruiner le bastion d'Esnes. — Deux fourneaux jouent devant le Roi (24). — Fabert est maître de toutes les contrescarpes et de tous les chemins couverts. — Une sortie des ennemis est repoussée. — Guadagne attache le mineur à la demi-lune. — Des paysans sont pris voulant faire passer de la poudre dans Stenay.

Mr du Bosquet fut parti moins tôt porter ces nouvelles au cardinal, il eut été à même de lui rendre compte d'un incident qui se produisit aussitôt après sa sortie des lignes. Ce fut Talon qui en fit part à Mazarin.

« Monseigneur,

« M. du Bosquet n'estoit allé faire relation à V. E. de ce qui « s'est passé cette nuict au logement de la contrescarpe, di- « sait la lettre de ce dernier, j'aurois eu l'honneur de luy en « rendre compte par un exprès.

« J'adjoute à cette bonne nouvelle, celle d'une femme « sortie à la pointe du jour de la citadelle de Stenay avec « lettre du chevalier de Feuquières pour l'abbé son frère, par « laquelle il luy demande un chirurgien avec les dernières « instances pour traicter, à ce qu'il escrit, un de ses meil- « leurs amys (1). La presse avec laquelle il faict cette de-

(1) Le sieur de Rochefort blessé mortellement.

« mande faict assez congnoistre qu'ilz ont des blessez de consi-
« dération fort mal pensés et qu'ilz manquent de chirurgiens (1)
« et de medicamens, ce qui les peult obliger à une deffense
« fort légère pour ne leur pas faire courre risque de leur perte
« faulte de traitemens.

« Il me souvient que Verrières se rendit en 3 jours faulte
« de chirurgiens. On pourroit louer Dieu si Stenay en faisoit
« de mesme. Quoi qu'il en soit on en doit bien espérer de
« touttes façons.

« M. de Fabert a fait respondre qu'il ne pouvait consentir
« que la lettre du chevalier de Feuquières fut remise à son
« frère, et que si M. de Chamilly veult l'entretenir sur les
« intérêts de M. le prince, qu'il l'attendroit au lieu et à l'heure
« qu'ilz prendroient ensemble; dont il attend présentement
« la réponse (2). »

Voici le texte même de la réponse de Fabert à Chamilly :

Du camp devant Stenay, 12 juillet.

Marquis de Fabert à M. le comte de Chamilly.

« Monsieur,

« Je ne puis permètre à cette femme de rendre à M. l'abbé
« de Feuquières la lettre de M. son frère, que M. de Cha-
« milly ne m'ait envoyé quelqu'un en qui il ait confiance et
« auquel il puisse parler sur les intérêts de M. le prince.

« Je me rendray pour cela entre Cervisy et la Ville, à l'heure
« que M. de Chamilly me marquera ou dans la prairie, en tel
« endroit qu'on jugera à propos (3). »

(1) Le chirurgien de la citadelle avait été pendu le 6 février pour trahison (*Vide suprà*).

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 36. — Dans le reste de sa lettre, après avoir signalé la venue de 88 chevaux d'artillerie et l'arrivée d'un convoi de munitions escorté de 100 Irlandais, Talon réclame des mousquets pour le régiment de Bourlemont qui en manque (il les faudroit tirer de Sedan).

(3) Arch. nat., KK., 1074, f° 34.

Fabert attendit toute l'après-midi une réponse qui ne vint point.

Le soir, on entreprit à l'attaque des maréchaux de faire le logement sur la contrescarpe, en face le bastion de la Bouverie (ou d'Estrées). Les assiégés firent une si bonne défense, qu'en dépit des efforts réitérés du régiment de Bretagne, le jour vint sans qu'on eut obtenu le moindre succès.

A 2 h. 1/2 du matin Fabert rédigeait à l'adresse du cardinal cette courte lettre. 13 juillet (lundi).

« Monseigneur, J'arrive de la tranchée avec beaucoup de « déplaisir de ce que Mr de Gadagne na jamais peu faire un « logement sur la contrescarpe du bastion que messieurs les « maréchaux de camp doivent attaquer (1).

« Les soldats du régiment de Bretagne n'ont voulu aborder « la palissade à cause d'un grand feu que les assiégés avoient « allumé. Il fauldra trouver un aultre moyen pour faire cela.

« Le bon de la chose est que les ennemis n'ont eu nul avan- « tage, et qu'ils s'en sont fuys lorsque les seuls officiers ont « esté à eux.

« De l'autre côté, Mr Molondin a luy-mesme posé le cor- « deau de son travail, et j'ay fait comencer deux sapes pour « couler le long de la contrescarpe et gagner les endroits pour « descendre dans le fossé de la demy-lune qui est coupé dans « un roc tendre.

« J'ay fait aussy commencer une baterye pour battre le « Moyneau » (2) que il prétend prendre sans mine et pour « abattre un pan du bastion joygnant, affin que la ruyne em- « pêche les assiégez de pouvoir se loger derrière la palissade « du grand fossé (3). »

(1) « Messieurs de Guadagne et d'Audanger entreprirent un logement « sur la contrescarpe du bastion, leurs efforts furent inutiles, il fallut « céder au grand nombre » (P. de la Barre).

(2) On désigne ainsi en termes de fortifications, un bastion plat bâti au milieu d'une courtine. « Propugnaculum minus inter duos majora » (Dict. de Furetières).

(3) A ce moment tout allait mal pour Condé, Arras tenait toujours et Stenay était bien près de se rendre. On peut juger de sa position critique

Cette lettre ne contenait rien relativement à l'affaire de Feuquières parce que Fabert attendait la réponse de Chamilly pour en faire part à Mazarin. Celle-ci ne vint qu'à 4 1/2 heures du matin.

On amena, en effet, à cette heure au marquis, la femme qui la veille lui avait remis une lettre du chevalier de Feuquières; elle était chargée de la part du même chevalier de remettre un pli à l'abbé son frère. Mr de Chamilly n'avait point fait de réponse.

Voici, au surplus, ce que contenait le mot qu'elle apportait :

Chevalier de Feuquières à Mr l'abbé de Feuquières.

4 heures du matin. Au camp devant Stenay. 13 juillet.

« La nécessité dans laquelle se trouve mon ami, fait que je « vous envoie cette femme pour vous prier de demander à M. « de Fabert la permission de m'envoyer icy un chirurgien pour « voir la playe. Travaillez à cela, je vous prie, avec le plus de « chaleur que vous pourrez, et songez que je suis à tout mo« ment sur le point d'en avoir besoin.

« Si Mr de Fabert vous accorde cette grâce, faites venir, je « vous prie, Colas, et s'il n'est pas au camp, faites venir si « vous pouvez, Mr Charpentier, chirurgien de Sedan. Ce n'est « que pour voir ce qu'il faut faire à ce pauvre gentilhomme « qui souffre beaucoup et qui est en danger s'il n'est veu par

à cette date par une lettre que Longchamps écrivait de Valenciennes à Saint-Agoulin :

« Le siège de Stenay est fort avancé et je doute très fort que nous « puissions prendre Arras, car le maréchal de Turenne fait tous ses « efforts pour l'empescher. S. A. n'a pas petite affaire. Toutes ses « troupes sont ruinées. Après la prise de Stenay nous pourrons dire « adieu à Clermont » (Lenet).

Longchamps ne savait pas si bien dire, car Stenay pris, Turenne assiégea Clermont qui se rendit le 24 novembre 1654. « La perte de ces « deux places fut très sensible au prince, car elles lui appartenoient en « propre » (Lenet).

Arch. nat., KK., 1074, f° 39. Fabert à S. E., 13 juillet.

« un habile chirurgien, mais cependant, souvenez-vous de me « faire venir Colas. Je croy que vous n'y manquerez pas, sa- « chant assez que vous seriez fasché de me savoir blessé et mal « pensé. Faites moy response, je vous prie.

« Je fus fort surpris hier quand au lieu de recevoir une let- « tre de vous, je receus le billet de Mr de Fabert. A quoy je « ne puis rien dire parce que la matière dont il parle ne res- « pond point à la demande que je fais.

« Dieu vous garde de mal et moi aussy.

« Le Chevalier de Feuquières (1). »

Cette réponse, évidemment dictée par Chamilly, était assez significative pour que le marquis de Fabert insistât.

Il refusa l'autorisation qu'on lui demandait, et écrivit au cardinal.

« Monseigneur, Je fais ce que je puis pour obliger Mr de « Chamilly à me faire parler quelqu'un en qui il ait confiance. « V. E. verra par le billet que je lui envoyai lors que Mr de « Feuquières écrivit à son frère pour avoir un chirurgien, et « par la response qu'il faict faire audit billet par ledit cheva- « lier, qu'il y aura de la peine à le porter à ce qu'on désire « de luy. 14 juillet (mardi).

« Mr de Grandpré a un de ses tambours dedans Mouzon.

« Mr de Romanet a un œil incommodé, dont je suis bien « marry, c'est tout à fait un homme de service (2).

« Le commandant de l'artyllerie est arrivé (3), mais je n'ay « pu encore luy parler.

« On a déchiffré les lettres interceptées (4). »

(1) A. n., KK., 1074, fo 35.

(2) Le même jour, le lieutenant de Vauban fut gravement blessé.

(3) « Ces jours passez, le roy a nommé en place du défunt sieur de « Chanffort, pour commander l'artillerie devant Stenay, le sieur de Saint- « Martin de Graves, lieutenant d'icelle en Languedoc » (*Gaz. de France*, 1654, fo 754. Bulletin de Sedan).

(4) Arch. nat., KK., 1074, fo 41. Fabert à S. E.



15 juillet (mercredi).

Mazarin répondit le 15 :

« Vous avez fort bien fait de persister à refuser un chirur-« gien que demandait le chevalier de Feuquières, et il me « semble que c'est faire l'entreprise un peu hors de raison (1). « Présentement, une lettre de Mr de Saint-Martin qui arrive, « suivi de 9 ou 10, tant canonniers qu'officiers de Paris; ils « arriveront demain icy (2). »

Depuis l'attaque du 13, qui avait si malheureusement échoué, on travaillait avec ardeur à pousser la tranchée le long de la contrescarpe, afin de gagner l'endroit où devait s'effectuer la descente du fossé de la grande demi-lune.

Aussi l'artillerie donnait-elle sans relâche de part et d'autre. Une batterie établie sur la contrescarpe répondait au feu nourri que les ennemis dirigeaient sur les travailleurs, tandis que 2 autres, de chacune 3 pièces, prenaient de flanc et de front le bastion d'Esnes (ou de Mouza).

En dépit des efforts tentés par ceux de la place pour empêcher les travaux de la tranchée, les sapes avançaient rapidement quoiqu'elles fussent ouvertes dans le roc. Mais si vite qu'on allât, il était impossible de dévoiler l'état exact des travaux sans avouer en même temps que Chamilly tenait en échec les troupes royales. Aussi les rapports envoyés à Sedan présentaient-ils les opérations du siège comme plus avancées qu'elles n'étaient en réalité. N'allait-on pas jusqu'à faire courir le bruit à la Cour, par un garde du marquis de Fabert, que bientôt le mineur allait être attaché au bastion (3).

(1) « Fabert autorisa néanmoins l'abbé de Feuquières à faire parvenir au chevalier, son frère, une lettre dans laquelle il devait chercher à dissuader les Français enfermés dans Stenay de résister jusqu'à l'extrémité. Ce dernier s'y prêta. Mazarin l'en remercia par lettre du 15 juillet (*Mél. de Colb.*, t. 51, fo 44). « S'ils persistent dans cette résolution, disait-il « en terminant, elle aura pour eux les plus funestes conséquences. »

(2) Mr de Saint-Martin fut au camp sans passer par Sedan, deux jours avant la date à laquelle il présumait devoir arriver, puisqu'au moment où Mazarin rédigeait ce mot, Saint-Martin se trouvait dans les lignes depuis la veille.

(3) *Gazette de France*, fo 754. Bulletin de Sedan.

A cette nouvelle le Roi, désireux de voir jouer quelque fourneau, fit annoncer sa visite au camp pour le jeudi 16.

Ce fut la marquise de Fabert qui, le 15 juillet, fit part au marquis de l'intention du Roi (1).

Fabert reçut cet avis le mercredi comme on venait de lui annoncer que bientôt les munitions de l'artillerie allaient manquer. A tout prix il fallait que le roi remît sa visite au siège. Il donna donc ordre à Mr Loyaulté, commissaire de l'artillerie, d'écrire aussitôt au cardinal pour lui exposer toute la situation; « les retards subis par la bonne défense des as-« siégés, l'impossibilité dans laquelle on était de rien entre-« prendre devant le Roi que l'on n'eut percé le fossé. « Nous « donnons toute satisfaction à Mr de Fabert, disait l'officier, et « il peult en rendre témoignage; mais voici l'artillerie qui est « sur le point de manquer de munitions parce qu'on a été « obligé de répondre au grand feu des assiégés. Je sais bien « qu'il y a des balles et des mèches qui arrivent, mais il les « faudroit bien hâter (2). »

L'exprès porteur de cette lettre fut à Sedan sur le soir. « Il « rencontra leurs Majestés et S. E. aux portes de la ville arrê-« tées auprès de deux personnes qui avoient été blessées devant « Stenay qu'elles firent conduire à Sedan pour les y faire trai-« ter. La Reine était descendue de carrosse afin de visiter l'un « de ces blessez, le capitaine-lieutenant au régiment de la ca-« valerie d'Aumont, pour lequel S. M. eut la charité de faire

(1) Dans sa lettre aux surintendants, Mazarin leur annonce que le roi ira au camp le 16 juillet (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 29 — Et Aff. étrang., France, t. 898, f° 76).

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 43.

De la poudre et des munitions arrivèrent heureusement le lendemain envoyées par Gargan à qui le cardinal les avait demandées dès le 8 juillet, avec ordre de les prendre à Chaalons et de faire le nécessaire pour le transport (*Mél. de Colbert,* t. 51, f° 19). Par lettre du 17 datée du camp, Mazarin remercia Gargan du convoi parvenu devant Stenay et lui demande encore des armes, des outils et des charrettes (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 31).

Talon arriva le soir au camp avec de l'argent (S. E. à Fabert (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 26).

« chercher un logement où elle lui envoya son premier méde-
« cin (1). »

Le cardinal à la lecture du billet de Mr Loyaulté fit response « que le Roi partiroit le lendemain pour le camp où l'on devroit « tenter quand même quelque entreprise sur les ennemis. »

1 juillet (jeudi): « Le 16, en effet, après la messe, le « Roi alla au millieu « des gens d'armes et chevaux-légers qui s'estoyent rangés « en haye jusques à la paroisse et retourna au camp devant « Stenay avec S. E. le duc de Mercœur et autres princes, « avec quantité de noblesse (2). »

« S. M. part d'icy à 10 heures de ce jourd'huy, mandait « ce jour même Leroy à Tellier (de Sedan); il va voir joüer « un fourneau que l'on faict à la demy-lune attacquée, où il y « a plusieurs soldats de blessez (3); et pour ne les pas rebutter, « l'on a estimé y debvoir aller pied à pied. L'on y a faict une « batterie sur la contrescarpe que l'on a prise, et l'on continue « à dire que les assiégez ne se deffendent pas comme on s'y « attendoit, mais je pense comme beaucoup d'autres que ce « n'est que trop bien. Les ennemis ont quelque cavalerie à « Montmédy qui incommode (4). »

Fabert, à ce moment, comptait si peu sur la venue du Roi, qu'il pensait contredemandée, que se conformant à sa coutume de rendre compte au cardinal chaque matin des événements de la nuit, il lui écrivait :

« Monseigneur, quatre soldats ont déserté du régiment « d'Uxelles et deux de la Marine. Mr le Prince a mandé à « Mr de Chamilly de tenir cinq semaines, et ce faisant, qu'il

(1) *Gaz. de France.* Bulletin de Sedan.

(2) *Gaz. de France.* Bulletin de Sedan, 1654, f° 752.
Et *Gaz. de France.* Bulletin de Stenay, f° 752. « Le roy revient icy le 16. »

(3) Leroy n'est ici que l'écho des bruits que l'on avait fait courir à Sedan, il n'y avait pas encore de fourneau prêt à jouer. D'après de la Barre, il n'y aurait eu jusqu'au 15 juillet, grâce aux parallèles, que 2 officiers tués, 3 de blessés et environ 28 soldats tués. Ces chiffres paraissent quelque peu invraisemblables.

(4) Arch. Dép. Guerre, t. 245, pièce 187. 16 juillet.

« luy promettoit de le secourir. Mr de Chamilly luy a respondu « qu'il luy donne encore 500 hommes et qu'il respondoit de « luy garder la place encor deux mois. La lettre est du 10 ou « 11 du courant (1). »

Le Roi arriva au camp dans la soirée et fut salué de tout le canon qui se trouvait devant la place.

En dépit des remontrances de Fabert qui voulait, avant de rien entreprendre, achever les tranchées de la contrescarpe, Mazarin commanda que l'on fît le logement sur cet ouvrage.

« La présence du Roi, ayant donné du courage aux troupes, « la contrescarpe fut emportée dans la nuit malgré la résis- « tance des ennemis qui estans sortis en très grand nombre « pour chasser les Gardes de leur contrescarpe, ne les purent « empescher de se maintenir dans les deux logements qu'ils « y avoient faits, l'un capable de 400 hommes, et l'autre de « 200. »

« Au matin, les choses paraissaient en si bon estat, que l'on « espéroit tousjours un très favorable et prompt succès (2). 17 juillet (vendredi).

« Mais les ennemis étant venus à la rescousse, la contres- « carpe fut abandonnée dans la journée par le régiment de « Bretagne, lequel accablé de grenades, et de feux d'artifice, « renversé d'ailleurs par la mousqueterie et le canon de l'en- « nemi souffrit beaucoup dans sa retraite. Il perdit 14 capi- « taines, 14 lieutenants, plusieurs enseignes et 150 soldats « tués et blessés (3). Ce fut la seule perte considérable que les « François firent dans ce siège.

(1) Arch. nat., KK., 1074, fo 47. 16 juillet. Fabert à S. E.

(2) P. de la Barre ett *Gaz. de France*. Bulletin du camp devant Stenay, 1654, fo 752.

(3) Pour remplir les vides de ce régiment, Le Roy eut avis du cardinal, le même jour, de donner ordre au commandant du régiment de la Meilleraye venant de Brisach et alors à Rethel, « d'envoyer un détache- « ment de 100 bons hommes avec 8 sergens et 12 officiers, pour venir en « diligence au camp de Stenay » (*Mél. de Colbert,* t. 51, fo 31).

Mr de Saint-Maure eut aussi ordre, à la même date, de faire venir des troupes de Sainte-Menehould (*Mél. de Colbert,* t. 51, fo 31). Ce fut le régiment de Roncherolles qui vint (*Vide infrà,* 20 juillet).

« Fabert fit entendre au Roi, qu'ayant peu de troupes, il « les falloit ménager et ne plus entreprendre d'emporter d'as- « saut des ouvrages qu'on ne pouvoit conserver.

« Le monarque convaincu de la nécessité de cet avis, « assembla le conseil de guerre.

« Il y fut résolu de ne plus recourir à la force pour s'empa- « rer de la contrescarpe, mais de faire usage des sapes que « M[r] de Fabert avoit déjà proposées (1). »

Si l'on eût écouté ce dernier, on eût épargné la vie de près de 200 hommes.

Voici en quels termes Mazarin, qui seul pouvait assumer la responsabilité de cet échec, fit part à Tellier de cet événement :

« Nous avons esté malheureux, en ce qu'après avoir « estés maistres pendant une heure et demi de la contrescarpe « et du chemin couvert, on a esté contrainct de les abandon- « ner faute de travailleurs, qui s'en estoient tous fuis à cause « du grand feu des ennemis.

« Si nous avions peu conserver ce logement que l'on avoit « faict avec grande vigueur, chacun estant animé par la pré- « sence du Roy qui estoit allé au camp, nous aurions esté « maistres de tous les dehors deux jours aprèz, et on se seroit « ensuite attaché au bastion, ce qui auroit bien avancé l'af- « faire. Mais cette tentative ayant manqué, pour ne pas re- « buter les soldats, il a fallu en venir à la sape (2). »

La Reyne eut avis le soir « Que les assiégez se voyans tous- « jours fort maltraitéz de notre canon, avoyent fait mener

(1) P. de la Barre. — Le général avait fait venir, dès le 23 juin, des mineurs liégeois commandés par un capitaine, lesquels devaient servir sous le capitaine des mineurs, de France. Ils arrivèrent avec les régiments de Bretagne et de Muscry (*Mél. de Colbert*, t. 51, f° 6).

Le 17 juillet, Le Roy eut ordre de S. E. de faire venir de Paris, Saint-Amand, capitaine des mineurs et quatre mineurs que le sieur de Saint-Martin devait amener. « Il faut que Saint-Amand vienne en poste ». (*Mél. de Colbert*, t. 51, f° 31).

(2) Bibl. nat., ffr., t. 6892, f° III (original chiffré) de Sedan. S. E. à Tellier.

« quelques pièces de leur artillerie de la citadelle sur leurs « remparts, à dessein de battre en flanc celle des assiégeans; « qui avoient aussy dressé une batterie pour ruiner un ou- « vrage appelé « Le Moineau (1) » que les ennemys occu- « poyent du costé des deux logements que les nostres avoient « fait sur la contrescarpe. »

Le Roi passa la nuit au camp et retourna à Sedan le lende- main. Il y arriva sur les 8 heures du soir (2). 18 juillet (samedi).

Les régiments de la Meilleraye, Foix et Candale furent au camp l'après-disnée venant de Brisach par Rethel (3).

Toute la journée on avait travaillé avec ardeur aux sapes que l'on poursuivit sans désemparer jusqu'au 19 au matin, où l'on commença à percer le fossé de la demi-lune. 19 juillet (dimanche).

Dans sa lettre au cardinal, où il lui fait part de ce résultat, Talon ajoute :

« On eut avis l'après-disnée que les ennemis vouloient tenter « de jetter de la pouldre dans Stenay et offroient une pistolle « à chaque fantassin qui en porteroit (4), ce qui fait faire « bonne garde aux lignes. Les ennemis avoient fait une em- « buscade à notre garde de cavalerie hors des lignes, dont ils « en ont tué 2 et pris 6 prisonniers; on les a ensuite pour- « suivis jusques à Montmédy, mais inutilement pour l'advance « qu'ils avoient sur les nostres (5). »

(1) *Vide suprà,* page 62, 13 juillet, Fabert à S. E. et note 4.

(2) *Gazette de France,* 1654, f° 752. Bulletin de Sedan.

(3) Une lettre du cardinal datée de la veille, du camp devant Stenay, et adressée au financier Gargan les signalait comme attendus (*Mél. de Colbert,* t. 51, f° 31).

(4) Mazarin lui aussi fut avisé le 20 au matin, qu'on devait tenter quelque chose contre Stenay, il s'empressa aussitôt d'en faire part au comte de Grand'pré, lui recommandant de veiller à la garde de la cir- convallation du côté de Montmédy « par où les ennemis songent à péné- « trer dans Stenay » (*Mél. de Colbert,* t. 51, f° 45). Sa lettre arriva trop tard, l'engagement avait eu lieu la veille.

(5) 19 juillet, Talon à S. E. KK., 1074, f° 52. Du camp devant Stenay : « Les ennemys firent une sortie dans le temps qu'ils veirent marcher « notre cavalerie hors des lignes après le party de Montmédy, dans la

20 juillet (lundi). « Les sapes sont aujourd'huy avancées au point que l'on « doibt travailler cette nuit aux fourneaux pour nous rendre « maistres en suitte de tout le chemin couvert.

« L'on travaille aux barrières des lignes à des corps de « gardes et à paraschever tout à fait la ligne.

« La despense de l'artillerie est beaucoup augmentée par la « venue de Mr de Saint-Martin qui s'y prend comme dans le « temps d'une entière abondance et qui fait faire des apchats « amplement de toutes choses, dont il m'asseure avoir ordre de « S. E. de n'en rien espargner.

« L'argent que V. E. m'a laissé est tout employé. Il est im- « portant que ces messieurs de l'artillerie n'en manquent pas. « Le trésorier paye d'abord ceux de l'artillerie, les préférans à « ceux de la tranchée, et publie souvent qu'il manque d'argent « pour les travaux, affin d'obliger la cour à luy remettre un « grand fonds pour tailler en plein drap.

« L'argent qu'il plaira à V. E. envoyer, peut venir sûrement « par Mouzon, et de Mouzon à Stenay. Il y a un régiment de « cavalerie de Grandpré commandé par Mr de Save, capitaine, « entre « le trou de Souris et Mouzon, » dont on se peult ser- « vir pour venir seurement au camp. On est icy à court d'ar- « gent (1). »

« J'ai tous les blessés de la part de V. E. avec Mr de Sa-

« croyance de recevoir un secours d'hommes et de poudres, et pour aller « au-devant de ce secours, ce que l'on a su depuis de leurs sentinelles « avancées » (*Id.*, Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, S. E. à Brachet).

(1) Le cardinal lui en envoya le jour même, avec ordre de faire donner 1000 écus au comte de Grandpré pour remonter sa cavalerie, lui mandant en outre, de ménager l'argent qu'il dépense bien vite. « Vous n'au- « rez, ajoute le cardinal, qu'à vous conformer ponctuellement aux ordres « du marquis de Fabert qui sçait mieux que personne ce qu'il faut faire » (*Mél. de Colbert,* t. 51, fos 33, 44, 45. S. E. à Talon, à Grandpré).

Ce même jour, Mazarin faisait une demande de fonds aux surintendants « pour hâter le siège de Stenay » (Aff. étrang., France, t. 893, fo 83, 84. Et *Mél. de Colb.*, t. 51, fo 46 vo).

« Il avait reçu de Servien, le 14 juillet, 20,000 écus « destinés surtout « aux dépenses de l'artillerie et à empescher les Suisses de quitter le ser- « vice » (*Mél. de Colb.*, t. 51, fo 45).

« vaillan (1) et de Montegu, et leur ay porté l'argent que « m'avez comandé. Le régiment seul de Bretagne emporte près « de 300 pistoles (2). »

A la nouvelle que l'on avait percé le fossé et que « l'on « pouvait faire veoir le jeu de quelque fourneau à S. M., » le « cardinal mande aussitôt à Fabert « que le Roi ira le visiter « le lendemain, qu'il logera à la Neuville (3), et qu'il amè- « nera avec le reste des compagnies des gardes Françaises et « Suisses, ses gendarmes et ses chevaux-légers. En tout 900 « hommes qui pourront n'être pas inutiles (4). » 21 juillet (mardi).

De son côté, Talon répondait au cardinal, qui, devenu plein de prudence, l'avait prié de transmettre à Fabert son désir « de « ne voir attaquer la demi-lune que lorsqu'on aurait percé le « fossé en deux endroits » :

« J'ai dict à Mr de Fabert ce que V. E. m'ordonne touchant « l'attaque de la demy-lune. Par préférence, Messieurs de « Montegut et de Lalande prendront le soin chascun d'une sappe « pour les diligenter (5). »

Ces deux sapes furent achevées le 22 au soir, en sorte que le fossé se trouva percé en 3 endroits à la pointe de la demi-lune. 22 juillet (mercredi).

« Le 22 au matin, on fit joüer deux fourneaux. Le sieur de « Guadagne, mareschal de camp de jour, s'en alla attaquer la « palissade qui estoit dans le fossé de la citadelle pour y faire « un logement, mais comme il ne fut pas suivy du régiment

(1) Mr Saviglian ou Savigliano. Italien attaché à la personne du cardinal.

(2) Arch. nat., KK., 1074, fo 50. De Stenay, Talon à S. E.

(3) Jusqu'alors le Roi avait fait établir ses logements vers Mouza, au quartier de Fabert.

(4) *Mél. de Colbert,* t. 51, fo 33. — Tellier recevait avis le même jour : « qu'il y avoit desjà un fourneau de prest, qui devoit jouer la nuict et « que S. M. iroit encore, dans un jour ou deux au camp, pour donner cha- « leur à toutes choses. » Bibl. nat., ffr., t. 6892, fo III (orig. chiffré. De Sedan, S. E. à Tellier).

(5) Arch. nat., KK., 1074, fo 52. Du camp devant Stenay.

« de Bretagne, et comme ses gens n'exécutèrent pas ses or-
« dres, qui estoient de tenir ferme sur lad. palissade, il fut con-
« traint de se retirer (1).

« Le Roi parti de Sedan sur les 2 heures, fut en son quartier « de Mouza sur la minuit avec 900 hommes de ses gardes (2).

23 juillet (jeudi). « Leur succès de la veille donna un si grand courage aux « assiégés, que la palissade ayant été attaquée le matin par « 5 ou 6 fois différentes, on ne peut jamais s'en rendre mais- « tre. »

« Le Roy commanda qu'on passât, quoy qu'il en fût. Le sieur « de Guadagne, gouverneur de Pont-à-Mousson, mareschal « des camps et armées et mestre de camp du régiment de la « Marine, qui eut cette commission, s'acquitta de son devoir « avec tant de courage, qu'il perça la contrescarpe, conduisit « le régiment de Bourlemont dans le fossé avec 30 gardes du « cardinal, 30 autres bons soldats, et les hommes de travail; « fit une gallerie, passa sous la face du « Boulevard » et attacha « le mineur.

« Ces progrès coustèrent à la vérité bien cher, car les as- « siégés se deffendirent si généreusement, qu'ils firent périr « presque tout le régiment de Bourlemont et particulièrement « tous les officiers qui y furent tués.

« Les gardes Suisses et Françoises s'avancèrent alors sous la « demi-lune qui couvre la face du bastion vers la rivière et y « mirent une batterie de onze pièces de canon (3). »

24 juillet (vendredi). « Le 24, deux fourneaux jouèrent devant S. M. Le régi- « ment de la Marine donna ensuite pour faire le logement de « la contrescarpe et du chemin couvert : ce qui réussit de telle « façon, que sur les 4 heures après midy, nous demeurâmes « maistres de toutes les contrescarpes et chemins couverts, à « la réserve d'une traverse sur la gauche entre la grande demy- « lune que nous attaquions et le « moineau. » Et cela, malgré « les ennemis qui firent lors une sortie et y perdirent 30 des

(1) Priorato, 1671, Amsterdam.

(2) *Gaz. de France.* Bulletins, f° 790. De Sedan, f° 788 du camp, et *Mél. de Colb.*, t. 51, f° 33.

(3) Priorato.

« leurs où il n'y eut que 4 Français de tués. Et furent repous-
« sés de telle manière par le comte de Grandpré, que la plupart
« furent tués jusques dans leurs palissades ; ce comte en ayant
« couché 6 sur la place, et fait prisonnier un lieutenant du
« régiment d'Isembourg qu'il mena « à S. M. (1).

« Le sieur de Gadagne s'est signalé en cette occasion ; estans
« de jour, il gagna la contrescarpe, fit 2 logements dans le
« fossé de la demi-lune, et malgré les coups de mousquet et
« de pierre qu'il receut dans ses armes, attacha le mineur à
« cette demi-lune avec tant de conduite qu'il en remporta la
« louange de Leurs Majestez et de S. E.

« Il y a pleine abondance de toutes choses au camp (2).

« Dans la même journée, 20 paisans et 3 femmes furent
« surpris avec chascun une charge de pouldre qu'ils vouloyent
« porter dans Stenay, ce qui tesmoignoit d'autant plus le be-
« soin qu'en avoyent les assiégés qui tiroyent lors moins fré-
« quemment (3). »

(1) *Gaz. de France,* Bulletin du camp devant Stenay. — Priorato. — De Riencourt, *Hist. de Louis XIV.*

(2) On venait en effet de recevoir 10 milliers de poudre, demandés le 18 à Mr de Schomberg, gouverneur de Metz et amenés par Mr de Marolles, gouverneur de Thionville, chargé d'escorter le convoi (*Mél. de Colbert,* t. 51, fo 32 et t. 41, fo 224).

Le lendemain Mazarin faisait encore une demande de poudre à Clapisson et chargeait Leroy des paiements (*Mél. de Colb.,* t. 51, fo 36 vo).

(3) *Gaz. de France.* Bulletins du camp et de Sedan, 1654, fos 790-842.

CHAPITRE VI.

Vauban est blessé une deuxième fois en attachant le mineur (25 juillet). — Deux fourneaux jouent devant le roi. — On repousse une sortie des ennemis. — Fausse alarme pendant la nuit (26). — Le roi va chasser à Villefranche. — Les ennemis n'ont plus de projectiles. — On fait une mine au pied de la grande demi-lune. — Elle joue. — Une autre est éventée. — On établit une batterie de 10 pièces sur la contrescarpe. — La descente s'effectue par deux endroits dans le grand fossé de la citadelle. — Les gardes françaises attaquent la porte du Masles, et attachent le mineur au moineau. — Les maréchaux de camp mettent le mineur à la demi-lune. — Les Suisses se logent sur la demi-lune et au coin du moineau. — Ils rompent la palissade et ouvrent la sortie du Masle (27). — Les gardes françaises font jouer un fourneau, à la face du moineau (28). — Elles font un deuxième logement sur la demi-lune. — Les maréchaux font jouer un fourneau à la face de la demi-lune et y font un logement. — Tous les dehors de l'ennemi sont pris. — On perce la contrescarpe pour entrer dans le grand fossé. — Le roi retourne à Sedan. — Les Suisses coupent la palissade du moineau et s'emparent de cet ouvrage. — Prise des traverses de la demi-lune et du moineau (29). — Ces deux ouvrages sont abandonnés par les ennemis. — On commence deux descentes dans le grand fossé. — Le roi retourne au camp avec le cardinal (31).

25 juillet (samedi).

« Le 25, la descente du fossé de la demi-lune estant achevée, le sieur de Varennes, mareschal de camp et gouverneur de Rethel, aidé par Guadagne qui voulut estre présent « à cette action avec le régiment de la Marine, comme estant « son particulier amy, y fit faire à la faveur de nostre canon « et de nos mousquetaires, une traverse, puis y atacha à nouveau le mineur (1). Et sur les 2 heures après midy, les fourneaux jouèrent avec l'effet que vous avez sceu (2) à quoy l'on « ne peut rien ajouter, sinon que le régiment de la Marine « sortit lors de la queüe de la tranchée pour repousser une sortie des ennemis, sur lesquels il fit des prisonniers et en tua « plusieurs autres, sans avoir perdu qu'un soldat.

(1) Ce fut à cette attaque que Vauban, encore mal remis de sa blessure reçue le 14, fut atteint de nouveau en attachant le mineur.

(2) « Les fourneaux jouèrent avec un succès qui fut un peu funeste aux « assiégeans, car plusieurs, pour n'avoir pas pris leurs précautions, « furent tués ou blessés, (de la Barre, *Hist. de Fabert*, 1752).

« Le Roy vit cette exécution de dessus une montagne qui est « dans les lignes, dont l'abbé de Megneux a pris soin (1).

« Le soir 1,200 grenades et un grand nombre de petits bou-« lets arrivèrent au camp envoyés du château de Sedan, où « l'on apprit que le marquis de Quercado et le sieur de Rou-« vray, capitaine au régiment des Gardes, étaient morts le « jour même, des blessures qu'ils avaient reçues devant Stenay, « l'un le 9, l'autre le 6 de ce mois (2). »

Le 26 au matin le cardinal écrivait à Mr de Brienne :

Du camp devant Stenay.

« Monsieur, On a donné aux lignes une alarme si chaude la « nuict du 25, que tout le monde a esté soubz les armes, et le « Roy mesme en a receu quelque incommodité. S'estant levé « à 2 heures et demies. 26 juillet (dimanche).

« Je croy que ce n'a esté qu'un coup qui a causé tout ce « bruict, et S. M. s'estant recouchée une heure après, vous « pourrez dire à la Royne qu'à présent que je vous escrit, qu'il « en est 10 passées et dort bien (*sic*) et a résolu d'aller à la « chasse aux environs de Villefranche où il y a cinq ou six com-

(1) Priorato, *Gaz. de France*. Bulletin du camp, 1654, f° 825, de Riencourt, *Hist. de Louis XIV* (1693). Par montagne il faut entendre ici les hauteurs de Harwy, du côté de la croix du Grand-Maître vers Mouzay.

(2) *Gaz. de France*, f° 790. Bull. de Sedan.

La muse hitorique de Loret, résumant en quelques vers les nouvelles du camp, disait à cette date (25 juillet) aux Parisiens :

Pour Stené, place assez petite
Mais étrangement bien construite,
Quoy qu'on la presse vivement
Ceux de dedans à tout moment
Font une extrême résistence
Et leur punissable constance
Qui beaucoup de braves gens perd
Exerce fort Monsieur Fabert.

Il faut avouer que Stenay se défendait bien : « Le siège continue toujours, écrivait Turenne, et tire un peu en longueur par la bonne défense des assiégés » (*Mél. de Colb.*, t. 51).

« pagnies de perdrix. Je vous prie de donner toutes ces nou-« velle à la Royne, et d'asseurer en mesme temps S. M. de mes « très humbles services. »

La lettre continue écrite par une autre main.

« S. E. s'est remise outre cela à la vifve voix de Mr de Gon-« tery(1), qui a adjousté que les ennemis n'ont plus de gre-« nades, n'en ayant point jetté depuis hyer, que les soldatz « renduz asseurent qu'ilz n'ont point de plomb, mais l'on ne « trouve point grand inconvénient à cela par ce que l'esteinct « (l'étain) y supplée.

« Ce siège est en assez bon estat et quoyque le mineur tra-« vaille dans le roc en la mine qui se faict à la grande demi-« lune, elle s'advance fort, et je croy qu'après-demain au plus « tard, elle sera preste à jouer; et par ce moyen, le Roy estant « maistre de tous les dehors, on prétend de presser tellement « les assiégés dans le corps de la place, qu'ilz seront obligéz « de parler plus tost qu'ils n'ont résolu. Nous avons confirma-« tion de la mort de Rochefort qui estoit celuy qui agissoit le « plus en la deffense de cette place, et tout le monde croit que « dans l'estime générale qu'on faisoit de sa personne, sa perte « advancera de quelques jours la prise de la place.

« Mr de Gontery me dit que chacun a aussy sceu dans la « place que parce que le mineur avoit hier trop chargé la « mine, une partie de son effect est tombée sur noz gens, qui « a fort incommodé 2 ou 3 cappitaines du régiment de la Marine, « avec quelques autres officiers et plusieurs sergents et sol-« dats.

« Présentement Mr de Chamarante vient d'arriver de la « part du Roy (2). Il m'a dict que la mine, que l'on avoit faicte « à la face de la demi-lune, avoit esté esventée; que nous y « avons perdu un mineur, et le temps qu'il fauldra pour en « refaire une autre, qui ne peult estre moindre de 2 fois 24 « heures; que l'on faisoit une batterie de 10 pièces de ca-

(1) Mr de Gontery partit le soir même pour Paris porteur d'un message (*Mél. de Colb.*, t. 51, f° 37).

(2) Le Roi se trouvait dans les lignes et le cardinal à Mouzay.

« non sur la contrescarpe, et que l'on prétendoit abbattre « toutes les deffenses des 2 bastions que l'on attacque; et « aussy tost que l'on seroit maistre de la demi-lune, pouvoir « attacher le mineur au corps de la place, et que l'on espéroit « d'en venir à tout dans 10 ou 12 jours.

« Mr de Mion, beau-frère de Mr de Fabert, m'a dict qu'il « voyoit la mesme chose par les lettres de Mr de Fabert, et que « voz gens esperoyent de dessendre facilement dans le fossé « par les ruines de la demi-lune et du moyneau. L'on espé- « roit d'attacher le mineur aujourd'hui ou demain, nos gens « ayant faict un logement dans le fossé dudit moyneau, par le « moyen duquel ils chasseront les ennemis d'une traverse qui « les incommodoit, et empeschoit de s'y attacher. Enfin les « choses sont en si bon estat et S. E. y juge la présence du « Roy si nécessaire, que l'on ne croit pas que S. M. revienne « en ceste ville que le siège ne soit achevé (1). »

Le Roi fut à la chasse à Villefranche sur les midi, mais le marquis de Fabert sans perdre un instant fit descendre « par « deux endroits dans le grand fossé de la citadelle, pendant « que les mineurs s'occupoient à la demi-lune. Et l'après-dis- « née, les gardes françoises attaquèrent le poste du Masle et at- « tachèrent un mineur à ce qu'on appelle « Le moineau, » tan- « dis que d'ailleurs on dressoit une batterie pour ruiner les « deffenses et rompre le flanc du bastion qui défendoit l'une « des deux que l'on avoit dessein d'attaquer; le tout nonobs- « tant la généreuse deffense des assiégés.

« Les sieurs d'Erviller, du Til, capitaine aux gardes et plu- « sieurs soldats restèrent à cette attaque.

« D'un autre côté, les mareschaux de camp remettoient « leurs mineurs à la demi-lune; mais les mines n'eurent leur « effet que le 28.

« Sur le soir, le sieur de Prareman, commandant le second « bataillon du régiment des gardes suisses, avec le capitaine « Intorn du même bataillon, firent encore un autre logement « sur la demi-lune, secondés par les gardes du cardinal, les-

(1) Arch. du dépôt de la Guerre, t. 157.

« quelles s'acquittèrent très bien de leur devoir dans cette oc-« casion. Puis ils allèrent relever le sieur de Loignac, com-« mandant du second bataillon des François, et dressèrent un « logement au coin du moineau pendant la nuit (1). »

27 juillet (lundi). « Molandin, colonnel des Suisses, rompit la palissade le « lendemain et ouvrit la sortie du « Masle » aux gardes, où ils « se logèrent nonobstant la gresle continuelle des mousque-« tades et des feux d'artifice qu'on leur tiroit au-dessus des « murailles de la citadelle.

« Le Roy et le cardinal qui estoient présents à ces entreprises « donnèrent tant de courage aux officiers et leur inspirèrent « si fort le désir de s'acquérir de la gloire en les nommant « chacun pour son nom, et en les louant publiquement, qu'on « eut dit qu'ils se rendoient espouvantables à la mort mesme, « tant il est vray qu'il s'exposoient aux plus grands dan-« gers (2).

« Le soir, le sieur de Vitermont, qui commande le 1er batail-« lon des gardes françoises, entra en garde (3). »

28 juillet (mardi). « Et le lendemain sur les 11 heures du matin, celles-ci « ayant à leur teste Mr de Vitermont, firent jouer un four-« neau à la face du « moyneau, » lequel estoit de 18 pieds « dans le roc, mais fit peu d'effect n'ayant pas la profondeur « nécessaire, s'estant pressez de le faire jouer à cause que

(1) Priorato, *Gaz. de France.* Bulletin du camp, 1654, f° 825; de Riencourt, p. 260-261, et *Mémoires de Montglat.*

Dans la journée, était arrivé de Sainte-Menehould le régiment de Roncherolles, avec des charrettes, outils et munitions. Mazarin l'avait réclamé à Mr de Saint-Maure dès avant le 17 juillet (*Vide supra*). Celui-ci fit alors réponse qu'il ne pouvait encore l'envoyer, Sainte-Menehould étant démunie et les recrues n'étant pas encore arrivées. Le cardinal insista par lettre du 20 juillet, lui commandant d'envoyer ce régiment, « quand même les recrues ne seraient pas arrivées. » Le 26 S. E. écrivait du camp à Mr de Saint-Maure, pour lui annoncer que les soldats de Roncherolles venaient d'entrer dans les lignes (*Mél. de Colbert,* t. 51, fos 31, 33 et 47).

(2) Priorato, « 2 officiers de la Marine, blessés dans la journée, ayant esté rencontrés par le Roy, celuy-ci les fist conduire et loger à Sedan » (*Gazette de France,* fos 838-42).

(3) *Gazette de France.* Bulletin du camp, 1654, f° 825.

« l'on entendoit les ennemis coutreminer. Néanmoins ils ne « laissèrent pas de donner, et furent repoussez d'abord par « le grand feu et les coups de main des ennemis; mais pour « une seconde fois, ils donnèrent si vigoureusement qu'ils « firent un second logement de 50 hommes sur cette demi-« lune, qu'ilz ont maintenu quelque opposition qu'y fissent les « ennemis par leur feu continuel. Les gardes de S. E. se sont « portez avec une singulière ardeur en cette occasion. Le « bataillon des François a perdu à ces attacques prez de 60 « soldats tant tués que blessez et 8 officiers blessez qui sont : « Messieurs d'Hervillers, cappitaine, griesvement à la teste; « le chevalier de Nogent (1), aussy lieutenant, à la cuisse; « Dufay, lieutenant de Derbigny, à l'estomac d'une contu-« sion; de Labordes, enseigne de Villiers, au travers du « corps; de Mainville, enseigne de Vitermont, à la cuisse; de « Chevigny, enseigne-colonel; de Chevigny, ayde-major, de « Grenades, et le chevalier de Montaigne, vollontaire, chacun « d'une mousquetade à la teste.

« Sur les cinq heures après midy, le fourneau de la face « de la demie-lune attacquée par les mareschaux de camp « ayant faict grand effet, Mr de Bourlemont qui estoit de jour « fist faire un logement de 200 hommes par le régiment de « la Marine qui estoit de jour et commandé pour cette attacque. « Il n'y a eu qu'un soldat tué. Ces deux logements nous ont « donné en un mesme jour tous les dehors de l'ennemi, ne « leur estant resté qu'une traverse qu'ils n'auront pu main-« tenir longuement. On travaille présentement à percer la « contrescarpe pour entrer dans le fossé du corps de la place, « et aux batteries pour rompre les flancs, ce qui se fera sans « grand hazard, et avec grande diligence, la teste de la tran-« chée nous donnant un plus grand feu que celuy des enne-« mis, de sorte que le succez du siège est certain avec l'ayde « de Dieu.

(1) Le cardinal écrivit le 29 au comte et à la comtesse de Nogent pour les rassurer sur la blessure reçue la veille par leur fils (*Mél. de Colbert*, p. 51, f° 38 v°).

« Ce soir, on croit que la place ne peut durer que jusques « au 10 ou 12 du courant.

« Le Roy est retourné à Sedan (1), et en doit repartir le « 31 ensuivant pour retourner au camp devant Stenay.

« La volonté du Roy est de partir de Sedan sitost que le « mineur sera attaché au bastion de Stenay pour venir droict « à La Fère, laissant ordre aux troupes qui sont emploiées au « siège de la place de marcher droict à la frontière si tost « qu'elle sera au pouvoir de Sa Majesté (2). Le bulletin de « nouvelles daté du camp s'arrête à 6 heures de soir. A ce « moment le colonel Molandin, commandant le 1er bataillon « des Suisses, receut la garde du logement fait par Vitermont, « et la nuict, ayant fait couper la palissade du moineau, ils y « montèrent (les Suisses) avec un tel courage que le succès fut « complet (3).

Un peu avant qu'on eut enlevé le « moineau, » Fabert remettait au sieur Talon qui partait pour Sedan, ce court billet à l'adresse du cardinal :

Au camp devant Stenay, 28 juillet au soir.

« Monseigneur,

« Mr Talon dira à V. E. comme aujourd'huy les logements « se sont faits au moyneau et à la demy-lune. Au premier, par « messieurs des gardes qui y ont eu Mr Dervilliers blessé, et « quelques enseignes; et par messieurs de la Marine et de « Bourlemont à la demy-lune. Cela nous donne des cognois- « sances de la place que nous n'avions pas et qui nous facilite « beaucoup la prise. De sorte, Monseigneur, que j'espère que « dans un peu de jours, V. E. aura la satisfaction d'y veoir « entrer la garnison du Roy (4). »

(1) « Le 28, à 7 heures du soir, le Roy fut à Sedan revenant du camp avec S. E. » (Bulletin de nouvelles de Sedan, *Gazette de France,* f° 825).

(2) *Gazette de France,* f° 825. Bulletin du camp; Arch. du dép. Guerre, t. 157, pièce 165, Bulletin de nouvelles; de Riencourt, *Hist. de Louis XIV; Mém. de Montglat;* Bruzen de la Martinière, *Hist. de Louis XIV.*

(3) *Gazette de France,* f° 825. Bulletin du camp devant Stenay.

(4) Arch. nat., KK., 1074, f° 96.

Mr Talon, arrivé à Sedan le mercredi matin (29), fut voir S. E. qui, après avoir lu le mot de Fabert et entendu les détails complémentaires que lui donna Mr Talon, manda aussitôt à Le Tellier :

De Sedan (29 juillet).

« Monsieur, Hyer le Roy revint du camp devant Stenay « après avoir veu remporter généralement tous les dehors. Il « restoit seulement deux petites traverses, l'une à la demy- « lune, et l'autre au moyneau deffendus par 10 ou 12 soldats, « desquelles je crois que, par le travail de ceste nuict, nous « nous en serons rendus maistres aujourd'huy, je m'asseure « présentement qu'on les a chassés. »

« Il y a eu un capitaine et 7 officiers des gardes de blessés « au logement du « Moineau » : Hervilliers, Artaignan, Le « Fay, le chevalier de Montegu, le quel n'estant que volon- « taire, après avoir fait merveilles en toutes les occasions de- « puis le commencement du siège y a esté griesvement blessé « à la teste, sont de ce nombre. Mais il n'y en a qu'un ou « deux qui sont en danger. 29 juillet (mercredi).

« S. M. faict estat de retourner au camp le 1er août et appa- « ramment, dans ce voyage, l'affaire se réduira au poinct de « pouvoir dire le jour que les assiégez capituleront, car on « pressera la place (1). »

Dans l'après-midi, les ennemis abandonnèrent entièrement le moineau et la demi-lune et les Français établirent un logement sur chacun de ces ouvrages. Fabert fit alors commencer deux descentes dans le grand fossé (2), on travailla avec ardeur afin qu'elles fussent terminées lors de la venue du Roy

(1) Aff. étrang., Pays-Bas, t. 34, fos 102-103. S. E. à Tellier, *id.* à Brachet; Arch. du dép. de la Guerre, t. 157 (min.); Bibl. nat., ms. ffr., t. 4209, fo 396 (copie).

(2) P. de la Barre, 1752, *Hist. de Fabert.*

Un bulletin de la *Gazette de France* venu de Sedan le 29 (1654, fo 825) mande que l'on « a appris l'après disnée à Sedan que les François étoient « maîtres de tous les dehors et chemins couverts, en sorte que les ennemis « ne pouvoient plus faire de sortie que très difficilement. »

que, dans une lettre au général, Mazarin fixait au jeudi (30) ou vendredi (31) (1).

Sur le soir le premier bataillon des Gardes Françaises entreprit deux autres descentes à découvert qui, au petit jour, se trouvèrent fort avancées.

30 juillet (jeudi). A 7 heures du matin, Fabert écrivait à la marquise sa femme, alors avec la Cour, à Sedan :

« Madame, Lorsque j'ay quitté la tranchée à une heure du « matin, les ennemys avoient abandonné la demy-lune et le « moineau, l'on travailloit sur la contrescarpe dans le chemin « couvert, tout à descouvert; et des bastions, à peine pouvoit- « on compter en une heure 12 ou 15 coups de mousquetz qui « se tiroient en l'aer, plustost qu'à desseing d'empescher l'ou- « vrage. Cette facilité a fait qu'outre les deux devents couverts « que l'on a fait à l'attaque de messieurs les mareschaux de « camp, lesquelles on ne négligera pas, j'en ai fait commencer « deux autres à découvert qui doibvent s'avancer bien plus « promptement.

« Le canon de ce costé là est posé pour rompre le flanc « lorsqu'il sera jugé à propos; et du costé des gardes (2), il se « trouve les facilitez que Mr de Varennes a tousjours dit y « être.

« Le canon nous doit faire le chemin par là et Mr de Saint- « Martin travaille selon sa coutume, c'est-à-dire bien diligem- « ment, pour nous ouvrir le chemin par le bas, afin de ne « perdre pas de temps à faire de descente.

(1) S. E. à Fabert, *Mél. de Colbert,* t. 51, f° 38 : « Je me réjouys des « progrès du siège. Le Roy est plein d'ardeur de s'y trouver; il ira vous « revoir demain ou après-demain. » *Vide* aussi S. E. au cardinal d'Este. Aff. étrang., France, t. 270, f° 284 v°, nouvelles du siège; S. E. à Tellier. Bibl. nat., ms. ffr., t. 4209, f° 360, nouvelles du siège; S. E. à maréchal de Gramont (*Mél. de Colbert,* t. 51, f°s 39 et 54), nouvelles du siège; S. E. à Brachet, nouvelles du siège.

(2) De la tranchée, ce 30 juillet, à 5 heures du matin. D'Herbigny à Mr de Droüé, cappitaine au régiment des gardes et mareschal des camps et armées de S. M. (Bulletin griffonné en hâte).

Monsieur, Je ne vous puis rien mander de vos hommes destachés. J'ay creu que Mr de Rancré, qui a pris soin du travail avec Mr de Laugnac,

« Il s'y en fera néanmoins une, pour servir en cas de néces-
« sité et n'estre surpris de rien. »

« Les bras sont tombéz aux assiégéz. On travaille à faire « force chevaux de frise pour le fossé où, sy la vigueur surve- « noit aux assiégés, il y auroit lieu de croire qu'ils pouroyent « venir aux mains. Mais je les crois bien abatus.

« Ils ont, dit-on, perdu des gens à la résistence qu'ils ont « faicte aux logements des pièces, où on leur a emporté 15 ou « 16 hommes dont il y a des officiers. Et de tous leurs blessez « aucun ne guérit faute de chirurgien.

« Je m'en vay donner ordre pour l'aprofondissement des « lignes où nous ne pouvons mettre que peu de soldatz, parce « qu'il nous en faut pour nos ouvrages de la tranchée, afin « d'avoir du feu pour favoriser le logement qui se fera sur la « bresche des bastions. Messieurs d'Ervilliers, d'Artagnan et « de Chevigny sont partis d'icy (1). »

Et il mande le lendemain à la même : 31 juillet (vendredi).

31 juillet, à Mme de Fabert, 2 h. du matin.

« Le siège s'advance fort et nos travaux estonnent les en- « nemis ou je suis fort trompé. Le fossé de l'attaque de Mes- « sieurs les mareschaux de camp a 20 pieds de profondeur, « je viens de le mesurer; nos dessentes s'advancent lentement « à cause du roc dans lequel elles se font, mais quand elles « seront faites, je tiens la place près de sa fin.

« Du côté des Gardes, l'on entrera dans le fossé sans des-

vous pouvoit escrire plus exactement que moy ce travail de leur nuict qui nous a esté heureux. Mr de Fabert semble vouloir faire les choses nécessaires pour advancer nottre attaque autant que pouvons désirer. Ainsy, dans peu de jours, les assiégés prendront asseurément la résolution de se rendre. D'Herbigny (Arch. nat., KK., 1074, fo 60).

Il y eut plus tard (1663) à Stenay un intendant royal du nom de d'Herbigny.

Le sieur de Droüé, dont il est ici question, n'est autre que Isaac de Reynier, baron de Droüé, maréchal de camp depuis 1640. — Son frère, l'abbé, l'accompagnait au siège (*Vid.* lettre de Talon à S. E. du 24 juin).

(1) Arch. nat., KK., 1074, fo 62. Fabert à Mme de Fabert, 30 juillet.

« sente, et l'on peut faire une batterie pour rompre le flanc qui « deffend le bastion qu'ilz attaquent, ainsy rien ne peut mieux « aller que cette affaire va.

« Les assiégez ont toujours du canon en quelques endroictz « pour nous incommoder, mais, du reste, je ne vois pas « grande apparence qu'ilz fassent merveille.

« Voilà ce que je puis vous mander pour dire à la reyne (1). »

La lettre qui suit, adressée ce même jour par Leroy au sieur Tellier, contient, tout en exprimant le même espoir de succès prochain, de plus amples détails sur l'état des travaux :

« Mgr, dit-elle, bien que je croye que S. E. vous informe « de l'estat du siège de Stenay et de ses intentions, néant- « moins je croy vous debvoir dire, Mgr, que depuis hyer l'on « est absolument maistre de tous les dehors de la place; et « que l'on voit clair au passage du fossé où il n'y a que « quelque palissade non terrassée, ny traverse, ny autre tra- « vail que l'on aprehendoit, et que l'on tient que l'on pouvoit « y faire. En sorte que dans 4 ou 5 jours, et peut estre plus « tost, on espère pouvoir passer le fossé avec des baricques « et attacher le mineur au bastion que les gardes attacque- « ront; et presque au mesme temps à l'autre. Et que l'on « recongnoist par la contenance des assiégés, qu'on croyoit « en avoit assez faict. Aussi est vray qu'ils se sont trop vail- « lamment deffendus.

« Cependant cela faict que le Roy est allé au camp (2) accom- « pagné de S. E., pour voir la conclusion de l'entreprise, et « néanmoins pour n'y passer que demain qui est sabmedy et « dimanche, pour sonder les assiégés. Et est preste de les « entendre vollontiers, sinon ne pas laisser de revenir icy « lundy, au dessein d'en partir mardy ou mercredy, pour « aller droict à La Fère, y ayant apparence que, le mineur « estant attaché, la fin de ce siège sera dans peu. Après quoy

(1) Arch. nat., KK., 1074, f° 64.

(2) « Le Roi partit de Sedan le matin après messe pour se rendre au « camp avec S. E. Il y fut le soir » (*Gazette de France*. Bulletins du camp et de Sedan, 31 juillet 1654, f°s 825, 838, 842).



« 85 (de Brienne), m'a dit confidemment que 84 (S. E.) luy « avoit dict et 98 (Villeroy) que l'on partiroit d'icy mardy. « .ss ⊖ 89. 82. 41. 27. d. n. ʃ. h. t. 8.). 73 a. (quoique la « place tint encore) (1).

CHAPITRE VII.

Les mousquetaires font un logement à l'attaque des gardes (1er août). — On attache le mineur aux deux bastions de l'attaque des gardes et des maréchaux (2 août). — Le roi donne ordre de sommer dès que les mines auront joué. — Elles sont éventées. — On les reprend. — Elles jouent le 3 avec succès. — Deux mineurs sont à nouveau attachés au bastion de l'attaque des maréchaux. — Ils sont tués et leur travail ruiné par une contremine (4). — La mine est reprise. — Les ennemis contreminent le bastion de l'attaque des gardes. — Colbrant, sommé, refuse de se rendre avant d'avoir subi un assaut. — La mine des maréchaux est éventée, mais le mineur, rencontrant la contremine, la rebouche et fait jouer un fourneau. — Deux autres mines jouent aux attaques des gardes et des maréchaux. — Les assiégés se retranchent dans la citadelle. — On donne l'assaut (5). — Une mine est ouverte à l'entrée de la citadelle. — La place est sommée. — Chamilly fait battre la chamade. — Échange d'otages. — Fausse alerte. — Stenay capitule.

Le 1er août comme le 28 juillet, en dépit des succès des jours précédents, on ne comptait guère sur la reddition de Stenay que pour le 10 ou le 12 août, du moins parmi les officiers, car on ne laissait pas de publier que la ville était aux abois et devait se rendre d'une heure à l'autre. 1er août (samedi).

« Le Roi et Mr le cardinal, écrivait la princesse de Conti, « résumant en quelques mots les bruits de la Cour, s'en sont « retourné à l'armée. Stenay sera assurément pris bientôt « puisque tous les dehors le sont déjà, et dès que cela sera « fait nous nous en irons à Fère (2). »

(1) Arch. du dép. de la Guerre, I, 157, pièce 182. 31 juillet, Leroy à Tellier.

(2) Correspondance de la princesse de Conti (de Barthélemy, 1875). Il était cependant question d'emmener la Cour à La Fère avant la reddition de la ville (Leroy à Tellier).

De son côté la Muse historique de Loret, se faisant au 1er août, l'écho des nouvelles expédiées de Stenay le 28 juillet, s'exprimait ainsi :

De Stenay, je n'ai rien appris
Sinon qu'on dit qu'il sera pris
Nonobstant toute la défense
Le douze du mois qui commence.
Outre que Mr de Fabert
Est à la guerre assez expert
Et qu'on peut rendre témoignage
Que ses soldats ont du courage,
Quantité de gens sont témoins
Que le cardinal prend des soins
Pour le succèz de cette place,
Qui, sans doute, auront eficace,
Car non plus qu'à feu maître Armand (1)
Les projets manquent rarement!

Mazarin put, en effet, prévoir le dimanche matin le jour exact où tous ses efforts allaient être couronnés de succès, car « le colonel Molandin et le sieur de Romanet ayant, dans « la nuit du 1er au 2 août, et nonobstant les canon et mous- « queterie des assiégez, fait à l'ataque des gardes un travail « de plus de 30 pas avec un logement pour 10 mousquetaires, « le mineur put enfin être attaché au bastion sur les 4 heures « du matin.

2 août (dimanche). « Le marquis de Fabert demeura alors 2 heures dans la « tranchée à épier la contenance des ennemis et s'ilz feroient « quelque effort pour le déloger, mais ils se contentèrent de « jeter du feu et des grenades qui ne firent aucun mal, non « plus que leur canon (2). »

Il se hâta alors de mettre le mineur aux deux bastions de l'attaque des gardes et des maréchaux de camp, et de préve-

(1) Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal et duc de), mort 12 ans auparavant (1642).

(2) *Gaz. de France*. Bulletin du camp devant Stenay, 1654, fo 825, et de Riencourt, *Hist. de Louis XIV*, 1693, p. 261.

nir le cardinal de l'état de l'attaque et de la défense; lui demandant, en outre, s'il fallait faire sommer avant de faire jouer les fourneaux, ou mettre de suite le feu à la mine et commander l'assaut.

Le cardinal, qui se trouvait avec le Roi dans les lignes sur les hauteurs de Harwy, fit répondre aussitôt :

A Mr de Fabert au camp devant Stenay.

« Il faut sommer Messieurs de Chamilly et de Colbrand et « leur dire que le Roy a attendu qu'il fust maistre du fossé, « qu'on leur eust osté toutes les deffenses, et que les mineurs « fussent attachés aux deux bastions avant que de les faire « sommer.

« Que S. M. a commandé de dire à celuy qui sera envoyé « pour parlementer que, s'ils s'opinâtroient, elle est résolue « de punir Mr de Chamilly exemplairement et tous les offi-« ciers et soldatz ses sujets qui sont dans la place, et que « pour les autres, elle ne les recevra que prisonniers de « guerre.

« Au contraire, elle pardonnera volontiers aux premiers et « accordera une capitulation honorable aux autres si, sans « attendre que les mines sautent, ils veulent rendre la place « au Roy.

« Et leur dire poliment que s'ils ne le font, S. M. n'escou-« tera plus aucune proposition, et exécutera après l'effet des « mines la résolution qu'elle a prise (1). »

A peu près vers le même temps, Rose mandait à Leroy parent et commis de Le Tellier :

« Monsieur,

« Nous venons de visiter les attaques, le mineur de celle « des gardes est déjà à plus de deux pieds avant, demain au « matin la mine sera preste; celuy de l'attaque des mareschaux « de camp va estre attaché dans une heure (midy). Les enne-

(1) Arch. nat., KK., 1075, fo 369.



« mis n'osent monstrer le nez, nous avons sur la contrescarpe « 14 pièces de canon en diverses batteries qui les foudroyent « de tous costez. Dans 3 ou 4 heures que la mine sera un peu « plus advancée, on préviendra les assiégez d'avoir à se ren- « dre.

« On ne tire plus de la place, on jette seulement quelques « feux d'artifices, mais sans effet (1). »

Sur le soir, le cardinal résume ainsi dans une longue lettre à Tellier (2) les incidents de la journée :

Du camp devant Stenay, 2 août.

« Aujourd'hui les mineurs ont esté attachez aux 2 bastions « de l'attaque des gardes et des mareschaux de camp. Nous « avons seize pièces de canon qui battent les flancs des 2 bas- « tions ou qui voyent dans le fossé, en sorte que les ennemis « ne s'y peuvent monstrer, d'autant plus que nous avons des « travaux à droite et à gauche et dans tout le chemin couvert « pour loger 1,000 mousquetaires, qui tiennent les assiégez « en telle subjection que sans exagération ils ont peine à tirer « quelque coup à la desrobée.

« Le Roi a résolu de faire sommer ce soir Chamilly, et Col- « lebrand, leur déclarant que s'ils s'opiniâtrent à vouloir te- « nir jusqu'à l'extrémité, ne pouvant espérer aucun secours, « et leur opiniastreté ne pouvant aller au plus qu'à tenir 24 « heures davantage, S. M. fera chastier exemplairement les « officiers et soldats de la garnison qui seront ses subjects, et « ne recevra les estrangers que prisonniers de guerre.

« Nous verrons ce que produira cette sommation. Mais, « selon toutes les apparences, la place ne peut manquer de « façon ou d'autre d'estre bientost au pouvoir du Roy.

« Quand les assiégez voudroient chicaner et tenir jusques à

(1) Arch. du dép. de la Guerre, t. 157, pièce 192. Rose à Leroy (minute).

(2) Nous ignorons comment il se fait que cette lettre soit adressée par Mazarin à Tellier, car tous deux se trouvaient au camp devant Stenay le 2 août (Voyez lettre datée du camp, le 2 août par Tellier à Leroy, son commis. — Arch. nat., KK., 1075, f° 368).

« l'extrémité, la place ne sçauroit durer plus de 4 ou 5 jours.
« Et l'on fera advancer, dèz demain, le sieur de Drouët « sur la route avec quelques compagnies des gardes, afin que « le Roy les trouve, quand il passera, pour le servir.

« Par les responses de Chamilly et Collebrand, et ce qui « se passera aujourd'huy et demain, nous verrons clair à peu « prez au temps de la reddition de la place.

. . . .

« Depuis avoir escript ce que dessus, lorsque j'avois faict « préparer toutes choses pour la sommation, croyant que la « mine des gardes seroit preste à jouer demain de bonne heure, « on m'est venu dire que les ennemis avoient percé la muraille « de leur costé. Ce qu'on prétend qu'ils ont peu faire avec « facilité, le bastion estant contreminé (1).

« J'ay eu beaucoup de desplaisir de cet accident qui retarde « le despart de S. M., mais on n'a pas perdu un moment de « temps à attacher 2 autres mineurs, en sorte qu'on croit que « mal aysément les ennemis pourront empescher que l'une de « ces mines ne fasse effect.

« Et dans l'attacque des mareschaux de camp, le marquis « d'Hocquincourt a faict, dans le fossé, le plus beau travail « qu'il est possible pour la seureté du mineur, qui depuis « 4 heures après-midy travaille heureusement (2); mais à « l'instant que je vous écris qu'il est 10 heures, on me dict que « l'on entend travailler les ennemis à percer le mur de leur « costé (3). »

(1) Tellier à Leroy, 2 août. Du camp dev. Stenay : « Les ennemis ont « éventé la mine du bastion à laquelle on travailloit depuis les 4 heures « du matin, et cela empesche de la faire sommer comme on avait résolu, « comme aussy de retourner demain à Sedan » (Arch. nat., KK., 1075, f° 368).

(2) Du camp dev. Stenay, bulletin : « Le 2 au soir, on attacha le mi- « neur du costé des mareschaux de camp, ce qui eust esté faict plustost « sans que le fossé s'est trouvé fort creux à leur attaque » (*Gazette de France*).

N. Le fossé avait de 16 à 18 pieds. Celui des 3 bastions vers la rivière était plein d'eau, et celui des 2 autres était à sec à cause de la pente.

(3) Bibl. nat., ms. ffr., t. 6892, f° 242, orig. chiffré en partie, et Bibl. nat., ms. ffr., t. 4209, f° 361 v°, copie.

Dans la nuit du 2 au 3 les assiégés firent un grand feu de mousqueterie et jetèrent force grenades pour obliger les Français à quitter leurs travaux. On répondit vaillamment au feu de la place et le colonel Charles Jacques de Gelhay de Bissy, baron de Sainte-Croix, fut blessé sur les remparts (1).

3 août (lundi). « Le 3 août, la mine qu'on avait fait en remplacement de « celle qui fust empeschée la veille par une contremine, se « trouva en estat le matin, en même temps que celle des « maréchaux; on y mit le feu et toutes deux jouèrent heu- « reusement (2). »

Tellier, alors à Sedan, eut avis le même jour de ce succès par lettre du cardinal :

Du camp devant Stenay, 3 août.

« Les deux mines, ayant joué ce matin, ont faict tout l'effect « qu'on pouvoit désirer, particulièrement celle du bastion des « mareschaux de camp, laquelle a faict une ouverture dans le « mur où l'on a logé d'abord 7 ou 8 soldats et rattaché deux « mineurs; et depuis l'on y a si bien travaillé que ces messieurs « m'asseurent que demain midy il y aura une mine royale en « estat de jouer. Comme la place après cela, ne scaurait appa- « remment durer plus de 2 ou 3 jours, quand les assiégez se « voudroient porter à la dernière extrémité, le Roy a donné « ses ordres pour faire faire ce soir la sommation dont je vous « parlais dans ma précédente lettre. S. M. est bien résolue, « s'ils s'opiniastroient à vouloir chicaner jusques au bout, de « ne plus recevoir qu'à discrétion les officiers et soldats estran- « gers qui sont dans la place, et de faire chastier si exemplai- « rement les soldats de la garnison que cela serve à contenir « désormais les malintentionnez dans leur debvoir.

« J'espère que la place se prendra par l'attaque où agit

(1) *Gazette de France*, 1654, f°s 838, 842. Ce fut en récompense de sa blessure que Mr de Sainte-Croix reçut plus tard, grâce à Condé, le titre de baron et les éperons de chevalier. Il fut même par la suite nommé gouverneur de Longwy.

(2) *Gazette de France*, f°s 838, 842.

« Mr le marquis d'Hocquincourt qui se porte bien et sert avec « une approbation générale (1). »

Le lendemain Mazarin écrivait à la Reine : 4 août (mardi).

Du camp devant Stenay, 4 août,
9 heures du matin.

« Madame,

« Je vous depeschay hyer un gentilhomme pour vous dire « des bonnes espérances que nous avions à midy de la mine « de l'attaque des mareschaux de camp, mais 3 heures aprez « la chose changea bien de face, puisque les ennemis, dans « le temps que le sieur de Toucheprez (2) estoit avec Chamilly « et Colbrand de la part du Roy pour les disposer à remettre « la place, firent jouer un fourneau qui escrasa nos mineurs et « quelques soldats qui travailloient à ladicte mine, de façon « qu'on n'a pu rattacher le mineur de ce costé-là qu'à 2 heures « aprez minuict ; et à l'attaque des gardes, il a esté impossi-« ble jusqu'à présent de le faire, parce que le bastion étant « contreminé (3), les ennemis ont le moyen de deffendre l'en-« trée à nos mineurs, se tenant à l'endroit où la première « mine a fait le trou.

« La response de Colbrand, fut qu'il n'estoit pas encore en « estat de se rendre, puisqu'il falloit auparavant soustenir des « assauts, et que si Chamilly en vouloit user autrement, luy « ne le permettroit pas, concluant que, le Roy le trouvant bon, « il despescheroit à M. le Prince pour recevoir ses ordres qu'il « exécuteroit ponctuellement.

« J'espère pourtant que leur bravoure finira bientost, et que « s'ils ne se résolvent à capituler auparavant que la grande « mine joue, ils pourront bien, aprèz, avoir recours inutile-« ment à la bonté du Roy.

(1) Bibl. nat., ms. ffr., t. 6892, f° 250 (original signé) et *Id.,* t. 4209, f° 365 v° (copie). S. E. à Tellier, 3 août.

(2) Charles Mesnard de Toucheprez, mareschal de camp depuis 1652.

(3) « Les assiégés se saisirent du trou par une contremine qui régnoit « à fleur du fossé autour de la place » (P. de la Barre).

« Si l'ordre de Mr de Fabert eust esté exécuté, la mine « n'auroit pas esté esventée; mais les mineurs, au lieu de faire « les fourneaux dans l'espaisseur de la muraille, les percè- « rent jusqu'à la terre, et cela donna aux ennemis la facilité « de renverser nostre travail. Cette faute a cousté la vie aux « deux mineurs.

« Il y a trois jours que Mr de Fabert n'a pas reposé une « heure, et c'est un miracle qu'il n'ayt pas encore esté blessé, « ne bougeant des mines et des lieux les plus périlleux, sans « que les ordres du Roy et nos continuelles prières puissent « rien gaigner là-dessus sur son esprit.

« S. M. avoit résolu de retourner ce soir à Sedan, croyant « que l'on seroit plus heureux que l'on n'a esté. Je ne puis pas « dire positivement s'il partira demain, sa présence estant ab- « solument nécessaire icy, jusqu'à tant que, par l'effect de la « mine, on ayt faict un logement sur le bastion; mais je puis « bien vous asseurer qu'il ne demeurera pas un moment aprèz « cela (1). »

On avait hâte, en effet, d'aller au secours d'Arras sur le sort de laquelle Mazarin n'était pas sans inquiétude, et l'on n'attendait plus que l'effet de la grande mine pour commencer les préparatifs de départ. Le cardinal fit promettre 200 écus aux mineurs pour le cas où elle réussirait, mais Chamilly fort expert dans son métier la fit éventer par un fourneau fait au-dessus. On allait l'abandonner, « lorsque un des mineurs fran- « çois ayant rencontré la contremine des assiégéz, la boucha « adrètement, puis la reprit et l'emplit de poudre; ensuite de « quoy elle joua si heureusement qu'elle ouvrit une brèche de « 40 pieds (2). »

« Enfin, le charme est rompu, mande aussitôt le cardinal à « Tellier, nostre mine a joué, malgré toutes les diligences des « ennemis pour la faire esventer et y mettre le feu avant qu'elle « ne fust bouchée. Elle a emporté la plus grande partie de la

(1) Ms. ffr., t. 23202, fo 357 (S. E. aux Intend.), et Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. Colbert*, t. 51, fo 59 vo (minute). S. E. à la Reine.

(2) *Gaz. de France*, 1654, fos 838-842, et Priorato, 1671.

« face du bastion. Il y avait 3 milliers de poudre, l'effect est « au-delà de ce qu'on en pouvoit souhaiter.

« La brèche est battue de 12 pièces de canon qui, avec quel- « ques fougades, l'ont élargi jusqu'à 40 pieds.

« Le comte de Bourlemont estoit de jour et y a servy fort « bien ; il a esté un peu blessé (1), mais sans aucun danger.

« On pouvoit monter à cheval, jusques auprès du haut du « bastion, mais on s'est seulement logé au milieu. La Ma- « rine (2) est de garde, et on travaille diligemment à deux « fourneaux qui seront prêts dans 6 heures, et feront, à ce « qu'on dict, asseurement voler les retranchemens que les « ennemis avoient faicts sur ce bastion.

(1) Nicolas d'Anglure, comte de Bourlemont, né en 1620. Maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, mort en 1707 à 87 ans. L'Estat de la France de 1658 (p. 456) le cite comme gouverneur de Stenay. Voyez ce que dit de lui Dangeau, XI, 122-123.

(2) Le 3 août, ordonnance avait été rendue par le Roi « portant cas- « sation de plusieurs lieutenants qui se sont trouvez absens de leurs « charges au régiment de la Marine. » Bibl. nat., ms. 4189, f° 64, n° 40 (Collection Le Tellier). En voici la teneur :

De par le Roy :

« S. M. estant bien informée que plusieurs lieutenantz de son régiment « de la Marine, sont absens de leurs charges sans congé de S. M. au « préjudice non-seullement de leur debvoir, mais aussy de divers com- « mandemens quelle leur a faict de sy rendre, et nommément Chalon, « lieutenant en la Compagnie de la Logerie; Imbert, en celle de Cale- « tière; Castillon, lieutenant en celle de la Chapelle; Estrade, lieutenant « en celle de Villars, et Allart, lieutenant en celle de Belloc, et voul- « lantz qu'ils soient punis comme leur désobéissance le mérite. Sa Majesté « a cassé et privé lesd. Chalon, Imbert, Castillon, Estrade et Allart, des « charges qu'ils ont aud. régiment qu'elle a déclarées vaccantes sans « que les susnommés puissent jamais être restablis, se réservant de « pourvoir en leur place, et a commis et ordonné le sieur de Menono (?) « commissaire ordinaire de ses guerres pour procéder à cette cassation, « à la teste dudict régiment de la Marine, y lire la présente ordonnance, « et en donner le double à celuy qui commande led. régiment, le tout « après en avoir adverty le sieur marquis de Fabert, lieutenant général « pour Sa Majesté, commandant en chef son armée employée au présent « siège, auquel elle mande et aud. commandant du régiment de la Marine, « de tenir la main à l'exécution de la présente. »

Faict à Stenay, le 3 août 1654.

« Nous croyons que, quand ils seroient des diables, ils ne « peuvent pas empescher que le Roy ne soit maistre de la place « dans deux jours au plus tard, et peut-estre de leurs vies « aussy (1). »

Six heures après en effet, les deux fourneaux étaient prêts. « Ils jouèrent tant à l'attaque des gardes qu'à celle des mares- « chaux de camp. Il se fit une grande bresche, sur laquelle on « fit tirer 12 pièces de canon pour l'augmenter et empêcher « qu'on ne la réparât. Les assiégés se retranchèrent dans la ci- « tadelle abandonnant le bastion miné.

5 août (mercredi). « Les « Enfants Perdus » montèrent à l'assaut pendant la « nuit du 4 au 5, sur la brèche ouverte par la grande mine, et « dressèrent un logement au pied. On laissa quelques soldats « pour la garder, qui se couvrirent en dedans du parapet, « pendant qu'on travailloit à une dernière mine sous le retran- « chement que les assiégez avoyent fait au delà de leur bastion « en dedans (à l'entrée intérieure de la citadelle, dans la gorge « de ce bastion). »

« Mr de Fabert fit remarquer à M^r d'Arpajon que l'on pou- « voit facilement emporter la ville d'assaut, mais la crainte de « faire périr les braves officiers qui la défendoient arrêta la « résolution qu'il alloit prendre. »

La place fut sommée. « Les assiégés tindrent conseil entre « eux. Colbrant qui commandoit la garnison espagnole, ne « vouloit pas entendre parler de capitulation.

« Les François partisans du prince de Condé furent d'un « avis contraire : craignant d'être traités comme rebelles s'ils « étoient pris les armes à la main, ils forcèrent le commandant « espagnol de capituler, et Mr de Chamilly fit faire la cha- « made à 10 heures du matin.

« Mr de Fabert envoya aussitôt M^r d'Arpajon au Roi pour « sçavoir sa volonté ; ce prince, qui étoit dans la tente de M^r de « Fabert, donna carte blanche au général (2). »

(1) Ms. ffr., t. 23202 (autogr.), f° 358 (S. E. à Fouquet); Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colbert*, t. 41, f° 236 v° (minute), et *Id.*, ms. ffr., t. 4209, f° 369 v° (copie), (S. E. à Tellier).

(2) *Gazette de France*, f°s 838, 842. Priorato, de Riencourt, de la Barre, de la Martinière.

Un bulletin de nouvelles, écrit à cette même heure de Mouza et adressé à quelque personnage de la Cour, s'exprime ainsi :

De Mouza, 5 août.
à 10 heures du matin au camp devant Stenay.

« Tout présentement, les assiégés ont faict la chamade sur « le hault du bastion ouvert, et ont demandé à parler à Mr « de Fabert, de la part de MMrs de Chamilly et Colebrand, pour « traicter des affaires de Mr le Prince et de la place. Et sur ce « qu'on leur a demandé si c'estoit pour rendre la place, ils ont « respondu que ouy. Mr de Fabert s'est advancé et leur a dict « que le Roy estant au camp en personne, il alloit luy en par- « ler pour recevoir ses ordres, et cependant les assiégez ont « proposé aux mesmes de donner des ostages et d'en recevoir.

« Mr de Fabert a dict qu'il falloit qu'il mist une sentinelle « sur le hault de la bresche pour empescher qu'ilz ne travail- « lassent. Colebrand a faict response qu'il falloit donc aussy « qu'il en mist une au pied du bastion pour nous empescher « de travailler, mais que, sans qu'il fust besoin de cela, il don- « noit sa parolle qu'il ne feroit point travailler. Là-dessus Mr « de Fabert n'ayant pas jugé qu'il fust à propos ny de la dignité « du Roy, qui est icy en personne, de traicter d'égal avec ses « subjects, a dit qu'ils eussent à se retirer, ce qu'ils ont faict; « et tout aussytost notre canon à recommencé à jouer. »

« Mr d'Arpajon qui estoit à la tranchée par rencontre est « venu rendre compte de cela, et Mr de Toucheprez aussy.

« Le Roy a monté aussytost à cheval et S. E. aussy pour « aller au quartier de Mr de Fabert; ils y sont à présent.

« Je ne croy pas qu'ilz en reviennent que la capitulation ne « soit faicte.

« Depuis cette lettre receue, il est venu icy diverses per- « sonnes du camp, et entre autres Mr de Lesseine, de la part du « Roy, qui ont asseuré que les ostages ont esté donnez de part « et d'autre à 1 heure après midy, et l'on faisoit la capitula- « tion pour la sortie de la garnison demain de bonne heure (1).

(1) Arch. Dép. Guerre, t. 157, pièce 196.



« Otages furent, en effet, donnés de part et d'autre pour « traiter, comme on fist après quelque difficulté.

« Sur ce que S. M. ayant voulu qu'un de ses soldats demeu- « rast en haut sur le bastion pour voir si les assiégez n'y con- « tinueroient point leur travail, ils demandèrent encore qu'il « fust réciproquement permis à l'un des leurs de tenir l'œil « sur les nostres, pour les empescher pareillement de continuer « les travaux ; ce qui leur fust refusé, aussi bien que les 3 « jours de terme qu'ils désiroient avoir encore ; sa dite majesté « ne leur ayant accordé qu'une heure qui fust employée à ca- « pituler.

« Un soldat français, à l'attaque des mareschaux de camp, « s'estant approché de la brèche pour y monter avec ses ar- « mes, celui des ennemis qui estoit en sentinelle sur le bas- « tion tira sur lui, comme celui-là fit aussi, sans qu'aucun « d'eux fut blessé.

« Alarme donnée, on crut que l'on recommençoit la charge, « les François lachèrént cinq volées de canon qui emportèrent « une rangée entière de 15 ou 20 soldats des assiégez, lesquels « firent pareillement jouer leur mousqueterie.

« Les ennemis ayant reconnu que le désordre venoit de leur « part, après avoir fait savoir que le soldat qui avoit tiré le « premier au-dessus le bastion estoit yvre, et qu'il falloit le « pendre, tout le bruit cessa, et la capitulation continua avec « le colonel Colbrandt, allemand, gouverneur de la ville.

« Les Français, par respect pour le Roi, refusèrent de pren- « dre part aux pourparlers et avoient chargé Mr de Colbrand de « prendre leurs intérêts (1). »

Le traité fut conclu après 2 heures de pourparlers (2). En voici le texte :

(1) *Gazette de France*, 1654, fos 838-842. Bulletin de nouvelles.

(2) Mazarin comptait beaucoup sur l'effet moral de ce succès. Aussi se hâta-t-il, aussitôt la capitulation signée, d'en répandre la nouvelle parmi les ennemis. Il écrivit à cet effet, le cinq au soir, à Mr Chanut, ambassadeur en Hollande : « Le Roy est icy, où sa présence n'a pas peu « contribué à la réduction de cette place, aussy bien fortifiée qu'aucune « de celles qui ont plus de nom, et deffendue par 1,500 hommes en 8

Articles accordez par le marquis de Fabert, général de l'armée du Roy au colonel Colbrant, conseiller de Guerre de S. M. catholique, gouverneur de Stenay.

I.

La ville et la citadelle seront demain remises au Roy, avec tout le canon, les munitions de guerre, de bouche et autres choses quelconques qui sont présentement dans les magasins; et la garnison qui en sortira, de quelle qualité et nation qu'elle puisse être, tant de la ville que de la citadelle, sera conduite à Montmédy, par le plus court et droit chemin, avec escorte suffisante, armes et bagages, balle en bouche, mèche allumée des deux bouts, enseignes déployées et tambour batant.

II.

Inventaire sera fait des magasins par une personne envoyée par le marquis de Fabert, conjointement avec une autre nommée par le colonel Colbrant.

III.

Tous prisonniers, de part et d'autre, qui auront esté faits pendand le siège, seront remis en liberté.

IV.

Il sera permis au sieur Mellon (1), comme aussi aux sieurs Saint-Germain, de la Pierre, Vernoble, Bigot, Dubic, La Prime et Saint-Jean, capitaines, d'Ottigny, Lormay et La Tour, lieutenans de la vieille garnison, leurs femmes, enfans et familles, de demeurer dans la ville de Stenay ou autres

« régiments. Elle capitule présentement, après avoir souffert qu'on ayt « avec des batteries et du mineur renversé 2 bastions. » Du camp devant Stenay, 5 août (Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colbert*, t. 41, f° 237).

(1) Mr de Melun, major de la place.

lieux qu'ils aviseront, et d'y jouir de leurs biens meubles et immeubles ainsi qu'ils faisoyent ci-devant, en prestant par eux serment de fidélité.

V.

Il sera donné par ledit colonel Colbrant, outre les 2 ostages de la présente capitulation, quatre autres pour seureté de la reddition de la place à S. M.

VI.

Il sera permis au comte de Chamilly et à son fils de se retirer dans ses terres, ou tel autre lieu que bon lui semblera, et de jouir de tous les biens, conjointement avec sondit fils, en prestant le serment de fidélité à Sa Majesté (1).

VII.

Ceux qui voudront sortir de Stenay avec leurs femmes, enfans et familles, le pourront faire pendant quinze jours et disposer de leurs biens durant six mois.

VIII.

Aucunes personnes, de quelle qualité et condition qu'elles puissent estre, n'y pourront estre inquiétées, non pas mesmes en leurs biens, pour quelque prétexte que ce soit, depuis que la ville et la citadelle de Stenay ont été soustraites à l'obéissance de S. M.

IX.

Tous blessez qui ne pourront suivre, auront liberté de demeurer dans la ville, sans qu'il leur soit fait aucun tort jusqu'à leur entière guérison, pour s'en aller où il leur plaira.

(1) *Gaz. de France*, 838-842. Le comte de Chamilly eut permission de demeurer un mois dans la place. Il avait reçu 2 mousquetades, une à l'épaule, l'autre à la cuisse, il rentra dans le devoir et demanda pardon au Roy.

X.

Aucun officier, cavalier ou fantassin, de quelle qualité ou condition qu'il puisse être, qui aura changé de party, ne pourra estre inquiété sous quel prétexte que ce soit.

Toutes lesquelles choses cy-dessus, avec la vie, liberté, biens et honneurs des susnommez, seront gardées et observées inviolablement de part et d'autre, sans dol ni fraude.

Fait ce mercredy, cinquiesme aoust 1654 (1).

FABERT. COLBRANT.

CHAPITRE VIII.

Retour du Roi à Sedan (5 août). — Il avise le maréchal de l'Hospital de la prise de Stenay (6). — La Cour se rend avec le Roi à La Fère. — La garnison de Stenay évacue la ville. — Etat à leur sortie des troupes qui composaient la garnison. — Une médaille est frappée en mémoire de la prise de Stenay. — Mazarin hésite à conserver cette place. — On relève les fortifications (décembre 1654). — Vauban les modifie (1656). — Interruption (1660) puis reprise et achèvement des travaux (1679). — La place est rasée (1689). — Démêlés de Fabert avec Mazarin. — Il est fait maréchal de France (28 juin 1658). — Tableau des troupes qui prirent part au siège.

Le Roi approuva tous les articles de la capitulation, il fit un accueil gracieux à Mr de Fabert dont il loua l'activité, le courage et la vigilance dans la conduite du siège, et de la prise de Stenay (2). Il repartit pour Sedan sur les dix heures du soir.

« Le Roy, dit un bulletin daté le 6 août de Sedan, est revenu 6 août
« en cette ville accompagné de S. E. à 1 heure après minuict, (jeudi).
« et les ordres ont esté donnez pour partir demain et aller
« coucher à Rethel et estre dimanche au giste à La Fère (3).

(1) *Gaz. de France*, fos 869-872, et. P. de la Barre, *Hist. de Fabert* (Extrait).

(2) Le siège avait duré 47 jours, dont 33 de tranchée ouverte.

(3) De Sedan, 5 août : « Toutes les nouvelles que j'ai à vous mander, « sont la prise de Stenay qui réjouit fort toute la cour; on attend le Roi « et Mr le cardinal ce soir. L'on partira d'ici vendredi à samedi pour

« Mr Louat, qui va à Paris porter la nouvelle de la prise de « Stenay, vient de passer céans, ce qui m'a faict reprendre « mon pacquet pour y adjouster que ledit Mr Louat m'a dict « qu'il n'y avoit rien de considérable dans la capitulation, si- « non que tous les gens de guerre, de quelque nation qu'ils « soyent, doibvent sortir de la place dès aujourd'huy midy, « avec leurs armes et bagages, sans canon, et estre conduict à « Montmédy en Luxembourg(1). »

Le sieur Louvat dont il est ici question, était en effet porteur d'une lettre du Roi au maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, dans laquelle S. M. annonçait en ces termes la prise de Stenay :

A mon cousin le mareschal de Lhospital, gouverneur, et mon lieutenant général en ma ville de Paris.

« Mon cousin,

« Comme il a pleü à Dieu de réduire et remettre la ville et « citadelle de Stenay en mon obéissance, par les soins, la vi- « gilance et le courage du sieur marquis de Faber, gouverneur « de Sedan, quoy que cette place fut très bien fortifiée et mu- « nie de toutes les choses nécessaires.

« J'envoye le sieur Louvat, mareschal de camp en mes « armées, pour vous en donner part, et vous informer des « particularitez du siège, y ayant servi jusques à la fin. Vous « adjoucterez foy à ce qu'il vous en dira, et ferez part de ce « bon succèz à tous mes bons serviteurs et subjects de ma bonne « ville de Paris : A quoy me remettant, je ne vous feray la

« nous en aller à Fère » (*Correspondance inédite de la princesse de Conti* — E. de Barthelemy, 1875).

Voy. aussi Aff. étrang., France, t. 270, fo 242. S. E. à cardinal Antonio Barberini. « Doppo haver preso Stenay. »

Turenne apprit la capitulation le 5 au soir (*Mém. de Turenne*). Mr de Seyron, gouverneur de La Fère, en fut avisé le même jour par un billet lui recommandant en outre de tout préparer pour recevoir la cour (*Mél. de Colbert*, t. 41, f• 248.)

(1) Arch. du dépôt de la Guerre, t. 157, pièce 196. — 6 août, 7 heures du matin.

« présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, « mon cousin, en sa sainte garde.

« Escrit à Sedan, le sixiesme jour d'aoust mil six cens cin- « quante-quatre (1). « Louis. »

Tellier eut avis le 6 août de la prise de Stenay.

« Je vous fais seulement ce mot, lui écrivit le cardinal, « pour vous donner advis de la prise de Stenay qui capitula

(1) Bibl. nat., in-4°. Réserve Fontanieu.

Le 26 août, le Roi écrivait encore au maréchal après le succès d'Arras :

« Mon cousin,

« Dans le temps que j'estois à Rheims au mois de juin dernier pour mon « sacre, et en la saison de faire agir mes armées, je consideray qu'il n'y « avoit point d'entreprise plus nécessaire et plus utile pour le repos de « ma province de Champagne, où j'estois advancé, et mesme pour affer- « mir celuy de tout mon Estat, que d'oster la ville et citadelle de Stenay « au prince de Condé, parce qu'elle servoit de refuge aux factieux, et « leur donnoit espérance d'avancer leurs affaires; qu'elle donnoit moyen « audit prince d'atirer les forces d'Espagne dans ladite province, et d'y « estendre bien loin ses courses et contributions, dont mes sujets souf- « froient une notable oppression.

« Je me résolus de faire le siège de lad. place, avec les troupes qui « servent ordinairement à la garde de ma personne (*), y adjoustant « quelques-unes de celles de mes armées de deçà, et mis le tout sous le « commandement du sieur de Faber, comme ayant plus de connoissance « que personne de l'estat de la place, et pouvant me servir très utilement « en cette occasion ainsi qu'il aparu dans toute la suite et l'heureuse issüe « de ce dessein. Et pour l'appuyer par ma présence, je m'advançay jusques « à Sedan, d'où je suis allé dans mon camp, toutes les fois qu'il a esté « nécessaire (**) et m'y trouvay lorsque la place fut réduitte à se rendre « comme vous avez sceu qu'elle fist le cinquiesme de ce mois » (Paris, 1654. *Lettres de Louis XIV,* Imprimé chez Pierre Recolet).

(*) « Il se peut dire que ce siège là se fait avec les troupes de la maison « du Roy, car il n'en a esté tiré que très peu des armées pour les fortiffier » (Tellier à Talon, de Sedan, 8 juillet. Arch. Dép. Guerre, t. 157).

(**) Sur 47 jours que dura le siège, le Roi ne passa en diverses fois que 11 nuits et environ 15 journées devant Stenay. Du 28 juin au soir au 29 après dîner. Du 9 juillet au soir au 10 au soir. Du 16 juillet au matin au 18 au soir. Du 22 juillet à minuit au 28 au soir. Du 31 juillet au matin au 5 août au soir. »

« hyer au soir, et la garnison en doit estre sortie ce matin à « 8 heures et conduite à Montmédy.

« Vous avez bien pu juger, par ce que je vous ay mandé « presque tous les jours, de l'estat du siège, qu'il ne pouvoit « pas durer davantage. Nostre dernière mine avoit emporté « toute la face du bastion, en sorte que l'on pouvoit monter « à la bresche à cheval.

« Les ennemis avoient faict quelques retranchemens der- « rière, mais le Roy leur ayant envoyé déclarer que, s'ils « attendoient davantage, il n'y auroit point de quartier pour « eux, ils ont esté contrains de se rendre; ce qui a pu advan- « cer la place d'un jour ou deux.

« Ils demeurent d'accord qu'ils y ont perdu la plus grande « partie de la garnison.

« Je vous prie de donner part en diligence de cette nouvelle « à Messieurs les Généraux, afin qu'ils la publient dans toute « l'armée, et de leur faire aussy scavoir en mesme temps, que « S. M., après avoir visité les travaux, accueillie par de « grands cris de « Vive le Roy ! » que l'on faisoit égallement « dedans et dehors la place, est revenue icy toute la nuict (1), « afin de gagner un jour, et de pouvoir partir demain pour « estre dimanche au soir à La Fère (2). »

(1) C'est-à-dire « en voyageant toute la nuit. »

Le fac-simile de la lettre de Louis XIV à l'Hôpital lui apprenant la prise de Stenay (Bibl. nat., in-4°, pièce. Réserve Fontanieu) contient en note cette mention : « S. M. est entrée dans Stenay le même jour, 5 août, « environ midy. » Ce qui est inexact si l'on s'en réfère à la lettre de Mazarin; le Roi ayant seulement visité les travaux sans pénétrer dans la place, et étant parti le 5 au soir. Au reste, on parlementait encore à midi le 5 août.

(2) Aff. étrang., France, t. 893, f° 113 (min). Bibl. nat., ms. ffr., t. 6892, f° 267 (orig. signé). Bibl. nat., ms. ffr., t. 4209, f° 374 (copie du temps). S. E. à Tellier, de Sedan, 6 août.

Mazarin transmit la nouvelle de la prise de Stenay : le 6 août au maréchal d'Aumont, au duc d'Elbeuf, aux surintendants avec prière d'en faire part au chancelier, au garde des sceaux, au 1er président et au maréchal de l'Hospital. Et le 12 août au Père Duneau, jésuite (Vid. *Mél. de Colbert,* t. 41, f° 238, et Aff. étrang., France, t. 893, f° 112 v°; t. 270, f° 247 v°, et la lettre de félicitation du chancelier sur la prise de Stenay avec la réponse du cardinal du 12 août. *Mél. de Colbert,* t. 41, f° 244).

Le Roi partit le lendemain 7 août de Sedan et se rendit à Péronne où les troupes le suivirent. 7 août (vendredi).

Les ennemis, au nombre de 300, sortirent de Stenay comme il avait été convenu le 6 août, à 8 heures du matin. Presque tous les Français, partisans de Condé, demeurèrent et se jetèrent ensuite dans les troupes du Roi dont ils augmentèrent le nombre ; ceux qui partirent ne purent le faire qu'avec leur épée seulement (1).

M. de Fabert aussitôt après le départ des Espagnols, dépêcha vers le cardinal Mr du Bosquet, chargé de rendre compte à Son Eminence de la sortie des ennemis. Il était porteur d'un mot ainsi conçu :

« Mr du Bosquet dira à V. E. comme les ennemis sont sortis « de Stenay et ont fait place à la garnison que le Roy a « ordonné y estre establye.

« Il m'a promis d'asseurer V. E. que je suis dans la reco- « gnoissance que je dois, pour les obligations que je lui ay, « et que personne ne sera jamais avec plus de respect et de « fidélité que je suis.

« Votre très humble et très obéissant,
« très fidel et très obligé serviteur,

« FABERT (2). »

600 hommes furent laissés dans Stenay pour garder la place, et on donna le commandement à Mr de Bourlemont, maréchal de camp (3).

On trouva dans la citadelle 18 milliers de poudre, quantité de mèches, 600 grenades et 150 bombes avec plusieurs canons (4).

« Sur les 1,423 hommes qui estoyent dans Stenay lorsque

(1) *Gaz. de France*, fo 872, P. du Barre, *Mém. du mar. du Plessis*, p. 440, Coll. Michaud. Et Bibl. nat., ms. ffr., t. 4209, fo 377 (copie). S. E. à Tellier de Rethel, 7 août.

(2) Arch. nat., KK., 1074, fo 65. Fabert à S. E., 6 aoust.

(3) Priorato.

(4) *Gaz. de France*, p. 852.



« le siège a esté commencé (1), mande le 7 août le marquis « de Fabert à Mazarin, il est sorty le 6, soubs les drapeaux :

Régiments d'Issembourg, Corette, Arlon.	120	hommes.
Régiments de Colbrand et Rekling ou gens de Luxembourg.	148	—
Régiments d'Almany, Volf et Stassin. . . .	200	—
faict	468	hommes.

« En cecy ne sont compris ny les officiers ny les sergens, « ny les blessés et ceux qui pouvoient estre au bagage.

Du régiment d'Anguien.	38	hommes.
De celuy de Persand tous les Irlandois ont pris party, et a resté françois.	16	—
faict	54	hommes.

Il y a eu 23 capitaines tués ou blessez (2) durant le siège, un lieutenant, environ 700 hommes tués ou blessés, dont un mineur et 15 soldats tuez dans la contremine, lorsque la grande mine joua (3).

8 août (samedi). Le 8 août, Fabert écrit encore à Mazarin :

De Stenay.

« V. E. verra ce que j'ai appris de plus certain de la force « des ennemis lorsque Stenay fust rendu, et par le nombre « des gens qui sont sortis d'icy, combien Mr le Prince en a

(1) *Vide suprà* l'état des forces de Chamilly et Colbrant au commencement du siège, p. 23 (20 juin).

(2) Furent tués entre autres, le sieur de Rochefault, le capitaine Rigaut, Mr de Castro. Ils furent enterrés dans la nef ou au parvis de l'église Saint-Grégoire de Stenay. Parmi les blessés furent MMrs de Chamilly, père et fils, Colbrand, et le lieutenant-colonel de Gelhay.

(3) Arch. nat., KK., 1074, f° 67.

La réponse à cette lettre par le cardinal est datée le même jour, 7 août, de Rethel et se trouve à la Bibl. nat., ms. ffr., *Mél. de Colbert,* t. 51, f° 42. « Mazarin a reçu la lettre de Fabert rendant compte de la sortie de la « garnison de Stenay, et le félicite à nouveau de son succès. »

« perdu, en perdant cette place. 15 officiers d'Anguien et de « Persand sont encor party ce matin pour Verdun.

« J'ai chassé tous les soldats de la compagnie de mondit « sieur le Prince, et ceux des 12 compagnies franches de « l'ancienne garnison, qui tous avec leurs officiers estoient « restés icy. Les officiers ont eu aussy ordre de sortir de la « ville.

« Le major (1), va en Guascongne, et tous ont presté le « serment de ne plus servir contre le Roy (2).

« Les troupes sorties d'icy sont encore à Montmédy.

« Mr de Saint-Martin a emporté les pièces de canon de « Stenay qui peut ainsi pâtir par là.

« J'ai ordinairement sur la bresche 200 hommes la nuict, « et la moitié de cela le jour, elle est palissadée.

« J'ai 200 soldats de Sedan.

« V. E. aura l'inventaire de ce qu'on a trouvé dans les « magasins d'icy, où il restoit encore 15 ou 18 milliers de « poudres (3). »

Dès qu'on apprit, à Paris, la reddition de Stenay, il y eut fêtes et feux de joie pendant deux jours.

La *Muse historique* de Loret enregistra la nouvelle en ces termes :

Stenay qui faizoit l'entendu
S'est à nous, ce dit-on, rendu,
Et le commandant de la place
Qui par une assez folle audace
Se rioit de Monsieur Fabert
Pour jamais la quite et la perd.
Ces demy-lunes, ces tenailles
Ces fossez, remparts et murailles
Ces cinq grands bastions afreux
Que pouvoient garder les moins preux

(1) Mr de Melun.

(2) S. E. répondit à cette lettre le 12, de La Fère ; il lui exprime qu'il a appris avec plaisir le grand nombre de troupes qui occupait Stenay, dont la capitulation n'en est que plus glorieuse pour lui (*Mél. de Colb.*, t. 41, fo 242).

(3) Arch. nat., KK., 1074, fo 68.

Et quinze cents hommes de guerre
Qui se défendoient tant que terre
Pour les conserver à Condé
Ont enfin humblement cédé
Au bonheur des armes royales,
Et mesme, aux vertus cardinales
Qui les ont mis au dezaroy......
Mais qui peut rezister au Roy?

Une médaille fut frappée en mémoire de cet heureux événement. Elle représente d'un côté Stenai sous la figure d'une femme qui embrasse les genoux de la France et, de l'autre, Louis XIV, enfant.

L'inscription *Urbium Gallicarum ad mosam securitas* et l'exergue *Stenæum captum* exprime que la prise de cette place assure le repos des villes Françaises sur la Meuse (1).



Stenay pris, la question se posa de savoir s'il valait mieux raser la place ou la réparer.

(1) Bruzen de la Martinière.

Vide, Bibl. nat., Cabinet des médailles, et aussi au musée de Versailles.

Les coins sont encore à la Monnaie de Paris (*Vide*, Catalogue des poinçons, coins et médailles de la Monnaie, à Paris, 1833, p. 49, nº 56).

Et Paris, impr. Roy., 1703 et 1723, in-fº « Médailles sur les principaux événements du règne de Louis XIV. »

Le premier mouvement de Mazarin, sur le conseil de Fabert, fut d'en ordonner la démolition; mais il se ravisa et journant la solution de la question, il fit mettre la citadelle en état de résister aux coups de main qui pouvaient être tentés par la garnison de Montmédy.

Quant aux défenses de la ville, leur destruction fut définitivement arrêtée (1).

Fabert, qui voulait savoir à quoi s'en tenir sur le sort qu'on réservait à Stenay, envoya le 8 août au cardinal un mémoire « sur lequel il le suppliait de lui faire mettre en marge ses « volontés (2). »

Voici ce curieux mémoire avec la réponse de Mazarin à chacun de ses articles :

Poincts sur lesquels M. de Fabert
suplie S. E. de luy fare metre en marge ses instructions.

La muraille pourra estre de pierre seiche.	S'il suffit de faire réparer la bresche avec une muraille de pierre seiche ou s'il la faut à chaux et à sable.
Raccommoder ces 2 ouvrages avec des fascines, mais comme des choses qu'on est résolu de raser le plus tost que l'on pourra.	Si l'on fera réparer ou raser présentement la demy-lune et le moineau.
On peut dès à présent commencer à desmolir les dehors de la ville et en suite les murailles.	S'il faut raser la place, quand c'est qu'on commencera à démolir les dehors de la ville et puis ensuite la muraille.
Mr le marquis de Fabert m'envoyera un mémoire des ordres qu'il estimera	Qu'il faut pour cette démolition beaucoup d'hommes et des ordres du Roy pour les faire venir de toutes parts, et des gens

(1) C'est du jour de la destruction des fortifications (1654) que les villages faisant partie des décanats wallons perdirent la coutume séculaire de venir chaque année en procession à Stenay le jour de la fête de Saint-Dagobert. Voir au sujet de cette procession le chapitre que lui consacre Jeantin dans sa « Chronique de l'Ardenne et des Wœpvres. »

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 68, de Stenay.

nécessaires, et je prendray le soin de les faire tenir en diligence.

asseurés pour tenir la main à ce qu'ils viennent en effet, et non en donnant de l'argent pour estre passé présent.

Pour le contenu en ces 4 articles, on remet à faire entendre la résolution du Roy dans quelque temps, car s'il sera possible, l'intention de S. M. seroit qu'il y eust un corps de troupe en ces quartiers-là pour excuser aussi bien la démolition de la citadelle que le restablissement de Villefranche.

Si après la ville démantelée, l'on fera miner la citadelle pour la faire sauter tout d'un temps. En ce cas, il faut sçavoir ce qu'on fera des canons et munitions qui sont dans les magasins.

Il paroit nécessaire d'abattre les maisons qui sont dans la citadelle lorsqu'on la desmolira.

L'on ne sçauroit autrement que par mine la desmolir si l'on n'a des troupes, ny sans cela restablir Villefranche (1).

Il faut desmolir à la main pour se servir des pierres et de tout ce qu'on pourra tirer pour le restablissement de Villefranche.

Si l'on desmolit à la main partie de la hauteur des murailles de la citadelle de Stenay, les pierres pourront servir à restablir Villefranche, si l'on se sert de mine beaucoup de pierres seront gastées.

A la Fère, le 12 août 1654. MAZARIN.

Fait le 8 août 1654, à Stenay (2). FABERT.

Comme on peut le voir par cette pièce, à cette question de Fabert : « Faut-il raser la place? » — Mazarin ne répond rien. A cette autre : « La ville une fois démantelée, fera-t-on sauter la citadelle? » — Le cardinal « remet à faire entendre sa résolution. » Il est bien d'avis de ne démolir qu'à la main les murailles de la citadelle, mais il ne donne pas l'ordre de commencer l'œuvre de destruction.

En somme, quoiqu'il soit vaguement question dans la réponse du cardinal, de la démolition prochaine de la citadelle, Fabert n'avait pas d'autre ordre que celui de la réparer.

Seule la ville était d'ores et déjà sacrifiée.

C'est que Mazarin hésitait.

(1) Place forte sur la rive gauche de la Meuse, au-dessous de Stenay, entre Mouzay et Charmois.

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 70.

Relever Stenay, c'était conserver, il est vrai, sur les frontières du royaume, une place formidable, heureusement située et qu'il était aisé de secourir; un poste que Français et Allemands ne cessaient de se disputer depuis plus de deux cents ans, surveillant Montmédy en Luxembourg et commandant un important passage de l'Argonne. Mais, à part lui, le cardinal ne se faisait pas d'illusion sur ce qui devait advenir à l'issue de la lutte : Condé devait évidemment obtenir son pardon, recouvrer ses biens et honneurs, et alors Stenay, puissamment fortifiée, retombait au pouvoir d'un prince remuant, qui, par deux fois déjà, depuis 6 ans qu'il la possédait, en avait fait le boulevard des frondeurs.

Ce ne fut que vers le mois d'octobre que Mazarin prit une décision. Il ordonna de ne conserver de la ville que ce qui était nécessaire pour la garantir d'un coup de main; son intention étant de ne l'utiliser que pour y mettre quelque cavalerie en quartiers d'hiver.

Quant à la citadelle, elle ne dut être réparée que sommairement.

Le 18 novembre, Fabert, consulté sur ce qu'il fallait faire dans cette idée, écrivit au cardinal :

De Sedan.

« Monseigneur, Mr le maréchal de la Ferté a encor tiré de « Stenay depuis peu 5 milliers de pouldre et autant de mes- « ches dont je suis bien marry.

« Je ne sais si l'on pourroit, sans dépense considérable, « fermer Stenay du costé où est la citadelle qu'en y laissant « les 3 bastions qui sont à la campagne, razant seulement les « deux de la courtine qui sont dedans la ville, le tout après « seroit une grande place, qui avec ses dehors ne seroit pas « mauvaise et serviroit à des quartiers d'hiver.

« Mais il y auroit à craindre que la despense de l'infanterie « employée tout le long de l'année à sa garde, ne dépassât « ce que la cavallerie en tireroit l'hiver.

« Mestant la ville en un estat moins fort quelle n'est à pré- « sent, conservant seulement les remparts et murailles, ne

« pourroit empescher dy tenir garnison, le peuple estant lor-
« rain ; autrement les ennemis qui pouroyent s'en saisir la re-
« metroyent bien tost en estat d'une bonne deffense (1).

« Ainsi, Monseigneur, je croirois à propos que sy V. E. juge « debvoir la garder, que ce soit comme elle est, sinon il est « meilleur à mon opinion de démanteler la ville, razant la cita- « delle (2). »

Peu de temps après, les brèches faites à la citadelle étaient réparées et même quelques ouvrages ajoutés.

Plus tard, à la suite d'une visite du Roi à Stenay (1656), Vauban reçut ordre de dresser un nouveau plan de fortifications « pour donner à la ville toute l'importance dont elle était susceptible. »

Des travaux furent entrepris sous les ordres de ce dernier, puis subitement suspendus en 1660 (3).

Louis XIV étant venu à Stenay en février 1679, y séjourna quelques jours en compagnie de la Reine. Il visita les fortifications en détail et ordonna la continuation des travaux précédemment entrepris.

Les plans de Vauban furent alors entièrement exécutés.

En 1689, sur un ordre venu de Paris, dicté par on ne sait quel motif, les ouvrages de défense, tant de la ville que de la citadelle, furent rasés.

Ils ne furent jamais relevés depuis.

Quant au marquis de Fabert, à qui le cardinal lui-même avait promis le bâton de maréchal lors du sacre du Roi, et dont la princesse de Conti disait le 7 juin : « On croit qu'on

(1) Condé essaya en septembre 1656 de s'en emparer par un coup de main. Il avait, à cet effet, lié des intrigues avec les bourgeois et la garnison de Stenay. Le cardinal, on ne sait comment, en fut averti ; il fit aussitôt partir Mr de Givry, qui se trouvait à la Cour et qui alla prévenir Mr de Fabert. Celui-ci prit alors ses dispositions pour empêcher que personne ne prêtât la main à une tentative de surprise (*Vid.* Fabert à S. E. KK., 1074, 12 sept. 1656).

(2) Arch. nat., KK., 1074, f° 116.

(3) Le Ms. 252, f° 87 de la Bibl. de Metz, contient le texte d'un arrêt du Conseil d'État, rendu en 1659, ordonnant une levée de deniers pour réparer la citadelle de Stenay.



le fera maréchal de France après la prise, » Fabert fut oublié (1).

Mazarin crut s'être suffisamment acquitté envers ce général, des services qu'il en avait reçus, en le faisant quelque temps le point de mire de toute la France.

Au reste, n'ayant plus rien à craindre d'un homme qui ne pouvait plus être qu'à lui, puisqu'après l'avoir mis à la tête des troupes devant Stenay tout rapprochement avec Condé était devenu désormais impossible, il l'abandonna.

Fabert ne manqua pas, avec sa franchise habituelle, de s'en plaindre à Mazarin. Celui-ci répondit à ses reproches en lui renouvelant sa promesse, qu'il assurait devoir mettre à exécution lors de la prochaine vacance (novembre 1655). Fabert remercia (2) (30 novembre 1655).

Sur ces entrefaites, le maréchal de Schomberg étant mort (6 juin 1656), il se hâta de rappeler au cardinal l'engagement qu'il avait pris :

« Si, Monseigneur, disait-il dans sa lettre, après avoir rap-
« pelé ses services, V. E. croit que cela, relevé d'une fidélité
« sans tache, soit assez, pour lui faire approuver qu'elle élève
« un de ses serviteurs, je lui demande le bâton de maréchal
« de France, qu'elle a eu la bonté de me faire espérer de son
« pur mouvement, et qu'elle peut me donner maintenant, sans
« crainte d'aucune conséquence, par la mort de feu Mr le
« maréchal de Schomberg. »

Mazarin répondit par des faux-fuyants.

Fabert se tut; mais ayant été informé au mois de mars 1658 que Mr de Mondejeux, gouverneur d'Arras, avait reçu l'assurance d'être nommé prochainement à cette dignité, il se sentit atteint dans son amour-propre et protesta auprès du cardinal : « V. E., lui dit-il, me promit positivement à Reims, lorsqu'elle

(1) Rossel dans son *Hist. de France* (1770) et bien d'autres après lui ont relaté à tort que Fabert reçut le bâton de maréchal immédiatement après la prise de Stenay.

(2) Arch. nat., KK., 1074.

« me fit partir pour assiéger Stenay, qu'aucun ne passerait « avant moi. »

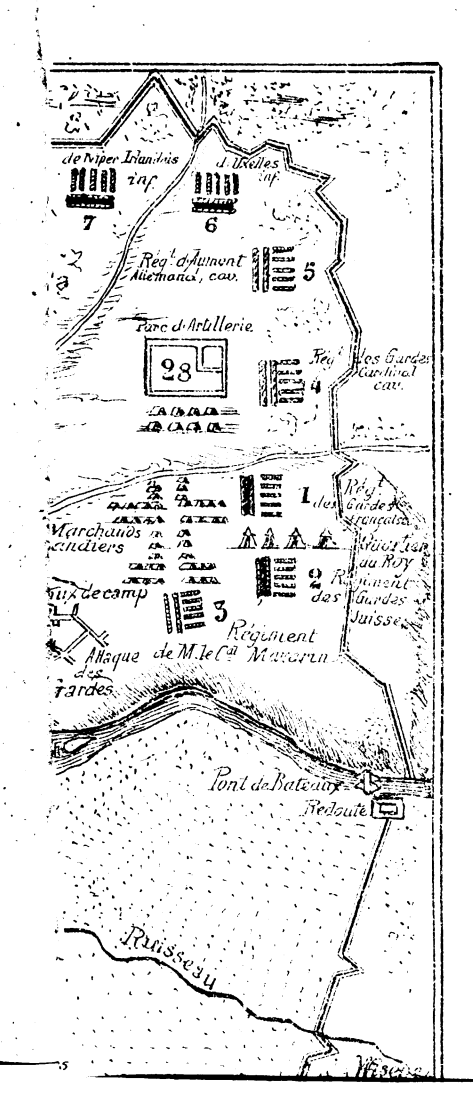
Ce brutal rappel à ses engagements produisit sur le cardinal l'effet que Fabert en attendait; il fut enfin présenté à la nomination du Roi.

Les provisions de maréchal de France qui lui étaient destinées, furent signées à Mardick, le 28 juin (1); celles de Mr de Montdejeux l'avaient été deux jours avant (2).

(1) Bibl. nat., ms. ffr., t. 4193, ancien fonds Le Tellier-Louvois.

(2) N. B. Il convient de signaler, en fin de cette relation, que quelques notes biographiques et quelques commentaires ont été empruntés à l'ouvrage de Mr Chéruel (Correspondance du ministère de Mazarin).




de Niper Irlandais inf.
7
d'Uxelles inf.
6
Régt d'Aumont Allemand, cav.
5
Parc d'Artillerie
28
Régt des Gardes Cardinal cav.
4
1 des
Régt des Gardes françaises
Quartier du Roy
Marchands
2
Régiment des Gardes Suisses
3
Régiment de M. le Cal Mazarin
Attaque des Gardes
Pont de Bateaux
Redoute
Ruisseau

Régiments qui prirent part au siège de Stenay.

	NOMS DES RÉGIMENTS.	ARME.	DATE D'ARRIVÉE.	OBSERVATIONS.
Quartier d'Hocquincourt.	Limousin.	Infanterie.	28 juin.	
	Bretagne.	Id.	25 juin.	700 hommes. Perdit, le 17 juillet, 178 hommes tués ou blessés.
	Sedan (garnison de).	Id.	20 juin.	
	Dampvillers, Jametz, Thionville, etc. (garnison de) :	Cavalerie.	3 juillet.	Remplaça la cavalerie envoyée à Turenne le même jour.
	Mouzon, Jametz (garnison de) :	Infanterie.	19 juin.	La garnison de Jametz avait fourni 50 maîtres.
	Verdun, etc. (garnison de) :	....	30 juin.	Les troupes de Verdun furent amenées par M. de Feuquières, le 30.
	La Cardonière.	Cavalerie.	22 juin.	Partit le 3 juillet rejoindre Turenne.
	De Marolles.	Id.	19 juin.	Id. Id.
	D'Albret.	Id.	19 juin.	Id. Id.
	De Gramont.	Id.	19 juin.	Id. Id.
	De la Guillotière.	Id.	19 juin.	Id. Id.
	De Roncherolle.	Infanterie.	26 juillet.	Venu de Sainte-Menehould.
	La Meillaraye, Foix, Caudale.	Id.	18 juillet.	Venu de Brisach.
	Parc d'artillerie.			

	NOMS DES RÉGIMENTS.	ARME.	DATE D'ARRIVÉE.	OBSERVATIONS.
Quartier de Grandpré.	Gardes (3 compagnies).	Infanterie.		
	D'Espies	Cavalerie.	28 juin.	Reparti le 3 juillet rejoindre Turenne.
	De la Luzerne.........	Id.	19 juin.	
	De Bourlemont........	Id.	19 juin.	
	De Grandpré	Infanterie.	19 juin.	(400 hommes) parti le 24 juin, revenu le 3 juillet.
	De Muscri............	Infant[e].-Irland.	23 juin.	
	De Bauda.............	Id.	2 juillet.	
	De la Marine et La Meilleraye	Infanterie.	25 juin.	Étaient officiers dans ce régiment : MM. de Varennes, maréchal de camp, gouverneur de Rethel, arrivé le 22 juin. du Boquet, maréchal de camp, lieutenant. de Michery, lieuten[t] sous M. de Varennes. de Guadagne, maréchal de camp, maître de camp, gouverneur de Pont-à-Mousson, arrivé le 23, blessé le 11 juillet. de Tiron ou Ciron, commandant du régiment. Chalon, Imbert, Castillon, Estrade, Allart, lieutenants aux compagnies de : La Logerie, de La Caletière, de La Chapelle, de Villars, de Belloc, furent cassés le 3 août pour absence sans congé.
	De Bourlemont........	Infanterie.	19 juin.	Presque anéanti le 23 juillet où il perdit en outre tous ses officiers.
	De Grandpré..........	Cavalerie.	19 juin.	MM. de Save, commandant du régiment. de Hales, commandant d'une compagnie.
	Marchands, vivandiers.	....	20 juin.	

	NOMS DES RÉGIMENTS.	ARME.	DATE D'ARRIVÉE.	OBSERVATIONS.
Quartier de Fabert.	Gardes Françaises.....	Infanterie.	1/2 le 20 juin. 1/4 le 9 juillet. 1/4 le 21 juillet.	Étaient officiers dans ce régiment : MM. de Vitermont, commandant du 1er bataillon. de Rouvray, capitaine, blessé le 6 juillet, mort le 25 juillet. de Fay, lieutenant d'Herbigny, blessé le 6 et le 28 juillet. de Rancré, blessé le 28 juillet. de Mainville, enseigne de Vitermont, blessé le 28 juillet. de Loignac, commandant le 2e bataillon. du Til, capitaine, tué le 26 juillet. d'Hervillers, capitaine, blessé le 28 juillet. de Nogent (le chevalier), lieutenant, blessé le 28 juillet. de Laborde, enseigne de Villiers, blessé le 28 juillet. de Chevigny, enseigne-colonel, blessé le 28 juillet. de Chevigny, aide-major, blessé le 28 juillet. d'Artaignan, lieutenant, blessé le 28 juillet. de Drouë, mareschal de camp, capitaine.
	Gardes Suisses........	Infanterie.	1/2 le 20 juin.	Le surplus du régiment demeura à Sedan avec la Cour.

	NOMS DES RÉGIMENTS.	ARME.	DATE D'ARRIVÉE.	OBSERVATIONS.
Quartier de Fabert (*Suite*).	Gardes Suisses........	Infanterie.	1/4 les 4, 9 juillet.	Les 2 compagnies qui arrivèrent le 4, venaient de Sainte-Menehould, où elles furent remplacées par 200 recrues. Étaient officiers dans ce régiment : MM. Molondin, commandant le 1er bataillon. de Prareman, capitaine. d'Intorn, capitaine sous de Prareman. Battalon, capitaine.
	Gardes Cardinales.....	Id.	2 juillet.	M. de Savaillan, commandant, fut blessé le 20 juillet.
	Cardinal-Cavalerie.....	Cavalerie.	28 juin.	Reparti le 3 juillet rejoindre Turenne.
	D'Aumond-Allemand...	Id.	28 juin.	
	D'Uxelles............	Infanterie.	19 juin.	Parti le 24 juin, revenu le 2 juillet.
	De Niper.............	Infante-Irland.	19 juin.	
	De Joyeuse...........	Cavalerie.	28 juin.	
	De Mancini...........	Id.	19 juin.	Partit le 1er juillet rejoindre Turenne, mais reçut contre-ordre le 2 et revint au camp.
	De Bougy............	Id.	19 juin.	M. de Boisyon, maréchal de bataille, commandant. M. de Mallon, capitaine.
	De Fabert............	Id.	19 juin.	
	Gardes de Monsieur....	Infanterie.	1er juillet.	80 hommes.
	Parc d'artillerie.			
	Vivandiers...........	....	19 juin.	

ARME.	DATE D'ARRIVÉE.	OBSERVATIONS.
Ingénieurs	22 juin.	Le chevalier de Clerville.
	22 juin.	M. de Vauban, lieutenant détaché du régiment de Bourgogne, blessé les 9 et 14 juillet.
	23 juin.	M. de Montégu, ingénieur sous Clerville, blessé le 20 juillet.
	23 juin.	M. de Romanet, id. blessé le 13 juillet.
Artillerie	23 juin.	M. de Champfort, commanda l'artillerie en l'absence du Grand-Maître, retenu à la Cour. Tué dans la nuit du 8 juillet.
	14 juillet.	M. de Saint-Martin, remplaça Champfort.
		M. Dolé, lieutenant sous Champfort, blessé le 8 juillet.
		M. Souchet, id. blessé le 8 juillet.
Commissaires des guerres		M. Talon, blessé le 12 juillet.
		M. Le Tellier.
		M. Leroy.
		M. de Menono.
		M. Jacques (manutionnaire général).
		M. Colas (vivres).
Chirurgiens		M. Colas.
		M. Charpentier.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

A

B

C

D

E

F

G



H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

IMPRESSIONS D'UN SOLITAIRE.

I. — L'allée des Saules.

4 Juin. — Ce mois-ci, l'ancienne allée des Saules, aujourd'hui avenue Gambetta, forme une exquise promenade, mais où l'on ne se promène guère, sauf, à la brune, de rares amoureux. Le long du canal des Usines, qui la sépare des brasseries, les sureaux sont en fleur. Les plus proches, baignant leurs racines dans l'eau verte, tranquille, avec de très-discrets clapotis, ont l'air d'y verser leurs amples retombées d'un blanc crême, tandis que d'autres sont diversement étagés, à mi-côte, parmi quantité d'arbres de verts différents. Les brasseries, et, à gauche, les casernes, sont embaumées par le chaud parfum de toutes ces fleurs de sureau, aux si originales formes géométriques.

J'allais et venais, hier soir, le long de cette avenue jusqu'à l'écluse d'un embranchement de l'Ornain, plus bruyant que le canal et qui longe le parc de Salvange. Là, sur la berge, assis, jambes pendantes, un sergent-major, patient et solitaire, tenait une longue ligne, sans détacher ses yeux du bouchon qui bouillonnait dans le courant. Le soleil était couché depuis quelque temps déjà, les arbres du parc brunissaient et le major n'y voyait plus guère clair. — C'est un pacifique, pensai-je. Il est bien aise de se sentir seul quelques moments, de se reposer de ses tracas et des rumeurs de la caserne. Le fait est, quand on y songe! forcé de vivre tout le jour, coude contre coude, avec des hommes qu'on n'a point choisis et qui vous sont plus ou moins sympathiques. Lacordaire dit, quelque part, que la vie en commun est l'épreuve la plus redoutable du moine, dans son couvent. — Et les promiscuités de la caserne?



Le soir s'enténébrait peu à peu et je remontais l'avenue, quand je vins à croiser un autre sous-officier qui, lui, se promenait avec une jeune fille. Lentement, dans l'air embaumé, ils longeaient le canal, leurs bras étroitement enlacés. Elle, se taisait; lui, la tutoyait à bouche que veux-tu. Elle, gentille, habillée comme une demoiselle, quelque peu confuse à la vue d'un passant; lui, plus grand de la tête, qu'il inclinait vers la sienne, parlant avec une assurance un peu voulue, une indifférence, à mon endroit, un peu affectée, et d'un timbre de voix si pur, si jeune! — C'était une autre façon d'oublier les ennuis du service et de la vie commune.

Plus loin je croisai encore, cette fois deux simples soldats, deux bons amis qui rentraient à la caserne, le bras passé sur l'épaule l'un de l'autre, sans se presser, sans rien se dire.

Ainsi, en une heure de promenade, j'ai eu un échantillon de trois états d'âme de la jeune humanité guerrière, — plaisir de la solitude, premières amours, amitié.



II. — Le *Pater*.

Il neigeait quand je me suis levé; il faisait encore presque nuit. Un de ces matins où l'on sent davantage son isolement; où l'on se demande pour quels crimes ignorés, d'une existence antérieure, on a mérité d'être relégué sur cette triste planète. Ah! en de tels moments, si l'on n'avait rien à aimer, à croire, à espérer? Et je disais le *Pater*, quand une unique cloche de Saint-Jean s'est mise à tinter pour la messe de sept heures.

C'est une cloche encore terrienne, sans clocher, suspendue à deux mètres du sol et dont le son rampe, au lieu de planer dans les airs. Cependant comme il arrivait à propos, qu'il était le bienvenu, par ce demi-jour, et, l'esprit dédaignant toute distance, comme ce son eût tôt fait de soulever ma prière, d'y attacher des ailes, et de la hausser vers l'Esprit infini! La flûte

plaintive soutenue par le violoncelle. Ou bien, quelque fort de la halle venant me donner un coup de main, puis repartant sans attendre un merci.

Vraiment ce n'était pas le simple son d'une cloche; c'était plutôt une voix amie, une personne se mêlant au *Pater*, s'y trouvant chez elle, avec cet air de dire : — Ça me connaît, une prière.

Et je ne me trouvais plus seul au monde. Le monde, mais je venais de l'oublier; oublié, ce lever de jour maussade; oublié, où j'étais, et même qui j'étais. Nous voyagions, à deux, nous soutenant l'un l'autre, et nous montions. Tout le reste, oublié. « *Notre Père, qui êtes aux cieux.* »

III. — Voyage de nuit.

Décembre. — J'ai quitté Bar, hier soir, par un froid sec. Nous étions quatre dans la voiture, y compris notre conducteur. Sur l'unique siège de devant, surmonté d'une capote, un tablier de cuir protégeant nos jambes, j'étais serré entre deux dames qui venaient de passer la journée avec leurs fils, internes au lycée; de bonnes dames campagnardes, d'environ trente-cinq ans; ma voisine de droite, assez jolie, l'autre, avenante. Leurs jupes, leurs manteaux ne me laissaient qu'une toute petite place, et il m'eût été difficile d'atteindre à mes poches. Au bout d'un quart-d'heure je savais à quoi m'en tenir sur leur éducation, leur échelon social. Sans s'être connues jusqu'à ce jour, avec un accent de terroir et en une langue rustiquement imagée, elles parlaient de leurs lycéens à pleine bouche, à plein cœur. Ils avaient dit ceci et puis cela. Au départ, l'un d'eux avait eu le cœur si gros! Elles entremêlaient leurs réflexions de propos réalistes; un timbre de voix et un rire heureux.

Nous avions près de six lieues à voyager ainsi ensemble, et nos campagnardes ne devaient être rendues à domicile que

vers minuit. En attendant, elles soupaient de friandises, s'en entr'offraient et m'en offraient. La nuit fut bientôt venue. Pas de lune. Seule la lanterne, fixée à la capote, éclairait nos deux chevaux et vaguement les arbres qui bordaient la route. Les chevaux, continuellement secoués, fumaient; les arbres, saupoudrés de neige, sortaient une seconde de la nuit pour y rentrer. Je ne suivis point d'abord la conversation; j'écoutais le bruit des grelots des chevaux qui me chantaient chaque air qu'il me plaisait de penser. Le conducteur, un beau gars de vingt-deux ans, — de naissantes moustaches blondes sur des dents blanches, — était assis devant nous, sur le bas du tablier, et fumait sa pipe. Après que, pour se réchauffer, il eut suffisamment fait claquer son fouet, gourmandé ses bêtes, (il en avait surtout à sa jument, qui a nom Aglaé,) il prit le bon parti de tourner son profil de notre côté, et entra familièrement dans la causerie.

Je connaissais ce conducteur et je savais son origine. Marius, comme on l'appelle, est le fils naturel d'un ancien receveur de ***, qui y débuta, il y a quelque vingt-cinq ans, et qui l'a tacitement reconnu en achetant une maison au nom de sa chambrière, le nom que porte Marius. Elle est morte depuis, étant restée fille. A la naissance de l'enfant, le receveur quitta le pays, sans plus donner de ses nouvelles. Mais les notables de *** croient savoir qu'il occupe actuellement, dans le midi, d'où il était venu, un poste important, et qu'il est marié, père de deux grands garçons et d'une jeune fille. Il doit, aujourd'hui, friser la cinquantaine. — Par esprit de corps, je portais donc un certain intérêt à notre conducteur, et je fus tout oreilles.

Aussi bien son intervention dans la conversation fut-elle une bonne aubaine pour mes voisines, et, à partir de ce moment, le rire ne chôma guère. Marius avait une façon amusante de dire les choses, une aisance légère, puis sa bonne mine qui acheva de lui gagner l'intérêt de ces jeunes mères campagnardes. Il nous rapportait les propos plaisants qu'il avait cueillis le long de la route. Il savait, sur le bout des doigts, la chronique féminine, même de Bar, mais surtout des rares villages que nous traversions. S'étant bientôt aperçu qu'on l'écoutait avec plaisir,

il s'émancipa un tantinet au sujet de certaine dame, nullement bégueule, qu'il se garda d'ailleurs de nommer. Il la voiturait parfois de nuit, et leur conversation était alors si intéressante qu'il en oubliait de pousser ses chevaux. Un soir, elle l'avait retenu à souper, puis lui avait joué du piano. Mes voisines éclataient de rire; sans en vouloir, le moins du monde, à ce don Juan en herbe, de tel détail peut-être risqué, tant ce détail était preste et nature. Marius avait cet air de n'y pas entendre malice, et de raconter tout uniment ce qu'il savait.

Chemin faisant, il nous déroula toute sa vie. Il avait été déjà onze fois parrain et ainsi, de par le pays, il possédait onze jeunes commères et autant de filleuls. On l'invitait à toutes les noces et il était de tous les enterrements. L'an dernier, il a tiré au sort; mademoiselle une telle est de sa conscription. C'est lui-même, il y a tant d'années, qui porta le missel à la messe de mariage de la femme du notaire. M[r] le curé le connaît bien. Ils sont bons amis. Pas plus tard qu'au dernier carnaval, pendant la messe des *quarante-heures,* son fusil, de lui, Marius, ayant éclaté contre le chœur de l'église et brisé quelques carreaux : — Malheureux ! s'était écrié le pasteur, et si j'avais laissé tomber le calice ! — Eh bien, Monsieur le curé, vous l'auriez de nouveau ramassé. — Mais c'eût été un sacrilège ! — Ou il pouvait boire de travers, riposta ma jolie voisine. — J'en passe, de ces riens, mais que faisait valoir la façon drôle de les dire.

Pendant cela, tout en riant à l'unisson de nos campagnardes, qui, au relais, s'étaient accordées à trouver la figure de Marius fière et distinguée, je songeais, en mon par dedans, à sa destinée si différente de celle de sa famille du midi. A ses frères, en train de terminer leurs études, et qui ne soupçonnent même pas son existence. Ils seront bacheliers, licenciés, docteurs? Le bâtard, lui, sait lire et écrire, et sa science se borne-là. Puis, cette sœur, sans doute soigneusement, délicatement élevée... Quant au père, en son poste important, il a peut-être oublié les fredaines de son premier bureau. S'étant montré généreux envers sa défunte chambrière, il a la conscience en repos. Entouré de considération, il sourit à sa femme, à ses enfants légitimes, que seuls il connaît.

Le matin, au grand jour revenu, il s'attarde somnolent, dans un lit douillet, que déjà dès l'aube, son premier né a sauté sur le siège de sa voiture, bu un verre d'eau-de-vie, et, hop! Aglaé! L'ancien receveur se couche, la soirée finie, et encore, et toujours, Marius de faire claquer son fouet, de courir pays, par tous les temps, en toute saison, au carillon des grelots de ses chevaux et de sa jeunesse en fête. Je ne sais si ses messieurs frères sont beaux comme lui, intelligents ou sots. Peut-être Marius gagnerait-il à la comparaison. Fumant pas mal de pipes, vidant pas mal de chopes, déjeunant à trois heures du matin, soupant à minuit, il voit, chaque jour que Dieu donne, les mêmes champs fuir au deux côtés de la même route, et ne porte point au delà ses pensées ni son ambition. Après tout, à défaut d'autre famille, n'a-t-il pas ses onze commères, ses onze filleuls, qui lui composent une famille à son choix? Et, s'il n'a point place à table, entre son père et ses frères, n'est-il pas de tous les festins?

Vraiment, nous étions bien, ainsi serrés tous trois sous la capote, et narguant le froid. Nous faisions, avec le bâtard, une petite société d'amis de la joie.

Cependant la nuit suivait son cours. Les chevaux fumaient, les arbres de la route surgissaient et s'effaçaient l'un après l'autre, comme de longs fantômes. Nous riions. Je crois que nous eussions facilement pris notre parti d'arriver en retard. — Mais, par exemple, quand nous descendîmes enfin de voiture, plus de Marius; il avait disparu en oubliant de nous souhaiter une bonne nuit.

Et mon ami de Bar, qui me plaignait tant d'être obligé de voyager en cette dure saison, par une nuit sans lune.

IV. — Entre nous?

Hier, par un temps splendide, nous avons passé l'après-midi au jardin. Nous étions, le grand-père, plus qu'octogénaire, son fils, sa bru, cinq petits-enfants et moi. Pour mon compte, j'eusse préféré une promenade, mais le grand-père, lui, préférait une causerie assise, à laquelle, d'ailleurs, il ne contribuait que par de courts et rares propos. Ah! comme quatre-vingts ans vous détachent du dehors! Exubérance chez les jeunes; goûts casaniers chez les vieux. Que demandent-ils encore, sinon le repos?

Oui, comme, même de son vivant, on meurt peu à peu, jusque dans le tréfonds de soi-même, et cela, des années avant de mourir tout à fait!... Après cette éclipse d'une vieillesse prolongée, ne semble-t-il pas que l'immortalité, surgissant enfin, comme un soleil qui serait en retard, arrive en retard, elle aussi, et trop tard?... Le roi, entouré de toute sa cour, venant, après des années et des années, décorer un très-vieux capitaine, qui ne se rappellerait plus rien de ses propres campagnes, et se demanderait à qui on en a, et ce qu'on lui veut...

Il est vrai que tous n'y croient point, à l'immortalité de l'âme. Elle paraît, à plusieurs, le comble de l'orgueil humain. Ils disent que l'on se survit en ses seuls enfants, et que c'est déjà bien beau. Quant à ceux qui meurent sans postérité, ils doivent se résigner à mourir tout entiers.

Je songeais, hier, à cette désolante théorie, en observant les relations, si absolument nulles, entre le grand-père et ses petits-enfants. De part et d'autre, Dieu de Dieu! quelle indifférence réciproque, quel abîme d'indifférence et de complet détachement!

Eh bien, merci, d'une telle immortalité, d'une telle survivance! Il en faut, de l'oubli de soi-même, de l'immolation de sa personnalité! (— Et nous en a-t-elle assez coûté, toute la vie durant, d'agitations, de combats!)

Mais, qui donc acceptera de se quitter, de se perdre si tota-

lement soi-même? Et, cette seule survivance en nos enfants, qu'est-ce autre chose que la perspective du néant de notre propre être?

Voyons! entre nous?



V. — Dans les Vosges.

Dans les Vosges, quand meurt quelqu'un, on brûle devant la maison la paille de son lit, en faisant attention de quel côté va la fumée. — C'est de ce côté que s'apprête le prochain départ.

Comme cette coutume, comme cette imagination nous change des païens!

« *Quasi cursores vitæ lampada tradunt.* »

Le flambeau antique s'est changé en un nuage de fumée, pour cette autre naissance, — la mort. La mort allume la mort.

Ce monde-ci est obscur. Mais il y a les splendeurs de la vie éternelle.



VI. — Château à vendre.

Dans le pays, on dit le château des de M..., une famille qui remonte aux Croisades, et dont le dernier représentant, un célibataire, vient de mourir au Tonkin. Mais est-ce bien un château? C'est plutôt une vieille maison spacieuse, entre cour et jardin, recouverte de vieilles ardoises, liserées de mousse, et flanquée d'une vieille tour carrée.

La cour, assez profonde, en face de l'église du village, est

fermée par une grille en bois que longent intérieurement des tilleuls centenaires; à droite et à gauche, les communs, et, au milieu, un tapis vert. De l'herbe, des fleurs poussent entre les interstices du pavé. Des deux côtés du château s'ouvre le jardin, qui continue la cour et, là surtout, les folles herbes montent dru sous une dentelle blanche d'ombellifères. De grands carrés de buis, épais comme des haies, renferment plus de légumes que de fleurs et plus de graminées que de légumes, le tout mêlé fraternellement et paraissant être aussi à l'aise sous les arbres qu'en pleine lumière. Douces au pied, comme du velours, de larges allées herbeuses traversent ce jardin, à la fois rustique et exotique. Un cadran solaire brisé; une butte en branchages desséchés, l'ancienne glacière sans doute; force ciguës, force ombre et grand soleil.

Puis, une nouvelle ligne de vieux tilleuls séparent le jardin d'un assez vaste pré, plein d'arbres fruitiers, rongés de lichens multicolores, et qui, ayant l'expérience d'une longue suite de saisons, donnent encore de bons fruits.

On n'aperçoit aucun mur de clôture; l'œil n'embrasse qu'un horizon restreint de champs verts qui s'élèvent en un demi-cercle, au-dessus duquel on fait en ce moment de curieuses fouilles que je tiens à voir.

L'intérieur du château est mal distribué, au gré de notre confort moderne. D'une grande salle de billard, au premier étage, des corridors sombres, le plafond en vieux chêne bruni, mènent aux chambres, dont presque aucune ne communique avec la voisine et n'est de plain-pied. Il faut, pour y entrer, monter ou descendre une ou même plusieurs marches. *Chambre de Mademoiselle*, *Chambre de Monsieur Roger,* (celui qui est resté au Tonkin,) *Chambre bleue;* chaque pièce a un nom, et vous séduit par son *à part* tout intime, son alcôve sourde, son immense cheminée, où l'on ne devait point ménager le bois, ses fauteuils en tapisserie fanée, de formes antiques, ses vieux tableaux, vieilles gravures et l'unique fenêtre, à meneaux en pierre, ouvrant sur le vert, tranquille jardin. Autour de vieilles glaces, rongées de taches noires, reflétant une pendule d'un style différent pour chaque chambre, pendent des portraits au

crayon, à l'aquarelle, au fusain, portraits naïfs, faits en famille, du frère par sa sœur, de la sœur par son frère, d'une ressemblance probablement lointaine, bien que le crayon, le pinceau se soit visiblement efforcé à anoblir les traits et à rendre des sourires plus distingués.

Tout cela, abandonné aujourd'hui, et vide. Tout cela, ces vieux arbres, cette agreste solitude du jardin, dont le silence n'est interrompu que par le murmure des insectes, ce château, au centre à la fois et loin du village, à deux pas de l'église, dont les tilleuls assourdissent le bruit des cloches, ce château avec son mobilier, tout cela est à vendre. Seuls le fermier avec sa famille en occupent encore le rez-de-chaussée, en attendant l'amateur étranger qui ne vient pas.

Et combien en voyons-nous, en France, de ces vieilles demeures seigneuriales abandonnées, comme ces nids de pies, l'hiver, sur les peupliers défeuillés? L'une après l'autre, les familles d'autrefois s'éteignent et, on dirait, ne sont point remplacées. Le mot de lignée n'aura bientôt plus de sens. De moins en moins les vivants se relient à leurs ancêtres. Chacun naît où il peut et forme, à lui tout seul, sa généalogie. — Est-ce un bien? est-ce un mal?

Après quoi, l'âme un peu rembrunie par cette visite, je me suis rendu à une contrée, appelée *La queue du Loup*, où l'on fait les fouilles, sous une ancienne voie romaine. Les ouvriers viennent d'y mettre à jour plusieurs squelettes et des débris d'armes étranges, qui, assure-t-on, auraient appartenu à des Celtes d'avant J.-C., puisqu'on trouve ces débris au-dessous d'une voie romaine.

Autre ruine, et, ces ossements, combien plus éloquents qu'une maison abandonnée!

..... L'homme, ce passant, n'est assuré que de sa vie précaire du jour d'aujourd'hui, que dis-je! du moment actuel.

Et j'ai fait ce rêve : dans cent ans, dans mille ans, voici qu'on déterre de même mes ossements. Par un prodige, ils se réunissent, tout à coup, en un corps vivant, en mon corps d'aujourd'hui. Alors, ne dût-il revivre qu'une seconde, avant que

ses os se désagrègent et retombent de nouveau en poudre, durant cette seconde unique, aux ouvriers qui seront là, me regardant, dans mille ans, debout comme nous voilà, ô! puissé-je pouvoir dire hardiment alors, et me rendre à moi-même ce témoignage : — Je fus un homme de bien!

VII. — **Prime jeunesse.**

Je viens de relire une série de mes lettres datant du collège.

O la jeunesse! comme l'on sent, dans ces lettres, la vie encore toute neuve, trop neuve, à peine ébauchée! Tel le parfum, primitif, trop violent, de la précoce fleur du bois-joli, en forêt, quand çà et là il y a encore des plaques de neige. Le style en est mal venu, tordu, comme est ridée, fripée, la corolle de ce même bois-joli. — Et pourtant tout réussit à la jeunesse.

D'autre part, si l'on doit le respect à l'enfant, ce n'est pas du respect précisément, mais qu'est-ce alors que nous devons aux adolescents? Ils savent, sans que l'on s'en doute, tout ce dont il est question, à mots couverts, devant eux, et, j'allais dire que c'est comme s'ils ne savaient rien. Le vice a glissé sur eux, ainsi que les larmes, vite séchées, sur les joues du petit enfant. Un moment, j'ai été pris d'une sorte de stupeur, en lisant les assurances d'obéissance docile que je prodiguais à ma sœur-mère, ce vase de pureté, justement dans le temps où je me souviens d'avoir erré, mes premiers errements. Ce n'était pas, peut-être, de l'hypocrisie de ma part, non; c'était, je crois, plutôt de l'inconscience encore. — La jeune fille à la cruche cassée de Greuze, est presque encore vierge.

Quant aux protestations outrées d'amitié, que contiennent ces lettres, à cette débauche de comparaisons empruntées à la nature, mais lues dans les livres, elles font, je trouve, assister

le penseur comme aux premiers jours de la création, en nous, de l'âme et du sentiment. A ces éclosions indécises, dont on eût été fort en peine de trouver en soi-même l'expression, il fallait bien, pour les rendre, recourir aux moules qui avaient déjà servi à d'autres. Car, le moyen de les prendre directement dans la nature, à peine entrevue, incomprise encore. Hélas! huit fois sur dix, n'est-ce pas aussi au moule banal, au moulin banal, qu'on portera ses premières sensations?

Comme les fleurs avant-courrières du printemps s'ouvrent sous les giboulées de Mars, nos premières fleurs d'âme s'entr'ouvrent au milieu d'éléments ennemis.

Est-ce là le plan du Créateur?

Mais, si l'expression, le vêtement des premiers nobles sentiments était difficile à trouver; s'il a fallu l'aller quérir à la friperie, — comme, à son arrivée au régiment, le conscrit endosse un uniforme qu'ont déjà porté ses anciens, — j'admire, en revanche, l'heureuse intrépidité avec laquelle l'adolescent entre en relations avec ses semblables. Comme il devine d'instinct et sait choisir ses premiers amis! Les premiers liens qu'il noue, comme ils sont forts et solides! Se réunir deux, plusieurs en un seul, rien ne lui est plus facile. Plus tard, au contraire, aux approches de la vieillesse, combien cela deviendra difficile, quand pourtant, formés depuis tant d'années, ces liens devraient être consolidés par l'habitude, soudés ensemble par une longue vie commune, et qui se relâchent alors si aisément, puis, une fois relâchés, que de peines pour les renouer, quand encore on s'en soucie!

O Jeunesse, si tu avais conscience de ton bonheur!

Et d'où vient cette vigoureuse, alerte mise en action de nos premiers sentiments, à peine démêlés, encore vagissants? On ne sait pas les formuler, on en parle comme un aveugle des couleurs; cependant on les fait agir, ils sont vivants, et l'on s'en tire comme un homme qui aurait l'expérience. Cela ne tendrait-il pas à prouver qu'il n'est pas besoin, dans la pratique de la vie, d'avoir tant de clarté; qu'à l'homme de bonne volonté, l'aube suffit?

Encore une fois, je voudrais démêler d'où vient que l'ado-

lescent est moins emprunté dans ses relations avec les autres, que dans la connaissance et l'expression de ses propres sentiments, de lui-même. L'action ne doit pas pouvoir précéder la pensée, et pourtant il semble que la pensée est moins la cause qu'une conséquence de l'action.....

VIII. — Les petites vies.

Quelle admirable chose, toutes ces petites vies que Dieu a placées au bas échelon de la création, comme pour nous insinuer plus de confiance, plus d'amour!

L'alouette chantante au haut des airs; le rossignol qui chante durant les nuits de printemps; l'hirondelle qui chante en bâtissant sa petite maison arrondie, à l'angle de nos fenêtres; le grillon qui chante au fond de l'âtre échauffé; la cigale, grillon des champs; le coléoptère pourpre qui chante au fond de la corolle du lys, et le pauvre crapaud, avec son unique note, mais si douce. L'abeille bourdonnante qui porte dans un creux d'arbre de quoi faire son miel, pendant que la silencieuse fourmi bâtit, à fleur de terre, ses cités souterraines, et que la silencieuse araignée file sa fine toile et la suspend aux branches d'un rosier. Le lézard, ami des murs ensoleillés, et l'anémone de mer, amie de l'eau. La pelouse de mer qui pointe hors de son frêle cornet de poudre de sable son diadème d'or; l'éphémère aux yeux d'or; la chrysalide d'or, qui s'attache au mur par un fil. La chenille qui s'ensevelit elle-même en un cocon soyeux, puis ressuscite métamorphosée, avec des ailes; les papillons voltigeants; le sphynx des nuits, aux ailes nacrées, voltigeant; le ver luisant qui promène sa lanterne le long des fossés; le petit escargot qui voyage avec sa maison en spirale, peinte; l'écureuil qui saute de branche en branche; la taupe, ce mineur errant; la libellule qui frissonne au-dessus des ruisseaux; la marmotte endormie sous la neige; le mille-pattes qui passe sa

vie sous une pierre; le ver qui naît, vit et meurt dans le cercueil, à cinq pieds sous terre...

« *Nullus enim locus sine genio est.* »

IX. — Deux impressions.

Deux impressions me sont revenues pendant que je lisais, (car on ne saurait lire sans penser encore à autre chose, tant la pensée tient difficilement en place.) Deux impressions qui ne se ressemblent guère.

Celle-ci, de Nice, au matin d'une fin de carnaval. Un groupe, non pas de masques, ils avaient le visage découvert, mais de jeunes hommes travestis, se formait en demi-cercle, devant un somptueux hôtel du boulevard Dubouchage. Je revois leurs figures fatiguées, le teint d'un pâle doré, de fines moustaches brunes et ces yeux noirs qui troublent le cœur des femmes. Ils étaient vêtus de légers tissus de nuances claires, du bleu, du blanc, du rose, la coupe en rappelant le moyen-âge, coiffés de chapeaux de feutre à plumes, coquettement inclinés, et le cou, très-dégagé, du même teint que la figure, sortant d'amples collerettes en tulle multicolore. S'accompagnant de guitares, de mandolines, ils chantaient en chœur de romanesques chansons d'amour. J'entends encore les fredons de leurs instruments, leurs voix chaudes et sensuelles. Quelque Almaviva, je pense, faisait les frais de ce concert matinal. — Pour décor, le ciel de Nice, d'un bleu si profond et si pur; des eucalyptus, des palmiers, détachant leur vive verdure sur l'hôtel ensoleillé.

Et, tout en regardant, en écoutant, je sentais je ne sais quel ennui subtil s'élever au fond de moi-même. C'est donc là, me disais-je, le *nec plus ultra* de leur nature et de leur félicité !

L'autre impression m'a reporté dans la Haute-Marne, à Aubepierre, un village perdu, que domine une vieille église où l'on n'arrive que par un raide escalier, taillé dans le roc. J'étais

entré dans cette église et j'examinais un autel latéral où se trouve un curieux bas-relief antique, représentant un martyre, quand je m'aperçus que je n'étais pas seul. Un très-vieux paysan, en blouse, se trouvait là, agenouillé dans un banc, et, les yeux fixés sur l'autel, priait en remuant les lèvres. Son panier, qui laissait entrevoir un morceau de pain bis, posé à terre, contre le banc.

J'ai souvent, depuis, pensé à cet humble croyant que j'étais venu troubler dans sa prière. Que demandait-il à Dieu? Quelle idée s'en faisait-il? Par quoi avait-il passé depuis qu'il était au monde? De quelle espérance immense se nourrissait-il, en attendant de manger son pain bis?... Il y a des années de cela, et des années qu'il est mort et sous terre.

Illusion pour illusion, j'aime mieux celle de ce vieillard ignorant que celle, au patchouli, de ces chanteurs, presque déguisés en femmes, mais qui avaient oublié de déguiser leur fatigue d'ennui.



X. — Un couple d'alouettes.

..... Le ciel était d'une douceur fondante; çà et là des amoncellements de nuages blancs et soyeux, séparés par de profondes crevasses d'un bleu intense, presque noir.

Deux alouettes se faisaient la cour. Elles tournoyaient ensemble ainsi que des papillons, parfois s'enlaçaient, entrechoquant leurs ailes avec un bruit de castagnettes d'ivoire, montaient, descendaient jusque rez terre, se fuyaient, se retrouvaient de nouveau, ne se séparaient un instant que pour avoir le plaisir de se rejoindre encore. C'était une image adorable des premières ivresses de l'amour. Enfin, fatiguées, pensai-je, elles se laissèrent couler ensemble derrière un sillon, à quelques pas de moi. J'attendis un moment et j'allais continuer mon chemin, quand l'une des alouettes, *lui*, bien certainement, s'éleva seule, décrivit des circuits toujours ascendants, en en-

tonnant un chant nuptial. Arrivée à une grande hauteur elle s'arrêta et, droit au-dessus du sillon où sa compagne était restée, elle épuisa la joie, l'orgueil de son triomphe et, sans doute aussi, le témoignage de sa gratitude envers l'alouette d'en-bas qui l'écoutait, envers le principe de l'amour créateur, en haut, qui venait de la pénétrer et qui la possédait toute entière.....

XI. — A l'Auberge.

Avril. — Quelle mauvaise nuit je viens de passer dans cette petite chambre si nue, au rez-de-chaussée, la fenêtre donnant sur la campagne. Le verre d'eau que j'ai bu avant de me coucher? L'eau est vivante; la moindre goutte en est peuplée comme une place publique, un jour de fête, et tous ces animalcules ont bien pu m'angoisser. L'esprit hanté d'un songe assassin, je m'étais levé, au milieu de la nuit, et j'avais ouvert ma fenêtre : les prés voilés de brumes assoupies; la forêt, d'un sombre; des hurlements de chiens; un souffle haletant d'une lointaine locomotive. La lune voyait tout, écoutait, impassible...

En ce moment, une femme, là-bas, pliée en deux, erre dans le pré; on dirait une chercheuse de simples, quelque sorcière. Un moulin à vent, ses quatre ailes immobiles. Des coqs chantent. Mais le vent tourmente mes volets. L'enfant Printemps, à travers ses mille bourgeons qui gonflent, s'est mal levé ce matin. Et moi aussi je me suis mal levé. Je ne prise et ne connais guère le confort. Pourtant que de choses je changerais dans cette chambre! Je commencerais par faire fixer les volets, qui viennent encore de claquer, m'ayant plongé dans une brusque nuit. Puis, les chaises qui toutes grincent; ma cuvette fêlée qui ne retient pas l'eau. En revanche, nous avons, à la maison, un délicieux moutard, Gaston. Je trouve les contrastes plus saisissants à la campagne qu'en ville : ce joli enfant de quatre ans et cet intérieur misérable.

Mais je ne puis écrire. Cette mauvaise nuit et le vent qu'il fait m'ont démonté.

Notons seulement ma rencontre d'hier. Une fillette de cinq ans, malade d'une toux persistante, et qui fait cr, cr, à tout moment. Ses yeux sont un peu égarés, le front brûlant, le pouls très-rapide. Le père la tenait dans ses bras, d'un air de tant vouloir la soulager.

C'est une petite jumelle, l'autre, une fillette aussi. Les deux sont venues au monde bien chétives, la malade d'aujourd'hui ayant d'abord pris pour elle le plus de santé. On craignait pour sa sœur. Puis les choses ont tourné, et celle-ci maintenant se porte bien. A l'appel de ses parents elle accourut sautillante. — Un enfant sain à côté d'un enfant malade, c'est une fleur fraîche et bien venue sur le même pied qu'une autre, manquée. Le voisinage n'ôte rien à la luxuriance de la première. L'enfance ne connaît point la pitié; ni la nature n'a l'air de la connaître, elle pourtant qui sait se montrer si tendrement maternelle.

La mère des petites se répandait en trop de protestations : elle donnerait la *moitié* de sa fortune pour ravoir la santé de la malade. Le père, lui, ne parlait pas. Mais quand l'enfant faisait cr, cr, et se haussait sur la poitrine de son papa jusqu'à ses joues, on pouvait lire, sur la figure de ce dernier, une intense douleur concentrée, touchante par le sentiment de son impuissance. Ne s'être dédoublé que pour souffrir en deux, et cette existence, sortie de lui, tant tourmentée en ce petit corps qu'il nourrissait, depuis cinq ans, des meilleurs morceaux de son assiette, et cette torture ne devant finir qu'à la mort de l'enfant! Il sait qu'elle ne peut pas vivre; — le médecin l'a condamnée, — que le cercueil est le seul berceau où elle dormira tranquille. Ce dernier jour, que l'unique cloche des petits enfants marquera, il l'attend avec effroi, tout en l'appelant de ses vœux. Ce sont de bonnes gens, leur union était assortie; même âge, tous deux, et une maison, à lui appartenant, qui les attendait. Ils s'y sont installés, pleins d'espérance...

Mais, voilà les cloches qui carillonnent le *Bon roi Dagobert*, pour un nouveau baptême. Comme le souvenir est chose flat-

teuse ! Cet irrévérencieux couplet de nos pères, nos chastes cloches le chantent à leur tour, et, grâce à elles, ce n'est plus qu'un fredon de bonne humeur gauloise.

XII. — Brutalités de la nature.

Nous desséchons depuis trois jours. A-t-on jamais eu, à Bar, une telle chaleur au mois de Mai. Peut-être gèlerons-nous en Juin. En attendant, quel maître soleil ! Mais, pas d'eau. Excepté en forêt, les arbres, le long des routes, attendent encore leurs feuilles, et rien ne lève aux champs, faute d'humidité. C'est une désolation de sécheresse. A comparer avec les gelées de ces temps derniers, et l'ample neige de Pâques. Tout de même les procédés de la nature sont souvent brutaux. Que fait donc la Providence ?

Comme, dans le tréfonds de moi-même, j'inclinerais à penser qu'autour de nous tout est symbole, je me demande si ces brutalités des saisons, ces brusques gelées, quand tout renaît, ces brusques alternatives de froid et de chaud, ces sécheresses ou ces pluies à contre-temps ne viendraient point à l'appui de ce que toutes les religions affirment, au sujet de l'inexorable justice divine finale, que nous nous refusons à admettre. Un enfer, comment, il y aurait un enfer éternel, en regard de l'éternel Amour?

Cependant, pourquoi Dieu n'agirait-il pas vis-à-vis de nous comme nous voyons qu'il fait avec la pauvre nature, et ne serait-ce pas pour nous avertir qu'il la houspille aussi durement?



XIII. — L'Enfer.

Enlevez-moi à moi-même, dirait volontiers la pauvre madame X..., âgée déjà, valétudinaire, fatiguée de la vie et ne supportant point la solitude. Pourtant, l'autre jour, quand elle s'est crue touchée par l'influenza, quelles alarmes, quelle terreur! Elle avait cet air d'entendre la mort monter son escalier.

Hier, l'ayant trouvée toute rassérénée, au milieu d'une réunion, je fis la réflexion combien il est singulier et contradictoire de tant redouter la mort, dans la situation et avec les idées surtout de madame X..., qui ne peut croire à la vie future. Quand elle souffre, la pauvre, il lui faut quelqu'un à qui se plaindre; quand ses douleurs l'ont momentanément quittée, elle ne fuit rien tant qu'elle-même, sa propre société, et elle a encore besoin de compagnie. Elle est convaincue, ou croit l'être, que la mort, c'est l'anéantissement final. — Mais alors, Madame, pourquoi récriminer contre elle? Ne devriez-vous pas plutôt vous réjouir à la pensée de vous séparer bientôt de cet hôte importun, de ce vous-même, ou souffrant, ou ennuyé, qui toujours vous pèse? Rejeter un poids trop lourd, n'est-ce pas un soulagement et une joie?

Cette vieille dame, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde, à part l'infime exception de ceux qui sortent volontairement de la vie. Le plaisir de vivre hors de soi-même, en autrui, l'emporterait-il donc sur notre ennui propre? Mais, faites attention qu'on ne se quitte pas soi-même en société; au contraire, on y fait contribuer les autres à sa satisfaction personnelle. Seul, on se fuit; à plusieurs, on se supporte et on s'aime. Reste donc toujours un *moi* qui vaut la peine de vivre, et c'est ce moi qui ne redoute rien tant que de mourir.

En admettant, après la mort, l'idée du néant, — dans lequel nous étions plongés de toute l'éternité passée, d'où nous avons surgi hier seulement, et avertis d'abord de l'inéluctable nécessité de nous y replonger bientôt de nouveau, à tout jamais, — si désolante que soit cette perspective, il semble naturel cepen-

dant qu'elle doive nous paraître, ou indifférente, ou même consolante, comme au soir d'une longue journée, pleine d'agitations, on s'allonge volontiers dans son lit pour enfin dormir.

Qu'est-ce donc qui nous fait redouter ce sommeil réparateur, et sursauter à son approche? En quoi, rentrer dans l'élément natal peut-il paraître chose si terrible? Après un rapide happement d'air, à la surface de la mer, le poisson s'y renfonce avec délice. Pourquoi tiendrait-il à cet air extérieur, qu'il ne peut respirer qu'une seconde!

D'autres l'ont déjà dit. Au fond de cette crainte de la mort, qui angoisse toute l'humanité, croyants et non croyants, il ne peut y avoir, en dernière analyse, que l'obscur instinct d'une survivance peut-être malheureuse, par notre faute; la secrète terreur d'être appelé en jugement, et, derrière le prononcé de ce jugement, ce quelque chose, qui sait? qu'on a entendu nommer — l'Enfer.

Car il faut en arriver là, si fort que ce mot — Enfer, — le plus épouvantable dans toutes les langues de l'humanité, étonne et heurte même notre raison. Tout à coup, après que tant de fois, dans le cours de la vie, nous lui avons opposé une dédaigneuse fin de non-recevoir, tout à coup il s'est dressé dans notre esprit, comme au crépuscule, à de certains matins sinistres, on distingue vaguement la guillotine... Ce n'est pas, soit, l'Enfer tel qu'on nous le dépeint; il n'est point ceci ou cela; mais qui nous assure qu'il n'y en a pas l'équivalent?

Fais le brave tant que tu voudras; il est des heures où ce jugement possible te hante, et, derrière ce jugement?... Car, qui de nous ne se sent pas plus ou moins coupable!

Parbleu! disent-ils, c'est la religion qui nous vaut ces lugubres sornettes, ce cauchemar des niais. Supprimons la religion. Supprimons Dieu.

Seulement, voilà! c'est que ce n'est pas facile.

XIV. — A six mois.

Je regardais mon maître d'hôtel qui promenait, au-dessous de ma fenêtre, son enfant dans ses bras. Il cherchait à me montrer à lui, s'épuisant en gestes, en appels. Ce fut en vain. De mon côté, j'appelle, je siffle, je fais du bruit. Une seule fois, l'enfant, qui a six mois, éleva les yeux de mon côté, mais sans avoir l'air de me voir. Bref, il ne comprit rien à ce qu'on lu voulait.

Le moment d'après j'aperçus un petit chat, vieux d'un mois. — Pst! Pst! — Il dressa ses oreilles d'abord, pointa sa frimousse vers ma fenêtre, et me contempla tout intelligemment.

A deux ans.

Je coupais le bout des tiges d'un bouquet, à ma fenêtre, au deuxième étage, quand je vis passer devant notre porte un enfant de deux ans, qui s'était aventuré, tout seul, assez loin de la maison paternelle. Encouragé par son petit air intrépide je laissai tomber devant lui quelques tiges. Il leva les yeux vers moi, dévisagea ma figure étrangère, que je m'efforçai de rendre souriante, puis continua ses menus pas, en roulant cet événement dans les limbes de sa pensée. Mais mon apparition et cette chute de tiges lui avaient produit une impression sinistre. Il s'arrêta court et se mit à crier de tous ses poumons.

Cet enfant, c'est l'homme, et moi, de cette fenêtre élevée, j'étais, pour lui, la mort. J'ai souri de l'alarme de l'enfant, et la mort sourit de notre alarme.



XV. — L'Ordonnance.

Mai. — Cinq heures du matin. La rue de la Rochelle, encore muette et déserte, avec ses arbres d'un vert cru, dont les feuilles se meuvent très-doucement, comme on respire quand on dort. Toutes les persiennes closes. Le gris des maisons, le gris de la rue, le gris du ciel. Cet ensemble laisse une impression étrange. Ah! vive le mouvement, vive le passant! Cependant, sans que je l'aie vu ni entendu venir, voici l'Ordonnance du commandant, mon vis-à-vis, debout près du cheval de son chef. Immobiles, l'homme et la bête, entre deux ormes, contre le trottoir, ils attendent, sous l'orme, on peut le dire, car ils attendent longtemps. Les persiennes d'en face ne bougent pas.

Tout de même un splendide domestique, ce fantassin, je ne le vois que de dos, mais il est bien campé, a juste la taille qui sied, les épaules droites, et il est astiqué, propre à réjouir l'œil. Le noir de la tunique, avec ses quatre boutons de cuivre reluisant aux poches; le rouge-garance du pantalon, des épaulettes, du képi, et le col d'un jaune vif vous font une belle image d'Epinal, sur le fond du cheval alezan, au poil bien lustré, la selle de couleur plus claire, et plus claire encore la sangle qui passe sous le ventre de la bête

Longtemps, ils attendent patiemment, l'Ordonnance et le cheval. Pour se distraire l'un l'autre, le soldat promène une main caressante sur les flancs satinés de l'animal qui, de temps en temps, tourne vers lui son long museau rose, comme pour le remercier, ou lime familièrement son sabot sur le pavé.

Et les persiennes du commandant, toujours closes. Je songe avec ennui qu'il est peut-être encore couché. Puis, la solitude d'alentour donnant de l'importance au soldat, je me demande à quoi il pense, de quelle province il est originaire, et ce qu'il fera, une fois quitte du service. Tiendra-t-il la charrue ou l'outil de l'ouvrier? A-t-il quelque part une payse dont il rêve, qui rêve de lui, avec laquelle il se mariera, tous d'eux, d'ici là, comptant les jours? Si, en ce moment, elle le voyait, tel que je

le vois, comme il lui paraîtrait à son avantage, et quel doux émoi il lui causerait!

Mais vraiment, l'Ordonnance et le cheval suffisent à animer la rue endormie et silencieuse; ils l'éclairent. — Quel motif d'aquarelle!



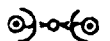
XVI. — **Où est le bonheur?**

Non, le bonheur n'est pas hors de nous; il est en nous.

Depuis une de mes chambres on a la vue la plus romantique de la Ville-Haute, surtout le matin, au soleil levant. — En bas, roussies par l'automne, les cimes des arbres du Parc, un platane faisant pleuvoir ses louis d'or entre des pyramides de sapins verts. Puis un vide bleuté, qui donne du lointain. En haut, à droite, une ligne de toits d'un brun grisâtre; à gauche, la masse des arbres du Pâquis, contre un entassement irrégulier de pans de maisons, à pic sur le vallon de Polval, et qui sont d'un blanc chaud, où quelques vitres scintillent. Au milieu, le clocher-minaret de Saint-Etienne.

Une de ces vues, qui vous haussent l'âme, mais en la pénétrant de moins d'admiration que de mélancolie.

Non, le bonheur n'est pas hors de nous; il est en nous, — ou il n'est pas.



XVII. — **Chemin de Savonnières.**

En ce mois de mai, c'est un agréable passe-temps d'aller et de venir, avec un livre, le long du chemin de Savonnières, bordé de haies vives. Avec un bon livre, je trouve, on se promène à deux. On regarde puis on lit. C'est ce que ne supporte point mon ami A... Il estime que lire en marchant et regarder

se nuisent réciproquement, et qu'on ne fait bien ni l'un ni l'autre. Quant à moi, les idées qu'éveille ma lecture vagabondent par le paysage, sans cesser d'être nettes, et me le font valoir d'autant. Puis, le paysage repose du livre, qui repose de la nature, tous deux gardant ainsi leur prime fraîcheur, comme la fleur du fruit.

A droite, en allant à Savonnières, un long coteau de jardins montants, d'arbres fruitiers en fleur, de vignes qui s'élèvent jusqu'à un boqueteau, jusqu'à des sapins profilant leurs cimes, d'un vert intense, sur le vide du ciel bleu. Des jardins encore, à gauche, de larges pans de prairies, des peupliers, entre le parc de Salvange et celui du petit village de Savonnières. En face, les premières maisons, d'apparence bien rustique, d'où émerge à peine un vieux clocher gris, qui se termine brusquement en pointe. Tout ce vert, ce ton clair des maisons, sans transition brusque pour l'œil, donnent une impression de quiétude. Quand passe une fillette, on peut s'imaginer qu'elle va voir sa mère-grand; l'on songe au Chaperon rouge. Le long du coteau, des hommes, en bras de chemise, le pantalon serré à la taille par des ceintures de couleur fanée, sont en train de piocher la vigne en pente, et, pliés en deux, ils semblent lui parler bas et écouter ses réponses. Assise sur un tertre gazonneux, au bord du chemin, et occupée à quelque menue besogne, une paysanne échange avec le passant de courts propos. Après quelques allées et venues nous sommes, elle et moi, quasi de vieilles connaissances. Enfin, par delà le clocher, et rasant presque les toits, une unique, mince bande de nuage sombre, immobile, mais nullement inquiétant. Le rossignol défilait ses roulades auxquelles, de l'autre côté de la haie, depuis une pièce d'eau dormante, les grenouilles prêtaient une base doucement monotone. Paysage et musique s'accordaient.

Et je revenais, le long de l'Ornain, où l'eau commence déjà à manquer, et que l'on pourrait traverser à gué, quand, debout, le dos appuyé contre un tronc de platane, j'aperçus un enfant de cinq ans, pensai-je, bien qu'il en eût huit, misérablement vêtu, le minois tout gentil et intelligent, qui pleurait seul à chaudes larmes. Il ne me fut point facile de savoir le motif de

son grand chagrin, qu'augmenta encore l'intérêt qu'il m'y voyait prendre. Il hoquetait au lieu de répondre. Je finis cependant par comprendre qu'il cherchait sa maman et croyait l'avoir à tout jamais perdue. On ne l'avait point battu, non, mais où était sa maman? Et une nouvelle pluie de grosses, claires larmes ruissela, comme des perles, de ses joues jusqu'à terre. Je le rassurai de mon mieux, lui donnai deux sous, qu'il enfonça tout de même prestement dans une poche de sa culotte trop large, et, continuant mon chemin, je songeai au contraste de ce chagrin d'enfant solitaire et de cette tiède matinée, à l'infini bonheur aussi que devait éprouver la mère en regardant ce bon petit être qui ne pouvait encore se passer d'elle.

Oui, que d'infinis bonheurs sous le soleil! Mais, malheur! Quantité de ceux à qui ils échoient ne les apprécient guère, ou l'habitude en émousse tout le charme. Ce sont les déshérités qui savent presque seuls les sentir. Bonheur incompris, gâché, au deçà, bonheur tourné en impuissants désirs, en souffrance, au delà. Ou il passe inaperçu, ou il échappe à notre prise. Et c'est toujours et partout ainsi, en cette vie sous le soleil. — Et ce serait là tout ce que peut donner l'univers, le Cosmos (le Beau?)

Mais, tais-toi. Réfléchis plutôt à ce remuement douloureux produit en nous par la simple vue d'un enfant qui pleure. As-tu jamais mieux compris, plus profondément, que les autres c'est encore, c'est toujours nous-mêmes? Rappelle-toi, et médite ces paroles de Jésus : *En ce jour-là vous connaîtrez que je suis en mon Père, que vous êtes en moi... C'est ici mon commandement : aimez-vous les uns les autres.*

C'est là qu'est le bonheur.

XVIII. — **A la mémoire de ma sœur.**

J'ai retrouvé, dans les papiers de ma sœur, ces vers que je lui avais envoyés, de Grancey, en 1857 :

C'était jeudi d'avril. Un rayon de soleil,
Sur mon lit scintillant, attendait mon réveil.
La porte doucement s'ouvrit : — Bonjour, Camille?
Quoi, tu dormais encor! — Jamais sœur plus gentille
N'a réveillé son frère. Elle ajouta : — Congé,
Pour toute la journée! O quel ciel! J'ai songé
A fêter le printemps. En voilà, des violettes,
Une jonquille d'or et force pâquerettes!
Quels parfums, mon enfant! Quelles vives couleurs!
C'est le bon Dieu, tu sais, qui peint toutes ces fleurs.
Je reviens du jardin. Vois, elles sont humides.
Dans la jonquille d'or, vois ces perles liquides.
— Puis elle m'embrassa, mit les fleurs sur mon lit,
Chercha blanche chemise et blouse fraîche, et dit :
— Les bas de laine, adieu! Mais chaussettes nouvelles,
En coton tout léger. Tes pieds auront des ailes.
Et, vite, lève-toi. Déjeunons au jardin;
Je porterai le lait, tu porteras le pain.

Comment, après vingt ans, il me souvient encore
De ce jeudi d'avril, dont ma sœur fut l'aurore!

***

Quatre tableaux très grands, l'orgueil de la maison,
Des sujets de l'Empire, ornaient notre salon,
Séjour mystérieux où nous n'entrions guère.
Les nettoyant un jour, Thérèse brise un verre.
Que faire pour cacher un malheur aussi grand!
Ce verre coûtait bien cent sous! moi, pauvre enfant,
Je descendis tout droit et je dis à mon père :
— D'un tableau du salon j'ai brisé le grand verre.

***

Au milieu des rubans, gants, chiffons, toutes choses
Si chères à Thérèse, un flacon d'eau de roses,
Malgré sa cire rouge et son sac de velours,
Exhalait un parfum enivrant. Tous les jours
Je lorgnais ce tiroir, hélas! toujours sous clef,
Tant ma sœur redoutait petit frère et son nez.
Mais quoi! tout vient à point lorsque l'on sait attendre.
A force de lorgner, flacon se laissa prendre.
Voilà mon flacon pris. Comme les parvenus,
J'abusai; mon mouchoir fut trempé tant et plus.
Or ceci se passait un jour de catéchisme.
Le curé, hors l'encens, détestait comme un schisme
Les voluptés du nez. C'était jouer malheur.
Vraiment jamais le vol ne profite au voleur.
Donc, debout devant moi, le curé faisait dire
A chacun la leçon. J'étais bien loin de rire.
Ses narines, sans cesse en soupçon, s'irritaient;
Incertaines d'abord, elles cherchaient, grondaient.
Devant moi, c'en est fait! le voilà qui s'arrête :
— Hé! qu'est-ce que je sens qui me casse la tête,
Fit-il en me toisant, — des essences, des fleurs?
Porte, dix bancs plus loin, tes maudites odeurs.

***

La jacinthe a des fleurs et des boutons ensemble;
Les pinsons premiers-nés ont des plumes, quand tremble
Encore au fond du nid un plus jeune pinson.
Mes aînés, presque tous, manquaient à la maison.
L'automne, par la main, les ramenait. Vacances,
Résonnante saison, jours de réjouissances!
Deux frères, une sœur vite accouraient au nid.
La ruche bourdonnait. J'étais le plus petit.
Familier des vergers, des jardins du village,
Devant ces citadins je me sentais sauvage,
Pendant deux jours au moins, et je leur disais — vous,
Tant la ville avait mis de distance entre nous!
. . . .

XIX. — Les Avoines.

(Souvenir de la Haute-Marne.)

19 Août. — Ce jour marquera parmi mes jours. Il pleut, il tonne. Ma chambre d'auberge est à moitié inondée. A chaque instant des éclairs démasquent, illuminent le village entier; on compterait presque les rais de la pluie qui ruisselle en cordons d'améthyste et de topaze; puis, brusquement, tout est rentré dans un noir opaque. La pauvre fille paralysée, qui demeure à côté du bureau, souffrant plus que d'habitude, me le disait bien, à midi, qu'un orage était en l'air. Mais cette pluie est la bien venue pour les champs. Partout la terre altérée s'entr'ouvrait, comme haletante. Par ses mille gerçures béantes, elle avait l'air de crier aux nuages pour leur demander de l'eau. Les nuages l'ont redit à l'électricité, et il pleut enfin.

Après quelle radieuse matinée!

Je me promenais, non loin de Rimaucourt. Le ciel était tout entier couvert, et l'on ne pouvait deviner la place du soleil. L'air était tiède sans mollesse, d'une douce chaleur nourrissante. Une température d'âme autant que de corps. Il me semblait errer à l'aventure dans les plaines paradisiaques, avant la chute de l'homme, et alors que l'homme n'avait pas encore cessé d'être en intime communion avec Dieu. Le village haut perché de Vignes, le clocher d'Andelot, les dernières maisons de Rimaucourt, et, derrière moi, tout au loin, Chalvraines, étaient comme peints au lavis : une immense gamme de nuances rose, lilas, gris-perle. Au delà de Rimaucourt, deux mamelons, d'une verdure exquise, profilaient leurs contours ondulés sur un ciel assoupi. A gauche de la route, une plaine accidentée, entassements de roches, tertres buissonneux, découpés finement, puis un fond de forêt; à ma droite, à quelque distance, des coteaux arrondis de vignes, au vert jeune, phosphorescent, qui se prolongeaient jusqu'à une deuxième forêt, plus haute, et fermant l'horizon.

Près du village, des champs de haricots grimpant autour des perches, d'oignons aux longues tiges, de salades, pour la semence, de pommes de terre, de chanvre déjà coupé, dont les brins, rassemblés en faisceaux, formaient de légères petites tentes à jour, au travers desquelles l'air et la lumière pouvaient librement circuler. Il me semblait être revenu à ma petite enfance, quand j'allais à l'école, le long des jardins de *chez nous*.

De chaque côté des champs potagers, une large bande de prés où pâturaient des troupeaux de vaches. Je me trompe, elles ne pâturaient point, car presque toutes, le poitrail redressé, prenaient, comme moi, leur part de cette matinée tombée du ciel. Avec leur sage physionomie habituelle elles paraissaient ruminer de douces souvenances; elles me faisaient songer au temps des métamorphoses de la mythologie, à la bonne vache qui avait nom Io. Enfin, au delà des prés verts, jusqu'à la forêt, jusqu'aux coteaux de vignes, à perte de vue, ce n'était plus que champs d'avoine, peuplés de groupes de moissonneurs.

Armé d'une faux-râteau, à longs crochets recourbés, l'homme fauchait l'*aveine*, et, l'enlevant de terre d'un geste agile, la secouait dans les bras tendus de sa femme, ou d'un garçonnet demi-penché pour la recevoir. On sentait comme une précaution, une sollicitude maternelle dans le mouvement du faucheur, puis de la femme ou de l'enfant, qui attendait qu'il eût quelques poignées avant de les déposer de nouveau doucement à terre. Et peu à peu chaque couple avançait et la ligne des javelles s'allongeait d'autant derrière eux. Les champs déjà fauchés étaient d'un jaune bruni, mordoré.

Mais ce qui ravit mes yeux plus que je ne saurais dire, m'inonda d'une sorte de volupté, ce furent la couleur, les reflets, l'embrasement intérieur des tapis d'avoine non encore coupés, et de cette quantité d'épis des javelles. Non, jamais plus une telle couleur ne me réjouira. Les prés verts, les vignes lustrées, les sombres masses des forêts, à quelles plaines d'un or pâlissant et intense à la fois, à quelle clarté, tout ensemble joyeuse et mélancolique, à quelles nuances divines ils servaient, ce matin, de cadre! Non, nulle part ailleurs,

dans l'univers, on ne doit pouvoir rien voir de plus beau. O planète bénie ! L'homme, la femme, l'enfant se présentant l'un à l'autre une glorieuse moisson. Lui, il tendait l'avoine blonde, ainsi qu'un nouveau-né, et, elle, la déposait comme dans un berceau..... O ce ciel couvert, cet air doux, ces villages roses, ces tapis, ces pans de différents verts, puis cette plaine d'avoine mûre que l'homme s'en allait fauchant ! Comme, ce matin, la terre le récompensait de ses travaux, et comme elle était, ce matin, sa servante et son amie ! La terre offrait, l'homme prenait, la femme confiait de nouveau à la terre..... Puis, dans les espaces fauchés, toutes ces poignées de javelles dessinant des lignes droites, des triangles, des carrés, un tissu des dieux. — Quel tableau d'une scène d'été !



XX. — **Le mendiant.**

J'observe notre mendiant attitré de la Rochelle. Le voilà, entre ses deux bâtons, appuyé contre un mur, d'où il guette et jauge les passants. De la façon dont je le vois il ne ressort qu'à peine d'un des montants de ma fenêtre, et, selon son air et son geste, il m'est facile de deviner l'importance de ceux qui vont surgir. Plus ou moins machinalement, mais toujours à bon escient, il porte la main vers son bonnet. Un demi-mouvement pour les petits bourgeois. Pour des ouvriers, de simples soldats, rien. — *Do ut des.*

Eh ! tous, tant que nous sommes, agissons-nous autrement? A qui s'adresse notre considération?... O vous qui sortez de votre maison, sachez bien, qu'une fois dans la rue, vous vous êtes dédoublés et que l'on ne salue que celui de vos deux *moi* qui rend des services, qui pose celui qui salue, qui donne aux quêtes, qui peut devenir un client... — Quant à votre autre *moi*, le non donnant, personne au monde, excepté vous seul, ne s'en soucie.

XXI. — **A la Trésorerie.**

Ce matin, à la Trésorerie, j'ai remarqué un pensionnaire de l'État, vieux, maigre, chétif, le dos voûté. En attendant son tour d'approcher du guichet pour y toucher sa modeste pension, il est reconnu par un des commis qui, de l'autre côté du grillage, tout en continuant d'écrire, lui demande, avec un semblant d'intérêt, comment il va. Et, flatté, le bonhomme de se plaindre que ça va de moins en moins, qu'il est au bout de son rouleau, qu'il ira bientôt toucher son dernier terme de pension à Sainte-Marguerite, au cimetière. Mais déjà le commis ne l'écoutait plus, avait son travail en tête, et le pauvre se tut.

A-t-il fait réflexion au peu d'intérêt réel que prenait sa connaissance à ce qu'il fût, ou non, au bout de son rouleau, et à l'étrangeté d'une telle indifférence alors qu'il s'agissait, pour lui, d'être ou de n'être plus en vie?...

Et voilà donc tout ce que l'on obtient, au plus un mot banal, de son prochain qu'il faut, et qui doit vous aimer comme soi-même! Le brûlant amour! Eh! Qu'est-ce que ça lui fait, à votre prochain, que vous mouriez bientôt, — à moins qu'il soit votre héritier? Dites-lui que vous avez vu, ce matin, un lièvre traverser votre chemin, ça l'intéressera davantage.



XXII. — **L'Internationale.**

Hier, fête de l'Ascension, j'arrivai au hameau de Vraincourt, tout le monde étant à la messe. Un petit cimetière autour d'une petite chapelle et, dans cette chapelle, un double groupe d'hommes et de femmes en habits de dimanche. Le curé était en train de prêcher; je ne fis qu'entrouvrir doucement la porte, écoutant sans être aperçu. Par l'étroite ouverture, j'entre-

voyais des dos, des têtes, des bannières; à ma gauche, le cimetière avec ses quelques tombes. Les poules picoraient çà et là, et plus d'un irrévérencieux chant de coq venait souligner les paroles du prédicateur, comme un écolier illustrant de son pinceau le précieux velin d'une antique Bible, pleine d'images.

Le curé disait qu'à l'exemple du Christ il nous fallait porter notre croix et endurer la pauvreté; que cependant l'Internationale était à l'œuvre, par toute l'Europe, une nouvelle grande révolution s'avançant... — Monsieur le curé prêche bien aujourd'hui, s'entremurmuraient les morts, du fond de leurs tombes, mais la révolution ne peut plus nous atteindre. Les poules disaient, en gloussant : — Cela nous est aussi bien égal, à nous! Et les coqs : — As-tu fini, avec tes prédictions lugubres? Et moi je me disais : — La vie, la mort, la religion, l'Internationale, de tout cela je ne sais rien, ou peu de chose. Ce que je sais, c'est que, partout avec moi, je porte ma croix : un corps plein de désirs, et une âme prisonnière en ce corps.



XXIII. — Route de Naives.

Juin. — Qu'on vienne dire que les entours de Bar manquent de caractère! En tout cas ils ne manquent pas d'intimité.

Nous avons — le *Fond d'Enfer*, où l'on se trouve comme emprisonné en un cirque de forêts; — la côte de Resson, dévalant sur notre cimetière, et du haut de laquelle la Ville-Haute apparaît toute grandiose; — le petit vallon de Maëstricht, où il semble qu'on soit au bout du monde, tout en y entendant sonner l'heure à l'horloge de Notre-Dame; — le chemin de Savonnières, qui fait songer aux paysages du Poussin; — l'arrivée à Bar par la route de Saint-Dizier quand, brusquement, on découvre le revers italien de la Ville-Haute; — l'ancienne route, encore, de Saint-Dizier, bordée de tilleuls centenaires,

de haies vives, au delà desquelles, en des fouillis d'arbres, se montrent des maisonnettes, et qui rappelle les routes herbeuses de l'île de Jersey. — Il y a, entourant Bar d'une ceinture verte, les forêts du Haut et du Petit-Juré, de Grimonbois, de Massonges, du Haut-Bois, près du camp romain.

Et tant d'autres bons endroits, sans que j'oublie la route de Naives, bordée d'arbres, qui s'allonge de plain pied, en droite ligne, entre des coteaux de vignes, un coteau boisé, des champs de blé, en ce moment dans leur splendeur et des prés immenses, qu'on est en train de faucher.

Je m'y suis promené, ce matin. Au retour surtout, face à face avec le soleil, elle était, à perte de vue, traversée verticalement par des rais d'ombre et de lumière, comme quelque fantastique échelle de Jacob. Ces rais, ce paysage vert et lumineux, des faucheurs par les prés, tout cela me faisait une impression de vallon biblique, et j'étais tenté de me trouver moi-même antique comme les patriarches. Je me figurais que, de n'importe quelle étoile lointaine, dans mille ans d'ici, en l'an de grâce 2892, je me reverrais encore me promenant, au jour d'aujourd'hui, sur cette même route, éclairée de même. Il me semblait appartenir à la fois, comme ces coteaux, au passé et à l'avenir.

Quand je m'aperçois que j'allais écraser de mon pied un ver de terre, tout saupoudré de sable, qui se tortillait sur mon chemin. Je me baisse pour mieux l'examiner. Il n'avance qu'à coups d'efforts. De la tête à la queue, incessamment, une nouvelle émission de robuste volonté qui lui raccourcit le corps, resserre et enfle chaque anneau, tire puis se détend, et le ver s'est avancé d'une ligne. D'où peut bien venir cette volonté? Où est la tête? Devant, c'est tout ce qu'on peut dire. Une pointe qui s'emboîte en tuyaux grossissants, rentre et sort.

En voilà, une existence! Je fais du bruit, le ver n'entend pas. J'agite la main devant sa trompe, il ne voit pas. Ni oreilles, ni nez, ni yeux : rien qu'une pointe furetante. Brusquement je l'immole, faisant six tronçons de son corps. Les six tronçons vivent. Je prends la tête dans ma main et je continue de marcher, en lisant. Cette pointe de tronçon me caresse la

paume, allant toujours, à droite, à gauche, en l'air, cherchant. Je tâche de l'oublier, je lis des pages entières : la pointe va, va. Je presse le tronçon, il en sort du rouge sang; la tête continuant son train. Au bout d'un quart-d'heure tout est enfin desséché, mais la pointe va toujours. Ce n'est plus qu'une pincée de boue durcie, et encore, et toujours, faiblement, la pointe se tire. Puis un dernier insipide frémissement de vie.

Adieu, mon ambitieux rêve biblique de tout à l'heure ! Ne serais-je pas plus que ce ver de terre ?



XXIV. — **Je voudrais bien savoir !**

Je voudrais bien savoir, — que de fois me suis-je déjà demandé cela ! si les autres pensent comme moi, ont les mêmes coins favoris de pensée; si, de toutes nos observations, impressions, de tous nos souvenirs, les autres reviennent, comme moi, de préférence à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là; enfin, si nous avons les mêmes points de repère en ce mystérieux monde de l'esprit que nous promenons chacun avec nous.

Comme aussi, quand je vois pour la première fois un homme de mon âge, grisonnant, rencontré par hasard, sur la grand' route, en forêt, sans que nous échangions un mot, je me demande s'il garde, en son foyer intérieur, autant et le même genre de charbons, jamais éteints, que je retrouve toujours dans le mien. Je voudrais bien le savoir. — Et encore, plus habituellement, ce que les autres peuvent se dire à eux-mêmes, au fin fond d'eux-mêmes, au sujet de Dieu, de la vie future.

Eh bien ! demande-leur ? — Hé ! que me répondraient-ils, quand je ne puis réussir à me répondre exactement à moi-même.

Mais à quel propos, cette sortie ? A propos d'une impression

que j'ai ressentie, voilà des années, en traversant un village dont j'ai oublié le nom, près de Spincourt.

C'était un matin d'hiver. On s'apprêtait à tuer le cochon.

« On ne s'attendait guère
De voir *un cochon* en cette affaire. »

Il était là, étendu sur une table, les quatre pieds liés ensemble. Une auge à côté, prête à le recevoir. On allait allumer un tas de paille pour le griller. Le boucher affilait son couteau. Quand le propriétaire du cochon, son père nourricier, paysan d'une trentaine d'années, à bonne physionomie, s'approcha de la pauvre bête, lui gratta amicalement le front avec ses ongles, pour la rassurer et lui donner une dernière sensation de plaisir. — Ce que j'ai déjà pensé de fois à ce brave paysan ! Et comme je me fierais à lui !

Eh bien, je voudrais savoir si tout le monde a de ces revenez-y là.

XXV. — Les Trépassés.

2 Novembre. — Les Trépassés. Quel mot pittoresque et suggestif! Ce que nous serons, nous aussi, demain. Je suis un aspirant trépassé. Une fois en titre?... Là où nous irons, les feuilles des arbres tomberont-elles comme par ici, tout justement? Quels merveilleux tapis, même dans la Rochelle, et, hier, au Fond-d'Enfer, où je me suis longuement promené !... Puis, cette consonnance de nos fêtes religieuses avec la marche des saisons? — Le petit Jésus qui naît, dans une étable, au cœur de l'hiver et des nuits sans fin. (Les chatons des noisetiers sont déjà prêts à les affronter.) Le supplice, suivi de la résurrection de ce même Jésus, à l'ouverture du printemps. (Les primevères, les jonquilles se montrant.) La Pentecôte, la descente de l'Esprit, à l'heure où le printemps vient de rom-

pre ses digues de fleurs. La Fête-Dieu, quand tout est lumière, fleurs, parfums, chants d'oiseaux, bruissements d'insectes, et, aujourd'hui, les Trépassés, tous décors remisés, tout parti ou s'apprêtant au départ :

> « *Comme un essaim chantant d'histrions en voyage,*
> *Dont le groupe décroît derrière le coteau...* »

Je sais bien que cette coïncidence des fêtes religieuses avec la nature mènerait loin, mais je n'en aime notre religion que plus tendrement. Elle est si savante, humaine et côtoyant la nature. Je l'aime surtout parce qu'elle se résume en ces deux mots — espérance et amour.

Cependant, voilà toutes nos cloches qui se lamentent et pleurent, à mesure que les feuilles jaunies tombent. Quelqu'un qui arriverait de la lune pourrait croire que c'est notre coutume terrienne de sonner les cloches pour le départ des feuilles. (Comme la musique du régiment de Montmédy, accompagnant à la gare les soldats libérés...)

L'un portant l'autre, l'homme et la nature. Tous deux s'en vont de compagnie. Celle-ci revient, mais pas lui. Où est-il allé? Y a-t-il, quelque part, un monde des Trépassés? Serait-ce quelque chose de comparable aux greniers de nos maisons, où s'accumulent, durant une génération, tant d'objets devenus hors d'usage et encombrants? Ce n'est guère probable. Tout ce que nous voyons, autour de nous, fait disparaître ce qui vieillit et meurt, pour refaire du jeune et du nouveau. Chaque saison est un enfantement... Enfanter uniquement pour détruire : quelle apparence? Quel cauchemar! N'y a-t-il donc pas une intelligence, un esprit parmi nous qui comprenne et nous dise ce qu'il en est? D'où vient l'univers, et où va-t-il? Pourquoi l'immensité étoilée? Pourquoi nos saisons? Toi qui n'étais pas, il y a tant d'années, pourquoi es-tu venu, et, dans tant d'années, que seras-tu? Nous mourons aussi nombreux et aussi facilement que ces feuilles qui tombent. Comme elles, ne serions-nous sortis de terre que pour y rentrer tout entiers!

Mais, si profondes que soient mon ignorance et la nuit intel-

lectuelle où je vis ma courte vie, je la projette d'abord, par instinct, par sentiment, par réflexion, dans l'immortalité. J'y suis, dans la vie, j'y resterai. Si c'est là de l'orgueil, si c'est là une illusion, comme tant d'autres, si c'est là encore une bulle de savon, qui crève, j'aurais donc plus d'invention, plus de génie que le Tout où je suis né pour m'y replonger? Moi qui ne sais rien, qui ne peux rien, j'en remontrerais aux lois éternelles? Est-ce admissible?

Laisse les feuilles tomber, les nuits ronger les jours. Laisse les négateurs nier. Toi, compagnon, tu sais où mène ce chemin qu'on t'a fait prendre. Tu sais que tu es en route pour l'immortalité. Laisse dire. Va de l'avant. Sois fort, sois sincère, sois joyeux.



XXVI. — **Deux intonations.**

Un jeune paysan, dans sa charrette, passa à côté de moi. Ne se souciant pas de me saluer, il prit son cheval à partie, lui donnant, par maintien, de légers coups de fouet et disant, avec une superbe juvénile : — Quelles sont ces manières? — Puis, rencontre d'un berger que j'entendis interpeller son chien qui, paraît-il, en voulait à mes mollets : — Que je te voie!

Je fis réflexion à la différente intonation morale de leurs deux timbres de voix : — pour le jeune paysan, j'étais un quelconque; pour le berger, j'étais un homme, son prochain.



XXVII. — **Le Chapelet.**

Hier soir, à Saint-Antoine, j'ai assisté au Chapelet, que suivit le chant des Litanies de la Sainte Vierge. — D'abord, le *Credo,* cette affirmation de l'ensemble du dogme; puis, le *Pater,* que

nous tenons de la propre bouche du Christ, et qui renferme nos aspirations, nos besoins de chaque jour; ensuite, mêlée de quelques *Pater* encore, une courte toujours même invocation, répétée cinquante-trois fois, — Je vous salue, Marie..., commencée par le prêtre, continuée, murmurée par toute l'assistance, et finissant par ces mots — notre mort.

Cette récitation du Chapelet étonne, fait sourire plusieurs. Mettant de côté tout parti pris, j'ai tâché de me placer dans la situation d'esprit d'un homme qui aurait lu les Évangiles, serait simplement compréhensif d'une donnée religieuse, et je voudrais rendre l'impression que j'ai éprouvée.

Tout d'abord, soit! on est comme désorienté; on est surpris de cette multiple répétition d'une même prière, de cette accumulation des mêmes mots. Écoutons cependant; essayons de nous rendre compte. La pratique du Chapelet est déjà ancienne; il doit y avoir quelque chose là-dessous. C'est, d'ailleurs, un acte religieux, et digne, à ce titre, de respect, à tout le moins d'une attention sérieuse. Faisons trêve, un moment, à notre orgueil de l'esprit, à nos disputes intérieures. Laissons-nous aller à un mouvement du cœur. Justement ces rapides versets et ces répons en rappellent un peu le rhythme. Laissons-nous entraîner.

Il s'agit de la mère du Rédempteur, et, dans cette réunion d'hommes et de femmes agenouillés, tous ont la foi. Quoi d'étonnant si, pour eux, une telle mère a plus d'influence auprès de son fils que vous et moi. Et que lui disent-ils, dans ce Chapelet? Ils lui rappellent deux événements à jamais mémorables de sa vie terrienne, — son élection par l'ange Gabriel, et la confirmation que lui en donne sainte Elisabeth, sa cousine. Deux événements qui l'ont magnifiée à jamais, l'ont mise hors de pair, et instituée, en même temps que la mère de l'Homme-Dieu, la mère de tous les hommes. Deux événements, enfin, qui annoncent l'aube de la *Bonne Nouvelle*, la crèche de Bethléem.

Après cela, je trouve tout expliqué, de la part d'un croyant, l'amour filial pour Marie.

Mais il y a aussi ces mots : — Priez pour nous..., à l'heure

de notre mort, cinquante-trois fois répétés, et qui vous laissent cette impression troublante qu'on peut, qu'on va peut-être mourir cette nuit. Au moins fait-on la réflexion que mourir cette nuit, ou dans quelques années, la différence est petite, puisqu'il faut toujours mourir. — Joignons un légitime élan d'amour vers la mère du Sauveur à notre humaine angoisse de l'au-delà de la mort, et le Chapelet prend, à mon sens, une physionomie naturelle et touchante.

Car ceux qui s'aiment se lassent-ils de se le redire indéfiniment, fût-ce dans les mêmes termes? Et, âme croyante doit être synonyme d'âme aimante. Dès aujourd'hui donc, en l'incertitude du lendemain, nous conversons avec la mère de Jésus, qui est aussi notre mère, et qui nous introduira, demain, qui sait? dans notre véritable patrie, que la mort dévoile. — Il m'a semblé que le Chapelet finissait trop tôt.

Toutefois, assez longuement murmuré dans les catacombes. Les cierges s'allument sur l'autel; l'orgue et le chant des Litanies commencent. — Après neuf appels réitérés à la miséricorde de Dieu, le seul Tout-Puissant, le seul Saint, nous redescendons encore à Marie, avec laquelle nous venons de nouer intime connaissance, et qui ne peut plus rien refuser à nos prières. Aussi, maintenant, quelle énumération variée de choses grandes, pacifiantes, splendides! quel chant idéal! quel cantique d'espérance! Tous les états d'âme y trouvent satisfaction. D'abord, un sentiment de sécurité : — Mère de Dieu, Mère du Christ, du Créateur, du Sauveur, puis éclate : — Vierge puissante auprès de Dieu. *Virgo potens*. Comme cela sonne et rassure! Je m'étais senti, en entrant à Saint-Antoine, le cœur exceptionnellement aride et sec : — Mère de la divine grâce. Avez-vous soif de pureté, de propreté d'âme, d'eau fraîche : — Mère très-pure. Mère très-chaste. La femme, ange du foyer, mais qui souvent?... — Mère aimable. Vierge vénérable. Vierge fidèle. Vous plaignez-vous d'être méconnu de vos amis les plus chers, et qu'ils doutent de vous : — Miroir de justice. Êtes-vous las, écœuré des propos frivoles, des mensonges entendus, ce jour durant : — Temple de la sagesse. Le fond de notre âme, si souvent triste : — Mère de Celui de qui découle toute joie.

Causa nostræ lætitiæ. Et cette pauvre âme, toujours tentée aussi, qui va succomber au corps : — *Vas spirituale. Vas honorabile*.

A force de hausser notre idéal nous venons de quitter terre; nous planons, comme l'alouette, et qu'apercevons-nous à l'horizon amplifié? La — Rose mystérieuse. La — Tour d'ivoire. *Domus aurea. Fœderis arca*. C'est l'arc-en-ciel : nous approchons de la patrie. — Porte du ciel. Nous sommes arrivés, et voilà, sous l'immense courbe de l'arc-en-ciel, l' « Etoile du matin » qui brille. *Stella matutina!...*

Mais, en quittant terre, nous venons de nous perdre de vue nous-mêmes. Nous ne sommes pas encore arrivés, nous ne sommes encore que des infirmes; nous l'avions oublié, et, replongeant dans notre misère présente, nous invoquons, plus humblement la sœur de charité céleste, la — Ressource des infirmes. Nous ne sommes encore que de pauvres pécheurs, nous l'avions oublié, mais n'est-elle pas aussi le — Refuge des pécheurs?

Et maintenant : *Regina! Regina! Regina!* car Marie porte toutes les couronnes à la fois...



XXVIII. — **Lettre brûlée.**

Je viens de jeter une lettre sur le feu qui n'en a fait qu'une flambée. Pourtant elle tient toujours ensemble, est restée presque entière, frêle pellicule résistante, ballottée par la flamme dont elle gêne le courant d'air. Si peu que je la touche, elle se brise, et, sur sa rougeur, on lit encore ce qui y était écrit. — Ne peut-on pas dire, qu'en un sens ce papier est plus fort que le feu qui l'a dévoré? Je l'ai noté, voulant en tirer une belle comparaison morale, mais... toujours chercher la petite bête...

XXIX. — Collection d'amateur.

Monsieur M..., amateur distingué de Bar, m'a fait voir sa très-intéressante collection de tableaux et d'antiquités. J'en ai remarqué principalement :

Quelques tableaux authentiques de maîtres connus. — Un Coypel, « Vénus venant demander à Vulcain une armure pour Achille : » le fond, à gauche du tableau, inondé des rouges lueurs de la forge infernale; les ouvriers, chaudement éclairés, y battent l'enclume, tout en jetant de curieux, malins regards vers la déesse, peu vêtue, de l'Amour. — Deux Breughel-de-Velours, plus longs que hauts, avec personnages et fleurs. — Un bouquet de fleurs encore, de Brœmer, qui permettrait de faire un cours de botanique, de compter à la loupe étamines et pistils. — Deux sanguines, des profils de jeunes femmes en costume du XVIIIe siècle, d'une finesse, d'une élégance, d'un charme toujours vivant, et que M. M... a payées ensemble un franc.

Deux miniatures sur ivoire, dont un portrait de madame Roland, qui répond à l'idée que je m'étais faite d'elle d'après ses *Mémoires* : physionomie décidée, intelligence nette, enthousiasme concentré ; de la sincérité, quelque peu d'esprit de domination; un je ne sais quoi qui avertit qu'on a affaire à une femme de Plutarque plutôt qu'à une chrétienne. Et on a guillotiné cette républicaine.

L'autre miniature représente une appétissante et désirable jeune femme inconnue, coiffée *à la chien*. De grands yeux gris-bleu, attirants et rieurs, derrière des mèches de cheveux châtains frisottants. (C'est étonnant comme toute chose gagne à être vue au travers d'une autre chose.) Au milieu de la joue droite, une mignonne fossette ombrée, à la fois un peu railleuse et invitante. Cette jolie tête rappelle la *Monna Lisa* de Vinci, bien plus en gai toutefois; une vraie fille de France. Mais a-t-elle fait le bonheur de celui, de ceux qui l'ont aimée?....

Puis des bijoux anciens : — des étuis à cire formant cachet,

avec armes et devises, étuis en vermeil, en argent, en acier, curieusement ciselés. Ils donnent l'impression d'un temps où une lettre à écrire était un événement intime. On y mettait tout son esprit, tout son cœur, et aussi la bonne grosse écriture d'autrefois, peu soucieuse de notre orthographe. De telles lettres, sur de fort papier grenu et durable, valaient bien les honneurs de la cire et d'un cachet distingué. — Un petit étui en vermeil pour ciseaux à broder de fines broderies, mais veuf de ses ciseaux et désormais vide. Où les ciseaux ont-ils passé? — Des bonbonnières du plus délicat travail, dont la plus riche fut trouvée par un cantonnier, à son premier coup de pioche donné dans un vieux tas de terre, au bord du chemin, près de Mussey. La charnière en cuivre étant oxydée, se pulvérisa à l'air, tandis que la boîte est demeurée tout battant neuve, (comme il ne demeure de nous, après la mort, que nos seules vertus.) Elle est restée tellement neuve que je me suis demandé si son premier acheteur défunt, trop préoccupé de la réception qui l'attendait au château de Mussey, ne l'avait point, par malechance, perdue en chemin, avant de l'avoir donnée....

Il y a aussi d'intéressants échantillons de porcelaines de Sèvres, de faïences de Rouen, de faïences encore provenant de notre Waly, dans l'Argonne : une lanterne toute primitive et naïve, un huilier à fleurs peintes, que sais-je? — Une terre cuite, moderne, mais bien vivante, représentant un cuirassier, botté, prêt à mettre flamberge au vent et qui, s'il s'avisait de parler, dirait d'abord un gros mot. — Une épée à la poignée d'argent ciselé, formant un digne emblème de l'honneur guerrier, — Dieu et mon épée! — Deux médaillons en cuivre, portraits de Louis XVI, alors qu'il était encore dauphin, et de Marie-Antoinette. Comme ils respirent, tous les deux, la joie de vivre, — en attendant qu'eux aussi montent sur l'échafaud!

J'oubliai, du nancéen Bagard, deux cadres en bois de poirier, sculptés si minutieusement qu'on dirait du très-vieil or bruni et ciselé. Que de semaines la main patiente de l'artiste a-t-elle travaillé là-dessus! Je me le figurais assis devant son établi, dans la chambre la plus retirée de la maison. Défense de l'y venir déranger. Il me semblait entendre monter, de son

rez-de-chaussée, des notes vibrantes de bassines de cuivre, remuées par la ménagère pour le repas *de tantôt.*

Mais ce qui m'a plu entre tout et fait songer, ce sont des éventails peints sur peau de cygne : scènes d'intérieur, jeunes femmes et jeunes hommes souriants qui, en de galantes attitudes, échangent de tendres propos, aux fredons d'une guitare. Ces peintures, aux nuances pâlissantes, surmontées d'arabesques piquetées de paillettes or, argent, violet sombre, rappelant les broderies de nos aïeules. — Le plus mignon de ces éventails aurait appartenu à la duchesse d'Angoulême, quand elle était prisonnière au Temple... Puis, enfin, de petites croix niellées, émaillées, creuses et formant médaillon pour y serrer des cheveux de l'adoré. Aux quatre branches de l'un de ces bijoux tremblent encore des perles.

Je songeai donc au temps, déjà ancien, où ces croix s'attiédissaient sur la poitrine, se couvraient de la chaude buée des épaules nues de belles et honestes dames, pendant que ces éventails palpitaient en leurs mains aristocratiquement effilées, aux longs ongles roses. — Que d'histoires, douces ou tragiques, ensevelies dans l'oubli, et dont ils furent les discrets témoins ! Jeunesse : ses longs espoirs, ses tendres mystères; bals, bougies, lustres, brouhaha de salon; serments d'amour murmurés, joyeux émoi, dépit, jalousie. Et, de retour au logis, dans la chambre close, le bijou, l'éventail soigneusement replacés dans la cassette à trésors, ou jetés d'un geste nerveux, suivi de larmes. Vieillesse : éventail et croix ne rappelant plus que de lointains souvenirs. Puis, morte. Un cercueil est entré et a emporté la Beauté d'autrefois. Par succession, l'objet d'art passe de main en main, de génération en génération. Un jour la pauvreté arrive; croix émaillées, éventails aux scènes d'amour sont vendus; l'un après l'autre, ils viennent s'échouer dans la vitrine d'un amateur étranger, en une sorte de cimetière où ils sont rangés, côte à côte, à l'étroit, parmi quantité d'autres épaves, de toute provenance, chacune ayant son histoire, et cette histoire finissant toujours par la même détresse de pauvreté.

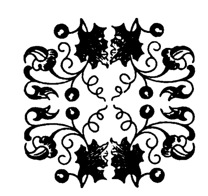
Et voilà, sur le même rayon de la vitrine, un grand crucifix

en cristal de roche, formant reliquaire à la base, où se trouvent, où l'on voit encore les reliques qui ont suivi sa fortune errante.

Et je me suis rappelé ces vers de Victor Hugo :

« *Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.*
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure. »

CAMILLE FISTIÉ.



LE DERNIER SEIGNEUR DE MONTQUINTIN,

PAR L. SCHAUDEL,

Capitaine des douanes à Grand'Combe de Morteau (Doubs).

Montquintin, situé sur un plateau très élevé à dix kilomètres au nord-est de Montmédy, est une section de la commune belge de Dampicourt et forme, avec Couvreux, la paroisse de Montquintin dont le patron est saint Quentin.

Ancien poste d'observation des Romains et probablement aussi des Gaulois, le plateau de Montquintin fut plus tard dominé par un château-fort détruit en 1794. On n'y remarque plus que les restes d'une maison seigneuriale incendiée en 1869 et, au-dessus d'une porte, cette inscription :

Quod bellum destruxit anno 1794
Ab Hontheim restituit anno 1803 (1).

Depuis le XIIIe siècle, la seigneurie de Montquintin passa successivement entre les mains des familles suivantes :

1253 de Latour.
1475 de Ville.
1550 de Reinach (ancienne famille alsacienne).
1603 de Schombourg.
1634 de Suys.
1692 de Manteville.
1753 comte Baillet-Latour.
1761 de Hontheim.

C'est en 1761 que la seigneurie de Montquintin fut acquise par Jean-Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves,

(1) Il s'agit de *Jean-Jacques de Hontheim*, neveu de l'évêque suffragant de Trèves, né le 4 décembre 1741 et décédé à Montquintin le 3 mai 1821. Son épitaphe, gravée sur une pierre en marbre fixée sur le mur de la « chapelle des seigneurs » de l'église de Montquintin, indique qu'en son vivant il était conseiller aulique de l'électeur de Trèves.

fils de Charles-Gaspard de Hontheim, receveur général de l'Electorat de Trèves et de Anne-Marguerite d'Anethan.

Jean-Nicolas de Hontheim naquit à Trèves le 27 janvier 1701, dans la maison « zum Horn » dans la Brückenstrasse, nº 251.

Après avoir fait ses premières études dans les écoles de sa ville natale, il suivit les cours de l'Université de Louvain et fut reçu docteur en droit en 1724 à Trèves, en même temps que son frère Wolfgang. Il vécut ensuite trois années à Rome et, à son retour à Trèves, le savant archevêque-électeur François-Georges de Schœnborn, le nomma, le 21 juillet 1728, chanoine du chapitre de Saint-Siméon et, plus tard, conseiller ecclésiastique près de son consistoire.

De 1732 à 1738, il enseigna le droit civil et devint, en cette dernière année, official à Coblence. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il réunit les premiers matériaux pour ses futurs ouvrages.

En 1748, il fut sacré évêque du titre de Myriophite et devint suffragant de l'archevêché de Trèves, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il possédait une bibliothèque riche de 4,000 volumes.

En 1750, de Hontheim publia à Augsbourg son *Historia Trevirensis diplomatica*, en trois volumes. Cet ouvrage, qui dénote de recherches étendues et profondes, fut suivi, en 1757, du *Prodromus Historia Trevirensis diplomaticæ et pragmaticæ*, Augsbourg, 2 vol. in-folio.

Dans une assemblée à Francfort, en 1742, l'envoyé de l'Électorat de Trèves, Henri, seigneur de Spangenberg, émit le vœu de voir un savant de l'état ecclésiastique, traiter la différence entre la puissance régulièrement fondée des papes dans les choses de l'Église et les simples prétentions de la curie romaine et établir ainsi la juste limite entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle. De Hontheim, présent à cette assemblée, releva cette proposition et le livre bien connu : *Justinus Febronius* (1), est le fruit de cette idée. L'ou-

(1) De Hontheim aurait pris ce pseudonyme en souvenir de sa nièce,

vrage parut en 1763 à Francfort-sur-le-Mein sous le titre : *De statu Ecclesiæ et legitima potestate Pontificis liber singularis jurisconsulti justini Febronii*; il avait pour objet de préparer la voie à la réunion des partis dissidents et militants de l Église et cela par la suppression de tous les abus et de tous les objets de haine.

Cet ouvrage souleva dès le début de vives et puissantes oppositions. Pendant plusieurs années parurent contre Febronius des publications plus ou moins hostiles également avec des noms d'auteurs supposés. Mais de Hontheim ne se rebuta point; il continua, toujours sous son pseudonyme, la lutte avec énergie et il trouva un puissant appui auprès des princes qui rendirent son enseignement pratique. A la fin, son livre arriva jusqu'à compter cinq volumes.

Le 27 février 1774, Febronius et ses ouvrages furent condamnés à Rome et, par bref papal du 21 mai de la même année, ils furent mis à l'Index.

Déjà en 1764, lors de l'élection de Joseph II comme roi des Romains à Francfort, la qualité d'auteur de de Hontheim fut dénoncée, paraît-il, par l'imprimeur Esslinger.

En 1775, des démarches furent tentées auprès du vieux savant pour l'amener à rétracter son œuvre, mais ce ne fut qu'en 1778 qu'une proposition en règle lui fut adressée et de Hontheim, vaincu par les instances de son archevêque Clément-Wenceslas de Saxe, écrivit une lettre de soumission qui fut envoyée au pape le 15 novembre. Elle causa une telle joie que le Souverain Pontife, le jour de Noël, annonça cet événement aux cardinaux réunis en consistoire secret.

La publication de son acte de résipiscence chagrina le vénérable vieillard, et les commentaires dont il fut entouré, occasionnèrent de violentes polémiques.

Mais, en 1788, un véritable changement paraît s'être fait jour chez de Hontheim. Il consentit à publier une rétractation de son système. L'œuvre nouvelle a pour titre : *Justinus Fe-*

Justine-Wilhelmine-Françoise de Hontheim, née en 1745 et décédée à Trèves en 1796. Religieuse à l'abbaye de Juvigny, elle avait pris en religion le nom de *Febronia*.

bronius abreviatus et emendatus. Id est : de statu Ecclesiæ tractatus ex sacrâ Scripturâ; traditione et melioris notæ catholicis scriptoribus adornatus, ab auctore ipso in hoc compendium redactus. Cologne et Francfort, vol. in-4°, 310 pages, plus XLIII pages de Préface, qui renferme la partie la plus importante.

Un autre volume in-4°, intitulé : *Justini Febronii J. Cti commentarius in suam retractationem S. P. Pio VI Pont. Max. Kalendis nov. an 1778 submissam*, parut à Ratisbonne en 1781.

De Hontheim était en correspondance intime avec les savants les plus honorables de tous les partis religieux et il jouissait partout d'une réputation bien méritée de vertu et de piété.

Il habitait une partie de l'année le château de Montquintin détruit en 1794. Il y mourut le 2 septembre 1790 et son corps, transporté à Trèves, fut inhumé dans l'église monumentale du chapitre de Saint-Siméon, dont il était doyen.

Lorsqu'en 1817, cette église fut déblayée pour rendre au monument sa destination primitive sous le nom de *Porta martis* ou *nigra,* les restes du grand prélat furent exhumés et déposés dans l'église Saint-Gengoult.

Voici la copie de l'acte de décès de l'évêque de Hontheim, transcrit au registre mortuaire de la paroisse de Montquintin.

« Le deuxième septembre de l'an mil sept cent quatre-vingt-
« dix, vers six heures du matin, est mort en son château de
« Montquintin, muni des sacrements de notre mère la sainte
« Eglise, son Excellence Monseigneur l'Evêque suffragant de
« Hontheim, seigneur de Montquintin; son corps a été trans-
« porté le même jour pour être inhumé à Trèves dans l'église
« collégiale de Saint-Siméon. En foi de quoi signé : F. Rossi-
« gnon, curé de Montquintin. »

Sur une table de marbre noir de la chapelle seigneuriale, dans l'église de Montquintin, nous avons relevé l'inscription commémorative suivante :

HIC
IN CASTRO OBIIT
II SEPTEMBR · ANN · MDCCXC
IOANNES · NICOLAUS · AB · HONTHEIM
EPISCOPUS · MYRIOPHITANUS
SUFFRAGANEUS · TREVIRENSIS
DOMINUS · IN · MONTQUINTIN
CONDOMINUS · IN · DAMPICOURT
ET
ROUVROIX
TREVIRIS XXVII · I · AN · MDCCI NATUS
IBIDEM · BIDUO · POST · MORTEM · TUMULATUS.

In · prosperis · et adversis
Semper · sibi · præsens.
Amicus · constans.
Prudens · et · pius.
Pater · suorum
Pater · pauperum
Patrue.
Ave · atque vale.

R · I · P·

que nous traduirons :

Dans ce château mourut, le 2 septembre de l'année 1790, Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite, suffragant de Trèves, seigneur de Montquintin, co-seigneur de Dampicourt et Rouvrois. Né à Trèves le 27 janvier 1701 et enterré là, à Trèves, deux jours après sa mort. Toujours égal, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ami fidèle, prudent et dévoué. Père pour ses sujets, père pour les pauvres.

Mon oncle
Salut et adieu
Repose en paix.

L'inscription est surmontée des armes du défunt, que nous blasonnerons :

D'or, au chef d'azur chargé d'un lévrier passant d'argent portant un collier d'or. Supports : deux lambrequins surmontés : à dextre, d'une mitre à la crosse d'évêque issante, et à senestre, d'un heaume couronné d'or ayant pour cimier le lévrier naissant de l'écu.

L'épitaphe du tombeau qui lui fut érigé dans l'ancienne église Saint-Siméon de Trèves, faisait allusion à la réputation littéraire du savant prélat et aux tourments qu'il eut à subir, durant une partie de sa vie, à cause de Febronius. Elle se termine par ces mots : « *endlich frei, endlich sicher, endlich ewig,* » qui ont inspiré à M. l'abbé Loraux, notre excellent confrère de la Société d'archéologie lorraine, les beaux vers ci-après, complétant heureusement cette courte notice biographique.



Enfin libre, enfin sûr, enfin immortel.

L'aigle a brisé sa cage. Il plane dans les nues,
Par le soleil noyé d'éclat et de chaleur,
Se riant des mortels, aux plaines inconnues,
Où ne l'atteindront plus les rêts de l'oiseleur!

Dans Trèves j'ai cherché la splendide épitaphe,
Que tes contemporains ont écrite pour toi,
Sans la trouver jamais. Elle sert d'épigraphe
A ce tardif éloge en pauvres vers de moi.

D'un poëte ignoré, pour venger ta mémoire,
Glorieux écrivain! Que peuvent bien les vers?
Moins que les humbles fleurs, don d'une main sans gloire,
Que je vis sur ton marbre, auprès des sapins verts.

Souvent j'ai visité la castrale chapelle
ù tu devais dormir. La justice des cieux,
O mon Febronius! est la suprême. Celle
De Dieu qui nous connaît et qui nous juge mieux.

Elle sera la mienne. En faisant ma prière,
Emu je lis toujours, l'éloge d'un tombeau.
J'ai détaché du tien le doux titre de Père
Des pauvres, ton meilleur, à coup sûr ton plus beau.

De la double épitaphe, oh! laquelle est menteuse?
Etre bon, tant souffrir! mais n'anticipons pas.
Je crois l'une plus vraie et l'autre plus flatteuse
Tout finit à la vie, ou commence au trépas.

Souvent je referai le cher pèlerinage
Et qu'importe après tout! j'ai ton culte, grand mort!
En dépit de leur rire, en dépit de leur rage,
Vingt fois j'y suis allé, je veux m'y rendre encor!

L'aigle a brisé sa cage. Il plane dans les nues,
Par le soleil noyé d'éclat et de chaleur,
Se riant des mortels, aux plaines inconnues,
Où ne l'atteindront plus, les rêts de l'oiseleur!

Mais quel soldat n'a point dans sa course guerrière
Des étapes de gloire et des jours de malheur?
Quel homme ne voit pas deux temps en sa carrière
L'un qui n'est pas sans joie et l'autre sans douleur!

Evêque! c'est ta part, et prêtre, c'est la mienne
Et c'est la nôtre à tous; mais les ardents combats,
Puisque tu les voulais, furent surtout la tienne,
En laisser les hasards, tu ne le pouvais pas.

Pour te fermer la bouche, ainsi l'homme s'abuse,
Il fallait t'accorder, quel hochet? Je ne sais,
Dont un sage, un prélat, comme un enfant s'amuse,
L'Electorat, la Pourpre, ou ce que tu voulais.

Qui ne se trompe pas? Febronius! en somme,
Tu te leurrais toi-même et faisais trop de bruit,
Pour tout, pour rien, sans cause, en oubliant que l'homme,
Au doux figuier pareil, ne vaut que par son fruit.

Puisque nous recueillons des figues savoureuses
Mon Immortel savant! sur ton vieil arbre mort,
Il n'était pas stérile; aux branches merveilleuses,
Le maudire et pourquoi? pendaient de beaux fruits d'or.

Ils en étaient jaloux. Aux courses sous les treilles,
A l'enfant du midi, le figuier n'en veut pas,
Pour les bâtons lancés dans les figues vermeilles;
Toi, tu leur en voulais, à la vie, au trépas!

Tu les exaspérais, loin d'apaiser leur rage;
Vains restaient tes efforts, tes écrits superflus,
Contre leurs cris, leurs coups. De l'éternel rivage
Tu souris maintenant et ne leur en veux plus!

L'aigle a brisé sa cage. Il plane dans les nues,
Par le soleil noyé d'éclat et de chaleur,
Se riant des mortels, aux plaines inconnues,
Où ne l'atteindront plus les rêts de l'oiseleur!



VANAULT-COLLESSON

CONSEILLER A LA CHAMBRE DES COMPTES

RECEVEUR GÉNÉRAL DU BARROIS.

Né dans les dernières années du xv[e] siècle (1) Vanault-Collesson débuta dans l'administration en 1525 comme lieutenant de Jacquemin de Chésaulx, qui venait d'être nommé prévôt de la ville de Bar (2). Marié la même année à Jeanne de Neuville, sœur du concierge du château ducal (3), il acheta avec elle, le 24 septembre 1527, une maison de la neuve ville de Bar, près de cet hôtel du « *Lyon d'or* » qui fit la fortune de la famille Billault (4). Il n'y fut pas longtemps heureux, car sa femme mourut moins de deux ans après.

Nommé en 1532 cellerier de Bar, fonction qu'il devait occuper pendant près de vingt ans, Vanault-Collesson rendit des services personnels au duc de Calabre, qui lui fit octroyer une pension puis anoblir le 13 mars 1535 (5).

Les lettres patentes qui nous auraient édifiés sur la nature de ces services ne nous sont pas parvenues : le registre qui les contenait n'existe plus (6). A son défaut un ancien inventaire manuscrit déposé aux archives lorraines décrit ainsi les armoiries du nouvel anobli : *de gueules à la bande d'argent empêchée de trois croisettes d'azur droites* (7).

(1) Voir la note 4 de la page 209.

(2) Après Jehan Fouret, secrétaire de la reine de Sicile.

(3) Jehan de Neuville, concierge (gouverneur) du château de Bar.

(4) Le dernier hôtelier de ce nom fut Sébastien Billault, mort en 1594, veuf de Jeanne Rousselot.

(5) Et non le 12 septembre 1527, comme le prétend Chevrier.

(6) Reg. 1535-1541, fol. 13.

(7) Cette description officielle n'est pas suivie par D. Pelletier, Chevrier et l'auteur de l'*Armorial* de la Cour des comptes.

La qualité de noble donnait à Vanault le droit d'acquérir une seigneurie. Le 20 août 1537, François de Bassompierre, bailli des Vosges, et Catherine de Haraucourt de Choiseul, lui vendirent celle de Longchamp, dite seigneurie de Bassompierre. Le 10 février 1538, il épousait Mariette Paviette, sœur de François, économe du duc de Calabre, et garde du scel du duché de Bar (1).

Receveur général du duché en 1548, Vanault-Collesson fut nommé, le 22 décembre 1552, conseiller en la Chambre des comptes pour les affaires du conseil (2).

Ce cumul ne tarda pas à lui peser, car, sous prétexte qu'*il ne pouvait plus remplir l'office de receveur de Bar à cause de sa vieillesse*, il fit investir de cette charge Claude de Vendières, prévôt de Bar (19 novembre 1553) (3). Il dut en conserver la survivance puisque, en 1557, sa femme reçoit en son nom une somme versée par Jehan Demengeot, receveur de Châtillon-sur-Saône (février 1557) (4). Trois mois après, Vanault achetait à Bernard de Malberg et à Elisabeth de Mérode la seigneurie de Morlaincourt pour 2,400 fr. barrois seulement, grâce à la récente destruction du manoir (5). Son premier soin fut d'édifier un autre château. Les travaux en furent poussés avec activité, puisqu'il était terminé à peu près tel qu'on le voit aujourd'hui quand, le 15 novembre 1557, Vanault-Collesson présenta son premier dénombrement au comte de Ligny.

Bernard de Malberg ne pouvant se consoler d'avoir vendu à si bon marché une châtellenie aussi avantageuse que celle de Morlaincourt, vint mal à propos troubler la possession du nouveau châtelain. Le 17 août 1558, il introduisit une instance en

(1) Elle était fille de Jacques Paviette, anobli le 19 août 1529.

(2) « Et non pour l'audition des comptes. »

(3) L'historien de Bar, Bellot-Herment, ne mentionne pas Claude de Vendières dans la liste des prévôts de Bar-le-Duc. Voir sa nomination dans les lettres patentes de l'an 1553, fol. 219 (Archiv. de Meurthe-et-Moselle).

(4) Arch. de la Meuse, B. 2543.

(5) Morlaincourt fut en partie détruit par les Impériaux pendant le siège de Ligny en 1544.

retrait, sous le prétexte qu'il n'avait voulu vendre que la seigneurie et non le fief qui en dépendait (1). Le bailli de Bar et le Parlement de Sens n'admirent pas cette distinction spécieuse et déboutèrent le chevalier de Malberg qui, loin de se soumettre, suscita à Vanault de continuelles alarmes. François Paviette engagea son beau-frère à transiger (2). Moyennant un supplément de 400# barrois sur le prix d'achat, Vanault-Collesson récupéra sa tranquillité; mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut à Bar au printemps de 1565 (3).

Entre autres dispositions, son testament contenait un legs de 60# à l'église de Morlaincourt, le don d'un pré à celle du village de Morley où Vanault possédait de grands biens, et une fondation de deux messes par an à perpétuité dans les églises de Saint-Antoine à Bar, de Longchamp et de Morlaincourt (4).

Il n'était pas mort depuis quinze mois que sa veuve se remariait à noble Claude Chovillon, valet de chambre du cardinal de Lorraine, qu'elle perdit en 1568. Elle vivait encore en 1598, car elle est nommée dans un dénombrement d'Antoine de Stainville, seigneur de Morley (5).

De sa première femme Jeanne de Neuville, Vanault-Collesson n'avait pas eu d'enfants. Il en eut dix de Mariette Paviette.

(1) L'avant-dernier seigneur de Morlaincourt, M. de Rodouan, ayant dû vendre la seigneurie pour désintéresser ses créanciers, introduisit la même instance contre son successeur, M. Brigeat de Lambert, en prétendant que la vente de la seigneurie n'entraînait pas celle du fief « de Malberg. » Il fut débouté et condamné aux dépens.

(2) 29 novembre 1563.

(3) Le 22 décembre 1564, il avait encore fait ses foi et hommage pour Longchamp. Le 7 juin, Mariette Paviette en fait un autre dans lequel elle se qualifie *veuve de noble Wanault Collesson.*

(4) Dans une note manuscrite relative aux fondations faites à l'église de ce lieu, M. de Rodouan rappelle que le curé Husson a fait enlever un tableau placé dans la chapelle de la Vierge et sur lequel on lisait l'âge de Vanault « soixante et dix ans environ » et la date de sa mort 1565, ce qui permet d'établir que Vanault dut naître entre 1495 et 1498.

(5) Arch. de la Meurthe, B. 69, fol. 51.

I. *Jacques Collesson*, seigneur de Longchamp, épousa Catherine Clouet. Nommé le 22 mai 1556 conseiller auditeur en la Chambre des comptes « pour ne toucher les rétributions dudit office qu'après la mort de son père, » il devint admodiateur du domaine de la prévôté de La Chaussée. Démissionnaire en 1565, il mourut le 18 mai 1570, laissant des dettes si considérables que, par acte du 3 juin suivant, ses héritiers renoncèrent à sa succession.

II. *Barbe Collesson* fut mariée en premières noces à Nicol Surillart, avocat à Bar, mort entre le 3 juin 1570 et le 18 juillet suivant; elle n'en eut qu'un fils, Claude, qui ne survécut que quelques mois à son père. En secondes noces, Barbe épousa Dominique Dordelu, licencié ès-lois et lieutenant général en la prévôté de Bar, l'un des hommes les plus entreprenants et les plus habiles de ce temps-là. Elle en eut plusieurs enfants, dont l'un, Jean Dordelu, receveur général du duché de Bar, reprit en 1621 la noblesse de sa mère (1).

III. *Anne Collesson*, mariée avant 1565 à Jacques Gaulme, fils de noble Mathieu Gaulme, contrôleur et clerc-juré en la gruerie de Louppy-le-Châtel, et de Barbe des Bouchons, lequel Jacques succéda à son père dans ledit office. Ils eurent quatre enfants : 1) *Jean*, marié à Claude Raulin de Saint-Julien; 2) *Charles;* 3) *Warin*, qui épousa Antoinette de Montarlot, et Louise Hurault; 4) *Antoinette*, mariée à Emmanuel Le Paige.

IV. *Claudon Collesson* épousa Nicolas Lescarnelot, seigneur de Noyers et de Raincourt, fils de noble Toussaint Lescarnelot, conseiller auditeur en la Chambre des comptes, dont elle eut, entre autres enfants, un fils nommé Georges, qui s'unit à Barbe de Maillet.

V. *Philippe Collesson*, seigneur de Longchamp en partie, épousa après 1570 Barbe de Rheims, fille de noble Didier et

(1) Nous aurons l'occasion de parler longuement de cette famille dans les *Anoblis de Ligny*.

de Louise Michel. Leur fille Philippe fut donnée en mariage, le 3 septembre 1595, à noble Mathieu L'Escale, fils de nobles conjoints Antoine L'Escale et Anne Gaulme.

VI. *Isabeau Collesson* mariée en premières noces à Claude de Villers, et en secondes noces à Pierre Cochon, écuyer, contrôleur du grenier à sel de Sainte-Menehould. Elle en est veuve dès le 10 avril 1596, date à laquelle elle vend à Mathieu L'Escale, son beau-frère, sa part dans la seigneurie de Longchamp.

VII. *Marie Collesson* épousa noble Didier des Bœufs, contrôleur et receveur du cardinal de Vaudémont et prévôt de Frouard, demeurant à Liverdun. Elle était veuve en 1596, et c'est en cette qualité qu'elle vend, par acte du 30 octobre 1596, à Mathieu L'Escale, son huitième dans la seigneurie de Longchamp.

VIII. *Adrianne Collesson* et François de Saint-Ignon son mari, comparaissent dans un acte de vente d'un gagnage sis à Longchamp, en date du 23 mars 1598 (1).

IX. *Christine Collesson* entra, en 1574, dans le couvent des Dames de Sainte-Claire de Bar, occupé aujourd'hui par les Dames de la Croix.

X. *Françoise Collesson,* morte en 1566.

Comme on le voit, nous n'avons tenu aucun compte de l'article que D. Pelletier consacre à Vanault-Collesson, afin de n'être pas obligé d'en relever les nombreuses erreurs (2).

(1) Longchamp, canton de Pierrefitte, possédait trois seigneuries : celle de la Tour-Chaudron qui était domaniale, celles de Gombervaux et de Bassompierre qui appartenaient à des particuliers.

(2) Pour la rapidité et la clarté du récit, nous avons aussi négligé quelques détails sans intérêt, tels que celui-ci. En 1525, Wanault est chargé par la Chambre des comptes de mesurer avec François Geoffroy, clerc-juré de Foug, les terres et prés appartenant au duc sur les ban, finage et confinage de Bouconville (*Arch. de la Meuse,* B. 1576).

Le nom de Collesson s'éteignit dans les premières années du XVIIe siècle; leurs armoiries furent prises par les Dordelu qui, bientôt, les abandonnèrent pour d'autres, et de cette famille qu'on s'attendait à voir prospérer en nombre et en opulence, il n'est resté dans nos annales que le souvenir de ce parvenu intelligent qui, non content de s'élever par son seul mérite à de hautes dignités, fut pendant quarante ans — de 1525 à 1565 — l'un des plus laborieux fonctionnaires de son pays.

FOURIER DE BACOURT.



L'ÉMEUTE A LIGNY.

— 7 juin-17 juillet 1618. —

Ce fut une grande douleur dans tout le comté de Ligny quand on y apprit la mort du duc Henri de Luxembourg, ce brave et excellent prince de trente-quatre ans, mort de la peste à Jargeau le 23 mai 1616 (1). Il était le dernier mâle de sa maison, car de son mariage avec Madeleine de Montmorency, morte six mois auparavant, il ne laissait que deux filles, Marguerite-Charlotte et Marie-Liesse de Luxembourg (2). « *In hâc tanta rerum nostrarum ruinâ*, s'écriera soixante ans plus tard l'avocat Dordelu, *hi justè anxii venturis erant quos fortunæ publicæ contingebat cura*, » le souci de l'avenir tourmentait à bon droit ceux qui étaient alors intéressés à la fortune publique.

C'est qu'en effet le désarroi est général à ce moment. Les habitants du comté se demandent avec anxiété en quelles mains ils vont tomber et quelles seront désormais les destinées de leur pays, favorisé jusque-là d'une quasi-indépendance. Le gouverneur de Ligny, Jacques de la Motte, vient de s'enfuir à l'improviste avec un coffret contenant de nombreuses valeurs et une partie des joyaux de son maître (3). Le roi de France,

(1) Bonnabelle, *Les seigneurs de Luxembourg*, 77.

(2) Marguerite-Charlotte épousa successivement un modeste gentilhomme de l'Etat d'Avignon, Léon d'Albert, sr de Brantes, et le chevalier de Tonnerre, par qui elle se fit enlever en 1631. Marie-Liesse fut duchesse de Ventadour et mourut carmélite en 1661.

(3) Par lettre en date du 15 février 1617, adressée au prévôt de Ligny, Ch. Perrin, le tuteur de Melles de Luxembourg, lui apprend que le sieur de la Motte vient d'être pris à Paris (*Bibliothèque nationale*, manuscrits, t. 139, fol. 95).

qui ne perd pas une aussi belle occasion d'affirmer des prétentions séculaires, nomme à sa place Mathias Mangeot, à qui le duc de Lorraine oppose Nicolas Duhamel, d'où contestations portées en justice, et que termine seule l'investiture donnée à Jean-Baptiste Simon, sieur de la Loge (mars 1617) (1).

Quel est donc cet étranger à qui est confiée la double mission de veiller sur le plus beau domaine des princesses orphelines et de leur concilier l'attachement de leurs vassaux? Un vieux gentilhomme flamand de la suite du comte de Tresmes, lequel est parvenu à lui assurer cette brillante sinécure (2). On le dit le plus pacifique des hommes, de « suffisante religion » et point licencieux mais dur au pauvre monde et rapace à miracle. Il se fait, semble-t-il, un plaisir de justifier cette réputation inquiétante, car en arrivant à Ligny son premier soin est de licencier le personnel à la charge du gouverneur, d'accenser le droit ancien au mort-bois, et la crouvée de Mourthoume abandonnée jusque-là aux habitants par ses prédécesseurs, de rogner les appointements des portiers de la ville et la solde de la garnison, solde qui ne sera rétablie que sept ans plus tard par M. de Brantes (3). Puis il prétend à la perception de la taille à miséricorde, ce qui soulève les protestations de l'avocat fiscal Philippe Xouel, à la révision des nobles et à l'augmentation des droits de banalité.

On comprend que ces mesures vexatoires prises sous le couvert de M[lles] de Luxembourg aient rendu le vieux gouverneur tout à fait impopulaire. Elles ne sont pas telles cependant qu'elles puissent surexciter à l'excès une population que le souvenir de ses bien-aimés seigneurs et l'amour de la paix incitent à la résignation. Et cependant, les temps que l'on traverse sont malheureux. A la suite d'une violente épidémie qui, jusqu'au printemps, a décimé les familles et mis l'agriculture

(1) Mathias Mangeot avait déjà été gouverneur en 1610. Il eut pour successeurs François de Riguet et Jacques de la Motte.

(2) René Potier, comte puis duc de Tresmes, était l'oncle de M[elles] de Luxembourg par son mariage avec Marguerite.

(3) Frère des futurs ducs de Luynes et de Chaulnes. Son mariage avec Marguerite-Charlotte le fit créer duc de Luxembourg.

en souffrance, le pays est menacé de disette, le blé manque et se paie jusqu'à vingt-huit gros le bichet, ce qui, grâce aux frais de mouture au moulin banal, met la farine à trente gros la mesure. Jamais pareille calamité ne s'est abattue sur le pays, même après la prise de Ligny par les Impériaux, en 1544, les « bons princes » ayant toujours trouvé le moyen de faire vivre leurs sujets. Aujourd'hui, le secours ne vient plus du château dont on a désappris le chemin et qui, d'ailleurs, reste fermé aux solliciteurs.

Tout à coup, le bruit se répand que des étrangers conduisant trois chariots ont été vus sortant à la faveur de la nuit par la porte d'Outre-Ornez (1) qui fait communiquer le château avec la rase campagne. La précaution que l'on a prise de faire escorter ces chariots éveille et confirme tous les soupçons. Bientôt le doute ne paraît plus possible : « Il y a du grain au château ! » tel est le cri qui vole de bouche en bouche excitant l'indignation générale.

Un soulèvement paraît imminent. Pour le conjurer, le prévôt Charles Perrin (2), après avoir vainement tenté une entrevue avec le gouverneur, prend le parti de se rendre à Nancy d'où il revient le dimanche, 10 juin, avec M. de Couvonges, bailli de Bar (3), à qui Son Altesse a donné l'ordre de se transporter à Ligny « pour écouter les plaintes des manœuvriers qui prétendent n'avoir point de bled pour eux et leur famille et y faire droit. » Accompagné du prévôt Perrin et du procureur fiscal Pierre Fleury (4), M. de Couvonges se rend au grenier à blé

(1) On appelait aussi cette porte *Porte des Moulins*.

(2) Noble Charles Perrin, prévôt de Ligny, en 1609, après son père Antoine. Il épousa Isabeau Parisot et mourut en 1630. Son successeur fut Charles Oryot de Jubainville.

(3) Antoine de Stainville, s[r] de Couvonges et de Morley, conseiller d'Etat, nommé, en 1616, bailli de Bar et gouverneur. Il devint dans la suite grand gruyer du Barrois. Est-il utile de relever l'erreur de l'historien de Bar, Bellot-Herment, faisant figurer dans la liste des baillis de Bar, à la date de 1618, Nicolas de Gleysenove?

(4) Noble Pierre Fleury, nommé procureur fiscal en 1613, épousa Marie Collin et Françoise Vaultier. Il fut, comme son père Pierre et son fils Edme, le chef du parti des *linotiers*.

où il trouve 425 muids : au château, il découvre, en outre, 400 muids et il constate que 300 autres muids ont été vendus à des marchands de Vitry.

Le procès-verbal de cette visite, rendu public le lendemain, parut apaiser les mécontents non moins que la promesse faite par M. de Couvonges de prochains secours. Mais celui-ci comptait sans ces fauteurs de désordre, presque toujours étrangers au pays, que l'on trouve au début de toutes les émeutes populaires. Trois hommes résolus, Marc, Rabasse et Moynier se mettent à la tête des « manœuvriers » et organisent une bande qui parcourt les rues de la ville et les villages voisins. L'indécision des autorités linéennes permet à l'émeute de croître pendant six jours en nombre et en audace. Déjà le procureur syndic qui sortait de la halle a été « roué vif et laissé tel que mort, » le gouverneur est menacé d'un prompt supplice et il n'est question de rien moins que de commencer à « visiter les habitations avec picques, fourches et aultres darts et tout d'abord M. de Hesteaux (1). » On doit s'attendre à des scènes tragiques, car dans la soirée du vendredi, « au logis » de la veuve Mourot « vendant vins, » le bâton de police de Louis Vivenot a été brisé et lui-même sérieusement maltraité ainsi que son suppôt, Nicolas Levesque, dit Flocquet, aux cris de « Par la mort, Dieu, rompez-les tous! »

Il est facile de concevoir à quelle terreur sont en proie les paisibles bourgeois de Ligny quand ils apprennent le lendemain matin que plusieurs serviteurs du château ont été « mis à sang et le nᵉ Colin, aux gages de M. de Hesteaux, escorché de couteaulx. » Aussi est-ce avec un soulagement réel qu'ils voient apparaître le sʳ Moat, conseiller au bailliage de Bar, suivi de Jannin, sergent audit bailliage, et d'une escorte apportant l'ordre de faire arrêter sans retard les principaux meneurs.

Bientôt capturé avec trois de ses complices, Marc est conduit par le prévôt Perrin et le procureur fiscal Fleury au gouver-

(1) Pour la bonne raison que là se trouvait la caisse, Clovis Hesteau de Nuisement étant receveur général du comté de Ligny.

neur qui doit les écrouer dans la tour de la Clochette (1). Mais à la vue des prisonniers, le vieux La Loge se prend à trembler. Il promet bien de les faire enfermer, mais, comme il le dit lui-même, « c'est à contre-cœur et sur l'assurance que le prévôt lui donne que personne ne bougera dans la ville et qu'on lui donnera des gens pour garder les prisonniers. » Vaine précaution! Les portes de la geôle sont à peine refermées sur eux qu' « à la clameur des femmes, le peuple s'émeut au nombre de plus de quatre à cinq cents, s'arme, empêche le portier de la porte d'Entre-deux-Ponts de baisser le pont-levis, bat le portier et le s[r] Denay, chanoine, qui s'oppose à la vindicte, le foule aux pieds, en sorte qu'il en est fort malade, prend à la barbe un nommé Fatollot, échevin de Ligny et mayeur pour S. A., puis forme deux troupes (2). L'une va attaquer la maison de Mesdemoiselles, l'autre celle du maire, qu'ils menacent de tuer et brûler sa maison, saccager toute la ville, s'il ne fait rendre les prisonniers et rejoint l'autre au château où le sieur La Loge se tenait avec les bons bourgeois, prêts à en venir aux mains avec cette populace. Déjà six mutins ont la mèche sur le serpentin. Le s[r] La Loge fait ouvrir aux prisonniers avec lesquels se retire la populace en criant : « Vive le roi, monsieur Marc et sa bande! » et va sonner l'alarme, rompre les vitres de l'église pour entrer en icelle et sonner les cloches, et envoie par tous les villages pour soulever les paysans. »

Au lieu de tenir tête à l'orage, le gouverneur de Ligny se sauve à Bar où il arrive pendant la nuit. Informé de cette fuite, Marc court chez le maire et le somme de délivrer deux prisonniers, qui ont été appréhendés la veille à Resson et menés à

(1) La Clochette était « la prison des malfaiteurs qui ont mérité la mort et le dernier supplice, qui est une tour qui faict l'une des parties de la porte dite des Moulins, dans laquelle le géôlier ne faict sa demeure ny autre personne » (Proc.-verb. de la rébell. de 1666). — Par un singulier retour des choses d'ici-bas, Pierre Fleury, fils du procureur fiscal précité, y fut lui-même enfermé en 1666.

(2) Le portier d'Entre-deux-Ponts était alors Antoine de Naix, mari de Jeannette Bouchon, oncle du chanoine Claude de Naix, aumônier du comte de Ligny, et mort en 1632.

Bar, menaçant qu'en cas de résistance, « il prendra deux des meilleurs bourgeois de Ligny à qui on fera le même traitement qui sera fait aux autres. » — « On ne parle présentement à Ligny, écrit de Bar, le 18 juin, le pauvre La Loge, que de brusler tout, ravager, violer et partager les biens des bonnes gens (1). »

Pendant que le gouverneur de Ligny envoie au tuteur des princesses ces émouvantes nouvelles, M. de Couvonges rédige pour le duc de Lorraine un rapport très substantiel et aussi très suggestif.

« Monseigneur, suivant le commandement de V. A., je m'en allay dimanche matin à Ligny pō y aprandre le sujet de leur differand : j'y ai trouvé ten de contrariétés et animozités entre les abitants qu'ils estoient prest àségorger : je les ay lessé en paix par une ordonnance que j'y ay fait publier et dont j'envoye copie à V. A. attandant que j'ay aultrement ordonné et afin quel soit informée de se qui si passe j'assure V. A. qu'y a beaucoup de sang des officiers de mesdemoisels de Luxambourg et de la justice de là. Dautan qu'y a trois mois que plusieurs marchans vont par tous les vilages du comté lever les grains et les transportent or du pays et la plus part de ses marchans sont les dict officiers de Mesdemoisels de Luxambourg et peuvent ten mieux vandre leur grains. Ils ont lessé les marchés vuides quinze jours durant de sorte que le menu peuple desja epprouvé de la contagion et de l'état des campagnes crioit à la fin (faim) se qui les a occasionné de se lever més avec tan darogance et insolence que si V. A. n'en fait faire justice d'aultres de ses sujets y prandront exemple et impozeront la loi à qui ils voulderont. Le juge dict continue ses informations et croy qu'à prsnt le procureur gal a doné ses concluzions de sorte qu'y aura prise de corps déserné contre les principaux auteurs de cest sédition et la comunauté de Ligny condamné à de fermes amandes. M. de la Loge a adverty en

(1) Il y a deux versions manuscrites de ce procès-verbal avec légères variantes.

France de tout se qui s'est passé et mesme de men vilage par de là : il croit que Mesdemoisels de Luxambourg supliront V. A. de leur prester assisstance afin que ses mutins soient chastiés ils ne seront jamé sage qu'il ny en ay de pendus. M. le Prestre qui s'en va treuver V. A. l'en fera rire pō les appréhentions qu'il y a eu et de tout notre procédé. J'envoye aussy à V. A. la quantité de bled qui s'est trouvé dans le chasteau et ville de Ligny afin quelle ordonne sa volonté pour les grains arestés. Il ne se bougera rien que je nay aultre comandement de V. A. auquel j'obeiray tousjours avec la fidel affection que doibt, Monseigneur, vre très humble et très obéissant sujet et fidel serviteur. Couvonges (1). »

Dans une lettre qu'il écrit au bailli de Bar, M. de Pontaillier-Luxembourg, parent des jeunes princesses, plaide avec plus de chaleur que de style la cause des habitants de Ligny.

Mr, le témoignage que vous m'avez rendu à votre bonne volonté me fait vous supplier très humblement de vouloir favoriser la cause des habitants de Ligny et villages en deppendant ayant sceu que quelque rumeur a esté faicte pour la crainte qu'ils avoient d'une famine. Jestime que S. A. luy même favorisera un tel désastre come un grand prince qui a tousjours en recommandation le soulagement de ses subjects et vous dire, Mr, que la même action en a faite ou l'on a eu douceur et recommandation. Touttefoys, je n'escris qu'en ce que l'on m'a asseuré Sad. Altesse n'être contre eux car, cela estant jaurois les mains liées et courois à luy et à sa miséricorde. Je vj suplie en ce que vous pourez les assister, à present je parle sans bruict come ayant un frère dans Ligny et sy cela n'estimiez plus mes paroles, S. A. y aura un très humble serviteur et vous Mr plus humble serviteur. De Luxembourg de Pontaillier. A Dienville, 22 juin 1618 (2).

Ce qu'il y a d'étrange dans cette « affaire » de Ligny, c'est que les mécontents n'ont pas désarmé devant l'attitude du bailli

(1) Bibl. nat., sect. manuscrits. Ligny, 145.
(2) Arch. nat. (comté de Ligny).

de Bar, et que sans autre motif que le plaisir de créer du désordre (car le blé ne se paie plus maintenant que 15 gros le bichet), ils continuent à fomenter l'agitation, nullement inquiétés d'ailleurs par le représentant du duc de Lorraine qui ne fait rien pour seconder les autorités locales. Le sieur Moat est bien resté dans la ville pour y diriger l'enquête avec le prévôt Perrin, mais la terreur qu'il inspire est loin de compenser celle que lui cause « cette trouppe de rebels qui vague ès rues de Ligny et rançonne cy et là quelques-uns des meilleurs habitants au cry de Vive le Roy, » cri suffisamment suggestif et qui nous éclaire sur la véritable portée de cette émotion populaire.

Inquiets, déconcertés, les bourgeois conviennent d'envoyer une députation à M. de Couvonges. Celui-ci la reçoit le 11 juillet, mais répond que, faute d'ordres, il ne peut agir. Les délégués reviennent auprès de leurs concitoyens qui ne se gênent plus pour affirmer que le duc de Lorraine jouit de leurs maux, satisfait de voir la situation s'aggraver pour avoir quelque prétexte de mettre la main sur le comté. Mais ce n'est là qu'une méchante rumeur, car le duc Henri ne demande qu'à se faire prier pour intervenir. Justement le 13 il a reçu une requête signée de M[lles] de Luxembourg, des échevins et des notables bourgeois de Ligny, « implorant son autorité contre les factieux qui ont fait une sédition dans Ligny et y entretiennent un trouble permanent dans le but évident de tirer proffict de cette émotion. » Son autorité de suzerain se trouvant une fois de plus reconnue, le duc fera tout ce qu'on veut. Dès lors, battez tambours! sonnez trompettes! Muni de pleins pouvoirs, M. de Couvonges descend de sa ville-haute le 16 au matin avec 300 fantassins, 60 cavaliers et — détail piquant — « la musique. » Ce ne sera qu'une promenade militaire. A Tronville, la petite armée rencontre une poignée de vétérans équipés tant bien que mal par les hobereaux du voisinage : on leur permet de suivre en arrière-garde. Arrivé à Ligny, M. de Couvonges se rend maître des portes et murailles de la ville dans laquelle il entre au son du cavalquet; sur la place du Château, « il fait publier, par le sergent et tous tambours rou-

lants de la part de S. A., ordre à tous les habitants de quitter leurs armes et les remettre dans la maison seigneuriale, et établit le sieur Louis de Rommecourt (1) commandant des ville, château et comté de Ligny pour le service de M[elles] de Luxembourg sous l'autorité et protection de Son Altesse avec ordre de l'avertir de tout ce qui pourroit importer le bien de Sadite Altesse. »

Après cette formalité, le bailli de Bar se fait désigner les turbulents et les emmène, musique en tête, à Bar où s'instruira leur procès. Du coup, l'émeute est finie et M. Jacques Vigner, conseiller de S. M. Louis XIII et tuteur des princesses de Luxembourg, remercie en ces termes le duc de Lorraine :

« Monseigneur, l'honneur qu'il a plu à V. A. faire à M[elles] de Luxembourg d'envoier M. de Couvonge avec des forces dans Ligny pour châtier par votre justice leurs subjets révoltés leur donne espérance qu'à l'advenir ils seront plus modérés et plus retenus dans les bornes de l'obéissance qu'ils n'ont esté cy devant; de leur faute naistra ce bonheur et par la correction d'un petit nombre ils apprendront à révérer et craindre vos officiers et seront assurés s'ils manquent à bien faire que leur mal ne demeurera pas impuni. Nous avons représenté au Roy, M[r] le C[te] de Tresmes et moy, ce qui s'est passé en cest affaire et l'honneur que M[elles] de Luxembourg ont retiré de l'assistance de V. A., dont S. M. a eu un extrême contentement. Les habitans nous ont faict supplier de ne point envelopper les innocens avec les coupables, c'est pour quoy nous envoyons un gentilhomme domestique de M[elles] de Luxembourg pour recongnoistre si votre justice est assez forte soubs l'authorité de V. A. pour faire exécuter ses jugements sans qu'il soit besoing de garnison, auquel cas il suppliera de nostre part très humblement V. A. de la vouloir revocquer ou la reduire à tel nombre que les dits habitants n'en reçoivent incommodité. De pourtant de tesmoignages de votre bonté, mesdemoiselles de Luxem-

(1) Nous croyons qu'il était fils du précédent gouverneur et en même temps gouverneur du château de Brienne. Il eut pour successeur Charles Le Clerc.

bourg priront perpetuellement Dieu, et moy particulièrement, Monseigneur, qu'il comble V. A. de longues années et heureuse prospérité. De Paris, le 19 juillet 1618. Votre très humble et très obeissant serviteur,

VIGNIER, conseiller du Roy (1). »

En dehors des faits curieux qui en ont marqué l'origine, le développement et la répression, l'émeute à laquelle nous venons d'assister présente ceci d'intéressant, qu'elle fut la première manifestation bruyante du parti français à Ligny, parti composé de ceux qui se nommaient eux-mêmes *les linotiers* et dont le nombre va si rapidement grandir, (grâce au séjour prolongé de Marguerite-Charlotte de Luxembourg au château de Ligny), qu'en 1666 la seconde sédition sera faite par la bourgeoisie unie à la « populace, » et qu'à la troisième, en 1714, les autorités elles-mêmes prendront part au mouvement.

On comprend qu'après cette troisième épreuve le duc de Lorraine ait senti le besoin d'en finir en achetant le territoire, sinon les cœurs de ceux qui protestaient avec une telle persistance contre sa suzeraineté. Le marché eut lieu en 1719 (2), mais pendant toute la durée du dix-huitième siècle rien ne put empêcher les Linéens de se proclamer par goût, par genre ou par intérêt « tous linotiers » et de crier en maintes occasions « Vive le Roi, » comme les mutins de 1618.

L'émotion causée par ceux-ci se prolongea pendant de longues années. Villeterque nous apprend que, de son temps, les enfants disaient de celui d'entre eux qui prétendait à la domination : « Il fait son Quévonges (3). » Ne retrouverions-nous pas l'écho à peine affaibli de ce lointain événement dans ces couplets qui se chantaient jadis en pays barrois sur un air aujourd'hui oublié :

(1) Bibliothèque nationale. Ligny, 145 (441).

(2) Par devant Bateste et du Tartre, notaires au Châtelet de Paris. Prix d'acquisition : deux millions six cent mille livres (6 nov. 1719).

(3) Ainsi se prononçait et s'écrivait autrefois le mot *Couvonges*.

Beau prisonnier, comment allez
Dans cette peute tour jurée (1)?
— Je mange mes mains de me voir
Dans ce grand cachot tout noir.

Beau prisonnier, me faites pleurer!
Et quel péché avez-vous fait?
— Mon capitaine j'ai délogé
Qui mon dîner avait mangé.

Beau prisonnier, comment s'a fait?
Ne pouviez pas le vent manger!
— Mon capitaine l'a été quérir
Le baillif pour me faire mourir.

Beau prisonnier, ce peut baillif
Pour vous consoler que vous a dit?
— Il m'a dit que je serai pendu
Et mon corps haché menu.

Beau prisonnier, petit soldat (2)
Chasser le chef il ne doit pas!
— Il faut chasser du poulailler
Le renard qui voudrait tout manger.

Ce prisonnier mené à Bar pour y être pendu et qui tient un langage si hardi ne serait-il pas l'humble « manœuvrier » Marc, en révolte contre le gouverneur de la ville, ce « renard » ravisseur qu'il a « délogé? » Après tout, faute d'autres preuves, n'a-t-on pas dit qu'en France les pires tragédies finissent toujours par des chansons?

FOURIER DE BACOURT.

(1) La Tour Jurée, dite aussi Tour criminelle, faisait partie des fortifications de la ville-haute de Bar et avait pour voisine la Tour de la Porte-aux-Bois. — Peut, peute : vieux mot qui signifie vilain, laid.

(2) Var. : pauvre soldat.

L' « AFFILEIL »

Ancien Noël patois de Ligny-en-Barrois.

A l'instar de la plupart des villes de Lorraine (1) la petite capitale du comté de Ligny (2) avait son chant populaire sous la forme d'un noël où la verve gauloise tient plus de place que la piété (3). Grâce à l'entrain du récit, à la gaieté de la musique, aux nombreuses personnalités mises en scène et aux allusions malicieuses qui y abondent, l' « *Affileil* » (4) — c'est le nom de ce noël — égaya pendant plus d'un siècle non seulement les voûtes des églises et les salles de récinons à l'époque de la Nativité, mais, en toute saison, les *coudreils*, les *fûreils*, les *assembleïes* et les *acraignes* (5).

(1) La Société des lettres de Bar-le-Duc vient de publier un ancien noël de Bar en patois (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, tome XI, 2e série, pages 97 et s.).

(2) Le comté de Ligny, érigé le 16 septembre 1367, par Charles V pour Guy de Luxembourg et vendu en 1719 au duc de Lorraine par le duc Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, fils ainé du maréchal, comprenait une trentaine de villages.

(3) Nous en avons publié des extraits dans la *Semaine religieuse de Verdun* en 1889.

(4) *Affileil*, enfilade, procession.

(5) Les *coudreils* sont les réunions de femmes assises l'après-midi devant la porte pour causer et pour travailler. — Par *fûreils* on entend les réunions dans la campagne (de *fû-dehors*), surtout l'après-midi des dimanches et jours fériés qui, on le sait, étaient jadis beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. — Les *acraignes* sont les veillées autour du *pi-ouri* traditionel : elles ont lieu chaque soir dans une maison différente et ne réunissent que les familles de laboureurs ou d'artisans, tandis que les notables se rendaient aux *assembleïes*. Veut-on savoir les noms des gentilshommes qui *faisaient le pôle* (ouvraient leurs salons) chacun des soirs de la semaine au moment de la Révolution ? le dimanche, M. de Lallemand de Mont, le lundi, M. Thouvenot de Fleury, le mardi, M. Vaultier, le mercredi, M. de Beljoyeuse, le jeudi, M. de Castéja, le vendredi, M. de Brigeat, et le samedi à tour de rôle MM. de Nattes, Bourgeois, de Gironcourt et Le Paige.

Au double point de vue de la forme et du fond l'*Affileil* est de beaucoup supérieure aux autres compositions du même genre et suppose chez son auteur autant d'esprit que de savoir faire. Le nom de cet auteur ne nous est point parvenu : tout ce que l'on en peut dire c'est qu'il devait résider dans la ville de Ligny dont il connaît parfaitement la topographie, les mœurs et les notables habitants.

Malgré l'abondance des noms cités, nous serions fort embarrassé pour fixer l'âge de ce noël si le regretté J.-A. Schmit, conservateur à la Bibliothèque nationale, ne nous avait communiqué, en 1878, une pièce de ses archives qui nous a permis de reconstituer l'état civil des Linéens qui figurent dans l'*Affileil* et partant d'être édifié sur l'époque à laquelle ce curieux noël parut pour la première fois. C'est un traité passé le 9 août 1683 entre Jacques Viard, mayeur de Ligny, Claude Vaultier et Claude Lescaille, échevins de la paroisse, et Pol de Mutigny, receveur de ladite paroisse (1), d'une part, et *Claude Poinsignon* (cité dans la dernière strophe du noël), organiste de Ligny, d'autre part, traité en vertu duquel ce dernier s'engage à *continuer* à toucher de l'orgue à l'église paroissiale Notre-Dame à tous les services qui se font journellement en ladite église pendant dix-huit ans continuels depuis Saint-Martin d'hiver prochain pendant lesquels le s[r] Poinsignon demeurera déchargé de toute charge, taille, impôts, et recevra, savoir pour les habitants de Ligny, 300 francs barrois par an et 200 francs de la part des échevins, à charge pour lui d'entretenir orgues et soufflet.

Ce Claude Poinsignon était un artiste de valeur. Né en 1651 il avait commencé à la cathédrale de Toul une éducation qu'il acheva à Paris sous la direction du célèbre Lambert. Fixé à Ligny par son mariage avec Elisabeth Charpentier, il y enseigna avec succès la musique. Si nous en croyons un ancien mémoire, « les personnes de la première distinction appre-

(1) Jacques Viard, mayeur de Ligny pendant seize ans : son fils Charles fut aussi mayeur en 1713. — Claude Vaultier, écuyer, 1652-1724, Claude Lescaille, docteur en médecine, époux de Claudine Vaultier, Pol de Mutigny, apothicaire, 1619-1685.

noient de lui le bon goût du chant et s'assembloient même dans sa maison où ce musicien tenoit en quelque sorte une académie. » Après avoir dirigé pendant vingt-six ans les orgues paroissiales qui comptaient parmi les plus belles de la province, il résigna en 1701 ses fonctions entre les mains de son fils Louis, mort en 1726. On doit à Poinsignon des morceaux de musique religieuse qui témoignent d'un réel talent. L'air qu'il adapta à l'*Affileil* est fort beau. Malheureusement il ne répondait pas aux exigences de la gaieté populaire, aussi resta-t-il relégué dans les cartons des maîtres de chapelle. On lui préféra deux autres chants plus joyeux. L'un était déjà en faveur lors de l'installation de M. de Fleury comme mayeur de Ligny en 1708. On a attribué l'autre à un M. de Nattes, qui tournait agréablement les vers, mais la comtesse de Broussel, fort au courant des choses de son temps et de son pays, le déclare l'œuvre de son compatriote, « ce grand fou de Villeterque qui touche à tout, réussit dans tout, pense, cause, écrit divinement et qui, avec tous les avantages d'une fortune bien assise et d'une situation bien acquise, avec l'esprit à la fois le plus solide et le plus éclatant, finira comme Gilbert a fini (1). »

Il était difficile d'aligner dans un ordre parfait des strophes que, seule, la tradition orale nous a conservées. Plusieurs d'entre elles ont dû subir des modifications; d'autres, sans doute, ont été ajoutées à diverses époques, mais tel qu'il est, ce curieux spécimen du dialecte populaire méritait d'être sauvé de l'oubli. On avouera, d'ailleurs, qu'il offre un intérêt sérieux au triple point de vue des études linguistiques, archéologiques et musicales (2).

(1) Ainsi que l'écrivait en 1795 Mme de Broussel, morte en 1805, l'auteur des *Lettres athéniennes* et des *Veillées* d'un malade mourut assez misérablement à l'hospice de Chaillot le 8 avril 1811.

(2) La traduction de l'*Affileil* nous a été facilitée par le *Glossaire du patois de la Meuse,* ouvrage magistral qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques lorraines à côté du livre de M. Adam sur *Les Patois Lorrains.* — Ainsi que le recommande M. Labourasse, nous avons figuré la consonne **ou** par la lettre **w** que l'on prononcera comme dans les mots *Woinville, Woëvre.*

L'AFFILEIL.



L'neuil-là j'aveue cueuil l'coûgnot
J'boriawdeue l'fû avo lai crawille
V'là l'foum' qu'atô da l'paillot
Qu'disé : « ç'ost non beites qu'patouillent
Et peuil j'oïe de d'fiû in grou sabbat
Avo dos chans : eut, ṙé, mi, fa
Alleleuïa! Alleleuïa! Alleleuïa!

Cette nuit-là j'avais cuit l'coûgnot (1), je remuais le feu avec la craouille (2) ; voilà la femme qui était dans le paillot qui dit : « c'est nos bêtes qui patouillent (3), et puis j'entends du dehors un gros sabbat avec des chants *eut, ré, mi, fa, alleluia!*

(1) Petit pain rond de Noël qu'on cuisait sous la cendre et que l'on nomme aussi *torte*.

(2) Long crochet avec lequel on attise le feu. Dans les maisons les plus opulentes, la garniture de foyer se composait de la crawille susdite, du véïen (pelle à feu).

(3) Patouiller, c'est agiter, piétiner une flaque de boue liquide. A Menaucourt, au comté de Ligny, un écart a nom *Patouillat*.

J'croïeue qu'çatint dos brancas
Qu'davalint de d'cheu los chalaides
Pa Chartê et pa la Hervâ
Ma daw temps qu'j'seue to hèdle
Los anch' disint touci, toulà,
In esselcis gloria,
Alleleuïa!

Je croyais que c'étaient des chariots qui descendaient de dessus les côtes par Chartel et par la Herval (1), mais du temps que je suis tout ahuri les anges disaient ici, là : *in excelsis gloria* (2), *alleluia!*

Gloria au pû lon dos cies
Qu'los boun' joss' s'rajoïenssent!
Aneuil l'divin meussie
Cont' vo l'ost né. Faut qu'v'allinsses
Pou rwaiter couma ça ç'ost fa,
Et n'faïém los toucas
Alleleuïa!

Gloire au plus loin des cieux, que les bonnes gens se réjouissent! aujourd'hui le divin Messie près de vous est né! Il faut que vous alliez pour voir comment ça s'est fait et ne faites pas les entêtés, *alleluia!*

J'mé débeuïeue maw échotté
Ma v'là lai Claudon qu'faïo in soume
Deuh! qué die, l'Jâsu l'ost né
Pou r'mott' essonne teurtos los'houmes
Fiû! v'lov' v'ossauver, fûgna
Ç'ost do maw lon? mi ju s'reüe jà!
Alleleuïa!

Je me frottais les yeux moult effrayé, mais voilà la Claudon qui fai-

(1) Chartel et la Herval, contrées voisines au S.-E. de Ligny.

(2) Pour éviter des longueurs, nous évitons de citer les variantes inévitables de ce noël. Ainsi dans la première strophe on trouve aussi : « Ta l'hûre j'ato cont'm'cûgnot » — « ç'ost non beites que s'chapouillent » — « coum' dos sottraits qu'dirint coum'ça : alleleuïa ! » et ainsi des autres

sait un somme : « Deuh ! qu'elle dit, le Jésus est né pour remettre ensemble tous les hommes. Dehors! voulez-vous vous sauver, têtu, c'est donc bien loin? moi j'y serais déjà! *Alleluia!*

Sou! mos-émis, saûté fiû!
Qu'to chécun fiurtie da l'pôroche
Qué v'faïensses l'feite à l'grand Dieue!
Qu'l'Hûsson seunie teurtos los tioches
Vite, cawrez, meilte Hâzâ
Pou ben r'treilre l'nouvé pacte-là!
Alleleuïa!

Sou (1)! mes amis, sortez dehors! que chacun coure çà et là dans la paroisse. Faites fête au grand Dieu! que l'Husson sonne toutes les cloches (2). Vite, courez, maître Hazard (3) pour bien retirer le nouveau pacte-là. *Alleluia!*

Véci meussu not' meilte borger
Que s'mott' a saqui pou l'béteime
Aw lon d'li l'Joffroé qu'disé
« I fâ frô ma j'vira to d'meime »
Et co l'Ferron, l'tâtreil-là,
Qu'brâche : « et esse coumpletta »
Alleleuïa!

Voici monsieur notre maître berger qui se met à presser le pas pour le baptême (4); contre lui le Geoffroy qui dit « il fait froid, mais j'irai

couplets. La version que nous donnons ici est celle d'un manuscrit commencé il y a près de cent ans et conservé dans une ancienne famille de la ville de Ligny.

(1) Commandement pour faire lever hommes ou animaux.

(2) Eustache Husson dès 1682, taillandier, Demenge Simon en 1689, sonneurs à l'église paroissiale aux gages de 136 francs barrois avec la jouissance de deux meix sis dans les fossés de la ville près la Brèche.

(3) François Hazard, procureur à Ligny et prévôt de Demenge, épousa Reine Bouchon et Louise Bertrand. Il était de la noble famille des Hazards. (Famille de Jeanne d'Arc, 97.)

(4) Bernard Legrand, né en 1632 de Jean Legrand, prévôt de Tréveray, et de Mlle Chevalier, fut curé de Ligny de 1672 à 1697. Il mourut en 1720 doyen de la collégiale. Il était docteur de la Faculté de Paris et frère du procureur général fiscal du Comté.

tout de même », et encore le Ferron (1), cette crécelle-là, qui crie « *et ecce completa* » (2), *alleluia!*

Hoitte not' vésin douvré s'vâtô
I r'voïeté to pâto l'bréyie
Lé r'queunché los tros clergeots
« Pau iac, qui fa, ju r'vadourmi! »
Hoitte, not' vésin, ç'ost ben dâzâ
Tî iun bon chrestian j'te r'voïera
Alleleuïa!

Lagarde (3) notre voisin a ouvert son volet, il a regardé tout partout le sentier tracé dans la neige, il a reconnu les trois hommes d'église : « Peu de chose, qu'il fait, je retourne dormir! » Lagarde, notre voisin, c'est bien peu certain, tu es un bon chrétien, je te reverrai, *alleluia!*

Dem'zell' Caillott' de d'cheu l'pâ d'l'hû
Anguill' loue bâcel' Martine
Qu'touil dos blosses, dos pumes, dos ues
Avo ieune quîche da s'n'ercine.
Dâri s'plôné meussu Jônâ
Sarre sos breigues d'ermouêsat
Alleleuïa!

Demoiselle Lescaille (4) de dessus le pas de la porte houspille leur

(1) Geoffroy et Ferron. François Geoffroy était le 29 juin 1675 prêtre, chapelain de Sainte-Catherine, recteur de rhétorique au collège de Ligny. — Jean Ferron est désigné le 26 décembre 1674 recteur des petites écoles de Ligny, choriste en l'église paroissiale, mari de Madeleine La Roze.

(2) Dans l'ancien Cérémonial du diocèse de Toul on lit qu'à la messe de l'Aurore, à Noël, le célébrant ne conclut pas la seconde post-communion, mais ayant dit : *In unitate Spiritus Sancti Deus*, il s'arrête; alors le choriste entonne l'antienne : *Ecce completa sunt omnia* (page 283).

(3) Dans le patois de Ligny que parlait encore il y a soixante ans la meilleure société, les *Hoitte* étaient les Lagarde, ancienne famille bourgeoise anoblie en 1753 en la personne d'Hyacinthe, autorisé à reprendre la noblesse de sa mère Geneviève Marguerite de Fages de la Motte.

Il s'agit ici de Nicolas Lagarde, docteur en médecine, époux de Marie Mocaveine. Dans le *Glossaire* de la Meuse *wate* signifie *garde*.

(4) La famille Lescaille (les Caillots et Caillottes) était si nombreuse à

servante Martine qui bourre des prunes, des pommes, des œufs avec une quiche dans sa corbeille (1). Derrière son plônè (2), monsieur Jonas (3) serre ses culottes d'armoisin (4). *Alleluia!*

J'oïe bihouder not' capelin
Et d'sant Piâr' non confraïeres
Lo cil qu'fâraud' là ç'ost l'kapitain
Avo s'n'ost et s'dourmandeïre
Lé in bicouquet maw brâga
Et pa d'vô li in bran maw bouca.
Alleleuïa!

J'entends bihouder (5) notre chapelain et de saint Pierre nos confrères (6). Celui qui se pavane là, c'est le gouverneur (7) avec sa suite (8) et son dromadaire. Il a un chaperon moult orné et près de lui un sabre moult recourbé. *Alleluia!*

Ligny qu'il n'est pas possible de fixer le nom de la femme à laquelle ce couplet fait allusion. Cette famille anoblie, au siècle dernier, avait des armes parlantes : elle est éteinte depuis 1842.

(1) L'ercine est, dit M. Labourasse, un panier rond et peu profond en vannerie grossière à fond bombé en dehors et dans le tour duquel on a ménagé deux poignées.

(2) Le plônè est, à Ligny, la partie inférieure de la porte qu'on laisse fermée pour empêcher les chiens, la volaille d'entrer tandis que la partie supérieure reste ouverte.

(3) Georges-Charles Guillemin dit Jonas, avocat, contrôleur des ville et comté de Ligny, secrétaire de Mgr le duc de Luxembourg. Il épousa Anne Cordier. Famille disparue dès le milieu du siècle dernier.

(4) L'armoisin était un taffetas léger qu'on fabriquait à Lyon.

(5) *Béhorder,* vieux verbe qui signifiait : parler avec excès.

(6) La très grande majorité des habitants de Ligny était composée de vignerons. Leur confrérie était placée sous le vocable de Saint-Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, né à Ligny en 1387.

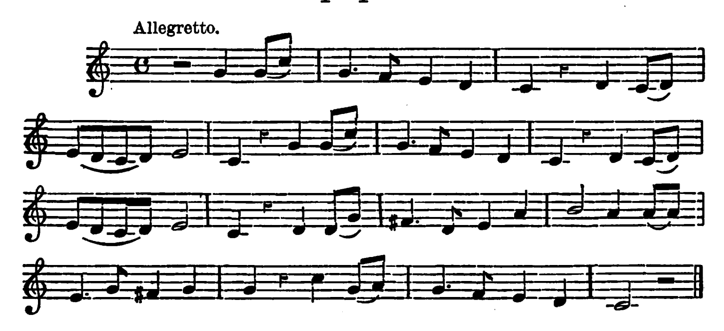
(7) L'*Affileil* ayant été composé entre 1675 et 1685, le gouverneur dont il s'agit ici est ou René de Varanges, baron de Saint-Jules, marié à Anne de Péhu puis à Anne Catherine de Fay, gouverneur des ville et comté de Ligny, de 1661 à 1682, ou Gabriel de Bérauville de Villandré, lieutenant-colonel de cavalerie pour le service du roi, époux de Marie Vaultier et gouverneur de 1682 à 1696.

(8) L'*ost* signifiait autrefois une troupe armée. On disait encore au siècle dernier « si l'ost savoit ce que fait l'ost, l'ost battroit l'ost. »

Chouc ! viré-t-avo non, Margot?
J'saluerons ben lai Virge Marie
T'greuil? qu'çost, ja iun couvot
Qu'leum'ré ben tot-el-neuiltie
Ç'ost cheu Bêva, i n'ost'm chî ta !
J'vîrons ben teurtos de ch' qu'à là !
Alleleuïa !

Chouc ! (1) viendras-tu avec nous, Margot? Nous saluerons bien la Vierge Marie. Tu grelottes? Qu'est-ce? J'ai un couvot (2) qui brûlera bien toute la nuit. C'est sur Béval (3), il n'est pas si tard ! Nous irons bien tous jusque-là ! *Alleluia !*

Air populaire.



Air de Villeterque (4).

(Fin du dix-huitième siècle).



(1) Interjection marquant le froid vif et pénétrant.

(2) Chaufferette en terre.

(3) Contrée de Ligny près Milonval. Grâce à un anachronisme, fréquent dans les anciens noëls, les habitants de Ligny peuvent croire que le Messie est né aux portes de leur ville. De même à Bar-le-Duc : *ç'ost d'vô los Côrottes.*

(4) Nous avons intercalé l'air populaire et l'air de Villeterque dans l'*Affileil* afin de rompre la monotonie des couplets.



Le Chœur reprend au signe 𝄋.

Da sai vanott' l'Godeilloun l'minguet
Apeilre talmoûs' et trûtaneilles
M'baillisûr qu'ost maw r'gûzlé
Chomm' el' hômaïe à l'Güneteïe :
Vino vô touci, not' Coulas,
Né bon! Ç'ost daw calibourda!
Alleleuïa!

Dans sa vannote (1) le Godignon le fluet (2) réunit par paires talmouses et pâtés de truites (3). Mon tuteur qui est moult ramassé sur lui-même à cause du froid flaire la pâtée de légumes de Guinetel (4).

(1) Panier rond en osier, à fond plat, peu profond, dans lequel on secoue l'avoine avant de la donner aux chevaux (*Gloss. meusien*).

(2) La famille Godignon, de très ancienne noblesse, était depuis longtemps déchue de ses prérogatives et de son opulence.

(3) Dans le *dict* de la *chambrière à louer à tout faire* de Christophe de Bordeaux, parisien (XVIe siècle), il est parlé des *thalemouzes,* sorte de gâteaux qu'on ne fabrique plus qu'à Saint-Denis. — Quant aux trûtaneilles, pâtés de truites de l'Ornain, elles jouissaient d'une légitime réputation dès le moyen-âge. Nos archives lorraines font maintes fois mention d'envois de ces pâtés soit aux Ducs soit aux personnages de marque qui visitaient le Barrois.

(4) Didier Guinetel cumulait les fonctions d'échevin, arpenteur et receveur d'octroi. Sa fille Marguerite épousa Pol Ferret, apothicaire, fils de Laurent Ferret, qui fut mayeur de Ligny pendant quatorze ans.

Venez voir ici, notre Colas, tenez bon! c'est du calibourda (1). *Alleluia.*

J'voïe los ouz'lots d'Veironh'cow
Avo loues fleuiltots et loues mûsettes
J'voïe los tendlins d'Maurl'hincow
Poûtant brand'vein, fignoulette
J'voïe los tinottes dos daw Invâs
J'voïe los saloïes d'Giraudiâ
Alleleuïa!

Je vois les oiseaux de Willeroncourt avec leurs flageollets et leurs musettes; je vois les tendelins (2) de Morlaincourt portant brandevin, fignolette (3); je vois les barattes des deux Velaines (4), je vois les saloirs de Givrauval (5). *Alleluia !*

Tatan Madelon poût' s'cochenot
Lai Fieurette affile daw michottes
Lai maitross' Hâné biche in co
Lai Çaise coitte in'girneil d'mâyottes
Coumpaïer' Ribawcow qu'ost-co tiawsâ
S'panâd' avo s'piateïe d'châ
Alleleuïa!

(1) Marmelade grossière de prunes cuite et réduite au four.

(2) Hotte étanche en sapin pour transporter la vendange.

(3) Liqueur de ménage formée de moût et d'eau-de-vie qui l'empêche de fermenter.

(4) Inval est l'ancien nom du village de Velaines où l'on distingue encore la grande et la petite Velaines.

(5) Les Linéens, très fiers d'habiter le chef-lieu du comté, baptisaient de sobriquets parfois peu convenables les villageois de leur voisinage. Outre les surnoms cités ci-dessus il y avait les *cûnaws* de Menaucourt, les *agages* de Willeroncourt, les *bocawès* de Maulan, les *counailles* de Fouchères, les *nôs-brèches* de Villers. Veut-on savoir de quel sobriquet ils étaient qualifiés eux-mêmes? Les gens de Ligny ne pardonnaient pas à qui les appelait *Bouzats*. Cependant ce surnom n'avait pas la signification malpropre qu'ils lui donnaient et que nous avons souvent entendu blâmer. *Bouzat* ne se traduit pas, en effet, par *bouse* ou fiente des bêtes bovines mais par *chardon*, ou plutôt *cardère sauvage*. Or les armoiries de Ligny portent trois croissants entrelacés et plusieurs cardères sauvages ou peignes, avec la devise « croissant en

Tante Madelon porte son petit cochon, la Fleury (1) enfile (dans son bras) deux michottes, la maîtresse Hanel (2) berce un coq, la Çaise (3) cache une gironnée de mâyottes (4). Compère Ribeaucourt (5) qui est encore gonflé de son repas se pavane avec son plat de viande. *Alleluia !*

Ça r'sonne à l'magistro Grâvi :
Qué hardeil! que ç'n'ost qu'ine câcleil!
Ervérans pair' Courdé-yis
Vatô maw assounraïe!
Nézan ! Accueillev' à fâ,
Pou joint' el Meussie ju v'seuïra.
Alleleuïa !

peignes. » Notre érudit confrère, M. Léon Germain, ne trouvera-t-il pas dans cette explication la meilleure justification d'une thèse qu'il a développée avec son talent ordinaire dans sa dissertation sur *les armoiries de la ville de Ligny ?*

(1) La famille Fleury était très nombreuse à Ligny. A l'époque de ce noël elle avait pour chef Edme Fleury, écuyer, lieutenant général du comté, né en 1602, mort en 1693 : il avait épousé Jeanne Fleury sa cousine, dont il eut neuf enfants.

(2) Les chefs de cette famille étaient encore plus nombreux à Ligny que les Fleury, aussi est-il impossible de déterminer l'état civil de cette « maîtresse Hannel. »

(3) Diminutif de *Françoise*, très usité dans le Barrois.

(4) Dragées qu'on distribue ou plutôt qu'on lance par poignées à l'occasion d'un baptême.

(5) Autrefois il y avait une distinction à faire entre les cabaretiers, les aubergistes et les hôteliers. Ces derniers étaient des gens riches, importants, recommandables, alliés aux meilleures familles du pays quand ils n'en étaient pas issus eux-mêmes, tenant aussi bonne maison que bonne table et gouvernant un nombreux personnel. A Ligny on comptait trois hôtels : *le Sauvage*, rue de Givrauval, *la Croix d'or* près de la Halle et *le Lyon d'or* contre les fours bannaux, rue d'Inval. Louis Petit et Jeanne Bailly, Bastien Vaultier et Claudine Mocaveine, Nicolas Simon et Marguerite Perrin, tous personnages considérables, les dirigeaient à la fin du seizième siècle. Après le siège de 1650, *la Croix d'or* échut par héritage des Dordelu à Pierre Ribeaucour qui y résida jusqu'à sa mort (1703), mais il y avait déjà plus d'un siècle que Nicolas de Vinois, maître du *Lyon d'or*, avait assuré la prééminence de son hôtel, prééminence qui s'accentua encore davange sous la dynastie des Valibus. Voltaire, qui fut leur hôte en 1747, a célébré leurs mérites dans des vers assez médiocres.

Çà ressemble au magister Gravel (1) : quel troupeau! que ce n'est qu'un éclat de rire. Révérends Pères Cordeliers (2) vous êtes moult en mauvaise compagnie. Venez-vous-en! Détournez-vous de votre chemin n'importe où : pour joindre le Messie je vous suivrai. *Alleluia!*

Maugré qu'larô éveu dos pâteils
Lai Didette qu'nost qu'ine fiétreil
Lé vouleu brâter à to per leil
Avo daw poûtots d'grûseillieïe
Ma lé cheu! v'la to da l'foussa
L'Jâsu disé « Hi! hi! qu'çost ben fa! »
Alleleuïa!

Malgré qu'elle aurait eu des pâteils (3), la Didette qui n'est qu'une orgueilleuse a voulu prendre à travers champs pour arriver plus tôt toute seule avec deux pots de groseillée (4). Mais elle est tombée! voilà tout dans le fossé : le Jésus dit : « Hi! hi! que c'est bien fait! » *Alleluia!*

Pou accointer l'roïal afant
Ju n'fâra' m'tant qu'ça l'gloriaw :
I hôyé pour' coum' grands
I n'voûront'm fâre l'choûde oroïe.
Assô j'atins co maw écaltas
L'Jâsu pou n'sauvé v'né worma
Alleleuïa!

(1) Gabriel Gravel, chanoine de la collégiale et recteur du collège de Ligny. Nommé doyen du chapitre le 3 novembre 1690, il mourut le 2 avril 1697.

(2) Les Cordeliers, amenés à Ligny par Louis de Bourbon, comte de Roussy en 1447 et par Georges de la Trémoïlle en 1479, étaient établis depuis peu d'années dans leur nouveau couvent de la rue du Pierge (aujourd'hui école communale de garçons). Leur chapelle était fort belle : on y conservait d'importantes reliques du Bienheureux Pierre de Luxembourg, enfant de Ligny. Les comtes de Ligny étaient inhumés dans la collégiale mais leurs cœurs étaient déposés dans la chapelle des Cordeliers. Plusieurs familles de Ligny y avaient leur sépulture.

(3) Amas de neige ou de boue qui s'accumule sous les chaussures et qui alourdit la marche.

(4) Il s'agit ici de ces confitures de groseilles qui, fabriquées dans la plupart des ménages du Barrois, ont acquis une légitime réputation sous le nom de confitures de Bar-le-Duc.

Pour apprivoiser le royal enfant, je ne ferai pas tant que ça le glorieux : il appelle pauvres comme grands, ils ne voudront pas faire la sourde oreille. Hier nous étions encore moult mal soutenus : le Jésus pour nous sauver est venu à propos. *Alleluia!*

J' sémoûnerons à l'divin gâch'not
Pou s'atouper da l'poure étâle
Lûrelles, mettré, bounot;
In po d'foigne j'laïerins ben pou l'âse
Ma se l'voyô l'grou Marnat
« Baille mi-zo quî frô, j'apiawtra! »
Alleleuïa!

Nous offrirons au divin garçonnet pour se couvrir dans la pauvre étable langes, couverture piquée, bonnet; un peu de foin nous laisserions bien pour l'âne, mais s'il le voyait le gros Marnat (1) : « Donne m'en, qu'il ferait, j'abrégerai la besogne. » *Alleluia!*

Not' esgardûr l'ost maw argaw
Lé beutté à l'hû à l'Meussie
Ma l'vie Jousef li disé « baw! baw!
Pou los prôturs l'Meussie ost meussie
Rôtev' de d'la, menre louca,
Se v'nédécarré'm ju m'focheneilra!
Alleleuïa!

Notre esgardeur (2) est moult sans gêne. Il a butté à la porte du Messie mais le vieux Joseph lui dit : « Baw! Baw! Pour les prêteurs

(1) Jean Marnat était concierge de la bonne comtesse de Ligny Marguerite de Savoie, ce qui décida de la fortune de ses enfants, dont l'un devint contrôleur de la maison du duc de Luxembourg et l'autre lieutenant à Saint-Dizier. Cette famille fut anoblie. Il s'agit sans doute ici de Pierre Marnat, écuyer, mari de Françoise Sauvigny, lequel habitait Ligny et Menaucourt.

(2) L'esgardeur était un fonctionnaire élu pour prendre connaissance des rapports de police et des procès-verbaux des délits commis dans le finage. Ce devait être ordinairement un notaire qui remplissait cet emploi, car après Jean Parmentier, notaire, mari de Marguerite Hazard, 1651-1680, nous trouvons successivement comme esgardeurs Louis Vivenot, Nicolas Thouan, François Thyriot, Théodore du Parge, tous quatre tabellions.

le Messie est couché (1), ôtez-vous de là, mauvais loucheur, si vous ne déguerpissez pas je me fâcherai. » *Alleluia!*

Jâsu divèin, Sauvûr divèin
J'me poss' qu'ti penré mos atreines
Prô mos râjins, c'ost d'not' vin :
T'nerbeutre'm' locil qu'ost strène
Ti qu'aré éteu touci m'soulas
Coum' t'sûré m'gueurdon toula!
Alleleuïa!

Jésus divin, Sauveur divin, j'espère que tu prendras mes étrennes. Prends mes raisins, c'est de notre vigne : tu ne rebuteras pas celui qui est timide, toi qui auras été ma consolation ici comme tu seras là ma récompense. *Alleluia!*

Los anches s'arvoûchont d'vâ ti
Et se t'vins à l'monte maw minâbe!
Da iun ran tî astoumis
Et se l'soloïl ost t'broûiatte.
Grand Dieuë! Ju n'm'orvo'm! Réza,
Avo tai maïlre brawmo j'crîra!
Alleleuïa!

Les anges se prosternent devant toi, et pourtant tu viens au monde moult misérable. Dans un réduit à porc tu es engourdi par le froid et pourtant le soleil est ta brouette. Grand Dieu! je demeure confondu! Certes, avec ta mère beaucoup je pleurerai (2). *Alleluia.*

(1) Jeu de mots.

(2) Ainsi que le remarque M. Labourasse dans le *Glossaire du patois de la Meuse,* les mots : *Brâmo, Brâmat, Brâmon',* etc., sont sans équivalent dans la langue française : les uns traduisent par bravement, les autres par grandement, briefment, bientôt. Quoi qu'il en soit, *Brâmo* marque aussi la quantité : *j'o n'aveuil brâmo,* j'en avais beaucoup, et c'est le sens que nous lui donnons ici.

Bintô j'n'o n'orvinrons teurtos
J'feurgueïera ben not' cautaïe.
Aï don, lai foum' dous'qu'ost l'godot,
Lai chauviss'rie et co lai botoïe?
Mi, j'ma atawlé et j'seuë crantâ,
Ma pou los métin' ju v'jointra
Alleleuïa!

Bientôt nous nous en retournerons tous : j'attiserai bien notre cautaïe (1). Aïe donc, la femme, où est le verre à boire, la chauvisserie (2) et encore la bouteille? Moi je me suis essouflé, je suis harassé mais pour les matines je vous joindrai. *Alleluia!*

Inlé d's'afûtiaw l'Pon'seïoun
Fré rûssiner l'croumoûne
L'larigot itou, los bassons
L'pien jû, lai piedâle qué groûgne
Et to chécun herlem'ré ma
« In esselcis gloria »
Alleleuïa!

Comme cela, de son instrument le Poinsignon fera chantonner le cromorne, le larigot pareillement, les bassons, le plein jeu, la pédale qui grogne et chacun criera désormais « *In excelsis gloria.* » *Alleluia!*

***

Le chant de l'*Affileil* était fréquemment interrompu par des *dâïes*, sornettes ou propos satiriques qu'il était d'usage de débiter dans toutes les réunions. La *dâïe* était obligatoire après le dernier couplet : c'était alors un feu roulant de plaisanteries du genre de celle-ci, ancienne à Ligny, plaisanteries qui se poursuivaient jusqu'à ce que la verve des *daïoues* fût tarie :

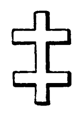
(1) Cendres chaudes encore mêlées de braises enflammées (A. Maujean, de Salmagne).

(2) Lard grillé dans la poële.

Rataquin, rataqua, ve n'faïé, ve n'savé
Ine pume, daw pumes, tros pumes,
Ju d'môrons dzous los Pouillotes dausque ni-ye pon d'mâson
— Je v'va dos biancs froumâches d'Nantoï et d'Nâ.
— Je v'va m'bel âche pou v'marier à Giraudiâ.
— Je v'va not' acôhote, ve m'baillerô ben vot' mouillotte pou tiré ai cû not' lâ,
— Flavin, Flavotte, tros peuils d'cheu ine chârotte
Lai chârotte ai ravossé, los tros peuils fore acrasés.....

Tel était le chant populaire des Linéens, tels étaient leurs plaisirs. L'*Affileil* n'a pas survécu chez eux au bouleversement révolutionnaire, mais même après les grandes guerres de l'Empire et l'invasion de 1815 les *daïes* étaient demeurées en honneur avec de vagues réminiscences des chants d'autrefois. Depuis la funeste campagne de 1870, on ne *dâïe* plus à Ligny : d'autres soucis sont entrés dans ces cœurs lorrains.

FOURIER DE BACOURT.



ÉTUDE

SUR

UN GRAFFITE CHRÉTIEN DU IVᵉ SIÈCLE

(MUSÉE DE BAR-LE-DUC)

En 1873, notre confrère M. Brasseur, instituteur à Grand (Vosges), adressait à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, plusieurs fragments antiques découverts par lui sur l'emplacement de cette ancienne cité. Dans le compte-rendu des séances de la Société, il est dit que la lettre d'envoi de M. Brasseur et les objets dont elle contenait la description, renvoyés à l'examen de la Section d'archéologie, devaient être l'objet d'un rapport; cependant les comptes-rendus des séances suivantes n'indiquent pas que ce rapport ait été fait.

Ces objets étaient-ils, comme pouvait le supposer notre confrère, de nature à intéresser la Société? Je l'ignore; toutefois il est permis de se demander comment il a pu se faire que ces débris antiques, jugés cependant dignes d'être examinés par une Commission spéciale, soient demeurés dans l'oubli.

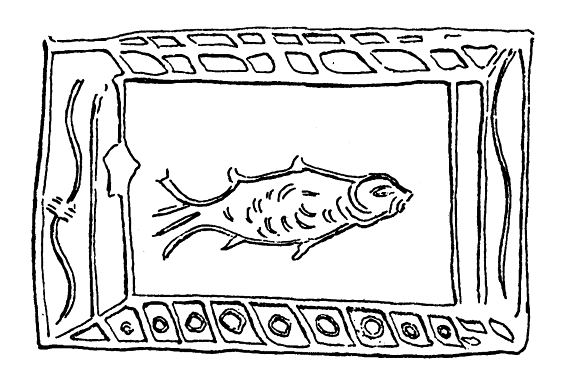
Un tel fait me paraît regrettable, car il se peut que ces débris, extraits d'un sol si riche en antiquités, aient eu, au point de vue archéologique, une réelle importance; de plus, on est en droit de s'étonner du silence qui s'est fait sur des objets

adressés par un confrère. Cette négligence envers M. Brasseur, qui signalait par cet envoi son entrée dans la Société, a dû refroidir singulièrement son zèle et l'engager à reporter à une société voisine, celle d'Épinal, les intéressantes communications que les découvertes faites chaque jour sur le territoire de sa commune auraient pu l'engager à lui adresser.

Ayant eu à différentes reprises l'occasion de m'occuper des trouvailles faites à Grand et de procurer à notre Musée local quelques pièces antiques non sans valeur, j'ai été conduit par la nature même de mes études à me préoccuper du sort des objets adressés à la Société des Lettres, Sciences et Arts en 1873. La recherche que j'en fis dans le courant de l'année 1889 me parut être un devoir tout naturel, puisqu'à cette époque je m'occupais de réunir, pour notre Musée archéologique, tout ce qui méritait d'y prendre place. Après bien des démarches, dont l'insuccès ne fit que raviver mon zèle, j'eus enfin la bonne fortune de découvrir dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, où ils avaient été déposés, quelques-uns des envois faits par plusieurs correspondants : monnaies et jetons offerts par M. l'abbé Fourot; nodules phosphatés adressés à M. Poincaré; débris d'une mosaïque en terre vernissée, œuvre fort remarquable qui appartient à la seconde moitié du XIIe siècle et dont bien peu de Musées en France possèdent des spécimens. Je reviendrai plus tard sur les débris en question, qui, offerts par M. Antoine de l'Escale, m'ont été confiés par la Société pour en faire l'étude.

La pièce capitale de ma découverte me paraît être, sans contredit, le fragment de pierre dont je joins ici la représentation; c'est sur cet objet que je désire appeler à nouveau l'attention de la Société, car, si l'intérêt qu'il présente a pu échapper autrefois aux membres de la Commission nommée pour en faire l'examen, il mérite assurément d'être étudié avec soin. Soumis à plusieurs savants archéologues fort compétents dans la question des antiquités des premiers siècles de l'époque chrétienne, ce débris leur a paru constituer un document important pour l'histoire de l'établissement du christianisme dans notre région encore païenne dans le cours du IVe

siècle, et c'est à ce point de vue que je vais essayer d'en reprendre l'étude.



Détaché des flancs d'une tombe gallo-romaine, ce fragment présente, tracé à la pointe, l'image d'un poisson inscrit dans un encadrement qui n'est point assurément l'œuvre d'un artiste. Faut-il, comme je le crois, reconnaître dans ce graffite la main d'un chrétien qui, désireux de signaler à ses frères en la fo nouvelle la sépulture d'un gallo-romain converti à la religion du Christ, la désignait ainsi aux prières des fidèles en y traçant l'image d'un poisson, symbole essentiellement chrétien adopté par la primitive Église. On sait que le nom grec **IXΘYC** offre les cinq initiales des mots **Ιησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ**, c'est-à-dire Jésus-Christ Fils de Dieu Sauveur?

Représentation allégorique, merveilleusement appropriée au culte du Sauveur, marque de reconnaissance adoptée par les premiers chrétiens pour l'admission aux Saints Mystères, cette image se retrouve sur bon nombre d'objets portatifs : bagues, tessères, amulettes, soit en métal, en ivoire, en pierres précieuses, soit en verre ou en émail. Retracée dans une intention symbolique sous l'empire de la discipline du secret, particulièrement sur les tombeaux par les chrétiens des quatre premiers siècles, l'image du poisson, selon M. le commandeur J. B. de

Rossi, aurait eu dans la pensée de nos pères une double application : au Christ et au Chrétien (1).

La lettre d'envoi de M. Brasseur étant aujourd'hui égarée je vais, à défaut de tout commentaire dans le procès-verbal du 3 septembre 1873, tenter d'exposer les raisons par lesquelles je me crois autorisé à attribuer à ce graffite une importance réelle.

Sans doute nous n'avons pas ici comme sur la stèle de Trèves, de HLODERICVS (2), une inscription prouvant que le personnage dont les restes reposaient dans ce tombeau, détruit au moment de sa découverte, a vécu dans la foi chrétienne; cependant il ne me paraît point impossible d'admettre que ce graffite puisse présenter la valeur que je suis tenté de lui accorder.

Je n'ai nulle envie de chercher à retracer ici l'histoire de l'établissement de la religion chrétienne dans l'est de la Gaule, ni de déterminer l'époque à laquelle remonte l'évangélisation de notre territoire; question encore pleine de difficultés et que la nature de mes études me rendrait bien difficile à aborder. On sait toutefois que l'épiscopat de saint Mansuy, que l'on croit avoir été le premier évêque de Toul, ne saurait être antérieur à la seconde moitié du IVe siècle (3). Or, comme il ne peut exister de pasteurs sans troupeaux, il faut bien admettre que longtemps avant le premier évêque, la religion nouvelle pénétrant dans les grands centres avait dû y faire de nombreux prosélytes. Dès le IIIe siècle existait sans doute, éparses sur différents points de l'ancienne *Civitas* des *Leuci*, un certain nombre de communautés chrétiennes, centres alors peu im-

(1) Il vient d'être découvert aux environs de Thivars (Eure-et-Loir), « une cuiller aux bords guillochés sur laquelle est gravé un poisson très bien dessiné. » L'inventeur, M. Merlet, et M. Alex. Bertrand, membre de l'Institut, n'hésitent pas à assigner à cet objet une origine chrétienne. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, n. 215.

(2) Edmond Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, n. 261.

(3) M. l'abbé Duchesne, *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1889, p. 353.

portants, dont plus tard la réunion devait constituer le diocèse de Toul.

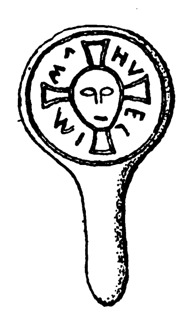
Cependant malgré les adoucissements apportés parfois à la rigueur des édits proscrivant l'exercice de la religion du Christ, malgré l'édit de Milan (313), par lequel Constantin accordait aux nouveaux croyants et à tous autres la liberté de suivre la religion qu'ils auraient choisie, la prudence obligeait souvent les chrétiens de notre région à ne point afficher les symboles extérieurs de leur foi. Aussi jusqu'à ce jour la preuve matérielle de l'exercice de la religion nouvelle dans le nord-est de la Gaule n'a-t-elle pas encore été fournie par la découverte de monuments archéologiques antérieurs au ive siècle, date que nous assignons à ce graffite.

Les nombreuses fouilles faites dans les ruines de Scarpone, de Naix, de Soulosse et de Grand, — cités détruites vraisemblablement lors des invasions qui eurent lieu dans la seconde moitié du ive siècle, — n'ont procuré aucun renseignement; les inscriptions qui y ont été rencontrées n'ayant révélé aucune formule chrétienne, il faudra descendre jusqu'aux temps de l'époque mérovingienne pour rencontrer dans les tombeaux, sur les bijoux et sur les boucles de ceinturon des guerriers francs, l'image de la croix qui n'apparaît pas dans les sépultures de notre région avant la fin du vie siècle.

C'est en effet à cette dernière période que j'attribue l'ardillon d'une boucle en bronze, plaquée d'argent, de la collection de M. Bretagne, découvert à Carignan (Ardennes) (1), sur le plat duquel figure, gravée en creux, la tête du Christ vue de face, dans un nimbe crucifère, et où se voit inscrite entre les branches de la croix la légende IM MA NV EL (2).

(1) Communiqué par M. L. Maxe-Werly à M. Ed. Leblant, membre de l'Institut, cet objet a été reproduit, sous le n° 90, dans le *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viiie siècle*.

(2) Ce nom d'Emmanuel se remarque au droit d'une croix pastorale, sorte d'*encolpia* ou reliquaire, sous la forme EMMANOYHA suivi de l'inscription latine NVBIS CVMDS (Deus) qui en est l'explication. — De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1863, p. 31, pl. XI.



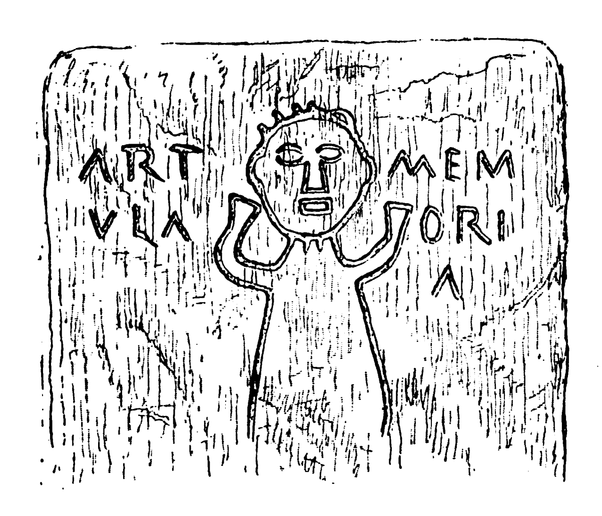
C'est également à cette époque que M. Ed. Leblant classe le débris suivant, rencontré par M. l'abbé Fourot sur l'emplacement du Châtelet (Haute-Marne), offrant les restes de l'inscription :

(DO)MINO DEO NOSTRO
.....CASTA IN DO (pour DEO)
.....PO



Une autre inscription trouvée à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), offrant comme sujet principal une femme debout dans l'attitude de l'Orante, a été décrite par le P. Thedenat qui veut

y voir l'épitaphe d'une chrétienne (1); je la crois postérieure au IVe siècle, et j'en donne ici la représentation d'après l'estampage qui en a été pris par M. Payard, directeur des cristalleries de Baccarat.



Cette attitude du personnage mérite d'être remarquée, car c'est la première fois qu'elle se rencontre sur les monuments du nord-est de la Gaule; tous les exemples cités par M. Ed. Leblant appartiennent à la région du sud-est (2).

J'ignore si mes collègues de la Société des Lettres, Sciences et Arts, accepteront la proposition que je leur soumets de reconnaître dans le graffite de Grand l'œuvre d'un chrétien; elle paraît cependant présenter de sérieuses garanties de pro-

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1886, p. 201.

(2) Ici il y a lieu de signaler le rapprochement à faire entre cette attitude de l'Orante et celle dans laquelle sont représentés Daniel et Habacuc, sur les boucles du ceinturon rencontrées dans les cimetières burgondes; même disposition des bras, même barbarie dans l'exécution en général et surtout dans la manière de reproduire les traits essentiels du visage.

babilité. Les auteurs des Bollandistes n'ont pas hésité à reconnaître comme chrétien un graffite de même nature, tracé sur une tuile de la légion XXII *primigenia*, découverte en 1842 à Arensberg (Hesse-Darmstadt) (1). Cette légion campait sur les bords du Rhin au temps de Caracalla et de Septime-Sévère (214-235). Une autre tuile de la même légion, rencontrée dans les mêmes fouilles, présente un graffite en forme de croix (2). « On voit, dit l'abbé Corblet, par la forme des objets découverts que cette légion comptait des chrétiens dans son sein, tout aussi bien que la légion fulminante qui, sous Antonin, campait sur le Danube. D'où, ajoute-t-il, on peut conjecturer que les légions romaines qui séjournaient dans les Gaules aux deux premiers siècles, devaient renfermer un certain nombre de soldats chrétiens et ils ont pu faire des prosélytes en Gaule (3). »

Le tombeau gallo-romain dont M. Brasseur a détaché le fragment où se trouvait le graffite est aujourd'hui détruit, et nous en ignorons la date qu'il eût été si important de préciser. Les trouvailles faites sur l'emplacement de l'ancienne ville de Grand n'ont pas procuré, d'après le témoignage de M. Denis, de Commercy, de monnaies postérieures au règne d'Arcadius (mort en 408); les renseignements que j'ai recueillis, confirment cette assertion; on est donc en droit de conclure que cette ville fut vraisemblablement détruite lors de la grande invasion des Vandales en 408, et d'admettre que le graffite en question est forcément antérieur à cette époque (4).

L. MAXE-WERLY.

(1) *Acta Sanctorum*, 10 octobre, Dissertation sur les actes de saint Florentin par le P. van Hecke.

(2) LEG. XXII. PRI. SEMPER. ON.

(3) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, 1870, t. II, p. 104.

(4) Selon M. J. B. de Rossi, ce symbole gravé sur les premiers marbres des fidèles disparut à Rome vers la fin du IVe siècle; son existence ne lui paraît pas s'être prolongée au delà de cette époque dans les provinces. — (*De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*. Extrait du *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 13.)

M. FLORENTIN*.

C'est un devoir à remplir que de tracer, en quelques lignes, la vie si bien remplie de notre excellent confrère et ami, M. Florentin, membre fondateur de notre compagnie.

M. FLORENTIN, Pierre-Joseph-Ernest, est né à Rosières-aux-Salines, canton de Saint-Nicolas (ancien département de la Meurthe), le 1er août 1811. Entré au petit séminaire de Pont-à-Mousson, où il commença ses études, il fut le condisciple de *Henri Lepage* et conserva toujours avec notre savant lotharingiste les relations les plus étroites et les plus intimes.

En 1830, il quitta le petit séminaire pour aller terminer ses études littéraires au lycée de Nancy. Ayant obtenu ses grades universitaires, il débuta en qualité de professeur au collège de Neufchâteau, qu'il quitta pour celui de Bar-le-Duc (le vieux Gilles de Trèves), dans lequel il occupa successivement les chaires de Sixième et de Cinquième. A partir de cette époque, Bar devenait sa ville d'adoption.

Peu après son mariage avec Mademoiselle Maupoil, il abandonna l'Université pour succéder à son beau-père dans les fonctions de receveur de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance de la ville de Bar-le-Duc, et dans celles de receveur de la Caisse départementale des incendiés de la Meuse, fonctions qu'il n'a cessé d'exercer pendant plus de trente ans.

Longtemps il cumula, mais à titre purement honorifique, celles de secrétaire de la Commission administrative des deux premiers établissements ; il ne les résigna que quand les infirmités vinrent le surprendre.

En 1847, il collabora, avec MM. de Widranges et Barthé-

* Lecture faite à la Société des Lettres..., de Bar-le-Duc dans sa réunion du 9 novembre 1892.

lemy, à la rédaction de l'Annuaire de la Meuse, en préparation pour l'année suivante.

Cette même année, il fut nommé capitaine de la garde nationale de Bar-le-Duc.

Après la révolution de Février, prévoyant tout le bien que les ouvriers de la ville où il s'était fixé pourraient trouver dans l'Association, il entra en relations directes avec les fondateurs de diverses Sociétés de secours mutuels établies dans plusieurs villes de France et de la Belgique, se procura leurs Statuts et leurs Règlements qu'il étudia dans le silence du cabinet dans le but de les mettre un jour en pratique. Le moment favorable arriva; il assembla chez lui, le soir, après le travail terminé, des teinturiers, des ourdisseurs, des fileurs, et là, en famille, ainsi qu'il se plaisait à me le répéter, il commentait devant eux ces différents documents et leur en expliquait les rouages.

Enfin, le 1er juillet 1849, une assemblée eut lieu, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Emile Mayeur, adjoint, délégué par le maire, pour arrêter les Statuts d'une Association ayant en vue « d'établir des rapports d'affection et de reconnaissance entre tous les citoyens d'une même ville, sous le nom de *Société d'amis des teinturiers*, *ourdisseurs et fileurs* (1), » avec cette belle pensée pour emblême : AIMONS-NOUS LES UNS LES AUTRES. A partir de ce jour, une Société de secours mutuels et de prévoyance était fondée à Bar-le-Duc, et M. Florentin en était élu *président* (2).

Il devait être fier de son œuvre qui, au bout de deux années à peine, comptait déjà 141 membres titulaires et 91 membres honoraires, avec un actif de 2.511 francs 70 centimes.

Cette Société, hélas! n'eut pas une longue existence. La seconde année, un conflit s'étant élevé au sein d'une assemblée générale (13 juillet 1851), l'Autorité supérieure crut devoir la dissoudre. Mais, peu après, entrant dans les vues du Gouvernement, l'Administration préfectorale instituait une Commis-

(1) Cette Société, d'abord fondée entre ces trois professions, fut ouverte, à partir du 9 décembre 1849, aux ouvriers de tous les corps d'état (*Compte-rendu de l'année 1849-1850,* page 19).

(2) Le 31 janvier 1851, la Société lui renouvelait de nouveau son mandat.

sion chargée d'élaborer des Statuts devant servir de bases à l'établissement d'une nouvelle Société.

La Commission, réunie, jeta les yeux sur M. Florentin pour leur rédaction. Notre ami s'acquitta de cette nouvelle tâche avec tout le zèle dont il avait fait preuve pour les Statuts de la *Société d'amis*. Aussi, plus tard, dans une réunion du Conseil d'administration dont il était un des membres les plus assidus, quand le président, interprétant à sa manière certain article, son rédacteur défendit-il son œuvre, et donna le vrai sens dans lequel il avait entendu sa rédaction.

En 1850, il aidait de ses conseils et de sa bourse les ouvriers cordonniers-bottiers à se constituer en syndicat sous le nom d'*Association fraternelle* (1). Malheureusement, la désunion s'introduisit parmi les membres de cette association, qui dut se dissoudre.

Homme d'initiative, la ville de Bar-le-Duc doit aussi à M. Florentin la fondation d'une autre association temporaire, dont la Société de secours mutuels a largement bénéficié. Cette association avait pour but de faire connaître la *Caisse publique des retraites pour la vieillesse*, et d'en propager l'usage.

Après la dissolution de la *Société d'amis*, ne voulant pas laisser la classe ouvrière abandonnée à elle-même, M. Florentin fit part de ses idées à M. Paulin Gillon, alors représentant du peuple, qui y donna sa adhésion pleine et entière, et s'inscrivit en tête des souscripteurs pour une somme de 500 francs. En quelques jours, de nombreux adhérents vinrent se joindre à eux, et le 1er novembre 1851 cette association était fondée.

(1) Voici la teneur d'un billet trouvé dans ses papiers :

Bon pour la somme de cent francs, valeur reçue comptant, que l'*Association fraternelle* des ouvriers cordonniers-bottiers de Bar-le-Duc, fondée par acte passé le 23 du présent mois, devant Me Léger, notaire à Bar-le-Duc, paiera à M. *Florentin*, demeurant en la même ville, en son domicile à Bar-le-Duc, par tiers de deux ans en deux ans courant d'aujourd'hui, avec intérêts à raison de quatre pour cent par an courant aussi du présent jour et payable annuellement jusqu'à solde.

Bar-le-Duc, le 23 février 1850.

Les membres de la Commission de Gérance
ayant la signature sociale,

C. Montardier. — L. Ligier. — Rouzé.

Son but était d'allouer, à l'aide des cotisations des associés, des primes aux déposants reconnus dignes, principalement aux membres des Sociétés de secours mutuels, et de les verser en leur nom à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

Formée pour quatre années, cette association prit fin le 14 juin 1856. Pendant sa durée, elle avait accordé des primes s'élevant à 3,660 francs à 259 déposants, et le solde de son encaisse, soit 2,050 francs, fut alors versé dans celle de la Société de secours mutuels, pour y recevoir une destination analogue.

Modeste autant que travailleur, il déclina un jour l'honneur de la présidence de la Société de secours mutuels de Bar-le-Duc (1). Quand l'honorable M. Henry-Gillet, accablé de fatigues, voulut se retirer, il alla trouver M. Florentin, le priant avec instance d'accepter une succession qui lui revenait plus qu'à tout autre, à lui qui avait le plus contribué à la fonder, et se portant fort de le faire agréer par le Pouvoir. Notre ami déclina l'offre qui lui était faite, demandant à son tour à M. Henry-Gillet de faire porter l'attention du Gouvernement sur un homme capable, assez indépendant par sa position et sa fortune pour maintenir l'association dans l'état prospère où elle était parvenue. Sur son refus, M. Millon fut présenté et nommé.

La Société d'Encouragement au Bien, appréciant de son côté le dévouement qu'apportait M. Florentin à l'amélioration de la classe ouvrière, lui décerna, en 1869, une *médaille de bronze*.

Longtemps avant la fondation de notre compagnie, M. Florentin avait réuni les éléments pour instituer une Société académique à Bar-le-Duc où, disait-il souvent, se trouvaient assez d'hommes aimant l'étude pour la faire fructifier. Il confia cette intention, fixe chez lui, à plusieurs de ses amis, entre autres à MM. Victor Servais et Hippolyte de Widranges, membres de la Commission du Musée; mais le temps n'était pas encore venu où cette compagnie devait éclore. Ce n'est que sept ans plus tard, en 1869, après bien des pourparlers

(1) Société dont il avait rempli, le premier, les fonctions de *Secrétaire*.

dans le cabinet de M. Charles Demoget, notre honorable président actuel, alors adjoint au maire, que l'on se décida à réunir une trentaine de personnes pour en jeter les bases et élaborer les Statuts. Le bon M. Servais se chargea de ce travail, en écrivant de sa propre main les premières lettres de convocation : lettres dont nous conservons un exemplaire en souvenir de cette fondation.

Le 12 janvier 1870, les Statuts furent enfin approuvés et signés par les personnes présentes à la réunion. Au scrutin qui suivit, M. Paulin Gillon fut proclamé *président* et notre ami *trésorier*.

Nous le vîmes alors prenant une part active à la publication de la première série de nos Mémoires. Poète à ses heures de loisir, — et elles étaient rares —, il nous a donné quelques fables dans lesquelles respire une douce morale. Dans *le Papillon et l'Escargot*, après avoir dépeint la légèreté du premier qui, méprisant les conseils de la prudence que lui donnait le lent escargot, vient trouver la mort au sein d'un pavot, le bon La Fontaine n'aurait pas mieux conseillé la jeunesse :

Enfant, il faut être plus sage :
Par des conseils sensés laisse-toi diriger.
La vie a son apprentissage,
Et sous des fleurs cache plus d'un danger.

Chargé par notre Société de retracer la vie de M. Paulin Gillon, notre premier président, décédé à Nubécourt le 1er novembre 1878, aucun de nous, mieux que M. Florentin, ne pouvait s'acquitter de cette tâche, lui qui, pendant bien des années, avait été son collaborateur pour le bien, et avait vécu dans son intimité. Le prenant enfant, il nous le peint dans toutes les phases d'une existence agitée pendant cinquante ans; il nous le montre étudiant à Verdun, à Châlons-sur-Marne, à la Sorbonne, au collège de France; avocat à Verdun, notaire à Bar-le-Duc; puis enfin, quittant le notariat pour reprendre sa toge d'avocat, tout en se vouant aux humbles et aux petits, il devient habile administrateur et homme politique.

Nous ne suivrons pas M. Florentin dans toutes les phases

de cette existence, nous nous contenterons de renvoyer nos confrères à la lecture de ces belles pages, en regrettant de ne pas en avoir d'autres à leur signaler dans notre publication périodique (1).

Membre de la Société d'archéologie lorraine pendant près de vingt années, M. Florentin ne pouvait rester étranger à la fondation d'une Société de géographie en notre ville; aussi, dès son début, lui prodigua-t-il ses encouragements et ses conseils. Il aimait à se mettre au courant de ses modestes travaux, tout en regrettant de ne pouvoir y prendre une part active. S'il n'a rien publié dans son Bulletin, c'est que le Temps, qui dévore tout, ne lui en a pas laissé les loisirs.

N'oublions pas non plus la part qu'il prit à la fondation de l'*Almanach de Bar*, devenu Annuaire de la Meuse dont pendant quatorze ans il fut le fidèle collaborateur. Entre autres travaux sortis de sa plume, nous lui devons une Notice historique sur la Maison de Lorraine; — la fuite de la Famille royale et son arrestation à Varennes; — les biographies des généraux Blaise, Colson et Margueritte; celle de M. Moreau; — l'Histoire d'un puits artésien, petite satyre; des Chroniques barisiennes, des Bibliographies, etc., etc.

Homme de bien, je laisse à ses intimes le soin de donner la nomenclature de toutes les bonnes œuvres auxquelles il a pris part (2). Charitable, on peut dire de lui que sa main droite ignorait les bienfaits prodigués par sa main gauche..... Il a passé parmi nous en faisant le bien.

Voilà, mes chers confrères, le collègue que la mort nous a ravi, le 18 octobre 1892, dans sa 82e année, conservant, jusqu'au dernier moment, toutes ses belles facultés.

CL. BONNABELLE.

(1) Voir : *Mémoires de la Société des Lettres..., de Bar-le-Duc*, 2e série, 1884, tome III, pages 1-66.

(2) M. Florentin était président du Conseil particulier des Conférences de Saint-Vincent de Paul de Bar-le-Duc et des Conférences urbaines, etc., etc...

PREUVES
DE L'ORIGINE CHAMPENOISE
DE
FLORENTIN THIERRIAT,
AVOCAT AU BAILLIAGE DE VOSGE,

Par M. Wlodimir KONARSKI,

MEMBRE TITULAIRE.

I.

Les pages qui vont suivre complètent les recherches que j'ai publiées à cette place en 1883 et s'y relient intimement (1). Ceux de mes confrères que peut intéresser le problème des origines de Florentin Thierriat devront donc s'imposer tout d'abord une lecture nouvelle de mon premier travail. Je le résumerai brièvement.

Toutes les notices consacrées, tant au XVIII[e] siècle que de nos jours, à Florentin Thierriat (2) le font naître à Mirecourt, d'une

(1) *Conjectures sur l'origine champenoise de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge,* dans les *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* 1883, 2e série, t. II, pp. 299 à 345.

(2) Dom Calmet : *Biblioth. lorr.*, col. 358 et 941 ; — Chevrier : *Hist. de Lorr. et de Bar*, pp. 171 et suiv.; *Mém. sur l'hist. de Lorr.,* 196 et suiv.; — Aug. Digot : *Notice biogr. et litt. sur Florentin Le Thierriat,* dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Nancy* (Académie de Stanislas), an. 1849, pp. 239 et suiv.; — Charles Laprévôte : *Quelques détails inédits sur la vie et la mort de Florentin Le Thierriat,* dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1863, 2e série, t. V, pp. 285 et suiv.

famille essentiellement lorraine. M. Léon Germain, le premier, s'est demandé (1) si cette allégation ne serait point inexacte en présence des renseignements fournis par un article du *Grand Dictionnaire historique* de Moréri sur une famille Thierrat, originaire de Saint-Florentin, petite ville de l'ancien Sénonais, dans la province de Champagne, maintenant chef-lieu de canton du département de l'Yonne. En me bornant à citer un très-court fragment de la généalogie donnée par Moréri, j'ajoutais, en 1883, que le reste de cette notice n'importait point à la solution de la question que je cherchais alors à élucider. Aujourd'hui, au contraire, il est indispensable, pour l'intelligence des documents que je présenterai tout à l'heure, de connaître dans toute son étendue et principalement dans ses derniers rameaux la filiation consignée au *Dictionnaire historique*. Aussi commencerai-je par reproduire intégralement l'article de Moréri :

THIERRIAT D'ESPAGNE (Henri), natif de Saint-Florentin dans le Sénonais, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance du roi François Ier. L'on conte qu'ayant été envoyé en 1518 par ce monarque vers Charles Ier, roi d'Espagne, depuis Empereur, V du nom, il se trouva près de ce prince dans le moment qu'un officier maure se mettoit en état de lui décharger un coup de hache d'armes sur la tête. Il la lui arracha, en fendit la tête du maure, et la présenta toute sanglante au roi d'Espagne, qui convint qu'il devoit la vie à cet officier françois ; et que, pour lui donner, et à sa postérité, des marques de sa reconnoissance, il lui rendit la hache, lui ordonna de la mettre sur le timbre de ses armes, avec cette devise : *Velociter ;* et qu'il lui donna le surnom d'*Espagne,* que sa postérité a porté depuis : ce que le prince confirma encore étant devenu empereur. Ce Henri avoit épousé, le 9 juillet 1490, Marie Froment, fille de Nicolas, seigneur de Chaland, et de Marie de Courcent, dont il eut Jean, qui suivit, et Charles Thierriat d'Espagne, qui suivit l'empereur Ferdinand en Allemagne, s'y établit et y eut des enfants ;

II. JEAN THIERRIAT D'ESPAGNE, vicomte de Saint-Philbert, seigneur de la Motte, Franchevaux, capitaine de la garenne de Saint-

(1) *Note sur l'origine de Florentin Le Thierriat,* dans le *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.,* avril 1882.

Denys en France, épousa, le 6 février 1515, Marie Raoul, fille de François, seigneur de Larmelie, gouverneur de Tonnerre, et de Florentine Simon, dont il eut Florentin, qui suit :

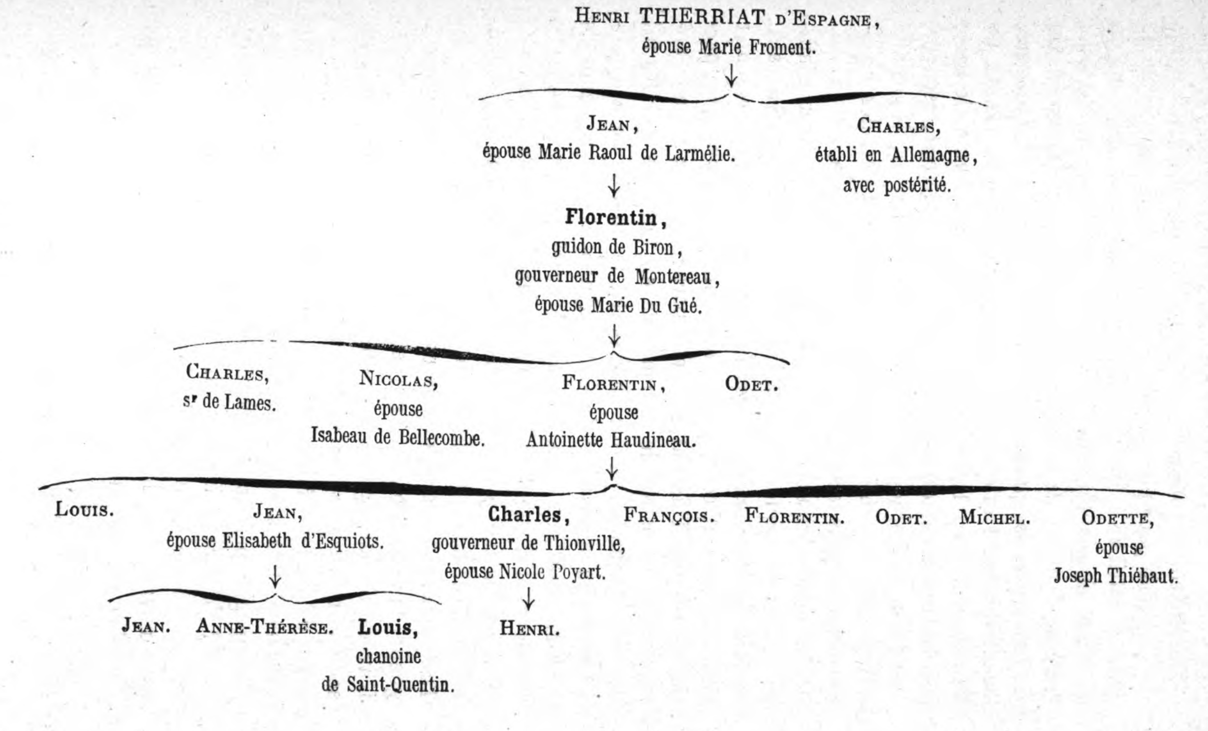
III. FLORENTIN THIERRIAT D'ESPAGNE, seigneur de la Motte, guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron et gouverneur de Montereau, épousa, le 16 juin 1566, Marie du Gué, fille de François du Gué, seigneur de Lames, et d'Anne Largentiér, dont il eut Charles, seigneur de Lames, exempt des gardes du corps, gouverneur du Pont-de-Vesle, tué au siége de Bourg-en-Bresse; Nicolas, seigneur de Courson, guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise, qui épousa en 1599 Isabeau de Belcombe, fille de N. baron de Chasselas, grand-bailli du Mâconnois; Florentin qui suit, et Odet Thierriat d'Espagne. Florentin joignit à la bravoure l'amour des belles-lettres, et publia, en 1606, à Paris, trois traités de la noblesse de race, de la noblesse civile et des immunités des ignobles.

IV. FLORENTIN THIERRIAT D'ESPAGNE, seigneur de La Motte et de Petit-Pré près Vassi, capitaine d'une compagnie de carabiniers, épousa le 5 janvier 1622 Antoinette Haudineau, fille de Pierre, seigneur d'Orcom-en-Partois, et de Marie Petit, dont il eut Louis, capitaine dans le régiment de Saint-Etienne, tué à Philisbourg en 1644; Jean, qui suit; Charles, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné; François, capitaine au régiment du Tot, tué à la Capelle en 1650; Florentin; Odet, capitaine dans le régiment de Champagne, tué à Valenciennes en 1656; Michel, capitaine dans le régiment de la Ferté, tué à Dôle en 1667; et Odette Thierriat d'Espagne, mariée en 1665 à Joseph de Thiébaut, gentilhomme lorrain;

V. JEAN THIERRIAT D'ESPAGNE, seigneur de La Motte et de Petit-Pré, premier capitaine du régiment de la Ferté-Senneterre, fut tué au siége de Montmédi l'an 1657, commandant le même régiment de La Ferté. Il avoit épousé, le 25 avril 1652, Elisabeth d'Esquiots, veuve de Barthélémy Ballet, seigneur d'Agny, et fille d'Edme d'Esquiots, seigneur de Ville-Saône et d'Ambriers et de Magdelene d'Albert, dont il eut Jean, capitaine dans le régiment de Piémont, tué à Gironne l'an 1684, à l'âge de 27 ans; Anne-Thérèse, morte jeune, et Louis, chanoine et chancelier de l'église royale et collégiale de Saint-Quentin;

VI. CHARLES THIERRIAT D'ESPAGNE, troisième fils de Florentin

Thierriat d'Espagne, seigneur de La Motte et de Petit-Pré, et d'Antoinette Haudineau, fut seigneur de La Motte, de Petit-Pré, etc., capitaine d'infanterie en mars 1642, se signala en Hongrie, où il fut blessé. Depuis il fut gouverneur de Bommel, de Gray, de Dôle, et enfin de Thionville, où il mourut le 20 juin 1711, en sa 86e année, étant le plus ancien officier du royaume. Il avoit épousé l'an 1650 Nicolle Poyart qui étoit veuve, morte le 5 avril de l'an 1697, âgée de 78 ans, ayant eu d'elle pour fils unique Henri Thierriat d'Espagne, capitaine de dragons dans le régiment du roi, tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690.


Henri THIERRIAT d'Espagne,
épouse Marie Froment.
Jean,
épouse Marie Raoul de Larmélie.
Charles,
établi en Allemagne,
avec postérité.
Florentin,
guidon de Biron,
gouverneur de Montereau,
épouse Marie Du Gué.
Charles,
sr de Lames.
Nicolas,
épouse
Isabeau de Bellecombe.
Florentin,
épouse
Antoinette Haudineau.
Odet.
Louis.
Jean,
épouse Elisabeth d'Esquiots.
Charles,
gouverneur de Thionville,
épouse Nicole Poyart.
François.
Florentin.
Odet.
Michel.
Odette,
épouse
Joseph Thiébaut.
Jean.
Anne-Thérèse.
Louis,
chanoine
de Saint-Quentin.
Henri.

Moréri, comme on le voit au degré III de cette généalogie, que je répète pour plus de clarté en la résumant sous forme de tableau, attribue à Florentin Thierriat d'Espagne, seigneur de La Motte et gentilhomme champenois, un livre intitulé *Trois Traictez, scavoir : de la noblesse de race, de la noblesse civile et des immunitez des ignobles*. Or, il est incontestable et, d'ailleurs, incontesté que l'auteur de cet ouvrage, dédié au Comte de Vaudémont et au Prince Henry son fils, est, comme le porte le premier feuillet du volume, « Florentin Thierriat, escuyer, « seigneur de Lochepierre, Longuet, Saint-Navoir, Raon aux « Boys, etc., » avocat au bailliage de Vosge et l'un des jurisconsultes lorrains les plus éminents de son époque.

C'est cette attribution des *Trois traités* à un écrivain champenois qui provoqua, en 1882, l'attention de M. Léon Germain. Sa *Note sur l'origine de Florentin Le Thierriat* peut se résumer ainsi : — nous ne connaissons, en somme, de la première partie de la vie de Thierriat que deux particularités : un acte authentique, un octroi de demeurance en Lorraine qui lui fut délivré en 1598 par le duc Charles III, le qualifie de « gentil« homme en la province de Champagne » et de « seigneur de « La Motte-Allier. » D'autre part, les registres paroissiaux de Mirecourt établissent qu'il a eu, pendant son séjour dans cette ville, un fils auquel il a donné le nom de Florentin. Or, le Florentin Thierriat à qui le Dictionnaire de Moréri attribue les *Trois traités* est gentilhomme champenois; il est qualifié seigneur de La Motte; il a un de ses fils prénommé Florentin. L'avocat au bailliage de Vosge ne ferait-il pas, d'aventure, une seule et même personne avec le gentilhomme du Sénonais, et, avant de plaider à Mirecourt pendant la seconde période de son existence, la seule qui nous soit connue, qu'aurait-il fait en Champagne pendant la première, que nous ne connaissons point? Voilà ce qu'il serait curieux de savoir, en présence de cette notice de Moréri que les historiens tentés de reprendre en sous-œuvre la vie de Florentin Thierriat ne pourront négliger d'étudier attentivement.

Je fus frappé à mon tour et par la notice de Moréri et par les brefs commentaires de M. Léon Germain. Je pensai, comme

ce dernier, que l'avocat lorrain Florentin Thierriat de Lochepierre devait être, selon toute apparence, identifié avec le Florentin Thierriat d'Espagne cité par Moréri. J'acquis bientôt la conviction qu'il était, en tout cas, certainement originaire non de Mirecourt mais de Saint-Florentin, et que, champenois de naissance, il était venu s'établir en Lorraine dans les dernières années de sa vie seulement, à la suite d'événements demeurés inconnus. Je développai alors, pour la première fois, la thèse que je vais maintenir en la corroborant de présomptions nouvelles, et je l'appuyai sur les arguments que voici.

Si — disais-je en 1883 — l'octroi de demeurance de 1598 autorisant Thierriat à s'établir en Lorraine ne suffisait à lui seul à démontrer l'extranéité de celui à qui il était accordé, Thierriat prendrait soin de nous apprendre lui-même qu'il est un nouveau venu quand, dans un de ses ouvrages, le *Discours sur la préférence de la noblesse aux officiers*, il s'exprime en ces termes : « Je n'ay point eu de commandement de mon « prince *depuis que je suis en ce pays...;* je pourrois toutesfois « monstrer et par tesmoins signalez qu'en autres temps et « *ailleurs...* j'ay servy mon prince avec diligence et fidelité. » Cette qualité d'étranger ainsi établie, quel est le pays d'origine de Florentin Thierriat? C'est encore l'octroi de demeurance qui nous renseigne quand il le qualifie de « gentilhomme en la pro- « vince de Champagne, » et ne sommes-nous pas singulièrement fondés à croire qu'avant de pratiquer à Mirecourt sa profession d'avocat Thierriat l'avait déjà exercée en Champagne, alors que, dans les *Trois traités*, nous le voyons se référer à maintes reprises à un commentaire de la Coutume de Troyes dont il se dit l'auteur, commentaire demeuré inédit selon toute apparence? Mais de quel point de cette province de Champagne semble-t-il être venu? Du Sénonais, de cette petite ville de Saint-Florentin que Moréri donne pour lieu d'origine aux Thierriat dont il consigne la généalogie. Là, pendant tout le XVI[e] siècle, une famille Thierriat multiplie ses rameaux, dotant la plupart de ses membres d'offices municipaux, administratifs ou judiciaires, de charges de procureurs ou d'avocats. Et quand le Florentin Thierriat de Mirecourt publie ses *Trois*

traités, qu'il dédie au jeune prince de Lorraine, que voyons-nous sur le premier feuillet de cet ouvrage? Deux pièces de vers laudatives adressées à l'auteur, dont l'une est signée du nom de « Baillot » et l'autre du « Sr de Larmelie, gouver-« neur de Tonnerre. » Or, Tonnerre est en Champagne, à vingt-quatre kilomètres de Saint-Florentin, et ce nom de Larmelie est le nom même que Moréri, dans sa généalogie, donne à la mère de Florentin Thierriat d'Espagne.

Deux discordances, toutefois, semblaient, au premier abord, s'opposer à l'identification du Thierriat champenois de Moréri au Thierriat vosgien de la tradition lorraine. Tandis que Moréri donne pour femme au Florentin Thierriat de sa notice une jeune fille de Saint-Florentin, Marie du Gué, M. Laprévote établit que le Florentin Thierriat de Mirecourt a épousé, à Mirecourt, Idette du Bourg, veuve de Claude Maimbourg, procureur général au bailliage de Vosge. Et tandis que Florentin Thierriat d'Espagne, guidon de la compagnie d'ordonnance de Biron et gouverneur de Montereau, revêt exclusivement, dans le *Dictionnaire historique*, les apparences d'un homme d'épée, il n'est guère possible de voir en Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, autre chose qu'un homme de loi. — Sur le premier point, je répliquais : non, ces deux mariages ne sont aucunement inconciliables. Avant d'épouser à Mirecourt, en 1599 ou 1600, Idette du Bourg, et d'avoir eu d'elle un fils prénommé Florentin, dont M. Laprévote a retrouvé l'acte de baptême à la date du 9 septembre 1601, Thierriat n'a-t-il pu se marier une première fois à Saint-Florentin, en 1566, date donnée par Moréri, avec Marie du Gué, et avoir d'elle les deux premiers fils consignés dans la généalogie de Moréri, Charles, seigneur de Lames, et Nicolas, seigneur de Coursan (1)? Rien ne s'oppose à cette hypothèse, dès l'instant que toute la première partie de la vie de notre jurisconsulte, tout ce qui est antérieur à 1598 et à son arrivée en Lorraine, nous est encore inconnu. — Et sur le second

(1) Moréri écrit *Courson*. On verra plus loin qu'il s'agit de *Coursan*, fiefs aux environs de Saint-Florentin.

point je répliquais : ici encore, rien n'est inconciliable. Moréri nous présente Florentin Thierriat d'Espagne sous le harnais d'un homme de guerre : mais Florentin Thierriat de Lochepierre, comparant ses services antérieurs et ses quartiers de noblesse à ceux des magistrats sur lesquels il prétend avoir le pas, ne dit-il point expressément dans son *Discours* sur les préséances : « Je n'ay point eu de *connandement* de mon « prince depuis que je suis en ce pays... »; et plus loin : « j'au- « ray servy *par les armes* et les sciences et eux n'auront « exercé l'un ny l'autre... ! » Et la véracité de ces prétentions ne nous est-elle point attestée par Baillot, venant dire à son ami Thierriat, dans la pièce de vers grecs qu'il évacue au seuil des *Trois traités :* « N'as-tu pas, toi si rompu aux choses de « la Guerre, servi aussi la Justice, en fils respectueux de cette « Minerve, dont tu procèdes ainsi doublement? » C'est que, vivant dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, Thierriat a vu les guerres de religion, déchaînées avec une rage toute particulière dans le Sénonais et l'Auxerrois, ameuter les uns contre les autres ligueurs et royalistes et jeter au cœur de la mêlée, bien souvent à titre de chefs, de paisibles bourgeois que leurs occupations professionnelles semblaient n'appeler à rien moins qu'à troquer momentanément leur robe d'avocat ou de juge contre l'épée d'un capitaine de partisans. Savons-nous si Thierriat, faisant ce que tant d'autres ont fait autour de lui, n'a point pris à ces troubles civils et religieux une part plus ou moins active, si, juriste de son métier, il n'aurait point été, à l'exemple de nombre de ses confrères, soldat par aventure, et si quelque haine encourue dans ces circonstances ne l'aurait point déterminé à quitter son pays et à chercher dans l'émigration l'oubli et la sécurité? Tout, concluais-je, s'oppose à ce que Florentin Thierriat soit d'origine lorraine; tout, au contraire, concourt à démontrer qu'il naquit en Champagne et qu'il y passa la plus grande partie de sa carrière, dans cette ville de Saint-Florentin où sa famille occupait une situation considérable. C'est là que sortiront peut-être un jour de terre ces deux fiefs jusqu'à présent introuvables de Lochepierre et de La Motte-Allier. C'est aux archives de cette région et non

plus aux archives lorraines que les déchiffreurs d'énigmes devront désormais s'adresser.

Voilà, très-sommairement résumée, la thèse que je développais il y a dix ans et que j'étayais de considérations auxquelles je ne puis que renvoyer le lecteur. Je terminais en souhaitant que le hasard ou de patientes recherches, dorénavant conduites dans le département de l'Yonne, vinssent nous révéler un jour ce que nous ignorions encore de la vie de Thierriat; et, laissant à mes confrères du Sénonais ou de l'Auxerrois le soin de poursuivre la tentative que je venais d'ébaucher, je passai à d'autres sujets d'étude.

Tel a été, comme on va le voir, l'heureux effet de mon procédé, que — dût-il constituer une prime à l'insouciance et à la paresse — je ne saurais trop en préconiser l'emploi. Au bout de dix ans, alors que j'avais totalement oublié Thierriat et ses mésaventures, voilà qu'il me tombe des nues une série de documents à la lecture desquels je constate, avec une poussée d'orgueil que toute ma modestie naturelle se déclare impuissante à réprimer, combien se rapprochaient de la vérité la plupart des prévisions que j'émettais en 1883. Et, secouant une fois encore le malheureux Thierriat dans sa tombe, je m'écrie plus haut que jamais : non! Florentin Thierriat n'était pas lorrain!

II.

Mon premier soin quand, en 1883, j'eus perpétré mes *Conjectures*, fut d'expédier quelques exemplaires de cette dissertation à certains fureteurs d'archives que je présumais en bonne posture pour rencontrer peut-être un jour ou l'autre le spectre lamentable du pendu de Mirecourt errant sur leur chemin. Quarante-huit heures ne s'étaient point écoulées qu'un de mes confrères de la Société des sciences historiques de l'Yonne, M. Camille Hermelin, m'écrivait de Saint-Florentin même : Vous cherchez le fief de Lochepierre?.. Je puis d'autant mieux vous renseigner sur son compte que j'en suis le propriétaire aujour-

d'hui. Lochepierre est un lieudit de la commune de Butteaux, à 6 kil. de Saint-Florentin. — Si concluante qu'elle fût, cette indication me parut trop sommaire pour faire l'objet d'une nouvelle discussion sur l'origine de Florentin Thierriat. Elle attendait toujours dans mon dossier l'occasion de se produire, quand les documents auxquels j'arriverai bientôt me l'ont rappelée tout à coup et m'ont conduit à chercher sur le fief de Lochepierre des renseignements plus circonstanciés (1).

En consultant une carte du département de l'Yonne, on voit, sur la route de Tonnerre à Saint-Florentin, s'échelonner aux abords de cette dernière ville et sur un espace de dix à douze kilomètres au plus, les cinq villages de Germigny, de Butteaux, de Jaulges, de Percey et de Villiers-Vineux. Parmi des titres de propriété conservés au château de Percey existe encore aujourd'hui un plan de ce domaine seigneurial dressé en 1782. Ce plan mentionne, auprès du village de Butteaux, à l'ouest et au nord d'un ruisseau appelé *rû de Coursan* et en un lieudit encore aujourd'hui « Coursan » (2), trois petits fiefs distincts et contigüs entre eux : le *Petit-Coursan*, le *Grand-Coursan* et *Lochepierre*. Sur ce dernier emplacement, les anciens du pays se rappellent avoir vu les vestiges d'un colombier, indiqué, d'ailleurs, au plan de 1782. On n'a pu, malheureusement, me renseigner sur les détenteurs de ces fiefs dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Ce n'est pas tout. Sur le même plan figure, toujours aux abords de Butteaux, mais tirant au finage de Germigny, un quatrième lieudit ainsi mentionné : « *fief de l'Allier :* » on l'appelle encore aujourd'hui le Hallier. Deux chemins, dont l'un est le prolongement de l'autre, les chemins de Monthelon et de « l'Allier », desservent, sur le plan en question, les deux Coursan, le fief de l'Allier et Lochepierre.

Quand nous retrouvons en Champagne, aux portes de Saint-Florentin, de cette ville où les Thierriat foisonnent, ces deux

(1) Je les dois à l'obligeance de M. A.-T. Lespagnol, instituteur communal de Butteaux.

(2) Ce lieudit est tout différent de la commune de Coursan, dans l'Aube, qui constituait également un fief mentionné par P. Pithou dans sa Coutume de Troyes.

fiefs contigus de Lochepierre et de l'Allier, pouvons-nous hésiter encore à voir un Thierriat venu de Saint-Florentin en Lorraine dans le Thierriat de Mirecourt, dans le « Florentin de Thierriat, sieur de Lochepierre », auteur des *Trois traités* et du *Discours* sur les prééminences, dans le « Florentin Le Thier-« riat, sieur de Lochepierre et de La Motte-Allier, qui avoit « prouvé qu'il étoit gentilhomme en la province de Cham-« pagne... », auquel est accordé l'octroi de demeurance de 1598?

III.

Mais voici mieux encore. C'est aussi un de mes correspondants de 1883 qui découvre au bout de dix ans et m'adresse les trois documents qu'on va lire. Ils proviennent non pas d'un dépôt public d'archives, mais de papiers de famille au milieu desquels le hasard vient de les faire rencontrer. Les originaux — si je puis employer ce terme, car ces lettres n'existent qu'à l'état de copies faites, ainsi qu'il résulte d'une mention dont elles sont revêtues, par un petit-fils de la personne à laquelle elles sont adressées — les originaux appartiennent à un descendant des Thierriat de Saint-Florentin, M. le baron Jules Legoux. J'en dois la découverte à mon ami M. Edmond Regnault — encore un descendant des Thierriat — auteur de plusieurs notices sur différentes familles de la région de Saint-Florentin et de Tonnerre, publiées dans l'*Annuaire de l'Yonne* et dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Il a bien voulu accompagner cette communication de divers renseignements que j'utiliserai au besoin.

La seule lecture de ces lettres explique les circonstances dans lesquelles elles ont été échangées. Elles sont datées de 1701 et 1702. A ce moment, Charles Thierriat d'Espagne, gouverneur de Thionville, avant-dernier rejeton de l'arbre généalogique donné dans Moréri, constamment éloigné de son pays natal par les exigences de la vie militaire, est parvenu de garnison en garnison au commandement d'une place forte de la Lorraine

allemande (1). Il a soixante-seize ans, et la mort de son fils unique Henri, tué à la bataille de Fleurus en 1690, le laissera sans héritiers directs. Avisés de cette situation, les Thierriat de

(1) Je complète, à la suite de nouvelles recherches, les quelques indications que j'ai déjà données dans mes *Conjectures* sur cet officier, qui habita Bar-le-Duc pendant de longues années.

Né à Saint-Florentin, en 1626 (S. Lieutaud : *Recherches sur les personnages nés en Champagne dont il existe des portraits*), Charles Thierriat d'Espagne arriva à Bar-le-Duc avec le régiment de La Ferté-Senneterre, dans lequel il était alors capitaine, quand ce régiment vint, en février 1653, après la prise de Bar par Turenne, s'établir dans cette ville où il allait tenir presque continuellement garnison jusqu'à la restauration passagère de Charles IV, en mars 1661. Charles Thierriat s'installa en homme qui prévoit un long séjour. En effet, il fut aussitôt rejoint, non seulement par sa sœur Claude, celle-là que Moréri appelle à tort Odette, qui allait, onze ans plus tard, épouser un barrisien, mais encore par son père, « mort à Bar quelques années après », dit un manuscrit local (*Nobil. mss. du Barrois,* par le chevalier de Villers; Bibl. de Bar), dont je n'ai pu vérifier l'assertion sur ce point, la série des registres de décès conservée aux archives municipales ne commençant que beaucoup plus tard.

Le 5 avril 1659, Charles Thierriat épousa Nicole Poyart, veuve en secondes noces de Thierry Longeaux, capitaine de la Force de la Neuveville, et, en premières noces, de Jean Vasse, conseiller en l'Hôtel-de-Ville. En dépit des guerres sans merci menées depuis vingt-cinq ans entre Louis XIV et Charles IV, rien n'était plus commun que ces unions entre militaires français et jeunes filles ou jeunes veuves barrisiennes, unions qui montrent bien l'indifférence — pour ne pas dire plus — que les populations du Barrois mouvant ont toujours professée à l'égard de la Lorraine et les irréductibles sympathies qui les attiraient vers la France. Au cours des longues périodes consécutives où les troupes de Louis XIV occupèrent Bar-le-Duc, pas un seul jour, pour ainsi dire, ne s'écoule sans que les registres paroissiaux constatent le mariage de barrisiennes avec des soldats ou des officiers des régiments français cantonnés dans la ville.

La date de 1650, assignée par Moréri au mariage de Charles Thierriat et de Nicole Poyart, est évidemment erronée : car, d'une part, le régiment de la Ferté ne prit ses quartiers à Bar qu'en 1653, et, d'autre part, Thierry Longeaux ne mourut que le 3 janvier 1653. Bien que les registres des mariages de l'église Notre-Dame et de l'église Saint-Etienne subsistent pour 1659, je n'y ai, ni en cette année ni dans les précédentes, trouvé trace de la célébration du mariage de Charles Thierriat. Peut-être la veuve de Thierry Longeaux résidait-elle à ce moment aux environs de

Saint-Florentin s'émeuvent et se demandent s'ils ne seraient point habiles à recueillir la succession, vraisemblablement prochaine de ce vieux cousin oublié. C'est à établir ce droit en leur

Bar et se remaria-t-elle dans quelque église de village?... La date du 5 avril 1659 m'est donnée par un recueil d'éphémérides barrisiennes dont j'ai pu maintes fois constater l'exactitude (Bib. Bar, mss.; *Journal de Bouchez*).

De ce mariage naquit et fut baptisé à Notre-Dame, le 6 avril 1661, Henri Thierriat d'Espagne, tué plus tard à la bataille de Fleurus. Il eut pour marraine sa tante Claude et pour parrain (Arch. municip., registres de Notre-Dame) : « Hault et puissant seigneur Henry de La Ferté-Sen-« necter, mareschal de France et gouverneur des eveschez de Metz et « Verdun, villes et citadelles de Metz, Vicque et Moinvicque... » (Vic et Moyenvic). C'était le colonel de Charles Thierriat, le terrible maréchal de La Ferté demeuré célèbre par sa valeur militaire, sa dureté et ses exactions.

Claude Thierriat d'Espagne se maria également à Bar et épousa le 23 juin 1664 — et non en 1665, comme le dit Moréri — Joseph Thiébaut, docteur en médecine (Reg. de Notre-Dame et mss. Bouchez).

J'ignore à quelle époque Charles Thierriat quitta définitivement Bar-le-Duc. Il semble, en tout cas, y avoir conservé son principal établissement bien après le départ du régiment de La Ferté et l'évacuation de 1661, car il figure encore, avec le titre de major du régiment de La Ferté, comme demeurant dans le quartier du Bourg, sur un état des habitants nobles de la ville demandé par le maréchal de Créquy à la municipalité le 15 février 1671. (Registres du Conseil de Ville, XIX, f° 27.)

Après avoir été successivement gouverneur de Bommel et de Gray, puis lieutenant de roi à Dôle, il passa à Thionville en 1679, d'abord comme lieutenant de roi, puis, en 1680, comme gouverneur à la place du maréchal de Grancey. Cette charge valait 150,000 livres et rapportait 11,250 livres d'appointements. Charles Thierriat la reçut franche et libre « par gratification extraordinaire — dit un mémoire de l'intendant Tur-« got — pour ses longs services comme major du régiment de La Ferté-« Senneterre » (Teissier, *Hist. de Thionville,* p. 150). Quel était alors son grade? Il est qualifié « maréchal de camp, gouverneur de Thionville et de Bonne, » dans l'acte de baptême, dressé le 22 février 1697, de son filleul, Charles-Zacharie, fils de Zacharie Thierriat, seigneur de Poilly et de La Ferté-Louptière, ancien secrétaire du Roi et roi d'armes de France » (Arch. de l'Yonne, supp. E, commune de Poilly). Je n'ai trouvé nulle part ailleurs ce titre de maréchal de camp. Ne serait-il qu'une respectueuse amplification émanée du curé de Poilly, assez mal renseigné, d'ailleurs, pour donner à Charles Thierriat, en 1697, le titre de gouverneur de Bommel, alors qu'il avait quitté ce poste depuis de longues an-

faveur et à chercher le degré généalogique qui les relie au gouverneur de Thionville que s'appliquent, ainsi qu'on va le voir, une demoiselle Thierriat et un M. Hugot. Sur la première, je n'ai pu recueillir le moindre renseignement. Habitait-elle ordinairement Paris, d'où elle date ses deux lettres, ou n'y résidait-elle que passagèrement? N'était-elle pas la proche parente d'un Zacharie Thierriat, écuyer, conseiller du Roi et roi d'armes de France qui, depuis 1675, était seigneur de Poilly, qui, en 1704, habitait à Paris, rue des Bourées, sur la paroisse Saint-Paul (1) et dont un fils eut pour parrain, en 1697, le gouverneur de Thionville? Je ne sais. Elle était, dans tous les cas, des Thierriat de Saint-Florentin, ceci n'est pas douteux. Quant au second, je n'hésite point, en présence des renseignements que me fournit M. Edmond Regnault sur la famille Hugot, à voir dans le destinataire des lettres de Melle Thierriat Charles-François Hugot, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Saint-Florentin. Ainsi que l'établissent clairement quelques lignes de cette correspondance, M. Hugot et Melle Thierriat étaient cousins-germains.

Ce n'est ni par la lucidité ni par la précision que brillent ces

nées? Thierriat mourut à Thionville, le 20 juin 1711, âgé de 85 ans, « passant pour le plus ancien officier du royaume, après avoir gouverné « Thionville — porte son acte mortuaire — l'espace de trente ans, avec « beaucoup de zèle, de capacité et d'attachement pour les intérêts de Sa « Majesté et de bonté pour les peuples » (Teissier, *loc. cit.*).

Son portrait, gravé par Habert, le représente en buste et cuirassé. La bordure de l'encadrement ovale porte cette inscription : « Messire Charles « de Thierriat d'Espagne, chevalier, seigneur de Petit-Pré, gouverneur « de Thionville ». Au bas, ses armoiries sur un écu supporté par deux griffons et sommé d'une couronne de comte. Elles ont été enregistrées dans l'Armorial général de France dressé par d'Hozier en vertu de l'édit de 1696 et y sont blasonnées ainsi : « d'argent, à une bande engrêlée de « gueules, chargée d'une molette d'or et accompagnée en chef de mouche- « tures d'hermines sans nombre de sable et en pointe de deux trèfles « posés en fasce » (Bibl. nat.; Armor. mss. de d'Hozier, vol. Lorraine, p. 512). Le nobiliaire manuscrit du chevalier de Villers donne bien les mêmes armoiries, à cette différence près, que la molette y est remplacée par une rose d'or.

(1) Acte notarié du 19 mai 1704; arch. de l'Yonne, E. 118.



lettres d'une femme vraisemblablement âgée, qui dit quelque part ne plus guère pouvoir joindre deux idées ensemble depuis qu'elle s'est donnée un coup à la tête et qui cherche les renseignements dont elle a besoin auprès de cousines frappées de paralysie. De plus, nous n'entendons que l'un des deux interlocuteurs, les réponses de M. Hugot et les éclaircissements qu'elles pouvaient apporter ne nous étant point parvenues. Ces lettres, entre les lignes desquelles la vieille dame et le procureur du Roi, en quête de l'ascendant qui les relie à Charles Thierriat d'Espagne, nous apparaissent avec des silhouettes d'ouvriers gaziers tâtonnant dans les ténèbres à la recherche d'un point de soudure qu'ils ne rencontrent pas, lisons-les attentivement tout d'abord, sans nous laisser rebuter par leurs obscurités, leurs incohérences et les contradictions qu'elles renferment. Reprenant ensuite une à une et coordonnant avec quelque méthode leurs principales énonciations, peut-être verrons-nous la lumière sortir lentement de ces ténèbres.

Je transcris, j'ai à peine besoin de le dire, avec la plus scrupuleuse exactitude, en me bornant à retrancher de ces lettres, d'une lecture déjà si fatigante, quelques passages dénués de toute utilité pour la solution du problème, et à mettre une ponctuation sommaire, totalement absente des originaux. C'est aussi dans le but de rendre plus intelligibles la discussion et l'interprétation des textes sur lesquels je vais m'appuyer, que j'ai cru devoir les découper en paragraphes numérotés auxquels je renverrai, quand il le faudra, le lecteur.

IV.

Voici la première lettre de Mademoiselle Thierriat à M. Hugot.

« A Paris, le 31 may 1701.

. . . .

(I.) « ... A l'égard de ce que vous me mandez pour les papiers que vous avez vu dans le coffre de mon père je les ay encore. Je vous en-

voiray si vous voulez une coppie figurée de la généalogie qui est toute lacérée de vieillesse ; j'en donnay une pareille il y a 16 ou 17 ans à Mr l'abbé D'Espagne neveu de Mr le gouverneur de Thionville qui me la vint demander, et j'écrivis dans ce tems là à mon père pour avoir quelque éclaircissement sur la famille. Il me manda autant que j'en puis m'en ressouvenir que son ayeul et celui de Mr le gouverneur étoit cousin germain. Il ajouta qu'il y avoit des Thierriat en Bretagne qui prenoient la qualité de seigneurs et que l'origine de notre famille en venoit. Quand j'auray la réponse de mon cousin Lochon je vous en feray part mais je doute qu'il en puisse donner un grand éclaircissement à moins que sa femme qui est devenue paralitique n'en sache quelque chose qui puisse nous servir.

(II.) « L'ouvrage de Florentin Thierriat intitulé Caducée me paroist inutil aux preuves dont nous avons besoin. Il ne parle qu'au duc de Mayenne pour soutenir les intérests d'Henry 4 ce qui fait voire qu'il y a 100 ans qu'il est composé. Mais il n'établit rien des preuves que vous cherchez. Je ne say pas si c'est ce Florentin Thierriat qui est étably en Lorraine, mais feu Mr Despagne, fils de Mr Despagne élu à Saint-Florentin, me dit il y a 15 ans que notre bisayeuil avoit été en Lorraine chef de conseil de son Altesse le duc de Lorraine et lieutenant général de tout le Vaugier dans cette duché, qu'il avoit trois fils d'un premier lit et que s'étant remarié avec une veuve de qualité qui avoit trois filles par le même contract ils étoient mariés, et leurs filles et leurs fils et leurs filles (*sic*). Je ne scay pas si cette famille s'est perpétué car mon père ne m'a jamais informé de toutes choses qu'il avoit par la fortune.

(III.) « J'ay aussy une épitaphe composé par Florentin Thierriat avocat et intendant de Mr le duc de Nivernois à la louange de ce seigneur et un epitaphe sur Jeanne Thierriat sa mère ; mais de vous dire en quel degré nous sommes parents précisément à Mr le gouverneur de Thionville c'est ce qui passe ma connoissance. Je feray ce que je pourray pour m'en éclaircir ; j'examineray encor le Caducée qui est d'un vieux gaulois ; je chercheray dans les papiers de mon père si je ne peux rien trouver de plus que ce que vous me mandé et je feray de mon mieux pour vous ayder dans une recherche qui doit vous être fort avantageuse si elle réussit.....

(IV.) « Je crois que par le moyen des amis de Mrs Robin et le Gayt on pourroit avoir des éclaircissemens dans les lieux où les héritiers des Thierriat de Lorraine se seront établis et j'espère qu'avec

le tout nous en viendront à bout... Je crois qu'il seroit bon de sçavoir de M. Chassin le prêtre à Saint-Florentin comment il a trouvé que nous étions plus proche parent de Mr le gouverneur que ses neveux qui sont des Thierriat et de garder un mémoire de ce qu'il dira que je serois bien aise de sçavoir pour le confronter avec ce qui est dans la généalogie. Peut être cela nous decouvriroit les filiations depuis ce Florentin Thierriat ayeul de Mr le gouverneur, de ma tante votre mère et de mon père et d'une autre sœur que je n'ay pas connue. Fasse le ciel que nous puissions venir à bout de faire cette recherche qu'il faut comme vous dites tenir secrette, car si il se trouvoit quelque Thierriat moins proche parent que nous de ce gouverneur qui fut par son sexe en état de faire revivre son nom et son rang il pourroit bien emporter l'avantage sur nous. Ménagez tout avec votre esprit et votre prudence ordinaire, je sçay que vous en avez beaucoup, je prie le Seigneur qu'il vous la conserve et vous console. Je salue ma chère cousine que j'exhorte à ne plus se laisser abattre par l'excès de la douleur et je suis de tout mon cœur monsieur mon cousin votre très humble et très obéissante servante. Signé : THIERRIAT. »

Quinze jours après, nouvelle lettre de Mademoiselle Thierriat à M. Hugot :

« A Paris le 17 juin 1701.

(I.) « Monsieur mon cousin je n'ay pu vous envoyer plutôt la coppie figurée de la généalogie. Je l'ay tirée exactement sur l'original qui n'a rien de plus qu'un certificat en bas fait par devant nottaire en 1597 le 15 avril par haulte et puissante dame Magdeleine Dumesnil dame de Villiers Vineux et encore Paul de Baujeu chevalier des ordres du Roy seigneur de Chaseil, chambellan de feu monseigneur fils de France et guidon de feu Mr l'amiral et artillerie de France ; il y a encore plusieurs personnes nommées et certifient que les Froment, Thierriat, Raoult et Simon sont de fort ancienne noblesse et ont toujours pris les qualités armoiries marqués dans la généalogie susditte ; mais il n'y a point de signature du tout à ce certificat où il manque des termes qui apparament sont effacé par le bas qui est tout lacéré. Je ly ay decouvert les deux noms de Bonin et de Rogelin. Je ne sçay si ce ne seroit point quelque tabellion ou nottre de Saint-Florentin dont les héritiers pourroient avoir encore la minutte de cette acte non signée et qui n'étoit que pour être un model ou projet, car il est mar-

qué entre la généalogie et ce certificat qu'il faudroit mettre le tout sur une peau de parchemin et laisser en hault de la place pour y faire peindre les armoriées, ce qui me confirme que ce n'est qu'une coppie et que celà me paroist écrit de Florentin Thierriat avocat général ou procureur de Mr le duc de Nevers. J'en juge par le rapport que je trouve entre ce caractère et celuy du Caducée qu'il a composé.

(II.) « Cependant si c'est luy qui a écrit cette généalogie et ce qui est au bas j'ay peine à comprendre pourquoy il n'auroit commencé que par lui et d'où vient qu'il n'auroit pas mis du moins son ayeul et son bisayeul. Vous verrez par la généalogie qu'il est le premier en tête et qu'il n'est parlé après lui que d'un Charles Thierriat son fils qui ne prend ny la qualité de seigneur ny celle d'ecuyer, et que d'un Florentin Thierriat seigneur de Lochepierre qui est son petit-fils avec un Pierre Thierriat escuyer seigneur du Perreau et cousin germain d'un Florentin Thierriat ecuyer seigneur de La Motte dont le père n'est point marquez dans la généalogie et la mère étoit une Raoul. A l'égard de ce que Charles ne prend pas la qualité d'ecuyer apparament que c'est un oubli puisque son père et ses enfants le prennent. Mais votre lettre me fait juger qu'il faut qu'il y ait encor eu un autre Florentin Thierriat avocat et procureur général de Mr le duc de Nevers et qui ait été père de Paul et de François Thierriat dont vous me parlé et dont j'ay vu le fils en Bretagne, car il n'en est pas parlé dans la généalogie qui assurément auroit été faite avant leur naissance.

(III.) « Ainsy le Florentin Thierriat advocat et auteur de Caducée ne pouvoit être que le fils de Florentin Thierriat seigneur de Lochepierre cousin germain de Florentin Thierriat seigneur de La Motte que je croyois ayeul au père de Mr le gouverneur selon ce que mon père m'en avoit dit. Je n'ay point sçu que cet ayeul de Mr le gouverneur et notre bisayeul fussent frères, mon père n'a jamais pris soin de m'informer de ces choses qui auroit pu augmenter le chagrin que j'avois du mauvais état de sa fortune. Je me souviens seulement que la fille de Mr l'élu Thierriat me dit un jour que le père de ma cousine le Jay étoit frère au neveu de Mr le gouverneur mais qu'il y avoit quelque irrégularité qui l'empescheroit de se dire de ses proches parents. Cette irrégularité ne se trouve point du côté de mon père et de ma tante qui étoit cousin germain de ma cousine le Jay et ils seroient bien proche de Mr le gouverneur si ce que cette demoiselle m'a dit étoit vray ; mais je n'en seray pas garente s'il vous plaît non plus que ce que son frère m'avoit dit du mariage des fils de ce Thierriat qui fut en Lorraine avec les filles de la seconde femme. »

(IV.) « J'ay appris d'une dame de Lorraine dans le tems que j'étois chez Mr de Chevreuse qu'il y avoit un Thierriat chef du conseil de son Altesse de Lorraine et lieutenant général de tous les Vosgiers dans cette province et que son nom y étoit fort célèbre. C'est sur ce rapport que je vous ay mandé cette singularité. J'ay vu que ce pouvoit être le même Florentin Thierriat dont le fils de l'élu m'avoit parlé. Je crois bien que celuy qui a composé la Caducée est le même qui a été en Lorraine. Il paroit qu'il y a 3 ans (*sic*) qu'il est sorty de son pays pour avoir pris le party du roy Henry 4 contre le duc de Mayenne, et l'on voit sur l'épitaphe qu'il a fait sur Claude Thierriat sa femme qu'elle est morte dans le tems qu'il a été obligé de quitter la France pour éviter une force ennemie. Il y a au bas de cette epitaphe : Ce tombeau a été fait par maître Florentin avocat sur la mort de Claude Thierriat sa femme. C'est apparament son fils qui l'a transcrit et qui a mis au dos : épitaphe de Claude Thierriat ma mère. Le nom de ce fils n'y est pas. Sa première femme étant morte il auroit pu se remarier pendant son séjour en Lorraine et son épitaphe sur sa femme parle aussy des enfants de son premier mariage. Mais puisque vous les avez connu ils n'ont pas aparament été mariés dans ce pays comme l'on m'avoit dit. Cela ne fait rien à nos desseins.

(V.) « Tout ce que je puis vous dire est qu'il me paroit par l'écriture de la généalogie, la datte du certificat qui est au bas, du 13 avril 1597, l'épitaphe de M. le duc de Nivernois composé par Florentin Thierriat avocat le 25 mai 1596, le contrat qu'il a signé de votre ayeuil en 1594 et l'épitaphe de Claude Thierriat, que le Florentin Thierriat avocat qui a composé le Caducée est le même qui a été en Lorraine et qui a fait toutes ces choses, mais je ne puis vous apprendre à quel degré il étoit parent à Mr le gouverneur..... Je ne sçay point la circonstance de l'affaire qui obligea les deux frères Thierriat dont vous me parlez dans votre première lettre de fuir en Lorraine pour une demoiselle. Cela me paroit absolument inconnu. Il me semble que ce ne devoit pas être le Florentin avocat puisqu'il étoit marié. Je liray le Caducée pour voir si il est composé et écrit d'une manière plus facile à lire. C'est ce qui m'a empesché jusqu'icy de l'examiner tout entier. Je crois qu'il est tems de finir cette lettre que j'ay été obligé de faire à plusieurs reprises et la généalogie aussy à cause que je ne puis m'appliquer si fort depuis que je me suis donné un coup à la tête.

(VI.) « Je vous prie de me faire savoir ce que vous avez et si je puis vous éclairer de quelque chose. Je crois que outre le fils et le

neveu de Mr le gouverneur qui sont morts il a encor un neveu fils de son frère qui est ecclésiastique et que j'ay vu à Paris il y a plus de 16 ans à qui je donnay une pareille coppie figurée de la généalogie pour joindre à celle qu'avoit déjà son oncle. Si ce neveu n'étoit pas mort il seroit héritier avant nous et il me semble que les preuves que vous cherchés ne lui plairoient pas s'il étoit informé que ce fut dans l'espérance d'une succession qui le regarderoit seul jusqu'à sa mort, après quoi elle pourroit nous échoir si nous restions après luy. Ainsy il faudra, monsieur mon cousin sçavoir pareillement s'il est encore au monde avant d'écrire sans mistère à Mr son oncle. Je me charge de m'en informer ; nos preuves seront toujours nécessaires tôt ou tard, car étant d'Eglise il ne peut laisser d'autres héritiers s'il est vray que nous soyons les plus proches et que nous le survivions. Ce qui pourroit me faire douter que ce neveu fut en vie est que Mr Delisle m'a mandé que plusieurs personnes ont travaillé et travaillent encor à justifier de leur parenté avec Mr le gouverneur et que Mr Chassin qui a travaillé pour ses neveux les trouve trop éloignés et n'en sait pas de plus proches que nous... »

Munis de la généalogie de 1597, des renseignements confus donnés par Melle Thierriat, et probablement aussi d'indications plus nettes, puisées auprès de M. Chassin, mieux à même que qui que ce soit de débrouiller un écheveau de ce genre (1), M. Hugot s'est enfin directement adressé à Charles Thierriat d'Espagne. La révélation soudaine de ce cousinage oublié ne semble pas avoir touché outre mesure le cœur du gouverneur de Thionville, si l'on en juge par le début de la lettre ci-après, début qui nous permet de penser que le vieux soldat n'époussetait pas plus souvent les casiers de son bureau que ceux de sa mémoire. Non-seulement M. Hugot attend une réponse pendant quatorze mois; mais, quand cette réponse arrive, elle émane du chanoine Thierriat, du Louis Thierriat d'Espagne de

(1) Famille des plus distinguées, d'où sortirent un grand nombre d'hommes de loi et notamment un bailli de Saint-Florentin vers la fin du XVIIe siècle. Il s'agit très-probablement ici de François ou de Christophe Chassin, tous deux avocats à Saint-Florentin et copropriétaires en 1696 de la terre du Petit-Coursan, dont il a été précédemment question (Arch. de l'Yonne, supp. E., et documents de M. Ed. Regnault).

Moréri (1), du neveu que les collatéraux plus éloignés croyaient mort, et qui,

.... laissant en son lieu
A des chantres gagés le soin de louer Dieu,

a quitté sa stalle de la collégiale de Saint-Quentin pour venir à Thionville monter une pieuse garde au chevet de l'oncle à succession.

Voici sa lettre. C'est la dernière pièce du débat :

« A Thionville, le 17 aoust 1702.

(I.) « Monsieur, en faisant netoyer la semaine passée le cabinet de mon oncle je vis parmy ses papiers une lettre que vous avez pris la peine de luy écrire l'année dernière le 24me de juin, par laquelle vous luy faisié un détail généalogique de notre maison avec un armorial blazonné que vous y avez joingt. Comme il survint dans ce temps le passage de l'armée dans cette ville mon oncle ne put faire attention à votre lettre et même ne la lut pas entièrement, de sorte qu'elle fut mise par son secrétaire sous son porte feuil sans réflexion. Je l'ay bien lue et bien examiné. Il se trouve que votre mémoire est fort correcte et qu'il convient assez au nôtre, que la mère de mon ayeul s'appeloit assurément Marie Dugué fille du sr François Dugué. C'est selon le baptistaire de mon dit ayeuil avec son contract de mariage avec mon bisayeuil Florentin de Thierriat D'Espagne, ecuyer, seigneur de La Motte les Germigny 1562. Vous nous ferez plaisir, monsieur, à mon oncle et à moy de nous envoyer tous les papiers qui peuvent concerner la noblesse et de nous en donner les memoires que vous trouverés.

(1) Il est qualifié dans l'Armorial ms. de d'Hozier (vol. Paris, IV, p. 1023) « seigneur en partie de Petit-Pré, proche Vassy en Champagne, « prêtre, prieur et commendataire de Senonche, chanoine et chancellier « de l'Église royalle de Saint-Quentin en Vermandois. » Ses armoiries sont les mêmes que celles du gouverneur de Thionville ; quant au fief de Petit-Pré, M. l'archiviste de la Haute-Marne n'en connaît point de ce nom aux environs de Vassy.

Des renseignements que je dois à l'obligeance de M. l'archiviste de l'Aisne, il résulte que l'abbé Thierriat d'Espagne a bien réellement été chanoine et chancelier du chapitre de Saint-Quentin et qu'il est mort le 5 octobre 1714, après avoir institué diverses fondations pieuses, — sans doute avec l'héritage un moment convoité par M. Hugot et Melle Thierriat.

(II.) « Je me souviens fort avoir eu l'honneur de vous voir à Paris chez Mr Fourguron avec mes cousines Despagne de Saint-Florentin qui m'apprirent que nous avions l'avantage d'être parent. Je me souviens d'avoir vu aussy une demoiselle Thierriat de Bretagne qui en ce tems là demeuroit dans la rüe neuve St Mederic chez un nommé Mr Le Gué dont la femme à ce qu'on disoit etoit de notre maison. Je vous prie de me mander ce que ma ditte demoiselle est devenue ; elle étoit fort bien faite et avoit beaucoup d'esprit ; elle m'avoit même promis des papiers. Si vous sçavez aussy des nouvelles de Mademoiselle Le Gué et ce que sont devenus ses enfants vous me ferez plaisir d'en apprendre ; sa fille ce me semble avoit épousé un avocat au Conseil ; son fils étoit commis chez Mr Pussort. Je vous parle de vingt ans et plus. Je vous prie monsieur que je puisse cultiver l'honneur de votre connoissance et de votre amitié et de vouloir me mander quel est votre employ. Je suis, je vous assure monsieur, avec une parfaite estime et du meilleur de mon cœur votre très humble et très obéissant. Signé : L'abbé D'ESPAGNE.

(III.) « Mon oncle vous salue. Je serois bien aise de sçavoir s'il y a encore à Chartres des messieurs de Thierriat et ce qu'ils sont. Ce monsieur de Lochepierre dont vous nous parlé étoit parent de mon ayeuil et son cousin issu de germain. Il avoit des frères en Lorraine, est mort en (1)..... Je souhaiterois avoir de ses ouvrages ; tâchez de nous envoyer ce qui n'a pas été imprimé et autres papier. »

V.

De ce chaos se dégage, tout d'abord, une idée nette, une affirmation claire et précise, un fait sur lequel Melle Thierriat, M. Hugot et l'abbé d'Espagne sont tous trois parfaitement d'accord (1re lettre, § II ; 2e let., § IV ; 3e let., § III) : c'est le souvenir toujours gardé, la tradition toujours vivace d'un ancêtre, d'un Florentin Thierriat émigré autrefois en Lorraine, dans « le « Vaugier, » veuf avec trois fils d'une première femme décédée peu de temps avant son départ et contractant dans sa nouvelle résidence une union nouvelle — ce veuvage et ces secondes

(1) Ou *à*..... — Ici un mot complètement illisible.

noces que je flairais il y a dix ans!... — Assurément, la tradition et l'orgueil de famille ont, à la longue, exagéré l'importance du personnage et altéré quelque peu la vérité. De l'ancêtre qui n'eut d'autre titre que celui d'avocat, les années écoulées ont fait un « chef du conseil de Son Altesse le Duc de « Lorraine et lieutenant général de tout le Vaugier ». Autre tradition de famille encore, tradition charmante, manifestement née dans les récits de grand'mères dévidés au coin du foyer, mais sur l'exactitude de laquelle Melle Thierriat est la première à formuler toutes ses réserves, que ces quatre mariages simultanés des deux veufs et de leurs six enfants (1), — une noce dont les notaires, les bedeaux et les hôteliers de Mirecourt parleraient encore aujourd'hui avec attendrissement! Mais, en face de la tradition et de ses grossissements, subsiste toujours le fond de vérité : l'émigration de Thierriat en Lorraine, sa notoriété dans la Vosge où « son nom étoit fort célèbre », son second mariage avec « une veuve de qualité », Idette Du Bourg, veuve du procureur général au bailliage de Vosge. Ici plus de doutes, plus de rétractations, plus de variations. Cet ancêtre passé en Lorraine, Melle Thierriat ne l'a pas rêvé; elle en parle deux fois, à deux époques différentes, en des termes identiques. Bien plus, elle n'est pas seule à connaître ce fait : un de ses parents, « le fils de M. Despagne, élu de Saint-Floren- « tin, » lui en a parlé quinze ans auparavant (1re let., § II). Un jour, chez M. de Chevreuse, une dame de Lorraine l'en a également entretenue (2e let., § IV). L'abbé d'Espagne, enfin, est lui-même au courant de cette particularité (3e let., § III).

Ce fait établi qu'un Florentin Thierriat a, à une date encore indéterminée, quitté Saint-Florentin pour aller se fixer dans les Vosges, à quelle époque et à la suite de quels événements cette émigration s'est-elle effectuée?

(1) De son premier mariage avec Claude Mainbourg, Idette du Bourg eut, non pas trois filles, mais un fils et quatre filles qui toutes épousèrent des Vosgiens. (V. D. Pelletier : *Nobil. de Lorr.*, à l'art. *Mainbourg*.

Ici encore, les lettres de Melle Thierriat nous donnent, sinon des renseignements positifs, tout au moins des indications singulièrement faites pour nous émouvoir. Poursuivant, en effet, la lecture de cette correspondance, nous voyons le nom de Florentin Thierriat y apparaître de nouveau dans cinq circonstances différentes. Voici, d'un côté, un Florentin Thierriat contraint à s'expatrier pour avoir, dans un factum intitulé *Caducée*, « pris le parti du roy Henry IV contre le duc de Mayenne » (1re let., § II; 2e let., § IV). — Voici, d'un autre côté, un Florentin Thierriat qui, ayant perdu une femme d'un premier lit, lui a composé une épitaphe, et cela « dans le tems qu'il a été obligé « de quitter la France pour éviter une force ennemie... » (2e let., § IV).— Voici, en troisième lieu, un Florentin Thierriat qualifié tour à tour d'avocat, d'intendant et de procureur général du duc de Nivernais, et auteur, en 1596, d'une épitaphe à la louange de ce seigneur (1re let., § III). Voici encore un Florentin Thierriat, mayeur de Saint-Florentin, signant, en 1594, un contrat de mariage dont je reparlerai plus loin (2e let., § V). Voici toujours un Florentin Thierriat apparaissant, en 1597, dans une généalogie et un certificat de noblesse (2e let., § I) sur lesquels je reviendrai en temps et lieu. Si à ces cinq Florentin Thierriat nous ajoutons celui qui s'est retiré en Lorraine, nous voici en présence de six Thierriat, tous prénommés Florentin et tous vivant absolument à la même époque, puisque la généalogie est de 1597, le contrat de mariage de 1594, l'épitaphe du duc de Nevers de 1596 et le *Caducée* de la même période évidemment dès l'instant qu'il défend les prétentions d'Henri IV contre celles du duc de Mayenne. Or, de quelque fécondité que pût être douée la famille Thierriat, il n'est guère admissible que, dans une fort petite ville, s'appelât-elle Saint-Florentin, six Florentin Thierriat distincts vécûssent parallèlement. Est-ce vraiment pousser trop loin l'hypothèse que de ramener quatre ou cinq d'entre eux à une seule et unique personnalité? Est-ce montrer une tendance excessive à tout concilier en un tour de main dans l'intérêt de ma thèse que de dire : étant donné ce fait, dorénavant incontestable, qu'un Florentin Thierriat a dû s'expatrier, ce personnage est celui qui a émigré en Lorraine,

celui qui, après avoir composé l'épitaphe du duc de Nevers, dont il fut à un titre quelconque le serviteur, a honoré de même, au moment de son départ, la mémoire de sa femme décédée un peu auparavant, — celui qui, avant de prendre le chemin de l'exil, a fait dresser, pour s'en prévaloir au besoin, le certificat de sa noblesse et sa généalogie? M[elle] Thierriat, en possession à l'heure où elle écrit, de tous les documents dont j'ai parlé tout à l'heure, dit expressément (2e let., § I *in fine*, et § V au début) qu'elle en a comparé les écritures, que toutes ces pièces — particulièrement le manuscrit du *Caducée* et le projet de généalogie — lui semblent de la même main, et que tous ces Florentin Thierriat constituent, à ses yeux, un seul et unique individu, « le même qui a été en Lorraine et qui a fait toutes ces « choses ». La circonstance même que tous ces papiers se trouvent concentrés, en 1701, entre les mains de M[elle] Thierriat ne tend-elle point, au surplus, à faire présumer qu'ils lui venaient d'un ascendant unique, de son bisaïeul, bien plutôt que de collatéraux différents? Or, cette identification de tous ces Florentin Thierriat en une seule personnalité, — l'émigré en Lorraine, l'avocat au bailliage de Vosge, — loin que rien la rende impossible, tout semble au contraire s'enchaîner pour l'établir, ainsi que je vais essayer de le démontrer.

VI.

Jusqu'à la dernière heure des guerres civiles et religieuses du XVIe siècle, Saint-Florentin, comme la plupart des localités avoisinantes (1), resta inféodé au parti de la Ligue et, sans jamais avoir été, d'ailleurs, sérieusement inquiété par les forces royalistes, capitula entre les mains de Charles de Biron à la fin de mars 1594 seulement, en même temps que Troyes, Sens,

(1) V° A. Challe : *Hist. des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, dans les *Mém. de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, t. XVIII, an. 1864.

Auxerre et les autres villes de la région, après l'apostasie d'Henri IV et la reddition de Paris. Mais, si dévouée que la population florentinoise, envisagée dans son ensemble, fût aux doctrines de la Sainte-Union, le parti contraire y compta aussi des adhérents, surtout à dater de la mort d'Henri III et de la Déclaration de Saint-Cloud. C'est à cette minorité qu'appartient Florentin Thierriat. Au cœur de cette ville, demeurée l'une des dernières de la contrée inébranlablement fidèle au duc de Mayenne, il ne craint point de plaider la cause d'Henri de Navarre dans ce *Caducée*, si difficilement lisible un siècle plus tard pour M[elle] Thierriat. Royaliste pour son propre compte, il est, de plus, l'agent et le mandataire d'un des principaux chefs de l'armée royaliste, de Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui, après avoir longtemps ménagé avec une finesse tout italienne le Béarnais et la Ligue, a salué l'avènement d'Henri IV et va rester dorénavant l'un des partisans les plus résolus et des plus énergiques lieutenants du nouveau roi. Ce n'est pas tout. Gouverneur de Champagne pour Henri IV depuis 1590, Nevers est, en outre, vicomte de Saint-Florentin par le mariage qu'il a contracté avec Henriette de Clèves, dame de ce fief, en 1565. Est-ce du gouverneur de Champagne ou du seigneur de Saint-Florentin que Thierriat tenait ses pouvoirs? Quelles fonctions exerça-t-il, en réalité, sous ce titre d'avocat, d'intendant et de procureur général du duc de Nevers, cette dernière qualification amplifiée, elle aussi, sans doute, par la tradition et l'orgueil de famille? M[elle] Thierriat parle, dans une de ses lettres (2[e] let., § V), d'un Florentin Thierriat signant, en 1594, au contrat de mariage du grand-père de M. Hugot : elle ajoute que, à son sens, ce Thierriat ne fait qu'un avec l'auteur de l'épitaphe du duc de Nevers et des autres pièces qu'elle a entre les mains. J'ai sous les yeux une expédition de ce contrat, en écriture du XVI[e] siècle, et le témoin auquel M[elle] Thierriat fait allusion y est désigné comme il suit : « ... Florentin Thierriat, sieur de Lochepierre, mayeur dud. St. Fl. (1) ». Ne

(1) 29 juin 1594 : contrat de Pierre Hugot et de Perrette Le Clerc, tous deux de Saint-Florentin. Figurent aussi parmi les assistants : Jehan

serait-ce pas — cette nouvelle et tout hypothétique indentification ne saurait en rien, d'ailleurs, fortifier ni infirmer ma thèse — ne serait-ce pas simplement à ce mayeur que s'appliqueraient ces pompeuses qualifications d'intendant et procureur général du duc de Nivernais?... On peut m'opposer, il est vrai, que la charge de mayeur procédait, non de la désignation du seigneur, mais du suffrage des habitants. Je répondrai qu'il ne semble pas en avoir été toujours ainsi à Saint-Florentin. Si une charte de Thibault-le-Chansonnier, comte de Champagne, avait octroyé, en 1231, aux bourgeois de cette ville le droit d'élire douze jurés et un maire, il n'en résulte pas moins d'une énonciation de lettres-patentes données le 26 juillet 1765 à Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, que la concession de 1231 était un jour tombée en désuétude et que depuis longtemps la nomination du maire appartenait au seigneur du fief (1). Ce fut, je l'ai dit, dans les tout derniers jours de mars 1594 que Saint-Florentin ouvrit ses portes aux troupes d'Henri IV, et le contrat de mariage que je viens de citer est du 29 juin suivant. Ne serait-ce point aussitôt après la capitulation que Thierriat aurait été nommé mayeur par le duc de Nevers rentré en possession de sa seigneurie?.. — Peu importe, au surplus, quels furent les titres et les pouvoirs précis de Florentin Thierriat. Il nous suffit qu'un point soit établi : dans un milieu éminemment ligueur, il fut royaliste, pamphlétaire royaliste et agent d'un des principaux chefs du parti royaliste, assez dévoué à son maître pour le glorifier encore au delà du tombeau. L'épitaphe conservée par M[elle] Thierriat était, dit-elle (2[e] let., § V), datée du 25 mai 1596, et c'est le 22 octobre 1595 que mourut Louis de Gonzague, duc de Nivernais.

Compromis au sein de cette population profondément ligueuse par sa fidélité à la cause royaliste, par son factum contre Mayenne, par ses attaches avec le duc de Nevers, contraint de

Thierriat, avocat, Edme Thierriat, procureur du roi en l'Election de Saint-Florentin, Jehan Thierriat, dit Gavault. (Pièce appartenant à M. le baron Legoux ; comm. de M. Ed. Regnault.)

(1) *Saint-Florentin, ville seigneuriale et municipale,* par M. Salomon, dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1860, 2[e] partie, p. 69.

« fuir devant une force ennemie », Thierriat se résout à l'exil. A ces préoccupations vient se joindre une douleur nouvelle : la mort lui enlève sa femme, et, dans une seconde épitaphe, il rend à cette mémoire le même hommage qu'il vient déjà de rendre à celui dont il avait été le magistrat.

Quel mobile le conduit en Lorraine plutôt qu'ailleurs? Je ne sais; mais je relève à ce propos une coïncidence digne d'être notée. A l'heure précise où l'avocat champenois songe à demander à une autre patrie la paix, l'oubli et probablement aussi le pain de chaque jour (1), les avocats lorrains viennent de se constituer pour la première fois en corporation (2) et la coutume générale de Lorraine, dont Thierriat va bientôt être le premier commentateur, est en vigueur depuis trois années seulement (3). Quelle qu'ait été la raison de son choix, Thierriat, déterminé à prendre le chemin de l'étranger, a soin de se munir de ses preuves de noblesse. Il se préoccupe de réunir l'acte généalogique dont je parlerai plus loin ainsi que le certificat qui devra le corroborer. Ce certificat, des gentilshommes du voisinage en affirment la sincérité (2 let., § I) : c'est Madeleine du Mesnil, dame de Villiers-Vineux (4); c'est Paul de Beaujeu, dont la famille détenait trois ou quatre fiefs contigus les uns aux autres, aux portes de Saint-Florentin (5). C'en est d'autres encore, dont les noms ont disparu avec la partie inférieure du parchemin, tous amis de Thierriat et non moins royalistes que lui, selon toute

(1) « ... L'incommodité de la pauvreté est le plus pesant fardeau que « l'on puisse apporter sur les épaules d'un gentilhomme; je m'en rapporte « à moi et à mes voisins... » (*Trois traitez*, p. 77.)

(2) Rogéville : *Dictionn. des ordonnances*, t. I, p. 53; — Noël, *Mémoires*, vol. V, note 96; — Thomas : *Origines de la juridiction des gradués en Lorraine*, p. 43.

(3) Beaupré : *Essai sur la rédaction des principales Coutumes de Lorraine et Barrois*, p. 97. — La Coutume de Lorraine fut arrêtée le 1er mars 1594.

(4) Villiers-Vineux, village de l'Yonne, à 10 kilomètres de Saint-Florentin.

(5) Jaulges, Percey, Butteaux, Villiers-Vineux. (Vo *Invent. somm. des Arch. de l'Yonne*, série E, supplément; cantons de Saint-Florentin et de Flogny, *passim*.)

apparence, comme ce Paul de Beaujeu en qui son titre de « guidon de feu M. l'Amiral et Artillerie de France (1) » nous montre un officier tout spécialement attaché à la personne d'Armand de Biron (2). C'est en avril 1597 que Thierriat rassemble ces preuves et fait dresser cet acte généalogique. A cette date, ces pièces ne sont encore établies qu'à l'état de simple projet (2e let., § I). Des formalités légales ont dû, sans doute, être accomplies avant de quitter Saint-Florentin, puis d'autres encore après l'arrivée à Mirecourt, et c'est en juillet 1598 que sont enfin entérinées les lettres patentes du duc de Lorraine portant « octroy de demeurance avec le titre d'écuyer pour Florentin « le Thiriat, sieur de Lochepierre, qui avoit prouvé qu'il étoit « gentilhomme en la province de Champagne ». Thierriat est définitivement installé. Il épouse en secondes noces Idette Du Bourg vers la fin de 1600 au plus tard, puisque le 9 septembre 1601 naît un fils de ce mariage. Il achève en 1602 (3) et fait imprimer en 1606 les *Trois traités*, où il dit : « Je n'ay point eu de commandement de mon prince *depuis que je suis en ce pays*... » et où il se réfère à différentes reprises à ce commentaire, demeuré inédit, de la Coutume de Troyes, évidemment élaboré alors qu'il plaidait sous l'empire de cette coutume au bailliage de Saint-Florentin (4). Sur la première page de ces

(1) Il faut lire « et *grand-maître* de l'artillerie... » titre dont Armand de Biron fut investi en 1569. Il y a, d'ailleurs, dans cette phrase, une confusion évidente; car aucun des deux Biron n'a cumulé les deux dignités d'Amiral et et de grand-maître de l'Artillerie. Le grand-maître de l'artillerie fut Armand, tué en 1592, et l'amiral fût Charles, décapité en 1602. Or, il ne peut être question de ce dernier dans une pièce qui, datée de 1597, parle de « *feu* M. l'Amiral... ».

(2) Un parent de Paul de Beaujeu, François, fut, au contraire, un ardent capitaine de la Ligue et commanda pour elle la petite ville de Brienou, voisine de Saint-Florentin, qu'il dut livrer à Charles de Biron en mars 1594.

(3) V. le 2e feuillet liminaires des *Trois traités*...

(4) Dans une lettre du 25 juin 1883 où — qu'on me permette de me prévaloir d'une approbation singulièrement précieuse quand elle émane d'une telle autorité — il voulait bien m'écrire : « vos *Conjectures* sont une démonstration... », l'éminent érudit et bibliographe lorrain M. Meaume me signalait cette particularité que la première édition de la

Trois traités viennent prendre place, affectueux souvenir des amis laissés au pays natal, les deux pièces de vers de Baillot (1) et du sieur de Larmélie, gouverneur de Tonnerre (2). En même temps qu'il travaille au *Traité de la noblesse*, Thierriat prépare (3) ce commentaire de la Coutume de Lorraine qui ne paraîtra qu'un demi-siècle plus tard et sous un nom autre que le sien et son *Traité du style des Procédures d'assises*, qui n'a jamais été imprimé. En novembre ou décembre 1607, enfin, il publie le *Discours de la préférence* et l'expie le 13 février 1608 dans les tragiques circonstances que tous ses biographes ont racontées. A dater de ce jour disparaît en Lorraine toute trace de cette famille. Que sont devenus Idette Du Bourg et les enfants nés du second mariage? Sont-ils revenus à Saint-Florentin? C'est peu probable. Seraient-ils allés cacher au fond de la Bretagne cette branche que Melle Thierriat mentionne à deux reprises? Seraient-ils ce Paul et ce François dont elle déclare ignorer l'origine? Quoi d'étonnant que nous nous heurtions à un mystère quand, moins d'un siècle après le drame de Mirecourt, la famille elle-même ne peut savoir, en dépit de ses investigations, où s'est réfugiée la descendance lorraine de l'émigré, ni même s'il a laissé des descendants?

Y a-t-il, je le demande, rien de plus possible, de plus pro-

Coutume de Troyes, de P. Pithou, est non pas de 1628, comme on le croit généralement, mais bien de 1600. Ne serait-ce donc pas, ajoutait-il, la publication du commentaire de Pithou qui aurait détourné Thierriat de publier le sien ou qui l'aurait empêché de trouver un éditeur?

(1) Famille autrefois très-répandue aux environs de Saint-Florentin. (Notes généalogiques communiquées par M. Ed. Regnault.)

(2) J'ai sous les yeux une note manuscrite du XVIIIe siècle relative à la contenance et aux revenus de cette ferme de « l'Harmélie. » Ce nom semble complètement inconnu aujourd'hui, mais c'est assurément entre Tonnerre et Saint-Florentin que cette terre était située, car elle appartenait, à la fin du XVIIIe siècle, à M. C.-V. Billebaut, greffier en chef de l'élection de Saint-Florentin, rédacteur de la note dont je viens de parler, et il est certain que M. Billebault n'a jamais possédé de biens immobiliers ailleurs que dans cette région. (Comm. M. Ed. Regnault.)

(3) V^e p. 3 des *Trois traités* et Digot, *Notice sur Florentin le Thierriat*, p. 258.



bable, de plus logique que la corrélation et l'enchaînement de tous ces faits?

Mais les Mémoires, les fameux Mémoires sur l'histoire de Lorraine, ces *Mémoires de Florentin le Thiriat* encore invoqués tous les jours et écrits, au dire de Chevrier, « sur les mémoires *de ses ayeux*, clercs, notaires et prêtres?.. ». — Objecter cette assertion de Chevrier, c'est répliquer à la question par la question. Si, en effet, je parviens à démontrer que les aïeux de Thierriat étaient champenois aussi bien que Thierriat lui-même, j'établis par cela seul la fausseté de l'attribution universellement acceptée depuis deux siècles et demi, sauf toutefois par M. Digot, en même temps que l'exactitude de ce que je pressentais en 1883. Thierriat a dû bénéficier, je le maintiens, d'une erreur semblable à celle dont Abraham Fabert tira profit aux dépens de Thierriat lui-même avec le manuscrit de la Coutume de Lorraine. Peut-être a-t-il « apostillé » de sa main ces Mémoires. Tout au plus — et il lui reviendrait alors une part de collaboration — les a-t-il, comme le dit encore Chevrier, « utilement *rédigés* sur les mémoires écrits pendant plus de « cinq siècles par des témoins oculaires ». Mais, dans aucun cas, il n'a pu recourir aux notes et aux souvenirs *de ses ayeux*, et l'argument s'écroule ainsi qui prétendrait tirer d'une allégation erronée de Chevrier la preuve que les aïeux de Thierriat et Thierriat lui-même étaient lorrains.

VII.

En ramenant, comme je viens de le faire, l'avocat royaliste de Saint-Florentin, agent du duc de Nevers, auteur du *Caducée* et émigré en Lorraine à un seul et unique individu qui est en même temps l'avocat de Mirecourt, je provoquerai peut-être une objection.

Thierriat, dans la thèse que j'ai présentée, a quitté son pays natal après s'être compromis dans les troubles de la Ligue et spécialement en raison d'un factum, le *Caducée*, écrit en faveur

de Henri IV contre le duc de Mayenne. Or, tandis que Thierriat est encore à Saint-Florentin en avril 1597, rassemblant tranquillement ses preuves de noblesse, voilà trois années entières que la guerre civile a pris fin dans ce pays. Saint-Florentin, avec toute la région avoisinante, est au pouvoir d'Henri IV depuis le mois d'avril 1594 et la capitulation ratifiée le 1er mai suivant, proclame le complet oubli du passé (1). Mayenne lui-même, acculé à ses dernières places de Bourgogne, a mis bas les armes en janvier 1596 et vit à l'écart, impuissant, satisfait, et comblé de bienfaits de son vainqueur. Partout Henri IV est le maître. Partout l'amnistie et la paix. Et c'est alors que Thierriat se déroberait par l'exil aux conséquences de sa foi royaliste !

Je répliquerai ceci : que nous disent les lettres de Melle Thierriat et la tradition de famille? Florentin Thierriat « est sorti de « son pays pour avoir pris le parti d'Henri IV contre le duc de « Mayenne...; il a été obligé de quitter la France pour éviter « une force ennemie... ». Rien de plus, et cela est vague. Dérive-t-il forcément de ces deux indications que Thierriat a fui et n'a pu fuir que devant les menaces des ligueurs florentinois encore maîtres de la ville? Je ne le crois pas. Savons-nous ce qu'était au juste ce *Caducée*, cause première de ses mésaventures? Thierriat, qui fit ses études de droit à Bourges et fut reçu avocat « en la cour du Parlement de Paris, le plus « célèbre Sénat que le soleil esclaire (2) », n'aurait-il pas rencontré, au pied de la chaire de Cujas ou aux abords de la Sainte-Chapelle, Pierre Pithou qu'il connut, en tout cas, selon toute vraisemblance, bailli de Tonnerre de 1574 à 1580, et le *Caducée* ne lui aurait-il point été inspiré plus tard par l'exemple de la *Satire Ménippée* ou des *Raisons* (3) du célèbre jurisconsulte champenois, son confrère, son compatriote et son contemporain? Possédons-nous le texte de ce *Caducée?* Savons-nous s'il prenait à partie le seul duc de Mayenne? Connaissant

(1) A. Challe, *loc. cit.*, pièces justific., p. 385.
(2) *Discours de la préférence...*, p. 20 et 21.
(3) *Raisons par lesquelles les Évêques de France ont pu donner l'absolution à Henry de Bourbon;* 1593, publié sans nom d'auteur.

aujourd'hui par le *Discours* sur les prééminences le mode de discussion qu'affectionnait Thierriat, son esprit satirique, son humeur agressive, l'âpreté de ses attaques, l'insolence froidement préméditée de sa polémique, sa tendance à généraliser et la désinvolture avec laquelle, à propos d'un différend tout personnel, il étend au delà de toutes les bornes tolérables le champ du procès et traîne sur la claie non plus deux magistrats avec lesquels il a maille à partir, mais le corps judiciaire entier dont il vilipende tous les membres jusque dans leur vie privée (1), nous est-il interdit de nous demander si, à côté et fort au-dessous de Mayenne, d'autres, qui n'oublièrent pas, n'auraient point aussi reçu des éclaboussures de ce libelle qui fut peut-être une *Satire Ménippée* à l'usage de Saint-Florentin? Les absolutions politiques étouffent-elles les rancunes privées? Les décrets d'amnistie eux-mêmes ne sont-ils parfois demeurés impuissants à maîtriser toutes les colères, et l'oubli proclamé par Henri IV entrant dans sa capitale a-t-il sauvé le P. Guignard de la potence et les Jésuites d'un bannissement frappant, selon le mot de Sismondi, « jusqu'aux hommes dont les « anciennes offenses avaient été pardonnées? »

Ne conçoit-on pas, en effet, quelles traînées de sourdes haines, quelles vengeances longtemps couvées et n'attendant pour se satisfaire que le moment propice durent laisser derrière

(1) Après avoir appartenu à M. Gillet, juge au tribunal de Nancy, le seul exemplaire connu du *Discours de la préférence de la noblesse aux officiers* est passé dans la bibliothèque de M. Beaupré, l'éminent bibliographe lorrain, puis dans celle de son fils, où il est encore aujourd'hui. M. Léon Germain possède une copie manuscrite intégrale de ce pamphlet; voici quelques passages de nature à donner une idée du ton sur lequel discutait Florentin Thierrat :

« ... Mais qu'ont ces officiers icy de tout cela? Quelles sciences ont-ils « traittées? Quels écrits ont-ils produicts aux presens ou à la postérité? « Quelle muse leur est familière? Qu'on leur oste les leçons qu'ils ont « ouyes sous quelque maître de grammaire, quelques tripes de leurs Ins- « titutes, ils seront desvalisez. Je ne crois pas qu'il leur demeure un « alphabet de reste... (p. 27.) — ... Les juges sont en une estude, en « seureté des vents et des loups; la noblesse est à l'orage et aux gresles « du ciel et des armes. Les juges reiglent une fenestre, une chute d'eau, « la communaulté d'un puits : la noblesse dispute le vague d'un pays,

elles ces trente années de guerres impies, brisant l'union jusque dans les familles après avoir armé les uns contre les autres les enfants de la même cité? Savons-nous, d'ailleurs, si, en 1597, Thierriat n'avait pas déjà, depuis un temps plus ou moins long, quitté Saint-Florentin, et si, mis en demeure par l'autorité lorraine de justifier de sa noblesse, il n'aurait pas, du fond de sa retraite, chargé des amis demeurés au pays natal de rassembler ses preuves et de certifier sa généalogie sur un modèle qu'il aurait écrit de sa main et qu'il leur aurait envoyé?.. Aucune de ces différentes hypothèses est-elle inadmissible? Oui, j'en conviens, trois ans d'intervalle et de vie paisible, au moins en apparence, entre la fin des discordes publiques et l'heure où Thierriat semble prendre le parti d'émigrer, peuvent nous paraître étranges et demeurer inexpliqués. Mais pour anormale qu'elle soit, cette circonstance ne saurait prévaloir ni contre ce fait précis : la tradition enracinée dans la famille, d'un ancêtre, d'un Florentin Thierriat se retirant en Lorraine à la suite des guerres de religion, ni contre l'enchaînement et la corrélation évidente d'événements et de dates concourant à faire un même personnage du Thierriat obligé de s'expatrier pour avoir écrit le *Caducée,* du Thierriat qui fait, en Champagne, ses preuves de noblesse dans la généalogie et

« une frontière, un fleuve. Les juges vont ergotans sur les mots et sur « les sillabes pendant que la noblesse prend ou deffend une ville... Tout « cela se fait par les juges pour les particuliers : la noblesse fait tout « pour le général; les juges pour le respect du gain et du proffit, la « noblesse pour la seule considération de l'honneur... (p. 49.) — ... Les « juges ne sont pas juges aux tavernes ny chez les courtisanes, ny en fai- « sant de mauvais actes : traîneroit-on les offices d'honneur aux lieux « infâmes?... (p. 82.) — ... Est-ce pas assez de mal que la vénalité des « offices, sans y ajouster les effets d'une desraisonnable ambition? Ils sont « esclos en une nuict, enfans de tabellions et roturiers, ils veulent en « tous lieux surmarcher la noblesse : la femme de l'un estoit tavernière « en un village, il n'y a rien de temps, ils veulent en tous lieux la coiffer « en damoyselle; elle court à perte d'haleine pour devancer en rang « celles qui véritablement le sont. Ce n'est pas assez si l'honneur est « vendu à leurs maris en leurs charges; ils le veulent partout, aux « églises, ou chascun doit estre selon son estre naturel, aux jeux, aux « tavernes, où ils ne devroient estre en nulle sorte... » (p. 89.)

le certificat de 1597 et du Thierriat dont l'octroi de demeurance de 1598 dit qu'il vient de faire en Lorraine ses preuves de gentilhomme champenois!

VIII.

J'arrive au dernier point de ma thèse.

A supposer — et telle est ma conviction — que l'agent du duc de Nevers aussi bien que le pamphlétaire du *Caducée* ne fassent qu'un avec l'avocat de Mirecourt et le pamphlétaire du *Discours* sur les prééminences, est-ce à dire que ces trois personnages, désormais identifiés entre eux, doivent être, de plus, identifiés au Florentin Thierriat de la notice généalogique insérée dans Moréri?

Cette question, à la vérité, demeure toujours primée par cette autre, la seule, à laquelle je m'attache, et sur la solution de laquelle il semble dorénavant impossible de conserver le moindre doute : Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, était-il lorrain ou champenois? Mais, pour secondaire que soit le dernier point qu'il me reste à discuter, encore mérite-t-il examen; car, s'il nous est démontré que le Florentin Thierriat de Moréri ne fait qu'un avec l'avocat de Mirecourt, nous augmentons d'une notion nouvelle ce que nous savions déjà de l'éminent jurisconsulte, et nous arrivons à connaître son ascendance et sa postérité.

Affranchi de toute idée préconçue et résolu à chercher uniquement ce que je crois être la vérité, je sens combien ici plus que jamais, je marche à travers l'incertain, tant est hérissée d'obscurités, de lacunes et de contradictions la correspondance de Melle Thierriat.

Et d'abord, quelle créance mérite l'article de Moréri? Il doit, disais-je en 1883, émaner du gouverneur de Thionville ou de son entourage; en le supposant discutable au point de vue no-

biliaire, il doit être, au point de vue de la filiation, l'expression de la vérité. Peut-on douter, maintenant qu'on a lu les lettres données au début de ce travail, que le collaborateur de Moréri (1) ait été le chanoine Thierriat, quand on voit celui-ci s'ingénier à rassembler de toutes parts des papiers de famille et courtiser vieilles et jeunes demoiselles, sans, d'ailleurs, penser leur surpendre, à la faveur d'un moment d'abandon, autre chose que des parchemins? L'abbé d'Espagne a eu entre les mains deux copies de la généalogie de 1597, l'une que Melle Thierriat lui a transmise « il y a seize ou dix-sept « ans », (1re l., § I); l'autre envoyée à une époque encore antérieure, et toujours par Melle Thierriat, au gouverneur de Thionville (2e l., § VI); il en a reçu évidemment une troisième de M. Hugot, appuyée d'explications complémentaires (3e l., § I). J'ajoute que l'article *Thierriat d'Espagne* n'apparaît dans le *Dictionnaire historique*, qu'après l'échange de correspondances effectué en 1701 et 1702. Il n'est pas dans les éditions de 1674, 1691 et 1704, il figure pour la première fois dans celle de 1712. Tout concourt donc à établir que la notice de Moréri est l'œuvre du chanoine Thierriat et que la filiation qui s'y déroule repose tout entière sur des renseignements recueillis dans la famille Thierriat. Or, je répète encore ce que je disais il y a dix ans : toutes les fois qu'il m'a été donné de contrôler sur des documents certains la filiation et les alliances consignées dans Moréri, j'ai pu en constater l'exactitude. Le mariage de Nicolas Thierriat d'Espagne avec Isabeau de Bellecombe m'a été confirmé par les archives de Saône-et-Loire (2). Le mariage d'Odette Thierriat, sœur du gouverneur de Thionville, avec Joseph Thiébaut, je l'ai, ainsi que je l'ai dit précédemment dans une note relative à Charles Thierriat d'Espagne, trouvé, à une légère erreur

(1) J'ai à peine besoin de faire remarquer que, chaque fois que je parle de Moréri au cours de cette étude, j'entends parler de ses continuateurs, Moréri étant mort en 1680; c'est-à-dire bien avant l'insertion de l'article « Thierriat d'Espagne » dans le *Dictionnaire historique*.

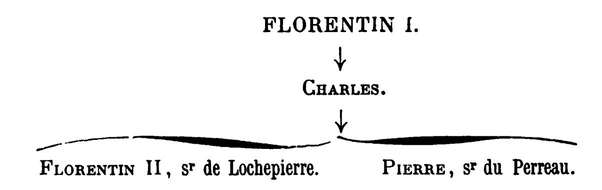
(2) Mention expresse de « Nicolas de Thierriat et de damoiselle Isa-« beau de Bellecombe, sa femme... » (*Invent. somm. arch. Saône-et-Loire*, B. 994.)



près de date et de prénom, dans les registres paroissiaux de Bar-le-Duc et dans un recueil manuscrit d'éphémérides locales; le mariage du gouverneur lui-même avec Nicole Poyart est relaté, bien qu'à une date différente, dans le même recueil d'éphémérides et dans un nobiliaire manuscrit de la province de Barrois.

Ce fait mis hors de discussion sérieuse que le chanoine Thierriat, auteur ou inspirateur de la notice du *Dictionnaire historique*, l'a rédigée ou fait rédiger sur des renseignements de première main, et qu'il a eu, notamment, à sa disposition la généalogie manuscrite de 1597, essayons de reconstituer ce dernier document et voyons dans quelle mesure il s'accorde avec la généalogie publiée par Moréri. Si confus que soient les passages des lettres de Melle Thierriat relatifs à cette généalogie de 1597 (1re l., § I; 2e l., §§ I et II), on arrive néanmoins, en les rapprochant l'un de l'autre et en les relisant attentivement, à se mettre en quelque sorte la pièce sous les yeux. — Une feuille « toute lacérée de vieillesse; » en haut, une place laissée libre pour y peindre les armoiries de la famille, sur lesquelles, malheureusement, rien ne nous fournit le plus léger indice. Au-dessous, la généalogie elle-même, sous forme d'*arbre* ou de *tableau*, ainsi que permettent de le présumer les mots : « copie « *figurée* de la généalogie, » employés à deux reprises au cours de la correspondance. Au bas enfin, le certificat de noblesse.

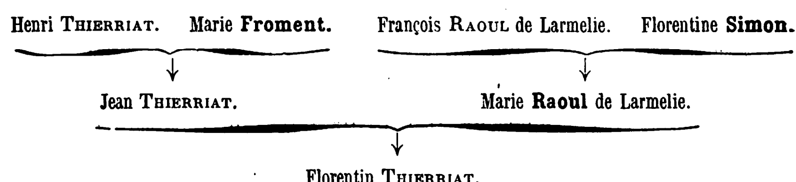
Au sommet du tableau généalogique, sans qu'aucun ascendant le précède, quel est le nom inscrit : Florentin Thierriat. — Après lui : Charles, son fils. — Plus bas encore : Florentin, écuyer, seigneur de Lochepierre, et Pierre, écuyer, seigneur du Perreau, tous deux fils de Charles et petits-enfants de Florentin, premier de nom.



Pour Melle Thierriat — il suffit de se reporter à ses lettres — Florentin I, le grand-père, est l'agent du duc de Nevers, l'auteur des épitaphes et du *Caducée*, le rédacteur de la généalogie, l'émigré en Lorraine. — Il est, de plus, ou tout au moins Melle Thierriat le présume, l'ancêtre commun qui la relie au gouverneur de Thionville.

Ne serait-il pas aussi le même que Florentin Thierriat d'Espagne, seigneur de La Motte, inscrit au degré III de la généalogie de Moréri? Son fils Charles, qui, par une omission que Melle Thierriat ne s'explique point et qu'on ne s'explique pas plus qu'elle, ne porte, sur la généalogie de 1597, aucun des titres que prennent son père et ses deux fils, ne serait-il pas Charles, seigneur de Lames, mentionné au même degré III de la généalogie de Moréri? Florentin II, sr de Lochepierre, et Pierre, sr du Perreau ne seraient-ils pas deux fils de Charles, sr de Lames, que la généalogie de Moréri ne mentionnerait pas par une négligence préméditée que j'expliquerai tout à l'heure?

Et ce qui tendrait singulièrement à faire croire que Florentin I, de la généalogie de 1597, est bien le même que Florentin Thierriat d'Espagne, du degré III de la généalogie de Moréri, c'est ceci. Reportons-nous à la notice du *Dictionnaire historique* et cherchons quels sont, en regard de ses ascendants paternels, les ascendants maternels de Florentin Thierriat d'Espagne : sa mère est une *Raoul;* sa grand'mère paternelle est une *Froment;* sa grand'mère maternelle est une *Simon.* Ces constatations faites, revenons à la généalogie de 1597, ou plutôt au certificat qui y est annexé. La généalogie, au témoignage de Melle Thierriat, reste muette sur les ascendants du Florentin Thierriat par lequel elle débute. Mais le certificat supplée à ce silence. Quel est le but de ce certificat? C'est d'attester la noblesse de Florentin Thierriat et, par conséquent, la noblesse non seulement de ses ascendants mâles mais encore de ses ascendants féminins. Or, après avoir établi la noblesse des Thierriat, quelles familles le certificat énumère-t-il ensuite? Les *Raoul,* les *Froment* et les *Simon,* toute l'ascendance par les femmes échelonnée dans Moréri!



Mais, va-t-on m'objecter, tandis que la généalogie de 1597 donne à Florentin Thierriat un fils, Charles, et deux petits-fils, issus de Charles, Florentin II de Lochepierre et Pierre du Perreau, la généalogie de Moréri ne mentionne que le fils Charles, s[r] de Lames, sans lui donner de descendants. — A cela je répondrai : Moréri consigne également, au degré I, un autre fils Charles « qui suivit l'empereur Ferdinand en Allemagne, s'y « établit et y eut des enfants..; » et cependant il ne dit mot de cette postérité. Moréri enregistre encore, au degré III, Nicolas, marié à Isabeau de Bellecombe, sans parler d'aucune descendance; et pourtant de ce Nicolas est issue une branche établie dans le Mâconnais, les Thierriat de Cruzilles, dont un membre, Jacques, adhéra en 1720 à une transaction intervenue au cours d'un procès entre Gilles-Zacharie Thierriat, prévôt royal d'Auxerre, et Bernard de Bouhier, marquis de Lantenay, son parent (1), et dont un autre représentant comparut par procuration à l'assemblée des États de Bourgogne en 1789 (2). C'est que la notice de Moréri est, je le répète, l'œuvre du chanoine Thierriat; et, dans son entreprise généalogique, le chanoine Thierriat pousse droit devant soi, exclusivement préoccupé de la branche à laquelle il appartient, indifférent aux lignes collatérales de la famille et dédaigneux de tout ce qui ne doit pas aboutir, en fin de compte, à la glorification nobiliaire du gouverneur de Thionville et de son héritier, le chanoine Thierriat.

(1) Transaction du 29 septembre 1720, passée par devant Grandet et Bordet, notaires à Châlon-sur-Saône. (Dans mes papiers personnels.)

(2) Baume et d'Arbaumont : *la Noblesse aux États de Bourgogne*, bailliage de Châlon-sur-Saône.

Mais, — m'objectera-t-on peut-être encore, — tandis que Florentin Thierriat d'Espagne cavalcade entre les colonnes du *Dictionnaire* de Moréri dans un état-major d'oncles, de frères et de cousins dont le moindre a toujours été guidon de quelqu'un ou capitaine de quelque chose, notre esprit incline à revêtir d'un caractère infiniment plus pacifique et plus contemplatif Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Saint-Florentin, intendant du duc de Nevers, brochurier politique et polisseur d'épitaphes, aussi bien que Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, auteur « d'autant de volumes « que de muses, » poète à ses heures de loisir et, le reste du temps, macéré dans la méditation du droit féodal et des coutumes de Champagne et de Lorraine. — Je ne reviendrai ni sur l'allusion formelle que Thierriat fait à ses antécédents militaires dans un passage du *Discours* sur les préséances, ni sur le témoignage catégorique que Baillot fournit à cet égard dans la pièce de vers grecs placée au début des *Trois traités*, ni sur les vocations militaires plus ou moins inattendues que les troubles de la Ligue firent éclore au cœur des robins les plus débonnaires, ni sur les exemples topiques que j'en ai rapportés. J'ai parlé de tout cela il y a dix ans. Moréri, c'est le chanoine Thierriat affolé de noblesse, se confectionnant des ancêtres ou, plus exactement, perfectionnant encore les ancêtres qu'il a, et, pour transformer une antique famille de robe en une famille d'épée, faisant d'un avocat qui fut peut-être capitaine de quelque milice bourgeoise, un guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron.

Ces considérations tendraient donc à faire de l'agent du duc de Nevers, auteur du *Caducée*, émigré en Lorraine et installé comme avocat au bailliage de Mirecourt, le même que le Florentin Thierriat qualifié de guidon de Biron par Moréri, qui lui attribue, en outre, et à juste titre dès lors, la paternité des *Trois traités*. Ce personnage serait ainsi l'aïeul du gouverneur de Thionville et le bisaïeul de Melle Thierriat et de M. Hugot; il serait aussi l'ascendant commun reliant Melle Thierriat et M. Hugot au gouverneur de Thionville.

Tout, il est vrai, dans la correspondance qui constitue le point de départ de ma thèse, semble s'opposer à cette identification, puisque cette correspondance fait de l'aïeul du gouverneur et du bisaïeul de Melle Thierriat deux personnes essentiellement distinctes qui sont pour M. Hugot, deux frères (2e l., § III), pour Melle Thierriat deux cousins-germains (1re l., § I) et, pour l'abbé d'Espagne, deux cousins issus de germain (3e l., § III). Mais, Melle Thierriat, M. Hugot et l'abbé ne se tromperaient-ils pas tous les trois? Et la meilleure preuve de leur ignorance ne serait-elle pas dans le désaccord absolu qui les divise sur le degré de cette parenté?.. Quoi! dans cette petite ville de Saint-Florentin, où toutes les familles de quelque distinction, mêlées entre elles par des alliances maintes fois répétées, connaissent tous leurs tenants et leurs aboutissants, voilà trois cousins entichés de gentilhommerie, hypnotisés sur une succession à la veille de s'ouvrir, deux fois intéressés, par conséquent, à posséder sur le bout du doigt leur commune ascendance. Et quand, en 1702, remontant le cours de leurs origines, ils se heurtent, chacun dans sa ligne respective, à deux ancêtres collatéraux morts depuis moins d'un siècle, à deux ancêtres dont l'un fut, disent-ils, officier du duc de Biron et gouverneur de Montereau, l'autre procureur général du duc de Nivernais, puis chef du Conseil du duc de Lorraine, il leur est impossible, à ces gens qui gardent comme un trésor dans leurs archives particulières des tableaux généalogiques, des certificats de noblesse et les manuscrits inédits des œuvres littéraires de leurs aïeux, il leur est impossible de tomber d'accord sur le degré de parenté qui unissait l'un à l'autre ces deux ancêtres! Ils ont recours aux parents éloignés, à la cousine Le Jay, au cousin Lochon, au cousin Chassin, et toutes ces collaborations accumulées demeurent également impuissantes! Comment! il s'agit du bisaïeul de Melle Thierriat, du grand'père de son père, et, quand on la questionne, que répond-elle? Que répond-elle à deux reprises? Que son père a toujours évité de lui parler de cet ancêtre!.. (1re l., § II; 2e l., § III). Comment!

Melle Thierriat a eu un bisaïeul — le Florentin Thierriat inscrit au début de la généalogie de 1597 — émigré en Lorraine; ce bisaïeul a quitté la Champagne en y laissant trois fils d'un premier lit (1re l., § II; 2e l., § IV, *in fine*) dont l'un quelconque est le propre grand-père de Melle Thierriat et de M. Hugot, et ni M. Hugot ni Melle Thierriat ne savent si cette branche lorraine de leur famille s'est perpétuée, si leur grand-père a eu, en Lorraine, des frères, qui seraient leurs grands-oncles! Et Melle Thierriat interrogée répond que son père ne lui a jamais dit mot de cette branche égarée en Lorraine! (1re l., § 2, *in fine*).

Tout cela n'est-il pas étrange, en vérité? Et, dans cet ancêtre enveloppé de tant d'oubli mystérieux, dans ce bisaïeul dont on ne parle pas dans la famille, ne peut-on être tenté de voir, en même temps que le pendu de Mirecourt, l'aïeul du gouverneur Charles Thierriat et le bisaïeul de Melle Thierriat et de M. Hugot confondus en une seule et unique personne qui est aussi le Florentin Thierriat du degré III de la généalogie de Moréri? Peut-on, en face de l'inconcevable ignorance où les descendants se débattent après moins d'un siècle écoulé, oublier cette concordance irréfragable du certificat de 1597 qui atteste que les Thierriat, les Raoul, les Simon et les Froment sont nobles, et de la généalogie de Moréri qui donne pour ascendantes un Raoul, une Simon et une Froment à Florentin Thierriat?

IX.

L'identification que je viens de soutenir, ou, plus exactement, de proposer du Florentin Thierriat de la généalogie de 1597 au Florentin Thierriat de Moréri et, par voie de conséquence, de l'aïeul du gouverneur Charles Thierriat au bisaïeul de Melle Thierriat et de M. Hugot, échappe-t-elle à toute critique? Certes non. Soucieux, trop soucieux peut-être d'examiner sous tous ses aspects la question des origines de Florentin Thierriat, j'ai simplement cru devoir exposer les présomptions militant en faveur d'un système dont il est possible de dire qu'il peut se

plaider. Mais cette première interprétation est si peu irréfutable que je vais en faire ressortir la fragilité, en développer la contre-partie et démontrer combien il est probable que Melle Thierriat et M. Hugot sont dans la vérité quand, d'accord avec l'abbé d'Espagne, ils font de leur bisaïeul et de l'aïeul du gouverneur de Thionville deux individualités distinctes.

Le lecteur qui a eu la patience et le courage de me suivre jusqu'ici n'a point oublié que, dans la généalogie de 1597, figurent deux Florentin Thierriat, l'un, placé au sommet du tableau et que j'appelle Florentin I; l'autre, Florentin sieur de Lochepierre, Florentin II, petit-fils du précédent, inscrit en fin du tableau, à côté de son frère Pierre, sieur du Perreau. Or, partout jusqu'à présent c'est Florentin I que j'ai fait intervenir, c'est sur lui que j'ai fait pivoter toutes mes argumentations, parce que c'est de lui que parle toujours Melle Thierriat. C'est Florentin I qu'elle présume être son bisaïeul et celui de M. Hugot. C'est lui qui, suivant elle, est l'agent du duc de Nevers, l'auteur du *Caducée*, l'émigré en Lorraine, le rédacteur du tableau généalogique, dont il a tracé de sa main le modèle. C'est donc la noblesse de ce Florentin I et, par surcroît, celle de son fils Charles et de ses petits-fils Florentin II de Lochepierre et Pierre du Perreau, énoncés après lui, que cet arbre généalogique et le certificat qui l'accompagne ont pour but de prouver.

Eh bien! ne serait-ce pas là une erreur absolue de Melle Thierriat? Ne serait-ce pas là précisément l'irrévocable condamnation du premier système que je viens d'exposer?

En effet, quand un gentilhomme veut établir ses degrés de noblesse, qui doit-il faire intervenir? Non pas sa descendance évidemment! La preuve de sa propre noblesse démontrera implicitement la noblesse de ceux qui viennent ou viendront un jour après lui. Ce qu'il doit prouver, c'est, on le conçoit du reste, la noblesse de ses ascendants. Quand, donc, l'arbre généalogique de 1597 porte à sa racine Florentin I, ensuite Charles, son fils, enfin ses petits-fils, Florentin II de Lochepierre et Pierre du Perreau, ce sont ces deux derniers qui font leurs preuves : aucun doute n'est permis à cet égard! L'agent du duc de Nevers, l'auteur du *Caducée*, le rédacteur de la gé-

néalogie de 1597, l'émigré en Lorraine, l'avocat de Mirecourt, l'écrivain des *Trois traités*, du *Discours de la préférence* et du *Commentaire de la Coutume de Lorraine*, ce n'est pas Florentin I, c'est Florentin II, sieur de Lochepierre, placé en fin du tableau généalogique de 1597! C'est Florentin II qui, par un des trois fils nés à Saint-Florentin de son premier mariage, avant sa fuite en Lorraine, est le bisaïeul de Melle Thierriat et de M. Hugot; et, comme Florentin II est le pendu de Mirecourt, il n'est plus étonnant que Melle Thierriat ne parvienne jamais à retrouver son bisaïeul, cet arrière-grand-père mystérieux dont son père a toujours évité de lui parler!

Dès lors, Florentin Thierriat de Lochepierre, dont le père s'appelle Charles et dont le grand-père s'appelle Florentin, ne peut être le même que le Florentin Thierriat d'Espagne, de Moréri, dont le père s'appelle Jean et dont l'aïeul se nomme Henri!

Voici, d'ailleurs, et dans le même ordre d'arguments, une preuve nouvelle qu'il s'agit bien ici de deux individualités distinctes. La femme de Florentin Thierriat d'Espagne s'appelait, suivant Moréri, ***Marie***, Marie du Gué, et le chanoine Thierriat confirme expressément sur ce point l'indication du *Dictionnaire historique* (3e l., § I). Or, comment se nommait la première femme de Florentin Thierriat, l'agent du duc de Nevers, émigré en Lorraine à la suite du *Caducée?* Elle se nommait *Claude!* Melle Thierriat, il est vrai, l'appelle tout d'abord Jeanne (1re l., § III au début). Mais, amenée de nouveau à parler d'elle et de l'épitaphe que son mari lui a composée avant de passer à l'étranger, elle l'appelle Claude à trois reprises différentes, ce qui nous permet de penser que, cette fois, elle ne se trompait plus (2e l., §§ IV et V). Jeanne ou Claude, peu importe d'ailleurs. Si l'agent du duc de Nevers, l'auteur de l'épitaphe, l'émigré en Lorraine était identifiable avec le Florentin Thierriat de Moréri, sa première épouse ne se serait appelée sur son épitaphe ni Jeanne ni Claude, mais Marie, Marie du Gué. D'où je conclus, que le Florentin Thier-

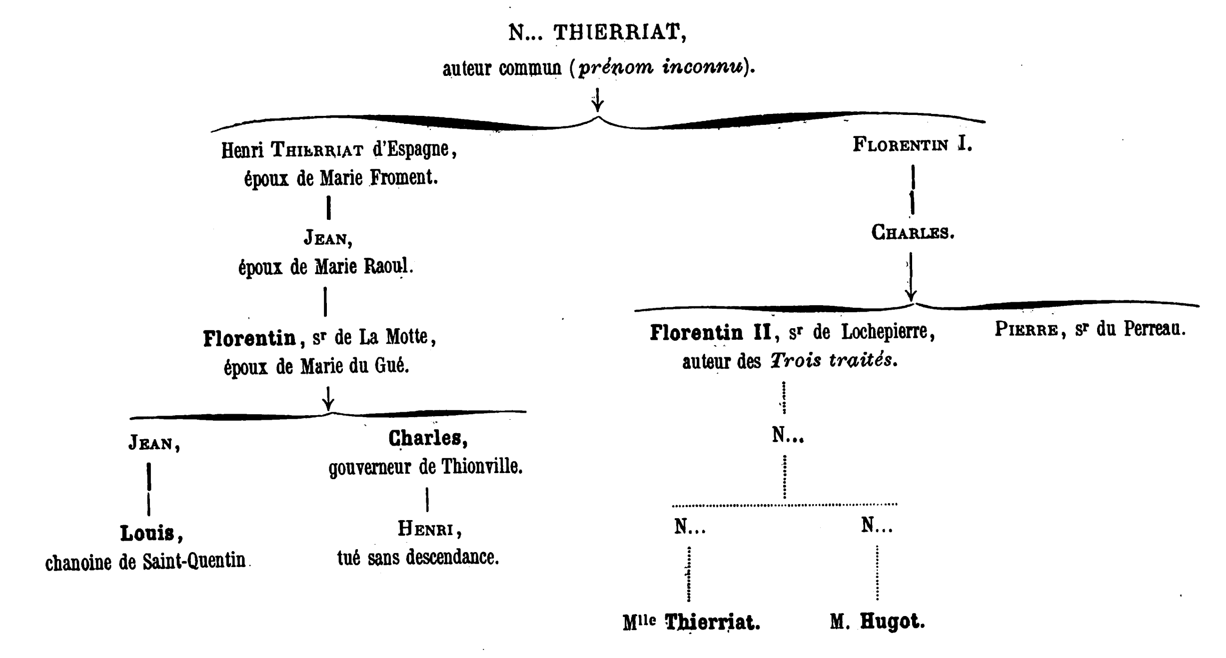
riat de la généalogie de 1597, dont la femme se nommait Claude, ne peut être le Florentin Thierriat de la généalogie du *Dictionnaire historique*, dont la femme s'appelait Marie.

Une dernière circonstance, enfin, s'oppose à cette identification. L'un des arguments que j'ai produit tout à l'heure à l'appui de mon premier système reposait sur cette concordance que le Florentin I de la généalogie de 1597 et le Florentin du degré III de la généalogie de Moréri ont l'un et l'autre un fils prénommé Charles : le Charles Thierriat inscrit au second degré du tableau de 1597 ne serait autre, disais-je, que le Charles Thierriat, s^r de Lames, inscrit au quatrième degré du tableau de Moréri. — Mais, alors que le Charles Thierriat de la généalogie de 1597, est porté comme fils unique, le Charles Thierriat, s^r de Lames de la généalogie de Moréri a trois frères : Nicolas, s^r de Coursan, Florentin, s^r de La Motte, et Odet. Or, Nicolas très-certainement et Florentin selon toute vraisemblance vivaient déjà en 1597, puisque le premier épousait en 1599 Isabeau de Bellecombe, et le second Antoinette Haudineau en 1622. Comment, dès lors, Nicolas, Florentin et Odet — les deux premiers tout au moins — ne figurent-ils pas à côté de leur frère Charles sur la généalogie manuscrite dressée en 1597 ? De ce silence ne suis-je pas autorisé à conclure derechef que le Charles Thierriat de la généalogie de 1597 n'est pas le Charles Thierriat, s^r de Lames, de la généalogie de Moréri, et, par voie de conséquence, que le Florentin I de la généalogie de 1597 n'est pas le Florentin Thierriat du degré III de la généalogie de Moréri ?

En supposant fondée la légende du coup de hache, — que je persiste à contester, — on conçoit maintenant que l'auteur des *Trois traités*, si passionnément épris qu'il fût de sa noblesse, ne se soit jamais paré du surnom de *d'Espagne* puisque ce nom, quelle qu'en ait été la véritable origine, appartenait exclusivement à une branche toute différente de la famille Thierriat.

Et voyez comme ma seconde interprétation va être corroborée par la correspondance même de Melle Thierriat, de M. Hugot et de l'abbé d'Espagne.

J'ai dit combien, dégagés de toute portée purement nobiliaire, les renseignements de l'abbé Thierriat semblent mériter confiance au point de vue de la filiation. J'ai fait voir le chanoine de Saint-Quentin quêtant partout des documents; je l'ai montré pourvu de trois copies au moins de la généalogie de 1597. Peut-être a-t-il découvert d'autres pièces dans la famille ou ailleurs. En tout cas, sa rage de gentilhommerie et l'ardeur qu'il apporte à ses recherches nous autorisent à le croire renseigné mieux que qui que ce soit, tandis que la dignité dont il est revêtu suppose en lui une érudition et des goûts de nature à lui permettre de se mouvoir intelligemment à travers le labyrinthe d'une recherche généalogique. Il connaît de réputation l'avocat de Mirecourt; il connaît, selon toute apparence, les ouvrages qu'il a publiés, les *Trois traités*, tout au moins, et peut-être aussi le *Discours* sur les prééminences, puisqu'il écrit en propres termes à M. Hugot : « tâchez de nous envoyer *ce qui n'a pas été imprimé* ». Enfin, alors que Melle Thierriat et M. Hugot se débattent éperdus pour savoir d'abord qui était leur bisaïeul, ensuite si leur bisaïeul et l'aïeul du gouverneur étaient frères ou cousins-germains, lui, sans une hésitation, répond : « Ce monsieur de Lochepierre dont vous nous par-« lez... — et c'est évidemment du Florentin Thierriat de Lo-« chepierre placé en fin de la généalogie de 1597 qu'il s'agit « ici — étoit parent de mon aïeul et *son cousin issu de ger-« main...* » et l'aïeul du chanoine Thierriat c'est le Florentin Thierriat de Moréri, l'époux de Marie du Gué. Or si, prenant cette affirmation pour point de départ, nous dressons le tableau généalogique qui en est la conséquence, nous arrivons au résultat que voici :


N... THIERRIAT,
auteur commun (*prénom inconnu*).
Henri THIERRIAT d'Espagne,
époux de Marie Froment.
JEAN,
époux de Marie Raoul.
Florentin, sr de La Motte,
époux de Marie du Gué.
JEAN,
Louis,
chanoine de Saint-Quentin.
Charles,
gouverneur de Thionville.
HENRI,
tué sans descendance.
FLORENTIN I.
CHARLES.
Florentin II, sr de Lochepierre,
auteur des *Trois traités*.
PIERRE, sr du Perreau.
N...
N...
N...
Mlle **Thierriat**.
M. **Hugot**.

Au sommet, la tige, le roturier qu'on pousse doucement par les épaules hors des généalogies qui se respectent, l'ancêtre commun, plus éloigné que ne le supposaient Melle Thierriat et M. Hugot, et qui les relie au gouverneur de Thionville.

A gauche, la généalogie de Moréri; à droite, la généalogie manuscrite de 1597. Nous constatons ainsi la parfaite exactitude de l'allégation de l'abbé Thierriat quand il dit que son aïeul et M. de Lochepierre étaient cousins issus de germain!

Rappelons-nous alors la lettre où Mlle Thierriat décrit l'arbre généalogique de 1597 (2e l., § II). Qui voit-elle inscrit à la fin de ce tableau? « un Florentin Thierriat, seigneur de Lochepierre « qui est son petit-fils, — c'est-à-dire le petit-fils de Florentin I, « — avec un Pierre Thierriat, écuyer, seigneur du Perreau, et « *cousin-germain d'un Florentin Thierriat, écuyer, seigneur de* « *La Motte, dont le père n'est point marqué dans la généalogie et* « *dont la mère était une Raoul* ». Il s'agit bien, dans ce Florentin Thierriat, seigneur de La Motte, de Florentin Thierriat, époux de Marie Dugué. Comment vient apparaître, seul sur cet arbre généalogique exclusivement consacré aux Thierriat de Lochepierre, ce Thierriat de La Motte, d'une branche collatérale, ce cousin dont rien n'indique le père tandis que quelque chose permet de constater que sa mère était une Raoul? C'est, je l'ai déjà dit, à y perdre son latin : il nous faudrait examiner la pièce même. Mais un fait est hors de doute : Melle Thierriat, qui a eu cette pièce sous les yeux, y a vu figurer ce cousin. Or, il s'en faut de bien peu que son témoignage concorde pleinement ici avec celui du chanoine. Alors, que ce dernier fait de Florentin Thierriat, sr de La Motte, le cousin *issu de germain* de Florentin Thierriat, sr de Lochepierre, Melle Thierriat voit en ces deux personnages deux cousins-*germains*. Ne se méprendrait-elle pas d'un degré, et son erreur ne proviendrait-elle pas précisément de ce que le tableau généalogique de 1597 aurait été, sur ce point, aussi obscur pour elle qu'il l'est aujourd'hui pour nous?...

Un mot — un seul — de l'abbé Thierriat suffirait peut-être mieux que toutes les argumentations à nous dire catégoriquement si le Florentin Thierriat de Lochepierre inscrit en fin de la

généalogie de 1597 est bien l'auteur des *Trois traités* et le pendu de Mirecourt. « Ce monsieur de Lochepierre — dit le chanoine « — était parent de mon ayeul et son cousin issu de germain; « il avoit des frères en Lorraine, est mort en..... (1) ». Si le nom de Mirecourt ou la date de 1608 se fûssent trouvés à cette place, la preuve était faite. La fatalité a voulu que, dans les lettres qui m'ont été communiquées, lettres d'une magnifique écriture du xviiie siècle, ce seul mot soit demeuré absolument indéchiffrable pour moi et pour tous ceux dont j'ai sollicité le concours.

Dès l'instant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, la généalogie de 1597 a été dressée pour prouver la noblesse de Florentin Thierriat, s^r^ de Lochepierre, elle a eu, également pour objet d'établir celle de son frère, Pierre, s^r^ du Perreau. Faut-il inférer de ce fait que deux Thierriat au lieu d'un seul auraient émigré en Lorraine? Outre que cette conclusion n'est point inévitable et que l'inscription de Pierre Thierriat à côté de son frère Florentin a pu procéder uniquement du désir qu'aurait eu ce dernier de présenter un tableau complet de sa famille, rien, en somme, de ce que nous savons sur l'auteur des *Trois traités* ne s'oppose à cette nouvelle hypothèse. Florentin Thierriat eut, — il nous l'apprend lui-même (2) — « cinq *de ses* frères « tuez en peu de temps », sans doute pendant les guerres de la Ligue. Un sixième, Pierre, leur aurait donc survécu. N'aurait-il pas accompagné Florentin en Lorraine et n'aurait-il pas dû faire en même temps que lui la preuve de sa noblesse? L'abbé d'Espagne ne dit-il pas que M. de Lochepierre « avoit des frères en Lorraine? » Ne voyons-nous pas, dans une des lettres de Melle Thierriat, apparaître un moment, pour s'évanouir aussitôt, d'ailleurs, une variante inattendue de la tradition aux termes de laquelle Thierriat aurait payé de l'exil les hardiesses du *Caducée?* « Je ne sçay point la circonstance de l'affaire qui « obligea *les deux frères* Thierriat dont vous me parlez dans « vos premières lettres de fuir en Lorraine pour une demoi-

(1) *Ou* à...
(2) *Discours...*, p. 20.

selle : cela me paraît absolument inconnu... ». Et la bonne dame poursuit, avec une candeur adorable : « ... il me semble « que ce ne devoit pas être le Florentin avocat, puisqu'il étoit « marié ». Pour quelque motif que ce soit, affaire de cotillon ou affaire de pamphlet, un Thierriat certainement, deux peut-être, ont jugé prudent de décamper. De ce que les archives et les biographies n'ont conservé le souvenir que d'un seul, de Florentin, faut-il donc forcément conclure que nul autre Thierriat n'a pu émigrer en Lorraine en même temps que lui? Pourquoi, tandis que Florentin par sa remuante nature, sa destinée aventureuse, ses écrits multipliés et son incontestable mérite de jurisconsulte trouvait avec la réputation, — je dirai presque la célébrité, — une demi-douzaine de biographes depuis D. Calmet jusqu'à votre serviteur, Pierre, un homme paisible et peut-être un imbécile, ne serait-il pas demeuré dans l'obscurité et l'oubli?...

En prétendant faire du Florentin Thierriat auquel aboutit la généalogie de 1597 une personne différente du Florentin Thierriat consigné au degré III de la généalogie de Moréri, je provoque, il est vrai, deux objections.

S'il ne s'agit pas, dans la généalogie de 1597, de Florentin Thierriat, fils de Marie Raoul et petit-fils de Marie Froment et de Florentine Simon, à quel titre figurent, dès lors, dans le certificat de noblesse annexé à cette généalogie, où ils n'ont désormais plus rien à faire, les noms des ascendantes paternelles et maternelles, les noms de Raoul, de Froment et de Simon? — J'avoue ma complète impuissance à résoudre cette énigme, que pourrait seul expliquer peut-être le contexte même du certificat.

Si, enfin — comme je l'ai soutenu et comme je le crois encore — l'abbé Thierriat a pu mieux que qui que ce soit débrouiller l'écheveau de sa famille, si tout système contraire doit abdiquer devant son affirmation positive que son bisaïeul et celui de Mlle Thierriat étaient non point un seul et même

individu, mais deux cousins issus de germain, comment ce parent si bien informé, qui connaît les œuvres imprimées de Florentin Thierriat et demande à connaître ses travaux inédits, peut-il mettre dans la notice de Moréri, dont il est — je le soutiens toujours — l'auteur ou tout au moins l'inspirateur, les *Trois traités* à l'actif de Florentin Thierriat, s[r] de La Motte, quand il doit plus que personne savoir que cet écrit est l'œuvre de « Florentin Thierriat, s[r] de Lochepierre, » dont le nom est ainsi libellé tout au long sur le feuillet liminaire? Le fait seul de cette attribution par un érudit si copieusement documenté constitue une présomption d'exactitude assez grave, à telle enseigne qu'il a été le point de départ du travail dans lequel M. Léon Germain a, le premier, attiré l'attention sur les Thierriat d'Espagne du *Dictionnaire historique* et, le premier aussi proposé — avec la plus grande circonspection, du reste — l'identification de l'auteur des *Trois traités* au Florentin Thierriat d'Espagne de Moréri. — Ici, l'objection tombe d'elle-même. L'attribution sur laquelle on prétendrait la baser n'émane pas de l'abbé Thierriat. En effet, elle ne figure pas dans l'édition de 1712, la première où apparaisse l'article « Thierriat « d'Espagne », et la dernière publiée du vivant de l'abbé, mort, comme je l'ai dit précédemment, le 5 octobre 1714. Bien loin donc qu'elle revête aucune présomption d'authenticité, elle n'a été évidemment introduite dans le *Dictionnaire historique* que par la légèreté et l'ignorance de quelqu'un des éditeurs appelés successivement à poursuivre, revoir et augmenter l'œuvre de Moréri.

Entre ces deux hypothèses, — identité, duplicité, — je n'hésite pas; et je crois m'être trompé quand, il y a dix ans, j'ai confondu en une seule personne, dans mes *Conjectures*, le Florentin Thierriat avocat au bailliage de Vosge et le Florentin Thierriat de Moréri, qui furent, j'en ai aujourd'hui la conviction, deux individualités distinctes, deux cousins issus de germain.

X.

Je me résume.

Un Florentin Thierriat a dû, à la suite des troubles de la Ligue, quitter Saint-Florentin, son pays natal; il s'est établi en Lorraine. Il y a occupé une situation distinguée; il y a été « célèbre ». Ici, pas de dénégation possible.

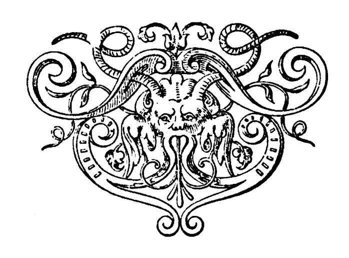
Ce Thierriat émigré en Lorraine est-il le Florentin Thierriat d'Espagne du *Dictionnaire* de Moréri? Non, selon toute apparence. Il était son cousin issu de germain. Ce détail est, d'ailleurs, secondaire.

Mais ce Thierriat est-il l'avocat de Mirecourt? Aucune contestation sérieuse ne saurait s'élever à ce sujet. A défaut du rapprochement des dates et de l'enchaînement des circonstances que j'ai fait ressortir dans les pages qui précèdent, une preuve morale suffirait à elle seule pour démontrer que le Florentin Thierriat de Lochepierre, écuyer, qui, à Saint-Florentin, rassemble ses titres de noblesse en 1597, est le Florentin Thierriat de Lochepierre, écuyer, qui les produit au duc de Lorraine en 1598, puis signe de son nom et de sa qualité les *Trois traités* et le *Discours de la préférence*. Peut-on, en vérité, hésiter un seul instant à voir le même homme, la même humeur agressive, la même plume batailleuse, la même inclination malheureuse pour la société des Muses, la même existence toujours prédestinée aux mésaventures dans ce rimeur saluant, en Champagne, les morts d'une épitaphe et, en Lorraine, les vivants d'une cantate dans le goût, par exemple, de celle administrée au procureur général Nicolas Remy (1), dans ce frondeur incorrigible expiant par l'exil un premier libelle contre la Ligue et par la potence un second pamphlet contre les magistrats?

(1) V° *Notice* de M. Digot, p. 265.

En supposant, enfin, pour un moment — ce que je n'admets point, d'ailleurs — que le Florentin Thierriat de la généalogie de 1597, fuyant en Lorraine à raison du *Caducée* ne soit pas le Florentin Thierriat de Mirecourt, une question subsidiaire se pose en dernier lieu. Quelles qu'aient été sa famille et la première période de sa vie, Florentin Thierriat de Lochepierre, avocat au bailliage de Vosge, auteur des *Trois traités* et du *Discours* sur les prééminences, était-il lorrain ou champenois, était-il de Mirecourt ou de Saint-Florentin? Sur ce point la preuve est faite; la découverte des deux fiefs de Lochepierre et de La Motte-Allier suffirait amplement à l'établir; — et c'est, en résumé, je le répète pour la dernière fois, le principal, sinon le seul côté de la question que j'eusse à cœur d'élucider. Quand partout nos sociétés d'études locales travaillent avec ardeur à tirer de l'oubli les souvenirs et les hommes faits pour honorer les régions et les villes dont elles entreprennent de reconstituer l'histoire, j'ai voulu — et Dieu m'est témoin que je ne viens demander aux édilités de Saint-Florentin et de Mirecourt ni une statue, ni un buste, ni une rue, ni même un médaillon!.. — j'ai voulu simplement établir la vérité et restituer à son pays, à sa famille, Florentin Thierriat qui, en dépit de tous ses travers, n'en a pas moins été, en même temps qu'un caractère singulièrement original, un écrivain d'une érudition profonde, un jurisconsulte de la plus haute autorité, probablement le premier en date des commentateurs de la Coutume de Troyes, assurément le premier des commentateurs de la Coutume de Lorraine. A l'heure où les avocats de Paris appelaient l'illustre Pithou, son compatriote et peut-être son ami, « le sage arbitre », Thierriat, « l'arbitre des différends de la province », recevait ainsi, dans les mêmes termes, le même hommage de ses confrères lorrains. Il fut, a dit un de ses biographes, « l'un « des hommes les plus marquants que la ville de Mirecourt « puisse s'enorgueillir d'avoir vu naître ou séjourner dans ses « murs ». Séjourner, oui; naître, non pas! Quand on s'appelle Thierriat, on n'est pas né à Mirecourt, mais à Auxerre ou à Saint-Florentin. Le jour où ce nom me tomba sous les yeux, écrit sur la brochure de M. Léon Germain — je ne connaissais

point encore les études de M. Digot et de M. Laprévôte, — ma conviction fut faite. Je l'exposai dans mes *Conjectures*. Aujourd'hui je crois apporter des preuves ; et, plus que jamais, comme eût dit Thierriat lui-même, je persiste en mes conclusions.



LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(5 Mai 1893.)

Composition du Bureau pour 1893.

Président	M. Dannreuther;
Présidents honoraires	M. Poincaré, ✱, A ✪; M. Langrognet, ✱, I P ✪;
Vice-présidents	M. Demoget, A ✪, ✱ (St-Sylv.). M. Charles Busselot, ✱;
Secrétaire	M. Alfred Jacob;
Secrétaire adjoint	M. Konarski, I P ✪;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bonnabelle, I P ✪, r. Nève, 37.

Commission de publication	M. Berteaux, I P ✪; M. Camille Fistié; M. Jules Forget A ✪;

Membres honoraires.

Carriot, O ✱, I P ✪, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ✪, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Langrognet, ✱, I P ✪, inspecteur d'Académie honoraire, rue Claude-Bernard, 41, à Paris.

Masure, ✱, I P ✪, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).



Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD, vicomte d', à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
BARROIS, I P ❶, inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc.......	1er mars 1893.
BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
BERTEAUX, I P ❶, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..........................	6 octobre 1880.
BISTER, Alcide, conseiller d'arrondissement, industriel, à Revigny............................	5 déc. 1888.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.......	fondateur.
BONNABELLE, I P ❶, rue Nève, 37......... ...	fondateur.
*BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, rue Glück, 4, à Paris.........	2 mai 1888.
BRET, Fernand, ✻, I P ❶, préfet de la Meuse..	4 mai 1892.
BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux...........................	5 juin 1889.
BUSSELOT, Charles, ✻, maire de la ville de Bar-le-Duc....................................	1er mars 1893.
CHAMPAGNE, marquis DE, maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.......	6 nov. 1889.
CHÉVELLE, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville............................	5 janvier 1887.
COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53......	6 février 1889.
COLLIN, Charles, I P ❶, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48............	fondateur.
COLLINET, A ❶, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55.............................	2 nov. 1881.

	Date de la réception.
Dannreuther, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61.	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ⓘ, ✱, chev. de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✱ (chev. du Mér. agr.), député de la Meuse, ministre des Affaires Étrangères, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris	7 déc. 1887.
Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest et château de Kervaly-en-Guilers, près Brest	2 mars 1887.
Doliveux, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc..	3 mai 1893.
Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle, 81.	6 avril 1881.
Forget, Jules A ⓘ, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81	4 sept. 1887.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs	5 mai 1886.
Gallopain, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains	5 avril 1893.
Germain, Léon, A ⓘ, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy......	5 mars 1884.
Gilbert, André, avocat, rue de Barbey de Jouy, 21, à Paris et avenue d'Éprémesnil, 7, à Croissy (Seine-et-Oise)	3 juin 1891.
Grégoire, l'abbé Gaston, vicaire à Notre-Dame, 9, quai Saint-Michel, à Paris	5 déc. 1888.
Imécourt, Ferdinand de Vassinhac, marquis d', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne).	4 juillet 1883.
Imécourt, Stanislas de Vassinhac, comte d', maire à Inor, et à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne)	4 juillet 1883.
Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29	4 février 1874.

	Date de la réception.
JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy..	1er févr. 1888.
KONARSKI, Wlodimir, I P ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..........	2 nov. 1881.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves..........	4 mai 1870.
LALLEMAND, Paul, ✱, conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon (Doubs).....	4 nov. 1891.
LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..........	7 mai 1890.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..........	3 sept. 1884.
MAXE-WERLY, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris..........	6 juin 1883.
MERCERON, Gaston, ingénieur, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*..........	7 mai 1884.
NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✱, en son château de Nettancourt..........	3 sept. 1884.
PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris..........	4 juillet 1883.
PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..........	7 mars 1888.
PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris....	2 sept. 1885.
PIERRE, Marie-Joseph-Louis-Eugène, percepteur à Stainville..........	6 janv. 1892.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris.....	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)..........	3 déc. 1884.
PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc..........	5 mars 1884.

Date de la réception.

Renauld, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12 .... 5 mars 1879.

Sailly, Henri de, capitaine, à l'École de guerre, à Paris .... 3 déc. 1884.

Saint-Hillier, Lucien de, officier au 18e chasseurs à cheval, à Epinal (Vosges).................. 7 nov. 1888.

Sellière, le baron Ernest, rue Pierre-Charron, 54, à Paris.................................. 7 déc. 1887.

Sellière, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris.................................. 6 avril 1887.

Tangre, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

Weil, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris.......................... 6 juin 1888.

Zurcher, conseiller de préfecture, quai Victor Hugo, 46 *bis*............................ 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

Abel, Charles, docteur en droit, avocat, rue Nexirue, 18, à Metz.......................... 3 janvier 1877.

Arnould (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles.................................. 11 avril 1888.

*Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18........... fondateur.

Barthélémy, Anatole de, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris........ 5 août 1883.

Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc.......................... 5 mars 1872.

Beauzée-Pinsard, sculpteur, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Stenay............. 8 avril 1891.

* Bécourt, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 59, à Nancy....................... 4 mai 1881.

Date de la réception.

Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine)........ 3 avril 1883.

Beugnet, l'abbé A., professeur au grand séminaire de Nancy........ 1er juillet 1891.

Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris..... 6 déc. 1882.

Braux, le baron Charles-Gabriel de, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)...... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouët (Melle), femme de lettres, à Verdun........ 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris........ 6 octobre 1881.

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris........ 6 juillet 1881.

Chanteau, Maurice de, avocat, au château de Peyrieux (Ain)........ 6 sept. 1882.

Chantriot, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc........ 1er mars 1893.

Chapelier, l'abbé, curé de Jeanménil, par Lamarche (Vosges)........ 7 avril 1886.

*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc........ 5 mai 1875.

*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains........ 4 juillet 1883.

*Chéry, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc. 3 février 1886.

Cimochowski, Albert, I P ⓘ, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris........ 4 avril 1883.

Colin (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois........ 7 juillet 1880.

*Collignon, Albert, I P ⓘ, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

Daval, Jules, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)........ ... 8 janvier 1890.

Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)........ 2 sept. 1891.

	Date de la réception.
Desseille, propriétaire à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun	4 avril 1883.
Duval, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc	3 janvier 1877.
Enard, l'abbé, curé-doyen de Gondrecourt	5 mars 1879.
Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
Fourier de Bacourt, le comte de, au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Louvèze (Vaucluse).	3 déc. 1890.
Froussard, Victor, ✻, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)	6 août 1885.
Gabriel, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun	5 août 1874.
Géminel, doct[r] en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
Génin, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs	1[er] juin 1887.
George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris	5 février 1888.
*Georges, l'abbé Charles, promoteur du doyenné de Montmédy, curé de Jametz, par Louppy-sur-Loison	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ◐, ✻ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy	8 avril 1891.
Hautoy, comte du, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert, l'abbé Marcel, directeur à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Hébert (l'abbé), professeur à l'école Fénelon, à Bar-le-Duc	5 octobre 1892.
Henrion, Alexandre, I P ◐, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.

	Date de la réception.
Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris....	3 août 1881.
*Honoré, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)...........................	5 sept. 1888.
Houzelle, instituteur, à Montmédy.............	5 janvier 1887.
Huber, Émile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris................................	4 déc. 1889.
Humbert, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc........	fondateur.
Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay......	1er août 1871.
Labourasse, A ⚬, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, à Arcis-sur-Aube.................	6 juillet 1870.
Lacour, l'abbé, curé d'Heudicourt, par Vigneulles.	2 juin 1880.
Laguerre, Emile, A ⚬, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc...	3 octobre 1883.
Lahaut (de), directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun-sur-Meuse.............	7 août 1872.
Landmann, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar....	7 août 1872.
Lechevallier, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)........	7 octobre 1874.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny.......	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
Legrand, curé de Gimécourt et Beaudrémont, par Villotte..................................	4 sept. 1889.
Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun......	2 déc. 1891.
Lemoine, instituteur primaire, à Verdun........	7 nov. 1883.
Leroy, l'abbé, curé d'Archettes, par Arches (Vosges)................................	4 mai 1881.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel..........	5 avril 1882.
Lombard, ✻, I P ⚬, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..................	4 octobre 1871.

	Date de la réception.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy	2 février 1881.
MARICHAL, Paul, archiviste aux Archives nationales, rue Cail, 23, à Paris	6 nov. 1889.
MAUPOIL, ancien chef de bataillon territorial, à Vichy (Allier)	4 mai 1870.
MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19	3 février 1886.
*MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
*MIGNIEN, Edmond, A (I), notaire à Nubécourt, par Beauzée	7 mars 1888.
MOAT, Jules, industriel à Revigny	2 avril 1890.
MOREL, l'abbé Emile, chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P (I), receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)...	8 nov. 1871.
MOUGENOT, Léon, I P (I), associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy	1er oct. 1890.
*MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc	8 janvier 1874.
MUEL, A (I), attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris	7 janvier 1891.
MUNEREL, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..	2 nov. 1881.
NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames, par Louppy	4 nov. 1885.
*PÉROCHE, ✱, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95	7 janvier 1874.
*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt	2 nov. 1881.
PIERRE, Emile, meunier, à Houdelaincourt	2 mars 1887.
PIERROT, Philogène, A (I), propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1881.

	Date de la réception.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs......	5 juillet 1882.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.	4 juin 1873.
POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon......	7 janvier 1885.
*POINCARÉ, Antony, ✻, A ⓘ, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris....................................	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, député, membre du Conseil général de la Meuse, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, rue de Bourgogne, 29, à Paris, et à Sampigny......	5 nov. 1884.
POINCARÉ, Lucien, agrégé de l'Université, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris..................	5 déc. 1888.
PRESSON, Camille, agréé près le Tribunal de commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne)............................	9 mars 1892.
PRUDHOMME, ✻ (chev. du Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy.....	3 mai 1893.
QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
*RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy............	4 janvier 1888.
REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31.	6 octobre 1875.
RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28...........	5 janvier 1881.
ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun.........................	3 sept. 1884.
*ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57.	3 avril 1878.
*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, A ⓘ, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18................	3 août 1881.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25...	6 mai 1885.
SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..........................	1er sept. 1875.
SCHAUDEL, Louis, lieutenant des douanes, à Grand'Combe de Morteau (Doubs)............	5 janvier 1887.
SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny..................................	6 sept. 1882.

	Date de la réception.
THEURIET, André, ✻, homme de lettres, à Bourg-la-Reine, et à Nice, rue Blacas, 9	4 octobre 1871.
THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun	3 août 1870.
VACANT, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy...	6 juin 1888.
VANSON, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris	6 juin 1888.
VARIN-BERNIER, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque	2 nov. 1881.
*VAUTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt..	3 janvier 1883.
VENDEL, Adrien, homme de lettres, ancien juge de paix du canton de Gondrecourt, à Demange-aux-Eaux	2 sept. 1891.
VIARD, ancien adjoint principal du génie, administrateur de la Grande-Brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc	4 mai 1892.
VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)	3 avril 1870.
WIENER, Lucien, A Ⓘ, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 octobre 1883.
*YUNG, Alfred, I P Ⓘ, professeur de musique, rue du Tribel, 48	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

1 Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
2 Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
3 Académie de Caen (Calvados).
4 Académie de Dijon (Côte-d'Or).
5 Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
6 Académie de Lyon (Rhône).
7 Académie de Reims (Marne).
8 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
9 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
10 Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
11 Académie du Gard, à Nîmes.
12 Commission Historique du Nord, à Lille.
13 Comité Archéologique de Senlis (Oise).
14 Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
15 Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
16 Société Académique d'Amiens (Somme).
17 Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
18 Société Académique de Béziers (Hérault).
19 Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
20 Société Académique de Laon (Aisne).
21 Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
22 Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
23 Société Académique du Var, à Toulon.

24 Société Archéologique de Beauvais (Oise).
25 Société Académique de l'Aube, à Troyes.
26 Société Archéologique de Constantine (Algérie).
27 Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
28 Société Belfortaise d'émulation, à Belfort.
29 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
30 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
31 Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
32 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
33 Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34 Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
35 Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).
36 Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
37 Société des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse, à Montmédy.
38 Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
39 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
40 Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
41 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
42 Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
43 Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
44 Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
45 Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
46 Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
47 Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
48 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
49 Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
50 Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).



51 Société d'Études scientifiques de Draguignan (Var).
52 Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
53 Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
54 Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine et-Loire).
55 Société Industrielle de Reims (Marne).
56 Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
57 Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
58 Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
59 Société Philomathique de Verdun (Meuse).
60 Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
61 Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
62 Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

63 Académie de Metz (Lorraine).
64 Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
65 Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
66 Institut égyptien, au Caire (Egypte).
67 Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
68 Société d'Archéologie de Metz (Lorraine).
69 Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
70 Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
71 Société impériale des Naturalistes de Moscou.
72 Musée national de Rio de Janeiro, à Rio de Janeiro.
73 Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K.K. Naturhistoriches Hofmuseum; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

74 Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
75 Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.

76 Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

77 Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

78 Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

79 Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

80 Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.





BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



